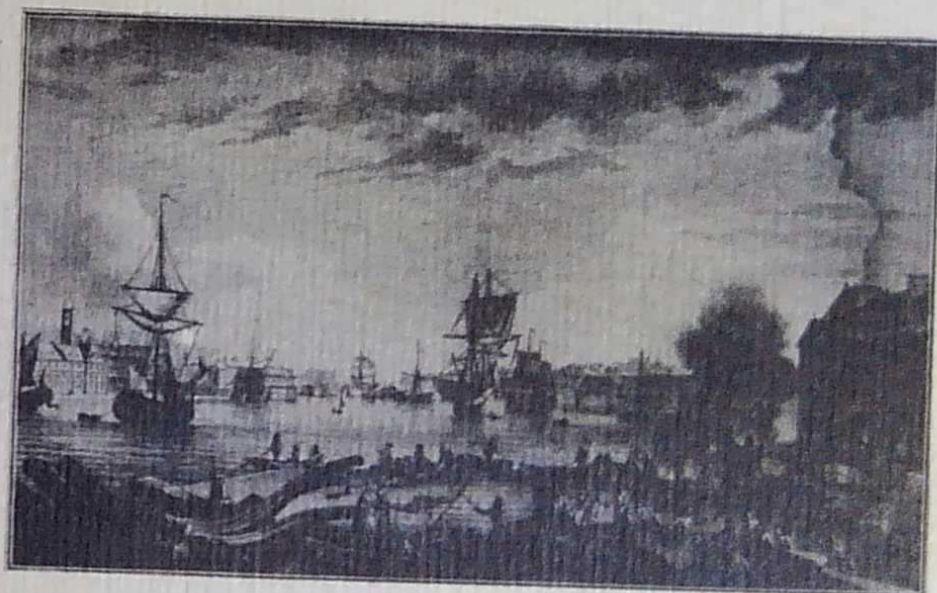


Auguste DUPOUY

# HISTOIRE DE BRETAGNE



CALLIGRAMMES - AR MORENN

**HISTOIRE  
DE  
BRETAGNE**

Auguste DUPOUY

# HISTOIRE DE BRETAGNE

© CALLIGRAMMES  
18, rue Elie Fréron  
29000 Quimper

© AR MORENN  
B.P. 23  
29115 Le Guilvinec

- Tous droits réservés -

Réédition d'après Boivin (1932). Préface de G.M. Thomas. Accompagnée de 2 illustrations inédites de Jean-Julien Lemordant et Mathurin Méheut et d'une reproduction d'une carte de Bretagne datée de 1696.

GAUDILLAT

## PRÉFACE

*C'est en fin décembre 1972, vingt ans après que nous ayons commencé à correspondre, que je découvris la petite maison du "Lest'r", à Saint Guénolé, où Auguste Dupouy avait passé tant de vacances heureuses, traquant la crevette ou tenant la barre de "l'Espérance" d'abord, puis du "Scrafic". J'accompagnais Pierre Hélias et Pierre Le Bris, l'éditeur, pour une émission de TV sur FR3, en hommage à Auguste Dupouy.*

*La mer encore démontée après une violente tempête, comme nous en réservent les "mois noirs" était d'une beauté sublime. Des vols de goélands, désespérés et poussés par un vent rageur s'abattaient près de la maison et les embruns volaient jusqu'à nous. Une fin de tempête comme Auguste Dupouy aurait aimé regarder derrière les vitres de sa bibliothèque où l'on sentait encore rôder son ombre.*

*Je l'avais connu sur le tard. A la suite d'un article que j'avais commis dans le "Télégramme" dont il était un chroniqueur apprécié, article relatant le départ de Brest, le 18 juin 1940, d'une Armada affolée, Auguste Dupouy vint me voir à Brest. Il retrouvait toujours avec plaisir la ville où il avait fait ses études, bien que le vieux "Bahut" eut disparu dans la tourmente.*

*Cette visite avait un but précis : Dupouy se documentait alors pour ajouter un dernier chapitre à son "Histoire de Bretagne" : l'évocation de l'occupation et de la résistance qui lui avait enlevé deux de ses fils, Pierre et Jean, morts en déportation.*

Sa vaste culture latine ne le prédisposait pas, sans doute, à s'intéresser à l'histoire bretonne. Mais c'était ne pas connaître ce normalien passionné, cet amoureux de la Bretagne et de sa mer que de croire qu'il se contenterait d'écrire : "Rome et les lettres latines" ou "Horace" ou encore des ouvrages d'érudition comme "France et Allemagne dans la littérature contemporaine".

Sur la cinquantaine de livres constituant l'œuvre de l'écrivain, la moitié célèbre la Bretagne, que ce soit dans des romans : "l'Affligé" ou "Le chemin de ronde" par exemple, ou dans des ouvrages de vulgarisation tels "La Basse Bretagne" de chez Arthaud ou la "Cornouaille" chez de Gigord.

Auguste Dupouy n'aimait pas se mettre en avant; ce n'est pas sans raison que le quimpérois Charles Chassé disait de lui : "Je ne connais à Dupouy qu'un seul défaut : sa trop grande modestie". Qualité (ou défaut ?) que son ami Anatole Rivoallan traduisait ainsi : "Il était sauvé de l'enflure par la présence en lui de ce don, plus rare qu'on ne le croit, le don de l'humour. Il aurait pu comme tant d'autres, pontifier; il était maître en maints domaines où il aurait pu afficher une supériorité certaine : il s'en gardait comme d'une tare".

Il lui arrivait cependant de réagir vigoureusement devant ce qu'il estimait injuste.

Le préfacier d'un ouvrage que je connais bien pour l'avoir écrit, distribuait des fleurs à Charles Le Goffic, co-auteur avec Dupouy de "Brocéliande". Et ce dernier de m'écrire, le 21 février 1954 : "Il y a, dans les 256 pages de ce livre, 12 pages de Charles Le Goffic et 244 d'Auguste Dupouy..." Ajoutant que la mise en vedette du nom de Le Goffic fut quasiment imposée par Rémy Dumoncel, alors directeur de la "Renaissance du Livre" "qui trouvait —avec raison— mon nom moins "public" (le pauvre ami Le Goffic venait de mourir)".

Régionaliste éclairé et fervent, il s'était attelé à une "Histoire de Bretagne" de la préhistoire à la guerre de 14-18. Ouvrage bien pensé, préparé avec soin, Auguste Dupouy étant de ceux qui ne trichaient pas avec la vérité. Et ce n'est pas sans raison que notre ami commun, Louis

Ogès, écrivait qu'Auguste Dupouy, "le vrai visage de notre province, témoigne d'une sincérité et d'un esprit critique remarquables. Beaucoup d'historiens de profession gagneraient à l'imiter".

Beau témoignage à l'heure où paraissent bon nombre d'histoires de Bretagne orientées et partisans.

"L'Histoire de Bretagne" de Dupouy, parue en 1932 et augmentée en 1940, devait être rééditée par l'éditeur Boivin, mais son directeur malade, ferma sa porte en 1947.

Auguste Dupouy alerta en vain Hatier et Hachette. Le régionalisme n'était pas encore à la mode. Plihon, à Rennes, acceptait de rééditer l'ouvrage, mais à compte d'auteur.

Dupouy refusa : "Je n'ai jamais payé d'autre éditeur que celui qui m'imprima, en 1905, mon premier volume de vers. Il m'en coûta 882 F. que les 1.000 F. d'un prix de l'Académie me remboursèrent", me confiait-il dans une lettre.

Avec son excellent "Face au couchant", illustré, hors texte, par Mathurin Méheut, Auguste Dupouy n'eut pas plus de chance pour une réimpression prévue, l'éditeur ne revint pas de Neuengamme.

Aussi, c'est avec grand plaisir que les amis et lecteurs de l'écrivain apprirent que les éditions "Calligrammes" se décidaient à réimprimer l'Histoire de Bretagne, rendant ainsi un bel hommage à l'un des plus grands écrivains bretons après Chateaubriand, Renan et Lamennais.

Georges-Michel THOMAS

"Dessin de Jean-Julien Lemordant"



*Original sketch  
of woman in "Pittsburgh"  
[unclear] [unclear]*

*A mes quatre fils.*  
A. D.

## AVANT-PROPOS

---

Il y a de nombreuses Histoires de la Bretagne. Les plus anciennes ne peuvent mener chronologiquement très loin. Parmi les plus récentes, il en est qui s'arrêtent à 1789, d'autres à 1491. Celle-ci est une des rares qui aillent jusqu'à nos jours. Cette façon d'être complète fera peut-être excuser des lacunes nombreuses, mais inévitables : comment tout savoir d'une matière si abondante, si étudiée, et comment tout dire ?

Assurément, il convient de ne jamais perdre de vue les ensembles. Mais on se condamnerait à de purs schémas, si l'on voulait à chaque page d'un modeste in-octavo rassembler le tout d'une époque ; si, par peur du détail, on excluait chaque fois qu'ils s'offrent les petits faits caractéristiques ou les personnages représentatifs, lesquels ne sont pas nécessairement les plus titrés.

La plus sûre méthode d'exposition, en histoire, c'est le récit ; l'ordre naturel, celui des



dates : nous avons dans la mesure du possible évité l'arbitraire des jugements d'auteur et le dépeçage de la réalité historique, nous appliquant à retenir à la fois la succession et la coexistence des faits.

Enfin, ce n'est pas absolument une banalité, quand il s'agit d'une Histoire de la Bretagne, et notamment en cette année 1932, qui marque le quatrième centenaire d'une date capitale, de déclarer qu'on s'est appliqué à l'écrire, non pas, certes, sans passion, mais d'abord avec celle de la vérité. Nous croyons aussi que c'est la meilleure façon de remercier les amis qui nous ont aidé de leurs recherches ou de leurs conseils. Celui d'entre eux qui nous avait pressé d'entreprendre ce travail n'est plus là pour juger de l'exécution : inscrivons du moins avec reconnaissance et piété, sur notre page liminaire, le nom de Charles Le Goffic, qui appartient, lui aussi, à l'Histoire.

N. B. — Sauf de menues corrections, le changement d'une demi-page, une addition d'une douzaine de lignes et celle d'une note finale de statistique, le texte de 1941 est entièrement conforme à celui de 1932.

"Dessin de Mathurin Méheut"



A melange  
of grey  
and blue -  
in melange

HISTOIRE  
DE  
BRETAGNE

---

I  
LES ORIGINES

*Le pays. — Un mot de Michelet. — Les premiers habitants. — L'âge du bronze. — Les Celtes. — Les Romains et la romanisation. — Le Christianisme. — Les Saxons.*

Ce qu'on appelle préhistoire est en réalité de l'histoire : une histoire plus fragmentaire, mais également fondée sur le témoignage. Comme les inscriptions et les textes, on peut dire que des silex taillés, des mégalithes, des hypogées sont des témoins qu'il faut qu'on interroge. On interrogera de même l'aspect d'un territoire, la configuration d'un littoral, la constitution d'un sol. Peu de provinces, en France, ont autant de personnalité géographique que la Bretagne. Sa forme péninsulaire suffirait à la distinguer. Mais, géologiquement aussi, son caractère et son unité s'imposent. La vieillesse que volontiers on lui attribue n'est pas, à le bien prendre, un vain mot. Ainsi que les Vosges, l'Ardenne et le Massif Central, elle date de l'époque primaire. Le Trégor doit sa fertilité aux matériaux d'un volcan éteint depuis

l'enfance de la planète. Quand le bassin de la Loire et celui de la Seine étaient encore sous les eaux, la Bretagne dressait au-dessus d'elles des monts de 1.200 à 1.500 mètres. Le patient travail des millénaires les a réduits à leurs socles de schiste, de grès, de quartz et de granit. Les ménés rugueux qui ne culminent pas à plus de 300, 330 et 390 mètres, les falaises, les promontoires qui bastionnent les côtes contre les offensives de l'Océan, sont les assises des superstructures détruites.

Ce sol tourmenté a certainement subi d'autres métamorphoses. Le déchiquetage des grèves, la profusion des îles, des flots, des écueils, semblent un mémorial des luttes de la mer et du sol. Il y a eu, parfois avec l'aide de l'homme, des exhaussements, dont la Brière et le Marais-Dol sont parmi les exemples les moins lointains; des affaissements surtout, que l'on peut mesurer sur certains points. Des mégalithes submergés à mer haute comme Men Ozac'h dans l'Aber-Wrac'h, l'allée couverte de Douarnenez, le menhir de Lesconil, celui de Roscarno dans la rivière de Pont-l'Abbé, le dolmen de Kerroyal dans celle d'Auray, témoignent d'un relief un peu différent. Le souvenir de vieux cataclysmes s'est fixé en une légende de villes englouties : Lexobie, Occismor, Porz Liogan, Tolente. Le nom d'Is, en Cornouaille, a désigné toutes les agglomérations disparues. On suppose qu'à une époque plus lointaine la Loire, la Vilaine, l'Odet, ont eu leur embouchure bien en aval des estuaires actuels; que l'Aulne, qui se jette à Landévennec dans la rade de Brest, y déboucha derrière Trébéron. Mais on peut dire que, depuis le début de la période historique, la péninsule n'a pas subi de transformations importantes, et qu'elle était, dès avant César, à peu près ce qu'elle est encore aujourd'hui.

d'hui, une terre en communication étroite avec la mer, abondamment baignée et pénétrée par elle, parcourue aussi d'une infinité de ruisseaux qui s'épanouissent en fleuves dès que la marée les rencontre, hachurée par toutes ces vallées, intérieurement morcelée par son relief, par la forêt primitive ou ce qui en restait, par son bocage, ses fourrés, ses prairies spongieuses et ses landes.

Or, cet aspect impose à l'historien quelques réflexions : au premier abord, la position péninsulaire de la Bretagne, au bout de la France, la met à l'écart du territoire français, et semble expliquer dans une large mesure son indépendance historique, favoriser un isolement qu'on a pu juger, tour à tour, presque splendide ou presque sordide. C'est pénétré de cette pensée, et obsédé par la vision d'une « pauvre et rude Bretagne », que Michelet a écrit : « La Bretagne est presque une île; ni fleuve ni port; nul accès par terre ni par mer. » Etrange erreur, du point de vue de l'histoire comme de la géographie. Vers la terre, la Bretagne n'a pas de frontière naturelle, puisque la Loire ne la limite pas. Son seuil géologique, au Nord-Est et au Sud-Est de la dépression rennaise, se partage entre elle et les provinces voisines. Les forêts échelonnées le long de l'Erdre supérieur n'ont jamais opposé aux invasions et influences qu'une barrière discontinue. La sylve de Brécilien ne commence qu'en deçà du fossé de la Vilaine. Entre ce fossé et celui de l'Ille et Rance, entre celui de l'Ille et Rance et celui du Couësson, il y a de larges trouées. Le cours de la basse Loire prolonge jusqu'à la mer, en pleine chair bretonne, une des grosses artères de l'ancienne France, voie d'accès véritablement royale. Sans doute, pour suivre jusqu'au bout les routes de terre, y avait-il des ponts à

franchir, des forteresses à emporter ou à masquer : mais c'est le cas le moins exceptionnel en toute histoire. Ce qui s'explique ainsi, ce n'est donc pas que la Bretagne ait vécu solitaire, mais bien plutôt qu'elle ait été liée comme elle le fut aux destinées de la Gaule, de l'Empire romain et du royaume de France.

Quant à la mer, Renan semble donner raison à Michelet quand il écrit qu'elle forme autour de la Bretagne « un cercle d'éternels gémissements ». En réalité, ce cercle hostile est percé de multiples ports, « les plus beaux qui soient dans l'Océan », au dire de Richelieu. Par son front de mer, la Bretagne, aussi vulnérable que protégée, toujours prête à sortir d'elle-même et à recevoir, pour son dommage ou son profit, des visites, n'a été privée de relations avec aucune région maritime de France, d'Europe ou du monde.

La géographie de la Bretagne la montre moins isolée d'autrui que d'elle-même. Un relief médiocre, mais étrangement accidenté, des rivières sans ampleur, mais malaisément franchissables, ont naturellement gêné les communications intérieures, cloisonné le pays, entretenu le particularisme. Plus que tout a compté, du moins à l'ouest de la Vilaine, le morcellement agricole, qui n'est pas arbitraire, mais dans la nature des choses, c'est-à-dire du sol. Terres froides et terres chaudes, tourbières, garennes, friches et cultures se succédaient de si près, que la grande exploitation apparaissait presque impossible, et que la loi primitive du peuplement, ce fut la dispersion par hameaux, par chaumières, châteaux et manoirs. D'où la rareté des grandes villes, des grands marchés, des grands canaux, des grandes routes — aucune grande industrie ne venant compenser cette dissémination —, et

le règne du chemin creux, embourbé à l'état normal, impraticable. Il y a moins de cent ans, les routes de mer, entre les différents ports du littoral breton, étaient les plus fréquentées. Les difficultés d'établissement de la voie ferrée Rennes-Brest, invoquées quand il s'agit de combattre le projet de Brest-Transatlantique, montrent que ce cloisonnement a duré jusqu'à nos jours. On a attendu ces toutes dernières années pour construire les ponts de la Corde, de Térénez et de Plougastel, en aval de vieux ports fluviaux. Les mauvais chemins décriés par La Fontaine et par M<sup>me</sup> de Sévigné n'étaient pas dus seulement à la négligence, mais aussi à des obstacles naturels. Il semble d'ailleurs que les populations rurales s'en soient volontiers accommodées, ainsi que de l'horizon limité qui en était la conséquence, comme il est logique d'admettre que les améliorations du système routier aient répondu dans la pensée des gouvernements à une politique de centralisation active.

Cette très vieille terre fut-elle très anciennement peuplée? On en doute. Peu de stations paléolithiques. Point de grottes, aucun reste de mammoth ou de renne, aucun vestige de l'homme chelléen, moustérien ou magdalénien. Peut-être que, rabotée par le déluge de l'époque quaternaire, ceinturée d'une mer de glace, elle était encore inhabitable aux siècles où les populations de notre Massif central et des Pyrénées espagnoles exécutaient leurs étonnants dessins et les premières sculptures dans le calcaire de leurs cavernes. Il faut en arriver au néolithique pour constater avec certitude la présence de l'homme dans la péninsule, principalement sur les côtes et aux îles. Le long de la baie d'Audierne et des grèves du Léon on a retrouvé des haches en pierre polie, des silos taillés, des poteries

mal cuites. Quelle était la race de ces ouvriers primitifs? Ou quelles races déjà se rencontraient en eux? Les plus anciens seraient-ils ces mangeurs de coquillages dont on a récemment signalé la trace en pays bigouden, dans une crique de la Torche, et dont le faciès mongoloïde — hypothèse ingénieuse, mais aventurée — expliquerait celui des riverains actuels? On peut beaucoup épiloguer sur des formes de crânes. Les plus vieux peuples connus ne sont que des sangs-mêlés.

La Bretagne est par excellence la terre des mégalithes. On a pensé, étant donné l'évidente destination de beaucoup d'entre eux, que l'Armorique fut dans l'Europe du bronze une terre des morts en même temps qu'un pays de la mer. Elle aurait rempli la même fonction, pour l'Occident ligure, que la Campanie pour les Italiens de la même époque. Les hommes de l'intérieur venaient inhumer sur ces bords des cadavres vénérés, pour leur faciliter la traversée qu'exigent la plupart des vieilles religions. Mais la vie fut intense autour de ces cimetières. Cette prodigieuse floraison de pierres suppose un peuple d'industriels spécialisés. Les Armoricaïns de ce temps furent de grands entrepreneurs de monuments funéraires. Il est certain que ces monuments abondent là surtout où la population était la plus dense. Il s'en faut d'ailleurs que leur destination à tous soit exactement connue. Mais tombeaux, stèles, tables de sacrifice, bornes-fontaines ou, comme on le croit de certains alignements de menhirs, repères d'un cadran et d'un calendrier primitif, ils témoignent dans l'ensemble d'une civilisation déjà avancée, à ne considérer seulement que la technique de l'extraction, du transport et de l'érection de ces pesants monolithes.

Les plus anciens d'entre eux nous font remonter

jusque vers 3.000 et 4.000 ans avant notre ère, époque de la pierre polie. Les plus récents nous font descendre jusqu'au xv<sup>e</sup> ou xii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'âge du cuivre et à celui du bronze qui, en Bretagne, furent assez indistincts et tardifs. C'est le temps de la grande civilisation égéenne. Influa-t-elle sur celle d'un si lointain Occident? Elles ont pour caractère commun d'être toutes deux littorales. Sauf quelques exceptions, comme le riche ensemble de la lande de Cojoux, en Pipriac, le cromlec'h de Pierre-Blanche, en Pléchéat, le menhir de Kerampeulven, en Huelgoat, c'est au voisinage de la mer que se rencontrent les allées couvertes, les alignements et les plus hautes des pierres levées : Carnac, Locmariaker, Kerscaven, Kerloas, Champ-Dolent sont au bord de l'Atlantique ou de la Manche, et c'est dans les tumulus exposés à l'embrun ou aux tempêtes de sable qu'on a fait la plus ample moisson de ces outils, de ces armes, de ces poteries et de ces bijoux dont les collections se voient sous les vitrines des musées régionaux ou de Saint-Germain.

Des marins d'Utique et de Gadès, porteurs des traditions méditerranéennes, accostèrent ici. La péninsule avait à leur offrir un peu de cuivre, davantage d'étain. Ils apportaient en échange leur camelote, leurs idées, leur exemple, les vases à quatre anses comme ceux de Cnosse, la construction des tombes à encorbellement comme celles de Mycènes, l'incinération. Ainsi apparaîtrait, dès cette époque, la fonction assignée à la Bretagne. En marge de la circulation terrienne, elle se porte à la rencontre des aventuriers de la mer, tour à tour escale et destination. Mais on croit moins aujourd'hui qu'il y a quelques années à la provenance étrangère des haches de jadéite et des bijoux en callais trouvés en si grand nombre dans le sol du Morbihan, et quant à l'orne-

mentation des céramiques, soit géométrique, soit végétale, suffit-il de quelques ressemblances pour conclure qu'elle n'est pas indigène?

En tous cas, la civilisation du bronze fut très florissante dans la péninsule. Sur un millier de dépôts dans toute la France, le seul Finistère en compte plus de cent cinquante. Peu de grandes armes, de lances ou d'épées; mais quantité de flèches, de poignards à rivets, de haches à douille. Des forgerons ambulants installaient leurs ateliers en plein vent près des villages côtiers et en quelques terroirs de l'intérieur, comme le Huelgoat ou Mur-de-Bretagne. L'âge du bronze se prolongea ici plus qu'ailleurs. La civilisation du fer y fut moins originale et moins vigoureuse. Quelques débris de forges non plus nomades, mais sédentaires, quelques monnaies et médailles, quelques traces de camps, quelques tertres mortuaires ou *galgals*, d'assez nombreuses stèles cannelées improprement dénommées *lec'hs* — spécialité bretonne sur le sol de France —, et puis de belles poteries de fine argile, délicatement ornées, tels sont les vestiges armoricains de cet âge du fer, qui correspond à celui de la domination gauloise.

Ici, comme dans toute la Gaule, les Celtes se sont superposés, sans les détruire, à des populations bien plus vieilles. Ils leur ont donné leurs dieux, leur langue. Le premier nom connu de la péninsule, *Armor*, qui signifie non pas « la Mer » comme on serait tenté de traduire (*ar mor*), mais « le pays autour de la mer » (*are mor*), appartient au vocabulaire celtique. Il désignait, outre la Bretagne actuelle, toute la Normandie en deçà de la Seine. Dans ce que nous appelons l'Armorique, les Romains, à leur arrivée, trouvèrent cinq tribus : les Namnètes sur les rives de la Basse-Loire, autour de

Condate — c'est-à-dire confluent —, aujourd'hui Nantes; les Vénètes, autour de Dariorit, qui est devenu Vannes ou Locmariaker; les Osismes, chef-lieu Vorgium, dont le nom n'est pas celtique, puisqu'il est déjà cité par le Carthaginois Himilcon — c'est Carhaix; les Curiosolites, chef-lieu Corseul; les Redones, chef-lieu Condevincum, notre Rennes. On pourrait y ajouter les Ambibares, sur le Couënon, les Diablintes au pays de Vitré. Les centres de population sont à peu près distribués, cinquante ans avant Jésus-Christ, comme ils le sont encore. De grandes forêts s'étendaient entre ces tribus. Des forteresses, sur quelques sommets et promontoires, servaient à la fois de refuges et de parcs à bétail, tel le camp retranché du Huelgoat, demeuré presque intact, avec sa double enceinte, sa butte de guet et son puits.

Sans doute cette population armoricaine se confond-elle, à première vue, avec celle des autres tribus gauloises. On peut se la représenter également vêtue de la blouse ou *caracal*, de la longue braie serrée aux chevilles, du *sagum*, manteau à agrafe, chaussée de la *gallica* ou galoche. Elle a les mêmes maisons et les mêmes huttes, les mêmes chariots à quatre roues, les mêmes institutions politiques, les mêmes croyances, les mêmes druides. Mais, dans la grande famille celtique, c'est à la fraction belge qu'elle appartient, comme les Bretons d'outre-mer. La mer, entre ces frères de Bretagne et d'Armor, fut moins un hiatus qu'un trait d'union : cela, grâce surtout aux Vénètes. Des cinq tribus de la péninsule, ils formaient la plus active et la plus prospère. Le cabotage, le commerce de l'étain, la perception des droits de mouillage et de quai, la pêche les avaient enrichis. Leurs ports, établis sur le littoral du Morbihan, leur valaient la

visite de nombreux négociants grecs, africains et bretons. Ils avaient eux-mêmes une flotte bâtie en force, capable de résister aux coups de l'ennemi comme aux tempêtes de l'Océan. César, quand il vint chez eux, fut impressionné par la vue de ces vaisseaux de chêne, de ces varangues plates, faites pour l'échouage à marée basse, de ces hautes proues et de ces châteaux de poupe, de ces membrures et de ces poutres transversales percées de clous épais d'un pouce, de ces chaînes d'ancre au lieu de câbles, de ces voiles de peau et non de lin. On aimerait trouver, dans *Les Commentaires*, des renseignements précis sur le gréement : mais César n'était pas un marin.

Les Vénètes, en relations depuis des siècles avec Marseille par les vallées du Rhône et de la Loire, ne pouvaient voir sans inquiétude les progrès des Latins dans leur direction. Il n'était pas non plus dans la tradition de Rome de supporter près d'elle aucune thalassocratie. Comme elle s'était heurtée à Carthage, à la Grèce, aux Pirates, à l'Égypte, elle devait se heurter aux Vénètes. En 56 avant Jésus-Christ, Publius Crassus, lieutenant de César, hivernait chez les Andes. Il manque de froment : il en envoie demander aux Armoricaïns, dont il avait des otages. Au lieu de lui en fournir, ils retiennent ses envoyés. S'il veut les ravoïr, qu'il rende les otages armoricaïns. César était en Illyrie. Crassus a non seulement le temps de l'aviser, mais encore de recevoir ses instructions, qui sont de construire et d'armer une flotte en Loire. César en personne a le temps d'accourir. De leur côté, les Vénètes, confiants dans leurs forteresses, dans leurs vaisseaux, dans leur connaissance du pays et des parages, se préparent à la résistance, tout en ralliant à leur cause les Namnètes, les Curiosolites, les Osismes

et, hors de la péninsule, les Lexoviens, les Messapiens, les Ambiens, même les Bretons.

César marcha contre eux, après avoir remis à Décimus Brutus le commandement de la flotte, où servirent, en plus des soldats romains, des marins pictons et santons. D'après lui, les forteresses vénètes étaient inaccessibles aux fantassins à mer haute, aux navires à mer basse. Il n'en nomme d'ailleurs aucune, n'en situe aucune avec précision. Il arrive, malgré tous obstacles, à les prendre l'une après l'autre, mais vainement, puisque la flotte lui échappe. Est-ce à dire que les femmes, les vieillards, les enfants, et tout d'abord les défenseurs des remparts, ont pu échapper avec elle? Et, dans ce cas, comment l'embarquement s'est-il fait? César nous le laisse à conjecturer. La bataille navale se déroula sous ses yeux, on ne sait exactement où. Il évalue à 220 le nombre des vaisseaux ennemis; il oublie de dire celui des Romains. Contre la masse des coques vénètes, l'éperon était inutile. Les croiseurs de Brutus avaient pour eux l'agilité et la rame. La lutte dura de la quatrième heure (dix heures) jusqu'au coucher du soleil. Les Romains la gagnèrent, au dire de César, grâce à des faux, lancées au bout de câbles dans les manœuvres de l'adversaire et actionnées par la vitesse des avirons. Aux lourds voiliers désemparés, le calme plat interdit toute fuite. Ces calmes sont assez fréquents pendant la belle saison sur la côte bretonne, et l'on se figure assez bien ce que serait une goëlette de Paimpol ou un dundee de Groix, voiles floches, aux prises avec des baleinières. Dion Cassius, qui a laissé une autre relation de la bataille, déclare que c'est ce calme qui assura la victoire romaine. Tous deux omettent ce que le moindre capitaine indiquerait : la direction du vent, pendant qu'il souffla. Dion Cassius



ajoute seulement que les Vénètes n'avaient ni arcs ni pierres, aucun projectile. Les dieux de Rome, une fois de plus, l'emportaient, mais aussi l'ingéniosité et l'expérience militaire des vainqueurs. Les vaincus avaient péché par imprévoyance. Dure fut l'expiation. Le Sénat des Vénètes fut livré au bourreau, le peuple vendu à l'encan. Il dut en rester. En tout cas, il restait encore assez d'Armoricains, quatre ans plus tard, pour envoyer dix mille des leurs combattre sous les murs d'Alésia.

Après la conquête, l'Armorique forma dans la Gaule lyonnaise un ensemble de cinq cités tribulaires. L'autorité centrale s'y entretint par les mêmes moyens que partout, militaires et pacifiques. D'une part, quelques garnisons, une douzaine de mille hommes — pas plus — répartis en des camps (*castra*) et des châteaux forts (*castella*). Pour les relier, des routes, dont plusieurs pavées, mais en général assez hâtivement faites, que le trafic empruntait aussi pour ses besoins. Peu de travaux d'eau, malgré la proximité des sources : on a retrouvé quelques restes d'aqueduc, à Carhaix, près d'Auray, ailleurs. Des villas en assez grand nombre, dotées du confort italien — bains et chauffage central. L'Empire favorisait le développement des villes. Deux villes-confluents, Condevincum avec son voisin, Portus Namnetum, le Nantes primitif, et Condate Redonum — Rennes — inaugurèrent dès cette époque leur mission de cités capitales. De trente ou quarante voies romaines qui sillonnaient, en ligne presque droite, la péninsule, la plus importante, venant de Tours, la traversait obliquement du S.-E. au N.-O. par Condevincum, Duretie (Rieux), Darioirit, Vorgium et Gesocribate (Brest). Une autre joignait Rennes à Erquy (Reginea) par Corseul (Fanum Martis). Une

autre, Carhaix à Yaudet par Lannion. D'autres, Darioirit à Corseul, Darioirit à Rennes, Civitas Aquittonnia (Lockmaria-Quimper) à la côte. Plusieurs documents, dont le plus explicite est une *Notice des dignités de l'Empire*, mentionnent encore Brivates, Grannona, Vinduna, Port Saliocon, d'une identification douteuse, Blabia (Blavet), Sulim (Castennec), Blain, Mons Relaxus (Morlaix), Aleth (Saint-Servan).

Jusqu'à quel point l'Armorique fut-elle romanisée ? Là comme partout, il y eut sans doute des fonctionnaires en surnombre, des curiales accablés d'impôts, un développement de l'esprit corporatif dont il reste pour témoignage, à Nantes, une inscription des *Nautes de la Loire*. Il y avait aussi un front de mer à tenir contre les pirates du Nord, un minimum de police à assurer sur l'étendue du territoire. C'était l'affaire des légions et des soldats auxiliaires. Qu'on se figure ces exilés — car ils venaient pour la plupart de loin — dans la monotonie habituelle de leurs travaux et de leurs loisirs. L'inscription de Corseul à Sicilia Namgidde, une mère égyptienne qui avait accompagné son fils Januarius sous ce lointain climat, projette un peu de tendre clarté sur l'obscur vie des camps armoricains.

La romanisation fut-elle plus profonde ? De nombreuses fouilles, souvent fructueuses, incitent à le croire. Entreprises avec quelque méthode depuis celles de dom Lobineau à Corseul en 1707, elles ont fait apparaître des substructions de murs — briques et moellons — des tronçons de chaussées, des bornes milliaires, comme celle de Kerscao, qui a fait couler des flots d'encre, des ruines de villas, de tuileries, de poteries, de forges, des temples, des sarcophages, des tombeaux, des fresques, des

marbres, des bronzes, de nombreuses statuettes de Vénus, un trésor de 30.000 pièces de monnaie tirées du lit de la Vilaine, à Rennes, 16.300 autres en deux amphores dans une tombe rennaise, 30.000 deniers d'argent à l'effigie d'Alexandre Sévère, près de Brest. La célèbre patère d'or trouvée le 26 mars 1774, à Rennes, est la merveille de ces exhumations. Mais, au total, que prouvent-elles ? Le bien-être, le luxe, les avantages d'une civilisation supérieure furent-ils un idéal répandu, ou le privilège d'une minorité étrangère ? Nulle part ici nous ne voyons rien de comparable à ce qui exista, non seulement en Provence et dans l'ancienne Narbonnaise, mais dans les vallées du Rhône, de la Saône, de la Garonne, de la moyenne-Loire, de la Seine, de la Moselle, du Rhin. Pas une école réputée. Pas une ville vraiment importante, comme ces foyers d'activité et de lumière que devinrent Vienne, Lyon, Autun, Lutèce, Bordeaux, Toulouse, Saintes, Trèves, Cologne. Les grandes cités naissent sur les grands fleuves.

L'Armorique paraît avoir été accueillante aux dieux de Rome. Le polythéisme méditerranéen se greffait assez naturellement sur un polythéisme d'origine ligurienne, que le druidisme n'avait pas détruit. Mais inversement cette similitude favorisait la persistance des cultes antérieurs. On attribue à des souvenirs d'une mythologie belge, assimilés par la religion officielle, les statues de cavaliers et d'anguipèdes trouvées à Briec, à Plouaret, à Ploemel. Le menhir gravé de Kernuz, consacré en même temps à Mars-Mercure et à Belen-Tarannis, est un témoignage significatif de ces mélanges. La fresque du *Triomphe de Vénus*, dans la chapelle de Sainte-Agathe, à Langon-sur-Vilaine, et

toutes les Vénus, impudiques ou non, qu'on a déterrées, montrent la popularité de cette déesse dans le pays : c'est que l'idée de la fécondation y était déjà divinisée. Il y avait un temple de Bacchus à Rennes, un temple de Mars à Corseul, qui fut en Armorique une des dernières citadelles du paganisme. Mais le géographe Pomponius Méla signalait des druidesses à l'île de Sein.

Et la langue ? Le celtique indigène céda-t-il toute la place au latin ? Selon J. Loth, « il ne peut rester sur ce point le plus léger doute <sup>1</sup> ». Il en donne pour preuve les noms de lieux, à peu près tous latins. La preuve n'est peut-être pas décisive. On prouverait aussi bien qu'en pays celto-germanique, autour d'Agrippina Colonia et de Confluentes, devenus Cologne et Coblenz, on ne parlait à la même époque que la langue du Latium. Il y a d'ailleurs dans la toponymie armoricaine quelques survivances du celtique, par exemple les finales en *ac* comme dans Callac, Carnac, Piriac, le nom gaulois de Liger (Loire à Nantes et Léguer à Lannion), celui d'Ouessant (*Uxama*, la plus haute). Si, d'autre part, on admet — et il le faut bien — que la Bretagne insulaire, avant de reprendre le celtique à l'Armorique, en avait conservé l'usage, quoique romanisée elle aussi et même, assure Tacite ou Agricola, plus apte encore que la Gaule à l'éloquence — latine, naturellement ; si l'on croit qu'en raison de leur isolement relatif certaines régions d'outre-mer, Cornwall, Galles, Northumberland, purent garder le breton sans repousser absolument le latin, la même raison vaut pour l'Armorique, et il n'est plus invraisemblable que le bilinguisme y fût, comme aujourd'hui, pratiqué.

1. *Les mots latins dans les langues britanniques*, p. 22.

Un signe que l'Armorique n'était pas romanisée à fond, fut sa lenteur à adopter le christianisme. Province surtout rurale, peuplée de paysans, *pagan*, païens. La première manifestation marquante de la foi nouvelle fut le martyre des « Enfants nantais » Donatien et Rogatien, suppliciés en mai 288 en vertu d'ordres de Maximilien Hercule, associé de Dioclétien à l'Empire. Il y avait plus d'un siècle que Lyon avait une église, et que Blandine avait été martyrisée. Saint Martin, qui fut évêque de Tours de 370 à 397, semble avoir exercé son action d'apôtre jusqu'au pays des Namnètes et des Redones. Saint Patern aurait été, au début du v<sup>e</sup> siècle, le premier évêque de Vannes. Rennes devint à la même époque le siège d'un évêché. Or le christianisme était depuis 315, date de l'édit de Constantin, religion d'Etat.

L'Armorique bénéficia jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle de la paix romaine. A cette époque, elle se mit à connaître, elle aussi, les misères de l'invasion. Les pirates saxons, qui avaient pour repaires les bords de l'Elbe et les îles de la mer du Nord, se répandirent, à bord de leurs barques d'osier et de cuir, sur les eaux de la Manche, firent le tour de la péninsule, y commirent des ravages. D'abord arrêtés par l'organisation militaire gallo-romaine, contrebattus par d'autres Barbares appointés tels que le Batave Carausius, qui songait moins à les expulser qu'à s'approprier leur butin, ils multiplièrent leurs attaques dès que de plus graves menaces eurent acheminé vers le Rhin les garnisons de l'Armorique. Est-ce qu'ils la dévastèrent, comme on l'a dit, de fond en comble? Un fait est certain : ce sont les traces d'incendie que portent de nombreuses ruines gallo-romaines. Mais plus d'un temple, plus d'une villa ont pu

n'être incendiés que plus tard. En 409, les cités armoricaines s'unissent pour se défendre : c'est donc qu'à cette date il en est encore d'épargnées. Il est vrai, nous l'avons vu, que le mot d'Armorique désignait alors un territoire plus ample. La péninsule a subi, pendant la désorganisation de l'Empire, le même traitement que tout le littoral gaulois de la Manche et de l'Atlantique. Quand Prosper d'Aquitaine déclare que le pays n'aurait pas été plus accablé, « quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules », et qu'il ajoute : « On a détruit nos vignes, nos oliviers, ruiné nos villes par l'eau ou par le feu », il est clair qu'il désigne un pays où l'olivier et la vigne poussent normalement, et non pas le *Tractus armoricanus*. Au milieu du v<sup>e</sup> siècle, Aëtius, ayant à se plaindre de l'Armorique, la donne à ravager aux cavaliers alains à sa solde : les Saxons n'en avaient donc pas fait un désert. Si d'autre part l'écrasement fiscal des curiales, c'est-à-dire des propriétaires de plus de 25 arpents — une douzaine d'hectares — a eu pour conséquence le dépeuplement des campagnes, cette conséquence ne fut point particulière à l'Armorique, et ce dépeuplement n'y fut sans doute pas radical, il ne l'exposa pas plus qu'une autre région à la rapacité des Barbares. La machine administrative à faire le vide fonctionnait partout dans l'Empire. Et partout, depuis longtemps, depuis les Teutons et les Cimbres, ce que les Germains demandaient, soit aux Romains, soit aux Gaulois, c'étaient des terres. S'installer à la place des autres, récolter ce que d'autres avaient semé, telle était leur coutume. Ce qu'on peut dire, c'est qu'ailleurs les vides étaient comblés aussitôt — par eux précisément —, tandis que l'Armor excentrique subit surtout des incursions rapides, et d'autant plus

meurtrières, d'autant plus dévastatrices. Les pirates n'épargnaient pas un pays où ils ne comptaient pas demeurer. Tout ceci d'ailleurs est conjectural : d'abord, parce que les textes font par trop défaut; ensuite, parce que chaque fois qu'on lit *Tractus armoricanus*, on risque de commettre un faux sens en traduisant par le mot d'Armorique. En vérité, nous retombons au v<sup>e</sup> siècle en pleine préhistoire, et nous y restons jusqu'à ce que les insulaires bretons débarquent à leur tour dans le pays qui s'appellera, désormais, la Bretagne.

## II

## L'IMMIGRATION BRETONNE

*L'Armorique devient la Bretagne. — Les Saints. — L'organisation des immigrants. — Les chefs bretons. — Relations de la Bretagne avec la France mérovingienne. — Un siècle sans histoire. — La langue bretonne.*

Les légions avaient conquis la plus grande partie de la grande île qu'elles appelaient Britannia, du celtique Prydain. Sur leurs pas étaient venus des apôtres qui l'évangélisèrent. En retournant sur le continent menacé par les Barbares, elles laissaient le pays à ses luttes intérieures, aux rivalités des clans et des chefs, aux convoitises des Celtes non romanisés, Scots et Pictes du Nord, contre lesquels les murs d'Antonin ou d'Hadrien, dégarnis de leurs défenseurs, ne pouvaient être d'une grande efficacité. Les Bretons commirent l'imprudence de faire appel aux Saxons déjà établis dans l'île de Thanet; c'était suivre la politique impériale de l'incorporation des Barbares. Elle leur donna les mêmes fruits amers. Les alliés devinrent, au premier prétexte, des ennemis. Il y eut un siècle de batailles avec alternatives de victoires et de défaites. Les Germains ont toujours eu le mordant qui fait que partout où ils prennent pied, ils se maintiennent. Les Bretons avaient de l'élan, mais de la négligence et peu de discipline. Au bout d'un

siècle, les Saxons, bientôt renforcés par les Angles, les avaient refoulés dans les montagnes du pays de Galles, du Cornwall et du Cumberland. L'Heptarchie anglo-saxonne était constituée à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque aussi, la plupart des colonies bretonnes d'Armorique étaient fondées.

On fait remonter la plus ancienne à l'an 460; ce serait celle de Fracan, à l'embouchure du Gouët. D'autre part, une tradition, rapportée par des annalistes du Moyen Age, veut que des légionnaires de la Britannia, Bretons de race, aient été établis en Armorique par Constance-Chlore, puis par Constantin le Grand, puis par l'Espagnol Maxime, qu'ils auraient soutenu contre Gratien. A cette tradition se rattache la légende de Conan Mériadec, qui fit fortune parce qu'elle servait à la fois la cause de l'autonomisme breton et celle des Rohan. Souverain de la Bretagne-Armorique dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ce Conan faisait d'elle une nationalité antérieure au royaume des Francs; et les Rohan, en le prenant pour ancêtre, faisaient de son épopée leur *Énéide*. Son nom figure pour la première fois en 1019 dans la latin d'une *Vie* de Saint. En 1664, le Père de Saint-Luc l'appellera encore « le défenseur de la foi, le protecteur des églises, l'ennemi juré de tous les hérétiques », dans un livre dédié « à M<sup>gr</sup> le duc de Rohan, prince de Léon », etc. Haute fantaisie. Le nom même de Mériadec fut probablement emprunté à celui d'un district gallois.

Que fut l'immigration? Massive ou clairsemée? Facile ou laborieuse? Quelles en furent les raisons exactes? La pression saxonne? La surpopulation dans un territoire réduit? Une pensée d'apostolat? L'appel d'une population sœur? L'attrait du vide? On a fait grand état d'un texte de Procope de Césarée, qui écrivit en grec, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle,

une *Guerre des Goths*, où l'on peut lire que les rois franks accordèrent aux Bretons, pour s'y installer, « la partie la plus déserte de leur territoire ». Si ces mots désignent bien la péninsule armoricaine, on comprend que les nouveaux venus aient occupé aisément des espaces évacués, retournés à la sylvie primitive ou à la brousse. La toponymie actuelle de l'Arré, qui peut remonter à cette lointaine époque, ne fait état que d'une végétation sauvage, landes (*lann* et *bot*), buissons (*bodou*), bois (*coat*, *cran*), genêt (*balan*), bruyère (*brug*), houx (*quelen*), saules (*alec*), aulnes (*vern*), épines (*drennec*, *spernen*), jamais de cerisiers ou de pommeraies. Quant aux *Vies* de Saints, tantôt elles confirment, tantôt elles infirment une telle interprétation. Elles parlent de lieux désolés où n'habitent plus que des fauves, mais aussi de populations nombreuses (*populus multus*), infinies (*innumerales homines*) attendant le débarquement des apôtres insulaires, soit pour les accueillir, comme saint Pol, soit pour les repousser, comme saint Corentin. Il est bon de noter qu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle les incursions des pirates en Armorique s'étaient fortement raréfiées, et d'autre part qu'aucun texte ne précise que les embarquements aient été gênés, non plus que les traversées, dont beaucoup furent aussi des traversées de retour. En admettant que les villes gallo-romaines eussent été pillées, incendiées par les Saxons, bien des citoyens avaient dû échapper au massacre ou à la captivité, rejoindre dans les bois et les champs ceux qui les occupaient déjà. Les insulaires auraient ainsi profité non de la disparition des Armoriciens, mais de leur dispersion. Enfin, quand les textes mentionnent des friches, des halliers, des déserts, font-ils entendre qu'il n'y a rien d'autre dans le pays? Encore aujourd'hui, la

Bretagne, quoique très peuplée et assez bien cultivée, a des tourbières, des landes, des paluds qui conviendraient admirablement à des solitaires. Il est naturel que des *Vies* de Saints y insistent. Mais elles en signalent aussi dans la grande île d'où venaient ces contemplatifs : en conclut-on qu'elle était déserte ?

Ces *Vies* de Saints bretons, dont le latin devait passer un jour dans le français savoureux d'Albert Legrand, sont la principale source de toute histoire de l'immigration bretonne. Quelle confiance leur faire ? Leur sincérité n'est pas en cause. Mais elles ne sont pas contemporaines des faits. Il s'en faut d'au moins 300 ans. Elles ont été rédigées entre le ix<sup>e</sup> et le xiii<sup>e</sup> siècles. Plus ou moins, elles font place à la légende. Les auges de pierre des apôtres navigateurs, les rencontres inespérées comme celle des cousins Rhigall et Budoc ou des cousins Pol Aurélien et Withur, certaines histoires d'animaux apprivoisés ou occis, le dragon de saint Pol et sa truie sauvage, le taureau de Tudual, les loups prosternés de Briac, la louve de Guenaël, la biche de Nennoc, le poisson de Corentin, portent le signe évident du merveilleux épique. La répétition même, d'une *Vie* à l'autre, des épisodes sensationnels, est un symptôme qui ne trompe pas. Ces *Vies* édifiantes sont des *Vies* romancées. L'hagiographe, qui est un moine, manque rarement — et sans doute le fait-il en toute ingénuité — de prêcher pour son saint, c'est-à-dire pour le fondateur réel ou supposé de son monastère. On ne sait même plus si la vieille abbaye de Landévennec, qui suivit jusqu'à l'an 818 une règle irlandaise, est une fondation de saint Guénolé, et l'histoire si accréditée du roi Gradlon n'a pas résisté aux investigations des érudits. Ederne, l'un des saints les plus populaires

de la Cornouaille, n'y aurait jamais mis les pieds. Le rude Ronan, pas davantage : tout au plus y aurait-on porté ses reliques. Ainsi peut-être s'expliquerait le mythe fréquent de l'auge flottante : l'imagination des fidèles aurait transformé le sarcophage en vaisseau.

La vérité paraît être ceci : les émigrés, qui ne sont pas pour la plupart des hommes de mer, mais des ferriens, se répandent dans la campagne, sur le plateau, partout où les attire et les fixe quelque étendue disponible de sol arable. Ni le lien du *clan* ni la volonté d'un chef civil, *tiern* ou *machtiern*, ne sont les principes de ce peuplement, mais bien la nécessité de la subsistance quotidienne dans un horizon agricole réduit. Ils vivent donc en ordre dispersé, en butte à des difficultés matérielles qui les accaparent, presque sans routes et sans marchés, faute d'agglomérations suffisantes, sans gouvernement assuré et sans culte public. C'est le triomphe et la misère du particularisme.

Il appartenait aux Saints venus d'outre-Manche d'y introduire un peu de cohésion. En Grande-Bretagne, l'hérésie pélagienne, florissante au début du v<sup>e</sup> siècle, avait été ruinée par des missionnaires gaulois. Saint Germais d'Auxerre y développa la vie monastique. Son disciple Iltud et quelques amis zélés y fondèrent les monastères de Laniltud, de Lancarvan, de Ti-Gwen, de Bangor, etc. Le pays de Galles devint ainsi une sorte de séminaire au centre du monde celte. Un grand esprit de prosélytisme y régnait. Les moines n'hésitaient jamais à prendre la mer pour se rendre où l'on avait besoin d'eux. Dès la fin du v<sup>e</sup> siècle, leur zèle de missionnaires trouvait à s'exercer en Armorique, sans qu'on puisse décider s'ils y vinrent uniquement pour assurer la foi des compatriotes déjà

débarqués, ou pour catéchiser d'anciens occupants, demeurés ou retombés dans la mécréance. En tout cas, la peur des Saxons semble être pour peu de chose dans leurs pérégrinations, puisqu'ils retournent volontiers dans l'île, et que les Saxons n'avaient d'établissement ni dans la Cambrie, dont la plupart des Saints étaient originaires, ni dans l'Irlande, où s'embarquèrent aussi quelques-uns, surtout à la fin. Ils sont venus surtout parce qu'on les appelait. Ils sont venus du pays le plus riche en vocations, en abbayes, en moines, à la demande de compatriotes en désarroi, comme au xvii<sup>e</sup> siècle des missionnaires français devaient aller dans la Nouvelle-France, au Canada, pour une œuvre d'organisation spirituelle plutôt que d'évangélisation. Les Bretons d'Armorique étaient des chrétiens. Mais ces chrétiens n'avaient ni temples ni prêtres. Les moines de la grande île furent ces prêtres, firent ces temples. Peut-être en était-il qui eussent préféré se faire ermites. La plupart des *Vies* les montrent débarquant sur une grève déserte, dans un îlot sauvage — Lavré près de Bréhat, Tibidi à l'embouchure de l'Aulne, Ouessant, Groix, Houat — et vivant là en contemplatifs, hors du siècle qu'ils abhorrent. Quand ils ne sont pas à proprement parler des solitaires, ils réduisent au minimum la vie en commun, chacun habitant sa logette. Si les fidèles les prennent pour évêques, ils ne se résignent qu'avec peine à tant d'honneur, et s'échappent le plus possible. Leur bonheur est de se ménager dans les rochers, dans les bois, dans la brousse, un *peniti* ou maison de prière, et d'y faire de longues retraites. Il arrive aussi que la passion des voyages les entraîne : car ce sont, par goût autant que par zèle, des itinérants, courant le monde pour le convertir ou pour le fuir, menés sur les routes de

terre et de mer par la passion de la seule aventure qui compte pour eux, l'aventure spirituelle.

Bon gré mal gré, ils aidèrent la société bretonne à se constituer. Les *Vies* des Saints sont suspectes. Mais une réalité tangible, c'est l'abondance des bourgs, villages, hameaux, dont ils devinrent et demeurent les éponymes. Leurs noms encore accolés aux préfixes *lan*, *plou*, *tré*, *loc*, désignent les agglomérations qu'ils fondèrent ou qui se fondèrent en souvenir d'eux. Le *tré* est un hameau, sans plus. Le *lan* et le *loc* sont l'ermitage, l'oratoire autour duquel se groupent les paysans : *lan* est d'un emploi plus ancien, contemporain des premiers groupements ; *loc* (de *locum*) ne paraît usité qu'après l'invasion ou plutôt l'expulsion des Normands. Quant au *plou* (du latin *plebem*), c'est la paroisse primitive, unité toute spirituelle en principe, instituée par le saint pour les commodités de son action religieuse, non pour celles de l'exploitation agricole ou de la défense militaire. La vie de cité avait à peu près disparu. La vie de clan n'apparaît nulle part avec certitude. Dans la dispersion générale, les saints viennent créer des points fixes, présenter leur *lan* comme un centre de ralliement à des populations éparses de bergers et de laboureurs. C'est grâce à eux que, dans cette péninsule écartée, un ordre rural succède à l'ordre urbain de Rome. Le territoire du *plou* est généralement un plateau à distance de la mer, circonscrit par des vallées et leur marécage, sillonné par les chemins de l'église. Les villes ruinées étaient au voisinage immédiat de la rivière ou de la mer ; celles qui renaîtront ou qu'on bâtira le seront aussi. Or il est notable que, jusqu'aux approches de la Révolution, beaucoup d'entre elles n'ont pas constitué de paroisses, mais se sont réparties entre de vieux

territoires paroissiaux. Le *plou* paysan, d'origine ecclésiastique, est resté, sur sa hauteur modérée, la cellule de l'organisme breton.

C'est là le fait essentiel et original. La vie monastique ne saurait passer pour une spécialité bretonne. Depuis la fondation du monastère de Ligugé par saint Martin, un peu partout, sur le territoire de la Gaule, se sont créées ces colonies de moines qui prient, défrichent, sèment, plantent, instruisent par l'exemple et par la parole. En Armorique même, à l'époque où les religieux bretons y opèrent, les évêques des églises de l'Est, Patern à Vannes, Melaine à Rennes, Félix à Nantes, favorisent le cénobitisme et volontiers s'y adonnent. Melaine chérit son abbaye de Plaz près de Redon; Félix se retire en son monastère de Besné, dans l'une des îles de la Loire. Bretons ou Gallo-Franks, à l'Ouest ou à l'Est de la Vilaine, s'ils ne suivent pas absolument la même règle, mènent à peu près la même existence au *lan* ou dans l'abbaye. Qu'on imagine, à l'intérieur d'un retranchement (qui parfois, comme à Rhuy, utilise les restes d'un camp romain), les loges des moines, soit en pierre, soit plus souvent en bois, l'église — de bois aussi, — le réfectoire, une cour intérieure entourée d'un préau; en dehors du retranchement, les dépendances : écuries, grenier, four, forge, charpenterie. Si résolu qu'on soit à vivre dans la méditation et la prière, il faut une organisation matérielle, il faut un chef, qui est l'abbé, élu par l'assemblée des moines (mais sur la désignation du prédécesseur), un économiste, des ouvriers spécialistes. Il n'y a qu'un repas par jour. Le végétarisme est le régime ordinaire. La boisson est l'eau, coupée d'un jus d'herbes ou de fruits. Le vêtement comprend une tunique et, par-dessus, la coule — *cocula cappa* —, par-

fois une peau de chèvre. On couche tout habillé sur un matelas de foin. Une particularité : la tonsure celtique, qui dénude la partie antérieure du crâne. On la gardera jusqu'au début du ix<sup>e</sup> siècle, malgré les protestations de Rome et de l'église gallo-franque. Une autre : l'éviction des femmes. Il n'y a pas de couvents de religieuses. Le cas d'Enora, la légendaire épouse d'Éfilam, est rarissime. Sainte Nennoc, baptisée sur les bords de la Clyde par saint Colomba, d'Iona, avait fait vœu de chasteté. Étant arrivée avec sept navires dans la Laïta, elle ne trouva aux environs, ne fonda non plus aucun monastère de femmes. Elle dut vivre, ainsi que ses compagnes, à proximité du monastère d'hommes, fondé par les moines du voyage. La Bretagne n'a pas de sainte éponyme, rien que des saints.

Mais, plus que les traits de détail, ce qui est à retenir, c'est l'esprit de ces religieux, pasteurs de peuple. Ermites, moines, abbés, évêques, tous agissent sans délégation officielle, sans mandat, de leur propre chef. Ailleurs, sur le reste du territoire qui sera la France, le culte n'est réellement organisé que dans les villes. Quelques filiales s'établissent à la campagne, sur les instructions expresses, et en quelque sorte arbitraires, de l'évêque, héritier du magistrat romain. Dans la Bretagne armoricaine, l'initiative vient d'en bas, et l'organisation se propage, toute plébéienne, avec un caractère d'étonnante spontanéité, quelquefois en dépit de l'autorité hiérarchique. En 515 et en 520, le métropolitain Licinius de Tours, Eutochius d'Angers, Melaine de Rennes, adressent une lettre comminatoire à des prêtres ambulants de Bretagne, interdisent les autels portatifs, exigent la consécration des églises. Les évêques gallo-franks de



Vannes gémissent sur l'indépendance bretonne. Mais les organisateurs vont au plus pressé. Peu soucieux d'une discipline formaliste, ils défrichent en conscience la terre et les âmes.

Jusqu'à quel point furent-ils aidés ou gênés dans cette œuvre par les chefs civils? Et quels étaient ces chefs? Que pouvaient-ils? Les rois et comtes dont il est parlé dans les *Vies* de Saints paraissent aujourd'hui d'une authenticité bien douteuse. Il est visible en tout cas qu'elles les figurent sur les modèles offerts par la société contemporaine des rédacteurs, non des événements. Tous ne s'y montrent pas également accueillants aux saints. Plusieurs ont la mine de francs païens ou, s'ils sont chrétiens, ce sont des chrétiens fort instables, qui font passer avant tout l'assouvissement de leurs ambitions et de leurs rancunes. Tel est Alvandus, un Armoricaïn indigène, qui reçoit fort mal Gonéri avant d'être converti par lui. Tel est le Cornouaillais Rivod, qui poursuit de sa haine son neveu saint Mélar, fondateur de Lanmeur. Tel Conomor, complice de Rivod dans l'assassinat de Mélar, persécuteur des saints Tudual et Lunaire, assassin de sa propre femme Triphyna. Tel Haëloc, roi de Domnonée, qui fut dur à Méen, mais que Malo put amener au repentir et à la foi. A tout prendre, et sauf le cas de Mélar, tué comme héritier d'une couronne, non comme religieux, on ne cite pas de martyre en Bretagne, après celui des Enfants Nantais.

D'autres chefs sont présentés comme les auxiliaires de cet apostolat, recherchent la compagnie et l'alliance des religieux. Le comte Withur reçoit en frère saint Pol Aurélien. Judual, en Domnonée, est le bras droit de saint Samson. Judaël, fils de Judual, aide saint Malo à fonder l'évêché d'Aleth et à repeupler cette ville morte. Haëloc, après sa con-

version, rend le royaume de Domnonée à son frère aîné Judicaël, qui, de 610 à 647, y règne en vrai saint. Il vivait auparavant à Gaël, dans le monastère de saint Méen. Ce fils de roi y avait humblement rempli l'office de jardinier et de cuisinier. Tel que le présente son biographe Ingomar, ce fut une sorte de saint Louis breton, doux aux petits et aux faibles, capable de prendre en croupe un lépreux pour lui faire passer une rivière, d'ailleurs chassant avec entrain parmi les futaies de Brécilien. Avidé de solitude, il appelle à lui succéder son frère Judoc, abdique et retourne à Gaël, où il meurt vers 650.

Une des tâches des Saints fut d'intervenir entre les seigneurs bretons de la péninsule et les rois franks. Les premiers immigrants semblent s'être installés sans opposition d'aucune autorité centrale. L'éloignement des capitales mérovingiennes, l'espèce d'interrègne qui se produisit entre le régime romain et le régime frank favorisèrent l'occupation bretonne. D'après Grégoire de Tours<sup>1</sup>, les Bretons d'Armorique reconnaissent, après la mort de Clovis, la suprématie de ses successeurs. Suprématie toute morale, qui ne comporte ni tribut ni service militaire. Grâce à l'entremise des religieux, de bons rapports s'établissent entre les chefs bretons et les rois franks, les uns comme les autres étant catholiques et non ariens. Withur envoie Arzmaël à Paris, près de Childebert, pour que Childebert fasse donner à saint Pol, qui n'y tient pas, la mitre épiscopale. Au même Childebert, Tudual va demander confirmation de tous les dons en terres qui lui ont été faits par des seigneurs. C'est encore chez Childebert, à Paris, que saint Lunaire va chercher aide et

1. Hist. ecclésiast. IV, 4; V, 27; IX, 19; X, 9.

protection contre le tyran Conomor; chez Childebert que se réfugie Judual, jusqu'à ce que saint Samson le ramène. La *Vie de saint Hervé* donne Conomor pour « préfet » de Childebert. Plus tard, Judicaël va à la villa royale de Clichy faire acte de vassalité. Mais ces liens paraissent assez lâches. A l'ouest de la Vilaine, l'autorité franque ne s'exerce que d'une façon à peu près nominale, et grâce au bon vouloir des Bretons.

Il n'en est pas de même dans les pays de marche, à Rennes et à Nantes, sièges d'évêchés dont les titulaires n'étaient pas des immigrants ou des fils d'immigrants, mais des Gallo-Franks. Il y eut là des frictions et même des hostilités, dont les Bretons semblent avoir pris l'initiative. L'ancien Vannetais était devenu le Bro-Weroc, le pays de Weroc. En 560, il avait pour chef Canao, dit aussi Cono-Ber, c'est-à-dire Cono le Bref. C'était un violent qui avait assuré son règne en tuant trois de ses frères. Il eut le tort ou la générosité de soutenir le mérovingien Chramn, révolté contre son père Clother. Les mœurs franques et les mœurs bretonnes se valaient : après la défaite, où Canao périt, Chramn est brûlé vif avec sa femme et sa fille dans la maison où ils s'étaient réfugiés. Le frère de Canao, Macliau, qui lui succède, est tué à son tour par le comte de Cornouaille, Teudric. Weroc II, qui règne après lui de 577 à 594, ne cesse de batailler contre les Franks ou de négocier avec eux. Vannes ne faisait pas partie de son domaine : il s'en empare. Chilpérik, qui marche contre lui, est battu. Puis tout s'arrange : Weroc garde Vannes, mais comme gouverneur, pour le compte du roi et moyennant tribut. Ce *modus vivendi* ne dure pas longtemps. Entre Weroc et le duc frank Beppolen des dissentiments surgissent. Les Bretons se jettent sur le

riche pays nantais, dont les vignobles étaient bien tentants, et y font la vendange à leur profit. Mis en goût, ils recommencent. Ce sont des expéditions saisonnières où la cavalerie bretonne, très exercée, joue le principal rôle, et que l'évêque Félix tâche le plus possible d'éviter. Mais Félix meurt en 583, Chilpérik en 584. En 587, sous le roi Gontran, Weroc renouvelle ses ravages, les réitère en 588, malgré des interventions épiscopales, puis en 590. Attaqué par deux armées franques, celles de Beppolen et celle d'Ebrakher, il bat l'une dans les marais de l'Oust; puis, ayant fait sa paix avec l'autre, il n'empêche pas son fils Canao de la surprendre au retour, sur la Vilaine, et de la capturer en partie. Une forte colonie bretonne prit pied sur le littoral des Namnètes. C'est celle qui fonda Guérande, où l'on a voulu vainement retrouver l'ancienne Grannona, et dont le nom, Wen-Ran — le district blanc — est celtique.

Du côté de la Domnonée, qui s'étendait le long de la Manche armoricaine jusqu'au pays de Léon, il y eut aussi des difficultés. Les Franks du bon roi Dagobert et les Bretons du saint roi Judicaël durent en venir aux mains du côté de la Rance, puisque nous voyons en 636 Eloi, ministre du roi frank, négocier avec ceux du roi breton. On échangea des cadeaux, et c'est à cette occasion que Judicaël fit le voyage de Paris, pour rendre à Dagobert une sorte d'hommage.

Si donc l'établissement des Bretons en Armorique semble avoir rencontré peu d'obstacles là où l'autorité franque était sans force, aux pays qui depuis eux se sont appelés la Cornouaille, le Léon, le Poher et le Porhoët ou Pays de la Forêt (*Pou tre Coat*), par contre ils se sont heurtés vers l'Est à des populations moins fraternelles, à des orga-

nismes plus forts, et notamment à l'autorité de l'Eglise. Les évêques de Nantes, de Rennes et de Vannes n'étaient pas des leurs. C'est saint Melaine qui fut en 511 le principal inspirateur du Synode d'Orléans, où il ne s'agissait de rien moins que de créer le royaume de France. Il était naturel qu'ils fussent plus enclins à servir cette puissance en formation que la dissidence bretonne. Quand Ebrakher, avec ses Franks, arrive en 590 à Vannes, l'évêque de cette ville, Régalis, tout en s'interposant entre Weroc et lui, a soin de lui dire, si nous en croyons Grégoire de Tours : « Nous ne sommes pas coupables envers les rois nos maîtres. Mais, captifs des Bretons, nous sommes soumis à un joug pesant. » Ils ne demandaient qu'à retourner la situation, et il paraît bien que certains des religieux bretons soient entrés complaisamment dans leurs vues. Saint Pol fut consacré à Paris, saint Malo à Tours. Tours passa bientôt pour être la métropole religieuse de la Bretagne. Saint Samson, évêque de Dol, alla faire retraite et mourir dans son *peniti* de la Seine, et c'est encore Malo qui, lassé des difficultés qu'il rencontrait à Aleth, s'en fut à Saintes chercher la paix de ses derniers ans. Comme on attachait la plus grande importance à la possession des reliques, une délégation de moines bretons se rendit à Saintes, où Childebert III honorait alors la relique de Malo. Ils obtinrent non le corps entier, mais la tête et la main droite du saint. Leur retour en Bretagne fut une procession triomphale, accompagnée de miracles, à travers le Porhoët jusqu'à Aleth, ou plutôt jusqu'à l'île d'Aaron, qui s'appella dès lors Saint-Malo.

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. A ce compte, l'Armorique aurait connu le

bonheur pendant la plus grande partie du VII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du VIII<sup>e</sup>. En dehors de quelques épisodes édifiants, nous ne connaissons à peu près rien de sa vie politique, économique, sociale, morale pendant un long siècle. Un trou béant dans l'histoire de la Cornouaille après la mort de Macliau en 577, dans celle du Bro-Weroc après la mort de Weroc II en 594, dans celle de la Domnonée après la mort de Judicaël en 650. C'était une histoire toute pénétrée de légende : mais ensuite, c'est la nuit. Que devint cependant le principe de la souveraineté franque ? Les *Annales de Metz* signalent que Pépin d'Herstal pensa marcher contre les Bretons ainsi que contre plusieurs peuples (*gentes*) — Saxons, Frisons, Alamans, Bavares, Aquitains, Gascons — « dont les chefs, disent-elles, s'étaient tournés à la désobéissance, et avaient, dans une présomption injuste, secoué la suprématie des Francs, par suite de la négligence des précédents princes ». Pépin d'Herstal ne fit pas cette expédition. Mais les mêmes *Annales* rapportent qu'en 753 Pépin le Bref soumit Vannes et toute la Bretagne. C'est donc que jusque là elle vivait dans l'insoumission.

On aimerait à se dire que, dans l'émission de l'Etat mérovingien, elle se constitue une forte unité. Mais il est probable que le particularisme triomphe là comme ailleurs, plus qu'ailleurs, favorisé par la nature du sol et par d'autres circonstances obscures. On imagine à la distance de quatorze siècles une longue et monotone élaboration de la société bretonne, une vie réduite habituellement aux limites étroites du *plou*, comportant moins d'événements historiques que de battues de cerfs, de loups et de sangliers et peut-être, dans cette accalmie, la secousse d'un cata-

clysmes littoral comme le raz-de-marée qu'on a situé en l'an 709, date traditionnelle de la submersion du pays de Dol. Il n'y a plus de Domnonée, mais un Trégor et un Goëlo, qui sont des noms de pays plutôt que de domaines seigneuriaux. Qu'est-il advenu des comtés de Léon et de Cornouaille? Qui règne sur le Poher ou le Bro-Weroc? Que se passe-t-il sur la côte guérandaise? Un peu partout sans doute, les abbés, les moines-évêques et les prêtres-ermites poursuivent leur œuvre de colmatage rural et spirituel. Non toujours sans difficulté : il y a des restes d'idolâtrie en Armorique, puisqu'un concile de Nantes, en 658, ordonne par son vingtième canon la destruction des pierres druidiques et des arbres sacrés. Il y a aussi des fidèles récalcitrants, notamment dans les villes naissantes ou renaissantes, comme ces Aléthiens du VIII<sup>e</sup> siècle que leur évêque excommunia pour usurpation de terres épiscopales. A la lumière d'un pareil conflit, on entrevoit que le zèle apostolique des premiers jours s'est compliqué, dans l'Eglise bretonne, de bien des soucis temporels. Mais, si l'on s'en rapporte aux *Vies*, il y a encore des Saints. Le dernier qu'elles faisaient venir de Grande-Bretagne est Yvi, qui fut moine à Lindisparne, passa vers 686 en Armorique, où son itinéraire est jalonné par les villages de Loguivi-Lannion, de Loguivi-Plougras, de Pontivy et de Saint-Ivi, près de Bannalec. D'autres seraient nés en Armorique, comme Turiau, enfant du Porhoët, et le populaire Hervé, enfant du Léon.

Turiau est représenté comme un docteur et un chanteur de premier ordre. Hervé, fils du harpeur Hoarvian, aurait remplacé son cousin le moine Urfoëd comme maître d'école. Entendons, à travers ces récits, qu'à peu près toute culture en Bretagne

est dispensée par l'Eglise. Toute l'intellectualité dont l'époque est susceptible se réfugie dans le *lan*. S'il y a une poésie autre que celle de l'action, c'est là qu'il faut la chercher. Une *Histoire de saint Judicaël* mentionne l'arrivée en Armorique du poète d'outre-Manche Taliesin, un des noms prestigieux et mystérieux du bardisme. C'est au monastère de Rhuys, fondé, selon la légende, par Gildas, qu'il serait venu à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Accord significatif du barde et du moine.

On s'explique de toute façon la reconnaissance des Bretons d'Armorique envers ces religieux à l'initiative féconde et à l'autorité bienfaisante, la ferveur de leurs dévotions locales, la pieuse tradition du *Tro-Breiz*, ce pèlerinage circulaire en l'honneur des sept saints fondateurs d'évêchés : Samson, Malo, Briec, Tudual, Pol, Corentin et Patern — ce dernier annexé à la race, s'il fut, comme il le semble, gaulois. Ces saints originaux, que le calendrier romain n'accueille pas, ont été les vrais organisateurs de l'église et de la société bretonnes. Parlant l'idiome de leurs ouailles, ils avaient la clef de leur cœur. Les Bretons insulaires apportaient en Armorique cet élément primordial de nationalité qu'est une langue à soi. Le plus simple, pour expliquer la persistance du celtique en Bretagne, serait d'admettre que jamais il n'en avait complètement disparu. Nous avons vu à quelles objections se heurte cette hypothèse. Qu'on les regarde ou non comme concluantes, il est indéniable que les Bretons émigrés parlaient breton. C'est exclusivement ou principalement grâce à eux que le breton se propagea le long des côtes de la péninsule jusqu'au Couësnon et jusqu'à la Loire, et se mit, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, à franchir la Vilaine du côté de Redon.

### III

#### LA MONARCHIE BRETONNE

*La Marche de Bretagne. — Bretons contre Franks. — La révolte de Nominoë. — L'œuvre de Salomon. — Eglise bretonne, Eglise franque. — Le fléau normand. — Alain le Grand, prince de la paix. — La grande offensive normande. — Alain Barbetorte. — Maison de Nantes et Maison de Rennes.*

Entre le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle et la fin du X<sup>e</sup>, la Bretagne connaît une grande gloire et de grandes épreuves; elle se constitue en monarchie malgré les Franks, mais elle subit les invasions normandes et défait elle-même son unité, pour la refaire laborieusement et la garder comme un bien précaire.

La deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle reste très obscure. Battus en 753 par Pépin le Bref, les Bretons devaient être assez mal soumis, puisqu'en 778 il y a, selon Eginhard, une marche de Bretagne, dont Rolland, neveu du roi Charles, est le gouverneur — *Britannici limitis praefectus* —, et qu'en 786 le sénéchal Audulf vient encore dans la péninsule avec une armée, conquiert, paraît-il, nombre de forteresses, et prend comme otages quantité de chefs qui comparurent à la diète de Worms. En 799, une autre expédition, sous le comte Wido, conquiert toute la Bretagne, « ce qui, ajoute la chronique, n'avait jamais encore été accompli par les

Franks ». Conquête éphémère : une nouvelle expédition, qui semble avoir été très meurtrière, a lieu en 811 sur le territoire de l'ancienne Domnonée. Y eut-il dès cette époque contre l'autorité centrale une sorte de chouannerie, qu'il était difficile à des armées régulières de juguler?

Charlemagne mort, et l'Empire passé aux mains débilés de Louis le Pieux, l'occasion parut bonne à quelques chefs bretons de secouer le joug — c'est-à-dire de refuser le tribut. Mais pouvaient-ils seulement le percevoir? Quoi qu'il en soit, il paraît bien aventuré de chercher à leur révolte des raisons de pur sentiment. Quand Eginhard ironise sur « la fidélité bretonne », quand il relate qu'Audulf réprima la turbulence de ce peuple « sans foi », quand il répète, au sujet de l'expédition de 811, qu'il fallait punir « la perfidie des Bretons », il s'exprime comme un créancier qui a sur le cœur le désaveu d'une facture. Ce manque de parole tenait-il à quelque chose de plus profond? Sur l'insurrection de Morvan, en 817-818, nous possédons, outre le cartulaire de Redon, deux documents d'origine franque et presque contemporains des faits, une geste latine de Louis le Pieux par Ermold le Noir — *Carmen de rebus gestis Ludovici Pii* — et une chronique de l'abbé Réginon, datée de 906. Morvan aurait eu son repaire sur une butte dominant la haute Elle. Sommé par l'abbé Witcar de se soumettre à l'Empereur, et poussé par sa femme à la résistance, il tient dans les vers d'Ermold d'assez fiers propos : « Je n'habite pas ses terres, je ne veux pas de ses lois » — *nec sua rura colo, nec sua jura volo*. Il fallut deux expéditions pour le réduire : il tomba dans une escarmouche. Sa tête, rapportée à Louis le Pieux, fut reconnue par Witcar

Après lui, un autre chef, Wiomarc'h, provoqua — par « sa perfidie », dit encore Eginhard — une révolte générale qui exigea trois expéditions. Wiomarc'h dut aller à Aix-la-Chapelle faire acte de soumission. A peine revenu, il se révolta de nouveau et fut tué en 825 par les soldats de Lantbert, comte de Nantes.

Des chefs bretons étaient restés neutres, entre autres un personnage de famille modeste, Nominoë, qui était arrivé à se faire nommer comte de Vannes, en 819, par l'Empereur. Mieux : Louis reconnaissant le fit, en 826, duc de Bretagne. Nominoë resta loyalement attaché à son souverain, en dépit des occasions que lui offraient les guerres civiles au sein de l'Empire et les rivalités de voisinage entre Gallo-Franks et Bretons. Mais Louis meurt en 840. L'heure de Nominoë était venue. Il la saisit. Il avait bien préparé son terrain. Il s'était fait un puissant allié. Depuis une dizaine d'années, une abbaye bretonne avait été fondée au bord de la Vilaine par Convoïon et cinq autres religieux de bonne naissance. On y suivait la règle de saint Benoît, introduite dès 818 à Landévennec. Favorisée par Nominoë, la fondation n'avait pas été confirmée sur-le-champ par Louis le Pieux, qu'on avait été solliciter vainement en Limousin et en Touraine. Elle était vivement combattue, dans le pays même, par le comte de Nantes Ricouin et l'évêque de Vannes Rainier. Sentaient-ils, en leur qualité de Franks, le danger de cette pointe bretonne à la frontière ? Nominoë, passant outre à ces résistances, profite du moment où l'Empereur est déposé pour autoriser de son chef la fondation et lui attribuer un important territoire, celui du Ros, entre la Vilaine et l'Oust — « en considération, lui fait dire le Cartulaire de Redon, des

difficultés et tribulations qu'éprouve mon seigneur l'Empereur Louis » : c'est-à-dire qu'il invoque l'autorité de son souverain au moment précis où il la méconnaît. En 834, Louis, redevenu Empereur, confirme la donation et y ajoute Langon et Bain. En 836, à Aix-la-Chapelle, Convoïon, qui n'a pas perdu son voyage, obtient encore trois paroisses : Plaz, Renac et Arzon en Rhuys. En possession de ce beau domaine, ces Bénédictins font ce que font la plupart des moines, déboisent, défrichent, sèment, plantent, obtiennent un jardin modèle dont le symbole est dans l'étymologie qu'ils donnent à Redon : Rhodon, le nom grec de la rose. Ce verger breton arrondi de terre franque allait produire des fruits amers pour les uns, savoureux pour Nominoë.

En 841, Nominoë, après avoir assuré Charles le Chauve de sa fidélité, mais refusé de l'assister dans la guerre qui eut la sanglante bataille de Fontanet pour principal épisode, profita des malheurs de la royauté pour envahir et piller la marche gallo-franque, selon le vieil exemple de Weroc. Il récidiva en 843, d'accord avec Lantbert, deuxième du nom, qui voulait avoir Nantes. En 845, il pousse jusqu'au Poitou, incendie le monastère de Saint-Florent de Glonne : sa piété, si profitable à l'abbaye de Redon, avait des lisières. Charles le Chauve envahit la Bretagne : il se heurte, en juin, dans la plaine de Ballon, à la cavalerie bretonne, se fait battre et poursuivre jusqu'à la Mayenne. Grande date dans l'histoire de la Bretagne : tous les Bretons armoricains ont conquis, ce jour-là, leur indépendance. Vannes, capitale de Nominoë, devient définitivement une cité bretonne.

Pour se débarrasser en droit de la souveraineté franque, Nominoë trouva dans l'abbé de Redon

toutes lumières et toute assistance. Les évêques étaient, au temporel comme au spirituel, des seigneurs trop puissants pour qu'il ne fût pas essentiel de les avoir avec soi. Or il y avait alors quatre évêques gallo-franks en Bretagne : Salacon à Dol, Suzannus à Vannes, Libéralis en Léon, Félix en Cornouaille. En 847, Convoïon les accusa de simonie, parce qu'ils percevaient en conférant les ordres des taxes appelées eulogies, taxes à vrai dire traditionnelles. Le cas fut soumis au pape Léon IV par l'accusateur et les accusés. Le pape condamna la simonie sans décider si les évêques étaient des simoniaques : il fallait, dit-il, pour en juger, un tribunal de douze pairs et soixante-douze témoins. Pour ne pas renvoyer Convoïon les mains vides, il lui donna le corps d'un martyr (la Bretagne en manquait), saint Marcellin. La méthode de Nominoë n'était pas d'user de violence quand il pouvait procéder autrement. Il trouva les soixante-douze témoins et les douze juges, les réunit à Coat-Loc'h, entre Vannes et Redon, cita les quatre évêques devant ce tribunal. Effrayés, ceux-ci se démièrent de leur ministère. Ils y furent remplacés par des évêques bretons, et deux nouveaux diocèses furent créés : ceux de Landréger (Tréguier) et de Saint-Brieuc. On parut ne voir aucune arrière-pensée à ces créations, ni en France ni à Rome. En réalité, Nominoë et Convoïon voulaient ménager un nombre convenable de sièges suffragants à la métropole bretonne dont ils rêvaient. Les évêques bretons s'étaient trouvés, pendant la décadence mérovingienne, aussi indépendants que les comtes. Ils n'avaient pas de métropolitain. Après 799, Tours, qui avait autrefois consacré saint Malo, se souvint de son vieux prestige sur la péninsule et voulut lui imposer sa tutelle. Il y avait tout intérêt

pour Nominoë à ce que l'Église bretonne affirmât une autonomie que justifiait son histoire. Ce ne fut pourtant pas lui, quoi qu'on l'ait prétendu, mais Salomon, qui créa l'archevêché de Dol.

En 849, Nominoë profita d'une expédition de Charles le Chauve en Aquitaine pour ravager le pays nantais et l'Anjou. En 850 il s'empara de Rennes et occupa Nantes, d'où il chassa l'évêque frank Actard, son ennemi déclaré, pour le remplacer par Gislard, chef spirituel de Guérande, qu'il maintint malgré la volonté du pape. En 851, allié au comte Lantbert, qui s'était taillé un domaine entre Seine et Loire, il poussa en bataillant jusqu'à Vendôme. C'est là qu'il mourut subitement, en plein succès.

Nominoë fut en Bretagne l'homme de l'heure. Le pouvoir central se dissout, la protection du monarque devient une duperie. Des comtes, descendants de fonctionnaires carolingiens ou fonctionnaires eux-mêmes, des aventuriers heureux s'imposent en diverses régions de l'Empire, s'approprient les pouvoirs qu'ils détiennent, grossissent leur domaine aux dépens des comtes voisins, constituent ainsi des sortes d'États libres. Nominoë, ancien agent de Louis le Pieux en Bretagne, est un de ces usurpateurs. Il a les meilleures qualités du chef : prudent, patient, habile à saisir l'occasion et à la faire naître, énergique et hardi dès qu'elle se présente. Au surplus, un homme de son temps, qu'il ne faut pas travestir en prince-chevalier : ardent au pillage, pieux avec discernement. En 850, les évêques de Tours, Angers, Le Mans, Bayeux, Sées, Rouen et ceux de l'ancienne Austrasie élèvent une protestation commune contre ses conquêtes et ses ravages. Pour eux, c'est un brigand chanceux. Ermold le Noir étend à toute la

population bretonne cette sévérité de jugement, quand il dit que c'est une « race menteuse, arrogante, rebelle, perfide, chrétienne de nom seulement, sans rien de chrétien dans ses mœurs, sans culte et sans églises ». Ces dernières paroles doivent traduire assez bien les préventions du clergé frank. Dans cette hostilité contre Nominoë et la Bretagne, il faut d'ailleurs tenir compte des rancunes de Félix, de Libéralis et d'Actard. Mais on y discerne autre chose que des intérêts personnels ou même ecclésiastiques. Artisans de l'unité nationale depuis que saint Remi avait sacré Clovis, ils ne pouvaient souscrire au schisme administratif de l'Église bretonne, dont ils suspectaient déjà l'excentricité spirituelle. Ils comprenaient que l'autonomie religieuse et l'autonomie politique allaient de pair. Ils voyaient juste : quel que fût le droit, Nominoë avait créé un état de fait qui, à travers bien des vicissitudes, durera jusqu'à l'acte de 1532.

Son fils Erispoë lui succéda. En Bretagne, cette succession ne fut pas contestée. Mais Charles le Chauve envahit la péninsule « avec une armée immense », dit Reginon. Fut-il vainqueur ? fut-il vaincu ? Y eut-il seulement bataille ? Le plus clair est qu'Erispoë, sous la condition facile d'un hommage tout sentimental, garda son territoire. Il ne se contenta même plus, comme son père, du titre de duc ; il prit celui de roi ou de prince : « prince de la province de Bretagne et du pays jusqu'à la Mayenne », dit une charte de Redon, en date de 852. Mais aussitôt, par une initiative dangereuse, il attribua comme une sorte d'apanage un tiers du royaume à son cousin Salomon.

Les courtes années de son règne furent troublées par des incursions de Normands. On sait ce qu'étaient ces indésirables. La piraterie, chez les Scan-

dinaves, constituait l'industrie habituelle et, pour mieux dire, unique des bannis, des fugitifs, des bâtards sans héritage, des aventuriers. La densité de la population facilitait le recrutement des équipages. Les *drakars*, bonnes barques à un seul rang de rames, de construction très soignée, calant peu d'eau — ce qui permettait de remonter très haut les fleuves — et suffisamment voilées pour profiter du bon vent, étaient montées chacune par une soixantaine d'hommes, tous marins, tous guerriers, mais guerriers seulement sur terre. On a trouvé en 1908, sur la côte Sud de Groix, dans un tertre funéraire, les restes d'un Normand incinéré et de son drakar, des rivets, des *umbos* de boucliers, des lances, des épées, des flèches ; ceux d'un autre corps également inhumé après crémation, et qui avait peut-être été une esclave condamnée à mourir avec son maître. Quelques débris d'un mobilier livré aussi au feu ont fait penser qu'il ne s'agissait pas précisément d'un *viking*, d'un roi de la mer originaire de la Scandinavie, mais d'un colon né dans la péninsule, fils d'une Bretonne.

Au temps d'Erispoë, il y avait déjà un demi-siècle que les côtes de France recevaient la visite de ces Normands. Dès 810, avec une audace qui donne une haute idée de leur sens nautique, ils doublièrent les promontoires de la Cornouaille et poussaient jusqu'au Sud de la Loire. En 820, ils ravageaient la côte de la baie de Bourgneuf. En 835, ils s'installaient à Noirmoutier et en chassaient les moines, qui transportaient en hâte la dépouille de saint Philibert à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu, et y bâtissaient en brique et en pierre blanche une église dont subsistent les fondations et quelques pans du mur, mêlés à la construction ultérieure. En 843, ils s'emparaient de Nantes par surprise, mas-



sacraient tout dans l'église, y compris l'évêque qui officiait, et réduisaient à un nouvel exode les moines de Déas, qui s'enfuirent avec la dépouille de leur patron jusqu'à Tournus, tandis que ceux de Saint-Martin de Vertou — une fondation contemporaine de l'évêque Félix — allaient en pays poitevin. Car les pirates s'en prenaient de préférence aux monastères, à la fois par convoitise, les sachant riches, et par mécréance.

En 853, ils pillent Nantes derechef et s'organisent en Loire, à l'île de Biesse. Erispoë, ayant fait alliance avec une autre bande, attaque celle-ci. Elle dut déguerpir sur ses 103 drakars, mais ce fut pour s'en prendre à la côte du Bro-Weroc. Rejetée par la tempête dans l'estuaire de la Vilaine, elle alla faire pénitence, ou semblant, au monastère de Redon; au retour, elle fut atteinte et battue par Erispoë.

Les années suivantes, c'est avec Charles le Chauve que des difficultés, de nouveau, se produisirent. Erispoë avait-il autant que son père le sens politique, entendait-il aussi bien la cause bretonne? On le voit rendre l'évêché de Nantes à Actard, ennemi juré de cette cause, et maintenir face à face deux évêques, Actard à Nantes, Gislard à Guérande. S'il est vrai qu'il promit la main de sa fille unique à Louis fils de Charles le Chauve, ce qui comportait comme conséquence la réunion de la Bretagne à la couronne franque, sept siècles avant que ce ne fût chose accomplie, il faut admettre que le désir de l'indépendance n'était pas chez lui prédominant. Est-ce au contraire ce désir qui, joint à l'ambition personnelle, arma contre Erispoë la main de son cousin Salomon? Une conspiration fut ourdie, et le malheureux assassiné sur l'autel même de l'église de Talensac, près Montfort (857).

Aussitôt Charles le Chauve, qui décidément se répétait, envahit la Bretagne. Mais, la trouvant prête à soutenir l'attaque, au lieu de combattre, il négocie. Il reconnaît la souveraineté de Salomon, contre paiement d'un léger tribut. Le tribut, encore une fois, fut-il mal payé? En 863, à Entrammes, Salomon s'engagea à verser annuellement au roi-souverain une somme de 50 livres d'argent. Mais il obtint à ce prix « le pays d'entre les deux eaux » — *inter duas aquas* (est-ce la Sarthe et la Mayenne?) et l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Les *Annales de Saint-Bertin* y voient la récompense de sa fidélité. Ce paraît être la coutume de Charles le Chauve de récompenser les fidélités à venir. Le tribut fut payé un an ou deux, pas davantage. En 865, les Bretons, alliés à des Normands (ce n'était pas la première fois), pillent Le Mans. En 866, ils sont défaits à Brissarthe par Robert le Fort, mais le vainqueur est tué dans sa victoire. En 867, le roi Charles, au moment de partir en guerre contre la Bretagne, négocie avec Pascweten, l'envoyé de Salomon, qui obtient pour prix — encore — de sa fidélité, le comté de Coutances, avec Avranches. Cette fois, Salomon le remercia en combattant les Normands de Hasting. Ceux-ci, à vrai dire, venaient d'attaquer la Bretagne et de ravager l'abbaye de Redon. Ils se rabattirent sur l'Anjou, prirent Angers qui s'était vidé à leur approche, y furent à leur tour assiégés par les forces réunies de Charles le Chauve et de Salomon. Long siège, que Salomon trouva le moyen, dit-on, d'abrèger, en détournant le cours de la Maine, ce qui laissa la flotte normande à sec et arrêta le ravitaillement de la ville. Mais Charles le Chauve était l'homme des traités : il accepta l'or des Normands et leur fit promettre de retourner

sagement en Scandinavie. Ils promirent et ne s'en allèrent pas (873).

Salomon lui-même est moins un guerrier qu'un calculateur. Tour à tour ami ou ennemi des Normands et de Charles le Chauve, il a des ambitions et les satisfait. Dans le monde carolingien qui, après le mérovingien, se décompose, il fait grande figure. Un signe en est le rôle que lui attribue la *Chanson des Saisnes*, de Jean Bodel. On l'y voit s'allier aux barons « hérupés », c'est-à-dire rebelles, qui ne veulent pas payer le tribut à Charlemagne (entendons Charles le Chauve), puis attaquer les Saxons, qui ont remplacé leurs cousins normands, et blesser leur chef, Witikind, que Charlemagne achève d'occire. Cette légende n'est pas tellement loin de la réalité. Salomon a profité de la faiblesse de Charles le Chauve pour se constituer un domaine qui porte au maximum l'étendue de l'Etat breton. Sa souveraineté s'affirme dans ses actes officiels. Ils contiennent la formule : « Salomon par la grâce de Dieu prince du pays de Bretagne et d'une grande partie des Gaules ». On y lit à la signature : « Seing du roi Salomon. » Le pape Nicolas I<sup>er</sup> lui écrit : « A Salomon, roi de Bretagne. » Comme le Salomon de Jérusalem, il tient à la majesté et à la pompe. Il a une cour de nobles, de notables, d'abbés, qu'il promène de l'une à l'autre de ses résidences, dans le Vannetais, le comté de Nantes et le Porhoët, notamment à Plélan, à la lisière des bois de Brécilien. Sous son autorité, la Bretagne est réellement un Etat aux institutions définies, au territoire strictement cadastré. Ce territoire a pour principale circonscription le *pagus* ou *civitas* ou *provincia*, mots synonymes du breton *bro*, pays. Le *plou* (en latin *plebs*, *condita*, *vicaria*, *centena*) correspond toujours à la paroisse

primitive. Des étendues plus réduites s'appellent *tref*, *treb*, *compot* (en latin *tribus*, *villa*, *locus*). Le *ran* ou *manse* est l'appellation du domaine. Les terres sont libres ou coloniales. Les hommes libres comprennent des nobles, membres de la famille régnante, descendants authentiques ou non des comtes mérovingiens, chefs bretons du clan, du *plou*, du *ti'*; puis des non nobles et des affranchis, les futurs bourgeois des villes, lesquelles se mettent à prendre ou à reprendre de l'importance. Les colons (*coloni*, *heredes*, *manentes*) sont des fermiers ou métayers attachés héréditairement à la terre, n'en pouvant pas plus être expulsés que débarrassés, et possédant le droit d'ester en justice contre le propriétaire, si puissant soit-il. Leur redevance annuelle s'acquitte en nature plutôt qu'en espèces. Il y a aussi des esclaves (*mancipia*, *servi*), beaucoup plus, et plus durement traités, dans l'ancienne marche que dans le pays bretonnant. La justice locale est assurée par le *tiern* et le *machtiern*, assisté de prêtres, de moines, de notables portant froc ou soutane. Au comte seul appartient, sous les ordres et le contrôle du roi, la prérogative militaire.

Le roi entend exercer ses droits souverains. Le principal est la justice, qu'il rend en personne ou par l'entremise de ses délégués. Un conseil privé l'assiste à l'ordinaire. Dans les cas graves, il convoque en sa résidence les notables du territoire. C'est une de ces assemblées qui, au moment où il pense aller à Rome, soit pour régler certaines affaires ecclésiastiques, soit pour se faire absoudre du meurtre de son cousin (on était en 870), le retient parmi son peuple. Ainsi l'autorité royale est tempérée par ces tenues d'États avant la lettre.

Mais de son côté le roi envoie ses fondés de pouvoir — nommés *nuntii*, *missi*, comme ceux de Charlemagne — réfréner sur place l'humeur indépendante des comtes et les rappeler au respect de leur souverain.

Cette souveraineté rencontre en Gaule des adversaires : les ecclésiastiques. En 859, le concile de Toul envoie une lettre sévère à quatre évêques de Bretagne, pour qu'ils rappellent au roi Salomon « que le peuple des Bretons a été dès le début soumis aux Franks et leur a payé le tribut fixé ». En 866, le concile de Soissons adjure le pape d'user du glaive spirituel contre les Bretons, « barbares gonflés d'une fierté extrême et » — nous reconnaissons le reproche — « chrétiens seulement de nom ». La même lettre réclame la sujétion au roi Charles et le paiement régulier du tribut. Un autre grief revenait sous leur plume et dans leur bouche : c'est Salomon qui, fidèle à la politique de Nominoë, a fondé la métropole de Dol. Pourquoi Dol ? Parce que c'était l'évêché de saint Samson, « grand pontife de Bretagne », disaient de vieux textes. Il s'agissait de la Grande-Bretagne : on traduisit par l'autre. Le faux sens était peut-être involontaire, quoique intéressé. Salomon demanda donc le *pallium* pour l'évêque de Dol. Le *pallium*, insigne de l'archevêque, est accordé parfois à l'évêque. Nicolas I<sup>er</sup> refusa. On lui disait : Dol. Il répondait : Tours. Ni lui ni son successeur Adrien ne sanctionnèrent l'érection de Dol en métropole. Et les conciles gallo-franks ne cessèrent non plus de protester contre un acte qui leur paraissait arbitraire. L'évêque Actard, nommé en 872 archevêque de Tours, avait là un poste de choix pour exercer son hostilité à Dol, au clergé de Bretagne et à tous les Bretons. D'ailleurs, il mourut

l'année suivante. Mais, d'une façon générale, tout le clergé gallo-frank comprenait la signification du schisme opéré par Convoion, Nominoë et Salomon. Là où étaient le savoir, la méditation, la pensée, là aussi étaient la volonté, l'action organisatrice, la haute politique. De leur côté, ce sont les évêques et les abbés bretons qui, en intime accord avec leur chef laïque, font le plus pour l'indépendance et l'unité bretonnes. Il leur en exprime sa reconnaissance en les favorisant de son mieux. Salomon est sévère aux usurpateurs qui s'attribuent des biens ecclésiastiques. Il fait restituer à l'abbaye de Redon les terres dérobées par des seigneurs voisins. Il ajoute aux donations de Nominoë son domaine de Plélan, où il fait inhumer sa chère femme Wenbrit. C'est là qu'après le sac de Redon par les Normands Convoion vint se réfugier. Il y mourut en 868, après avoir été près des fondateurs de la monarchie bretonne ce qu'avaient été Remi près de Clovis, Eloi près de Dagobert, Boniface près de Pépin.

Soutenue par son clergé, l'autorité de Salomon ne rencontrait pas le même dévouement chez les comtes, surtout chez ceux de sa maison. Les haines de famille sont la plaie de la Bretagne. Veuf, malade, hanté peut-être par le remords de son meurtre sacrilège, il songea, en 874, à se démettre d'un pouvoir taché de sang. Son fils Wigon était trop jeune pour gouverner. Il institua un conseil de régence. Un complot se forma aussitôt contre lui, ou entrèrent son gendre Pascweten, le gendre d'Erispoë Gurwant, et quelques Gallo-Franks, parmi lesquels l'évêque de Vannes, Suzannus. Informé, il quitta en hâte Plélan et s'enfuit, s'il faut en croire la légende, jusqu'au bord de l'Elorn. Les conjurés l'y rejoignirent. Il avait communié :

il s'offrit aux poignards. On lui creva les yeux, selon l'usage frank. Il mourut le 25 juin 875. La piété populaire, qui lui donna — assez indûment — le titre de saint, lui consacra une église à l'endroit du meurtre, qui fut nommé Merzer-Salaün — la Martyre. Cinq cents ans plus tard, telle était encore sa réputation de sainteté, que Charles de Blois lui dédia une chapelle dans la cathédrale de Rennes.

Si les choses se sont passées comme les racontent, à quelques variantes près, les *Annales de Saint-Bertin* et la *Chronique de Nantes*, si Salomon a bien été assassiné — que ce soit à Ploudiry ou dans le Broërec, peu importe, — si nul, parmi les sujets de Salomon, n'est intervenu contre les conspirateurs, c'est que la Bretagne n'était pas encore mûre pour l'unité, c'est qu'elle n'en avait ni le désir net ni le sens précis. Mais faut-il en accuser le particularisme breton ? Les partages qui suivent la mort de Salomon, les luttes intestines, l'affaiblissement du pays vis-à-vis de l'ennemi du dehors, c'est aussi l'histoire de la Gaule mérovingienne et carolingienne, divisée, déchirée, désorganisée après quelques règnes glorieux ; c'est, en un champ plus réduit, la même instabilité, la même décadence — le fait d'une époque plus que d'un peuple.

Ayant supprimé Salomon, Gurwant et Pascweten supprimèrent aussi Wigon, son fils naturel, puis se partagèrent l'héritage. L'un eut le Nord avec Rennes, l'autre le Sud avec Vannes. Presque aussitôt, ils se combattirent. Le plus ambitieux des deux et le plus perspicace, Pascweten, prit la tête d'une armée de 30.000 Bretons et Normands, qui fut défaite, assure la chronique, par les 2.000 hommes de Gurwant. En 877, Gurwant étant tombé

malade, Pascweten récidive. Nouvelle rencontre, nouvelle victoire de Gurwant. Mais le vainqueur meurt de sa maladie. Pascweten, de retour chez lui, est assassiné.

Gurwant eut pour successeur son fils Judicaël, et Pascweten son frère Alain. Les hostilités recommencent. Les Normands en profitent. Il y avait, le long des côtes bretonnes, quantité de châteaux, d'églises, de monastères, de villes et de villages à piller. Campés dans les îles de la Loire, ils s'élancent de là sur un point ou sur un autre, mettent à sac Tréguier, Castel-Pol, l'île de Batz, Dol. Les paysans du Léon se réfugient dans les bois, où ils résistent. Certaines bandes d'ailleurs ne se contentent plus de pillages hâtifs, elles cherchent à s'installer, à régulariser l'exploitation du pays. Elles ont jeté leur dévolu sur Nantes, sur le littoral entre Loire et Vilaine, sur le Bro-Weroc. Devant le danger commun, Alain et Judicaël unissent leurs forces. Sus la rive du Blavet, Judicaël, d'abord vainqueur, se laisse surprendre et meurt sous les coups. Alain, ayant, à peu près comme Clovis à Tolbiac, fait le vœu pieux de donner à Saint-Pierre de Rome la dime de ses revenus, remporte à Questembert une victoire qui le débarrasse momentanément des pirates et le laisse seul souverain de la Bretagne (888).

Deux ans après, les Normands reparurent. Les uns, qui venaient du Nord-Est, furent battus par Béranger, fils de Judicaël, près du Couësson. Les autres le furent près de la Loire par Alain lui-même. Ils se montrèrent prudents pendant le reste de son règne, qui dura encore dix-sept ans. Nantes, éprouvé depuis un demi-siècle par leurs attaques, se relève, grâce aux efforts conjugués d'Alain et de l'évêque Foucher. Très pieux, comme Salomon l'avait été

sur le tard, le souverain avait une dévotion particulière aux Enfants nantais, et toutes les complaisances de ses grands devanciers pour l'abbaye de Redon, où il faisait de longs séjours. Volontiers aussi il résidait soit au château de Rieux, soit à Castel-Sei, à mi-route de Redon à Blain — de toute façon au pays de ses domaines patrimoniaux —, aimant à rendre la justice au milieu d'une cour d'hommes d'épée, d'abbés et de prêtres. Il était « le roi Alain », le « duc du pays de Bretagne par la grâce de Dieu ». Les actes lui font dire : *Alitudo, Celstudo, Magnitudo nostra* ou — formule moins superbe, plus humaine : *Nostra Pietas ac Pater-nitas*.

Sous son autorité, les différents chefs se tiennent tranquilles dans leurs châteaux de bois ou de pisé, de ceux qu'on appelle en Bretagne bretonnante *lès* ou *les* : le préfixe est resté dans de nombreux noms de localités. Quant à l'Église, en l'absence des Normands elle respire. Ce n'est plus l'Église toute monastique du vi<sup>e</sup> siècle, mais elle s'enrichit encore de monastères nouveaux. Celui de Lehon avait été fondé en 859, avec l'appui de Nominoë, sur les bords de la Rance, en l'honneur de saint Magloire, dont le corps vénéré avait été dérobé à l'île de Serq. Ces pieux larcins ne sont pas rares à cette époque. Le négoce comme la foi trouvait son avantage à la possession de reliques qui devenaient un objet de pèlerinage. Le corps de saint Hypothème fut ainsi dérobé à Angers par Convoïon pour le monastère de Redon, et la tradition veut que des caboteurs bretons aient rapporté du Caire le corps de saint Mathieu, pour le donner à l'abbaye léonoise du Bout-du-Monde ou de « Fineterre » — Loc Mazé Pen-ar-Bed.

Jeunes ou vicieux, ces monastères sont des centres

d'activité agricole et horticole. Les moines jardiniers sont nombreux et réputés. A Redon il en est un, Condoloc, qui fait merveilles. Autour de ces jardins et de ces fermes-modèles, les paysans cultivent avec zèle une terre qui donne déjà ce qu'elle donnera plus tard : des céréales — froment, seigle, avoine, brace, c'est-à-dire sarrasin ou orge — ; des vergers, des prairies nourricières de bétail, surtout de chevaux. Les pores sont abondants, les moutons moins rares qu'aujourd'hui. Un document de l'abbaye de Redon nous renseigne sur la lutte contre la forêt, qui profite des années difficiles pour reprendre du terrain. On y lit : « Le bon cultivateur commence par couper les bois, brûler les troncs ; ensuite il attache bien la charrue, ouvre la terre. » Les futaies de Brécilien, saisies entre ces deux pieuses tenailles, Saint-Méen et Plélan, sont en parties défrichées. Il y a de la vigne non seulement au pays nantais, autour de Vertou, mais encore aux environs de Redon, de Lehon, de Vannes et, grâce aux leçons des bénédictins de Landévennec, jusqu'à Hanvec.

Ce sont aussi les moines qui généralement servent de notaires et rédigent les contrats ; et les évêques qui détiennent et répandent le savoir. Toute une littérature d'histoire religieuse, soit régionale, soit locale, fleurit à l'intérieur de ces monastères, dont deux surtout sont des foyers de culture spirituelle : Landévennec et Redon. À Landévennec, celui que la tradition donne pour fondateur est chanté par le poète Clément. L'abbé Wrdisten écrit trois *Vies* de saint Guénolé, une longue, une courte, une autre de 400 vers. L'un de ses moines, Wromonoc, en écrit une de saint Pol. Dans ce site tiède, qu'égaie le moindre soleil au bord le plus heureux d'une petite Méditerranée bretonne, on aime avec ingénuité les

fleurs de rhétorique, le beau style, la redondance. C'est dans une prose moins verbeuse que Redon raconte la fondation et l'histoire de son monastère, la vie de saint Briec, celle de saint Magloire. Une dizaine de ces *Vies* de Saints ont échappé aux incendies des Normands et aux injures des siècles. Elles nous donnent une idée de la fidélité des moines et des évêques aux patrons vrais ou prétendus. Il se peut d'ailleurs, il semble même que, prompts à la louange du passé, les rédacteurs du ix<sup>e</sup> siècle considèrent la pureté monastique du vi<sup>e</sup> comme un idéal à proposer, sans le dire, aux contemporains. Nous confondons volontiers les époques lointaines dans une même pénombre. Mais il y avait alors 400 ans que la mémoire des Saints était entretenue, célébrée, renouvelée, et un passé de 400 ans, toujours et partout, c'est un vieux passé.

Notons que cette littérature, bretonne quant au fond, est latine de forme, comme toute littérature analogue, en France et ailleurs. Latine aussi la rédaction des actes officiels. On parlait le breton ; rien ne prouve qu'on l'écrivit. Rien ne prouve non plus d'une façon décisive que les victoires de Nominô et les acquisitions de Salomon en aient sensiblement étendu le domaine. Il est certain qu'ils confièrent à des maisons bretonnes le gouvernement d'assez nombreux territoires dans l'ancienne marche ; il est probable que ces gouverneurs y transplantèrent un personnel usant habituellement du breton. Mais encore aujourd'hui, il suffit de consulter la carte, ce conservatoire, pour se rendre compte que la conquête linguistique ne suivit pas la conquête militaire. Les noms bretons de lieux n'ont guère dépassé la limite de la Rance et de la Vilaine qu'en deux endroits : au Sud immédiat de la région Dol-Saint-Malo et au pays de Batz. Or ce

sont des terroirs que colonisèrent, dès le vi<sup>e</sup> siècle, les émigrés : car la colonisation ne se fit pas, comme on pourrait le croire, d'Ouest en Est, de proche en proche, pas plus qu'aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles l'invasion nordique. Quelques autres noms clairs-més au delà de Redon indiqueraient soit le rayonnement de cette abbaye bretonne, soit l'installation de chefs bretonnants à la place de chefs ou de fonctionnaires gallo-franks. Mais jamais sans doute le breton n'a été normalement et largement en usage dans la plaine rennaise ou nantaise. A cet égard il y eut toujours deux Bretagnes.

Alain le Grand mourut en 907, laissant deux fils, Rudalt et Derrien, et deux gendres, Tanguy et Matuedoi. Par suite de quelles circonstances et de quelles intrigues fut-ce Gourmaëlon (Wrmaëlon) qui lui succéda ? Aussitôt les Normands reparurent, opèrent quelques brigandages, quelques sondages. Dès 914, ils déclanchent une large offensive. Les monastères, toujours nombreux sur le littoral, sont mis à sac. L'abbaye de Landévennec est ravagée. L'abbé Bénédic, successeur de Wrdisten, s'enfuit avec ses moines jusqu'à Montreuil-sur-Mer. C'est là que le pieux Judoc, frère de Judicaël, avait fondé autrefois, plutôt que de régner, une abbaye de Saint-Walois, c'est-à-dire de Saint-Guénolé — en latin *Wingualoeus*. — Ils y transportèrent dans une lourde châsse les reliques de leur patron, qui ne s'y trouvait pas tout à fait en exil. L'exemple n'eut que trop d'occasions d'être imité. En 919 a lieu la grande invasion sous la conduite du roi de la mer Raghenold, qui commandait aux Normands de la Loire. La *Chronique de Flodoard*, qui est du x<sup>e</sup> siècle, parle d'une destruction complète. Selon la *Chronique de Nantes*, qui est du xi<sup>e</sup>, nobles et clercs se sauvèrent en France, laissant

à la discrétion des envahisseurs les malheureux paysans. Nantes, vivement attaqué, est d'abord bien défendu par son peuple. Mais l'évêque Adéard et ses prêtres courent jusqu'en Bourgogne : les Nantais s'évadent comme eux à la faveur d'une nuit sombre, et c'est dans une ville déserte que les Normands entrent le lendemain. Après avoir brûlé la cathédrale et démoli le château, ils déferlent le long de la Loire, saccagent encore Vertou, remontent jusqu'à Angers, puis jusqu'à Tours, pour se heurter finalement aux troupes de Robert, fils du vainqueur de Brissarthe.

En Bretagne, c'est entre 919 et 937 une orgie de rapines et de massacres. Les détails manquent. Mais l'on sait que, cinq ans après les moines de Landévennec, ceux de Redon et de Plélan durent s'expatrier à leur tour, et qu'ils firent un circuit de cinq années à travers le bocage normand, l'Anjou, la Bourgogne, jusqu'au Poitou où ils s'installèrent en 924. Les Normands s'acharnèrent sur l'œuvre de Convoion. Ainsi, les deux symboles vénérés de la tradition bretonne n'existaient plus. Au printemps de 920, une assemblée de clercs se tint à Lehon. L'exode général y fut décidé. Les monastères se vidèrent de leurs moines et de leurs reliques, qui prirent les chemins de l'Est. D'étape en étape, saint Guénaél fut porté à Corbeil, saint Samson à Orléans, saint Magloire à Paris, saint Corentin à Marmoutier, saint Pol à Fleury-sur-Loire. Les Normands de la Seine avaient reçu en 911 le royal cadeau du pays qui s'appellera désormais Normandie. Ils se rangeaient, la plupart s'étaient laissé même baptiser à l'exemple de Rollon, leur vieux chef. Mais, pour prix de leur tranquillité, on avait abandonné la Bretagne à leurs habitudes de piraterie et de meurtre. D'ailleurs les Normands

du Cotentin restaient en dehors du pacte conclu avec Charles le Simple. Et les Normands de la Loire également.

Exaspérés par le malheur, des Bretons complotèrent en 931 le massacre de leurs conquérants. Le complot, bien ourdi, fut rapidement exécuté. Mais les Normands de la Loire vengèrent sauvagement les morts. Tous les Bretons qui ne furent pas tués, disent les Chroniques, furent enlevés, vendus ou chassés. Ce serait la troisième fois, depuis les victoires de Jules César, que la péninsule aurait été vidée de son peuple. Faisons la part de l'exagération naturelle aux conteurs primitifs. Quoi qu'il en soit, les Bretons en exil ne cessaient de penser à la patrie quittée. Le principal organisateur de leur retour fut l'abbé Jean, qui régnait sur la colonie de Montreuil-sur-Mer. Il se rend secrètement en Bretagne, il s'y informe — près des Bretons, naturellement (et c'est donc qu'il en restait) —, apprend que la discipline des Normands (ou Danois comme on les appelait plutôt) se relâche. Le fils de Matuedoi, Alain, s'était réfugié en Angleterre à la cour de son parrain le roi Athelstan, qui détestait les Normands. Entraîné par l'abbé Jean, il obtient une flottille et quelques hommes d'armes. Le débarquement se fit près de Dol, avec la complicité des Bretons riverains. Des groupes de Normands furent battus à Dol même, à Saint-Brieuc et près de Plourivo, dans la lande de Lancerf (936). Un des compagnons d'Alain, Even, descendant des comtes de Léon, dont une étymologie contestée fait le fondateur de Lesneven, bat sur la côte de Kerlouan des Normands nouvellement débarqués (937). Une peinture du xvii<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Goulven, représente l'entrevue du comte et du saint après cette victoire. Les forces d'Alain se grossissaient

à la discrétion des envahisseurs les malheureux paysans. Nantes, vivement attaqué, est d'abord bien défendu par son peuple. Mais l'évêque Adalard et ses prêtres courent jusqu'en Bourgogne : les Nantais s'évadent comme eux à la faveur d'une nuit sombre, et c'est dans une ville déserte que les Normands entrent le lendemain. Après avoir brûlé la cathédrale et démolé le château, ils déferlent le long de la Loire, saccagent encore Vertou, remontent jusqu'à Angers, puis jusqu'à Tours, pour se heurter finalement aux troupes de Robert, fils du vainqueur de Brissarthe.

En Bretagne, c'est entre 919 et 937 une orgie de rapines et de massacres. Les détails manquent. Mais l'on sait que, cinq ans après les moines de Landévennec, ceux de Redon et de Plélan durent s'expatrier à leur tour, et qu'ils firent un circuit de cinq années à travers le bocage normand, l'Anjou, la Bourgogne, jusqu'au Poitou où ils s'installèrent en 924. Les Normands s'acharnèrent sur l'œuvre de Convoïon. Ainsi, les deux symboles vénérés de la tradition bretonne n'existaient plus. Au printemps de 920, une assemblée de clercs se tint à Lehon. L'exode général y fut décidé. Les monastères se vidèrent de leurs moines et de leurs reliques, qui prirent les chemins de l'Est. D'étape en étape, saint Guénaël fut porté à Corbeil, saint Samson à Orléans, saint Magloire à Paris, saint Corentin à Marmoutier, saint Pol à Fleury-sur-Loire. Les Normands de la Seine avaient reçu en 911 le royal cadeau du pays qui s'appellera désormais Normandie. Ils se rangeaient, la plupart s'étaient laissé même baptiser à l'exemple de Rollon, leur vieux chef. Mais, pour prix de leur tranquillité, on avait abandonné la Bretagne à leurs habitudes de piraterie et de meurtre. D'ailleurs les Normands

du Cotentin restaient en dehors du pacte conclu avec Charles le Simple. Et les Normands de la Loire également.

Exaspérés par le malheur, des Bretons complotèrent en 931 le massacre de leurs conquérants. Le complot, bien ourdi, fut rapidement exécuté. Mais les Normands de la Loire vengèrent sauvagement les morts. Tous les Bretons qui ne furent pas tués, disent les Chroniques, furent enlevés, vendus ou chassés. Ce serait la troisième fois, depuis les victoires de Jules César, que la péninsule aurait été vidée de son peuple. Faisons la part de l'exagération naturelle aux conteurs primitifs. Quoi qu'il en soit, les Bretons en exil ne cessaient de penser à la patrie quittée. Le principal organisateur de leur retour fut l'abbé Jean, qui régnait sur la colonie de Montreuil-sur-Mer. Il se rend secrètement en Bretagne, il s'y informe — près des Bretons, naturellement (et c'est donc qu'il en restait) —, apprend que la discipline des Normands (ou Danois comme on les appelait plutôt) se relâche. Le fils de Matuedoï, Alain, s'était réfugié en Angleterre à la cour de son parrain le roi Athelstan, qui détestait les Normands. Entraîné par l'abbé Jean, il obtient une flottille et quelques hommes d'armes. Le débarquement se fit près de Dol, avec la complicité des Bretons riverains. Des groupes de Normands furent battus à Dol même, à Saint-Brieuc et près de Plourivo, dans la lande de Lancerf (936). Un des compagnons d'Alain, Even, descendant des comtes de Léon, dont une étymologie contestée fait le fondateur de Lesneven, bat sur la côte de Kerlouan des Normands nouvellement débarqués (937). Une peinture du xvii<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Goulven, représente l'entrevue du comte et du saint après cette victoire. Les forces d'Alain se grossissaient



de celles que ces bonnes nouvelles ramenaient de l'exil. Poussant droit au cœur de l'ennemi, il l'attaque sous les murs ruineux de Nantes, dans ses fortifications de campagne à l'angle de l'Erdre et de la Loire et, après deux assauts, le force, le massacre, le disperse. Mais, en 939, une dernière bande, installée à Trans, près du Couësson, ravagea le pays rennais. Le comte de Nantes, Juhel Béranger, aidé d'Hugues le Grand, comte du Mans, duc de France, père d'Hugues Capet, l'extermina « le jour des calendes d'août », c'est-à-dire le premier de ce mois, qui devint jour de fête.

Alain, surnommé Barbetorte, était depuis deux ans duc de Bretagne et régnait à Nantes, qu'il se fit un devoir de restaurer. La ville fut partagée en trois quartiers : celui du duc, celui de l'évêque, celui du seigneur. L'abbé Jean, ses moines et leur saint patron, dont la protection s'était montrée si efficace, obtinrent au pays de Batz un prieuré auquel furent attachées plusieurs paroisses et les riches salines de la côte. Le monastère de Landévennec fut relevé et enrichi. L'ancienne vie reprit sur les ruines. Aussi bien, les Normands ne s'étaient pas bornés à tuer et à détruire : la place forte de la Roche-Bernard, sur la Vilaine, resta comme un témoignage de leurs efforts d'organisation. Le duché, après eux, se resserra dans les limites qui ne changèrent plus. Les voisins de l'Anjou et du Maine avaient repris, pendant l'occupation normande, les territoires plus à l'Est. Mais les comtés de Nantes et de Rennes restèrent bretons. Le domaine propre d'Alain Barbetorte, héritage de Matuedoï et, par sa mère, d'Alain le Grand, devait comprendre Nantes, Vannes et le Poher. Eut-il des difficultés avec ses comtes ? Il en eut certainement avec Juhel Béranger, en 944. Des Normands du Cotentin en

profitèrent pour saccager Dol. Au dehors, ses relations avec le roi carolingien furent bonnes. Il fut son allié, avec Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, et Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, qui avait épousé « à la danoise » une Bretonne, contre les barons révoltés, Hugues le Grand et Hubert de Vermandois (942). Il l'aida encore en 946, sous les murs de Paris, avec les Saxons d'Othon I<sup>er</sup>, à repousser les grands vassaux. En revanche, il obtint du roi que tout serf ou colon réfugié en Bretagne prendrait rang d'homme libre et ne pourrait être réclamé par son maître. La Bretagne devenait ainsi terre d'asile — ce qui a toujours été pour les pays déserts ou dévastés le plus sûr moyen de peuplement.

À son retour de l'Île de France, Alain emmena pour l'épouser une sœur de Thibaud, comte de Blois et de Chartres. La noce eut lieu à Nantes et dura huit jours, « avec grande liesse », dit la Chronique. Il avait épousé auparavant une fille de Foulques le Roux, comte d'Anjou, qui mourut sans lui donner d'enfant. Il en eut un de sa seconde femme, Drogo, dont Thibaud reçut la tutelle. Mais, pendant son exil, il en avait déjà eu deux de Judith, fille noble qu'il n'épousa point : Hoël et Guérec. Quelle menace de complications successorales ! Il mourut à quarante-deux ans, en 952, beaucoup trop tôt pour la tranquillité du duché. On l'enterra dans la basilique des martyrs Donatien et Rogatien, d'où ses restes furent ensuite transférés à Notre-Dame de Nantes.

Sa veuve fut remariée par Thibaud à Foulques Nerra, fils du comte d'Anjou, qui devint ainsi le tuteur de Drogo et l'usufruitier, avec Thibaud, des biens de son pupille. Thibaud, suzerain de la Bretagne du Nord, la vendit à Juhel et à l'archevêque de Dol, Wicohen. Sur ces entrefaites, l'enfant

mourut. Les Nantais, qui soupçonnaient Foulques d'avoir provoqué cette mort et lui reprochaient de les laisser sans défense contre une nouvelle offensive normande, se donnèrent à Hoël, le fils aîné de Judith. C'était un bon guerrier. Mais il trouva aussitôt un compétiteur en Conan le Tort, fils de Juhel Béranger, qui fut trop heureux de pouvoir invoquer la bâtardise d'Hoël pour affirmer ses propres prétentions au duché. Sa faute fut de vouloir reprendre au comte d'Anjou, dont il avait pourtant épousé la fille Ermengarde, les terres autrefois conquises par Nominoë et par Salomon. Hoël et Foulques, ayant fait alliance, le ramenèrent vivement dans les murs de Rennes. Quelque temps après, en 981, Hoël mourut d'un accident de chasse, qui parut suspect. Son frère Guérec, qui lui succéda, fut attaqué à son tour par Conan et, lui aussi, reçut l'aide de Foulques. D'ailleurs, quoique clerc et consacré prêtre, il se révéla homme d'épée à la bataille de Conquereuil, qui fut, selon la *Chronique de Nantes*, une victoire nantaise; rennaise, selon la *Chronique du Mont Saint-Michel*. Conan Le Tort, déjà boiteux (d'où son nom), y perdit encore une main.

Guérec, après la bataille, acheva la reconstruction de la cathédrale de Nantes. Mais il mourut après sept ans de règne. On parla, cette fois, de poison. Il avait pris femme et laissait un fils, Alain, qui s'éteignit presque au berceau, en 990. Alors Conan s'empare de Nantes, construit à la jonction de l'Erdre et de la Loire le château qui s'appela ensuite le Bouffai, soumet à son autorité toute la Bretagne. Ce fut pour peu de temps : en 992, Foulques Nerra, s'instituant le protecteur des deux fils — bâtards aussi — d'Hoël, haïssant d'ailleurs cordialement son beau-frère, l'attaque et lui livre bataille sur le

champ déjà ensanglanté de Conquereuil. Conan y fut tué. Ce prince ambitieux et tenace aurait peut-être reconstitué à son profit la monarchie de Salomon. Les forces de désunion désormais l'emportèrent. On peut dire que sa mort marqua l'avènement de la féodalité bretonne.

#### IV

#### L'ÉPOQUE FÉODALE

*La féodalité bretonne. — Maison de Rennes : Geoffroi I<sup>er</sup>, Alain III, Conan II. — Maison de Cornouaille : Hoël, Alain Fergent, Conan III. — Dispersion et fusion. — Le château, la terre, la ville. — L'église : décadence et réformation. — Eon de l'Étoile. — L'architecture romane. — La langue écrite et la langue parlée. — Conan IV. — La Bretagne anglaise : Henri Plantagenet, Geoffroi II, Arthur.*

Ce qui caractérise, en Bretagne comme partout, l'histoire de la période féodale, c'est la politique des mariages, ce sont les litiges de succession. Le statut d'un pays se ramène à celui d'une propriété privée. La femme transmettant au seigneur qui l'épouse son domaine et ses droits suzerains, la grande affaire est d'épouser la plus riche de biens et d'espérances. Mais les héritages manquent rarement d'être contestés. L'historien, pour suivre ces débats, doit se résigner à de fastidieux calculs de généalogies.

En fait, le régime féodal a de beaucoup excédé, dans tous les pays où il s'établit, l'espace de deux ou trois siècles auquel on est convenu de le limiter. En France, il s'est survécu jusqu'à la Révolution. La Bretagne-province en gardera l'empreinte. Dans la Bretagne-duché, il fut surtout vigoureux jusqu'en 1213, c'est-à-dire tant que les

ducs furent bretons. Sa décadence, coïncidant avec les progrès de l'autorité ducale, se poursuit sous des ducs de sang étranger. Mais ne forçons point la différence : en effet, tous les ducs de maison bretonne cherchent femme hors de leur pays, soit en Anjou, comme avait déjà fait Conan le Tort en épousant Ermengarde, soit en Normandie, en Orléanais, en Angleterre, en Écosse. Il suffira que le duc meure sans héritier mâle et que sa couronne se trouve passer à une femme, pour qu'un prince étranger devienne souverain de la Bretagne, Geoffroi d'Angleterre en 1181, Pierre de Dreux en 1213.

La féodalité fut essentiellement décentralisatrice. A la vérité, la lutte des deux forces, l'une de cohésion, celle du souverain, l'autre de dispersion, celle des seigneurs, n'est pas un fait exclusivement féodal, mais humain. En Bretagne, Nominoë, Salomon, Alain Le Grand avaient à peu près imposé leur souveraineté à tous. Mais, l'unité du commandement sitôt rompue, les chefs locaux en profitaient pour affirmer leur indépendance. Dans les luttes que le duc entreprendra ou soutiendra contre des vassaux, qu'aura-t-il pour appuyer son pouvoir surtout moral de suzerain ? Il n'a pas à compter sur la collaboration d'un esprit public qui n'existe pas. A peine si les villes commencent à se bâtir. Les vilains des campagnes ne connaissent que le chef auquel les lie directement le contrat féodal. Sa ressource la plus efficace est d'être lui-même un seigneur comme les autres, plus riche, maître d'un domaine plus étendu, plus peuplé. Ajoutons-y le prestige de ses relations avec le pape. Quand le pape doit s'occuper des intérêts de l'Église et de la religion en Bretagne, c'est à lui que généralement il a affaire. Mais pas tou-

rival. Ils passèrent ensemble le Couësson, prirent Dinan et, faute de vivres, s'en retournèrent, laissant Riwallon à la merci de son suzerain, qui l'exila.

En 1065, Conan alla faire visite à son oncle Thibaud, comte de Blois et de Chartres. Visite sans doute diplomatique : car aussitôt il envahit l'Anjou, puis la Normandie, sur laquelle il faisait valoir les droits qu'il tenait de sa grand' mère Havoise. Le moment n'était pas mal choisi, Guillaume se trouvant absorbé par les préparatifs de sa grande expédition outre-mer. Très opportune aussi pour le Normand fut la mort de Conan à Château-Gontier. Les Bretons ne furent pas les seuls à en accuser Guillaume. Ils ramenèrent son corps dans sa capitale et l'inhumèrent au monastère de Saint-Melaine, que l'abbé Even venait de restaurer avec son appui, au retour de Saint-Florent en Saumurois. Avec Conan s'éteignit la maison de Rennes.

Fils d'Alain Canhiart et de Judith de Nantes, époux d'Havoise, sœur de Conan II, Hoël devint par le jeu des héritages comte de Cornouaille à la mort de son père (1058), comte de Nantes à la mort de sa femme (1063), comte de Rennes, de Vannes et du Bro-Weroë, avec le titre de duc, à la mort de Conan (1066). Sur les sept grands comtés qui se partagent alors la Bretagne, il y en a donc quatre dont il est directement le maître, les trois autres étant le Léon, le Penthièvre et le Porhoët. Ajoutons qu'il est propriétaire de nombreux domaines en Cornouaille, dans le pays de Vannes, ailleurs. C'est dans la première année de son règne que Guillaume le Batard conquiert l'Angleterre avec une armée dont beaucoup de Bretons faisaient partie. L'historien Le Baud voit dans cette participation une revanche des Bretons sur leurs vieux ennemis les Saxons. C'est leur supposer une rancune bien longue :

six siècles s'étaient écoulés dans l'intervalle. L'aventure par elle-même était assez tentante. Elle rapporta gros aux participants : Raoul de Gaël, entre autres, obtint l'Est-Anglie — pour la perdre bientôt, après une rébellion — et Briant, fils d'Eudon de Penthièvre, la terre de Richemont près d'York, dont il fut le premier comte breton.

En 1072, ou un peu plus tard, après la mort d'Havoise, Hoël s'en fut, comme tant de princes de son temps, en pèlerinage à Rome. Était-ce seulement pour raison de piété? On l'ignore. A son retour, il eut à réprimer des troubles dans sa Cornouaille. Puis ce fut une nouvelle révolte d'Eudon de Penthièvre, entraînant un certain nombre de seigneurs, dont Raoul de Gaël, qui pensait se dédommager en Bretagne de ses mécomptes en Angleterre. Ainsi le duc qui semblait être, par l'étendue de son domaine propre, le mieux affermi, fut l'un des plus inquiétés. Un peu auparavant, il avait aidé Foulques Réchin, comte d'Anjou, à disputer à Guillaume de Normandie la possession du Maine, et mis le siège devant La Flèche : ce fut pourtant Guillaume qu'il appela au secours. Dol fut une fois de plus menacé, et ne dut son salut qu'à une rapide intervention du roi de France Philippe. Hoël tomba entre les mains des rebelles. Son fils Alain Fergent le délivra. Aussitôt après la mort d'Eudon, qui survint en 1079, les seigneurs, battus, firent la paix.

Hoël gouverna cinq ans encore la Bretagne. Cornouaillais d'origine, il tenait volontiers sa cour à Quimper et à Quimperlé, mais aussi à Auray ou à Nantes. Il avait le goût des livres, de la poésie et de la musique. On a retenu le nom de son ménestrel Pointel, de son harpiste Cadiou. On dit qu'il donna aux chanoines de Saint-Corentin, pour

relier leurs volumes, la peau des cerfs tués dans ses forêts de Quiberon : ces forêts ne sont plus qu'un souvenir. Il mourut le 13 avril 1084.

Son fils Alain Fergent, qui lui succéda, fut obligé de conquérir Rennes sur le comte qui l'avait en viager, Geoffroi Grenonat. Il le vainquit et l'envoya prisonnier à Quimper. Puis Guillaume le Conquérant lui réclama l'hommage. Sur le refus d'Alain, il envahit le pays rennais, le dévasta, et assiégea Dol, qui en avait pris l'habitude. Alain accourut en hâte. En hâte aussi, Guillaume leva le siège, laissant aux mains des Bretons ses bagages, ses vivres, son trésor de campagne (1086). Après quoi, un mariage vint sceller la paix entre les deux voisins : Alain épousa à Caen la fille du roi d'Angleterre, Constance. Ce fut l'occasion de grandes fêtes (1087). Mais la jeune duchesse mourut en 1090 sans enfant et, trois ans plus tard, le duc se remaria avec la fille de Foulques Réchin, Ermengarde, qui était belle, bonne, active, et se révéla à l'épreuve.

Dans l'intervalle, Geoffroi Boterel, fils d'Eudon de Penthievre, s'était révolté et enfermé à Dol. Il y fut tué, et Alain reprit cette ville si disputée, dont les ducs ses prédécesseurs avaient voulu faire leur capitale religieuse. Les papes ne se montraient guère favorables à cette prétention. Héritiers de la tradition romaine, ils tenaient à calquer la circonscription ecclésiastique sur la vieille circonscription impériale. Seul Grégoire VII, en 1078, par politique anticapétienne, avait accordé le pallium à Even et la dignité métropolitaine à Dol. Encore revint-il assez vite sur cette dernière attribution, que la première n'entraînait pas de toute nécessité. Avait-il envisagé l'espoir de rattacher directement la Bretagne à la tiare, de s'en faire un pays vassal ?

Il est possible, et l'archevêché de Dol eût servi ce dessein. Mais, en 1094, une bulle du pape Urbain II condamna Dol une fois de plus. Le duc Alain n'en montra nulle rancune. Il était à Clermont-Ferrand quand le pape y prêcha la croisade, et fut l'un des premiers à se croiser. Il se joignit avec ses Bretons, dont beaucoup bretonnaient, au corps normand de Robert Courte-Heuse, passa par Rome, hiverna en Pouille et en Calabre, et, désigné par l'ironie du sort pour négocier avec l'empereur Alexis le libre passage de Tanocrède et de Bohémond, faillit tout compromettre par sa rudesse bretonne. Il ne revint qu'en 1101. La duchesse Ermengarde avait assuré l'interrègne. Après son retour, il aida son beau-frère Geoffroi Martel contre le sire de Candé, et Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre contre Robert Courte-Heuse, qui fut vaincu à Tinchebray et passa les vingt-huit années qui lui restaient à vivre au château de Cardiff, comme prisonnier de son frère. Mais Alain était de ces hommes d'épée, fréquents alors, que tout inclinait à la vie contemplative. En 1112, étant tombé malade à Redon, il n'eut plus de meilleure ambition que de se retirer à l'abbaye de Saint-Sauveur. Déjà, quoique Cornouaillais d'origine, il lui avait attribué Guézel, oubliant les droits conférés sur cette île à Sainte-Croix de Quimperlé par son grand-père Alain Canhiart. Il lui fit encore donation, pour son propre entretien, de terres en Piriac et Guérande, et, comme autrefois Judicaël et Salomon, il abdiqua. Pendant sept ans, la duchesse Ermengarde, qui avait fait ses preuves, gouverna la Bretagne avec leur fils aîné Conan. Alain mourut à Redon le 13 octobre 1119.

Conan III, qu'on surnomma le Gros, avait épousé une fille naturelle d'Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, Mathilde. Ce ne fut pas une heureuse union. Mais

Conan eut bien d'autres soucis. Il lui fallut d'abord, comme la plupart de ses prédécesseurs, défendre son autorité ducal contre des vassaux dont plusieurs se comportaient en bandits, tels qu'Olivier, baron de Pontchâteau, et Savary, comte de Donge. Ils s'emparèrent de l'abbaye de Redon et s'en firent une forteresse : on la purifia après leur capture (1127). Avec l'aide de son cousin d'Anjou Geoffroi le Bel, Conan fit la guerre à de plus puissants seigneurs, Robert de Vitré, Guillaume de Châteaubriant, et fut battu sur les bords de la Seiche. Aussi malheureux comme mari, il désavoua, avant de mourir, son fils Hoël, ne voulant reconnaître que Berthe. Sa piété lui donna des consolations. Il avait pour l'y exhorter l'exemple de sa mère Ermenegarde. En 1125, elle avait pris le voile à Larré, près de Dijon, où son fils était allé la voir l'année suivante. De 1131 à 1135, elle séjourna en Terre Sainte près de son frère Foulques V, roi de Jérusalem. Puis elle retourna en Bretagne et fonda près de Nantes le monastère de Notre-Dame de Buzai, qui eut pour premier abbé Nivard, frère de saint Bernard. Saint Bernard lui-même vint en Bretagne. Il aurait bien voulu entraîner le duc dans sa croisade : mais Conan, malgré sa piété, résista. Ermenegarde mourut en 1147 et fut inhumée à Redon, ce Saint-Denis breton. Son fils ne lui survécut qu'une année.

Il avait déshérité Hoël : ce fut donc la fin de la dynastie de Cornouaille. Quand on jette un regard d'ensemble sur cette période de la vie bretonne, on est surtout frappé du décousu de la politique, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre des maisons régnautes. Le mal féodal est la dispersion de l'autorité, aggravé ici par les conditions mêmes du peuplement. L'instabilité du pouvoir ducal semble

mise en évidence par l'absence de capitale fixe. La maison de Rennes était naturellement encline à résider dans cette ville, sans que Geoffroi I<sup>er</sup> se crût empêché de séjourner à Auray, Alain III à Quiberon, Conan III à Redon. Les ducs de la maison de Cornouaille avaient des complaisances pour ces villes du domaine originel. Rennais ou Cornouaillais, ils se transportaient d'une résidence à l'autre avec leur cour, composée des barons qui leur devaient le service. Elle les accompagnait, le cas échéant, hors de Bretagne.

La contre-partie de cette dispersion féodale, c'est une fusion plus grande des éléments bretons et français, de l'ancienne marche et du pays bretonnant. Elle est favorisée par des alliances de famille et aussi, peut-être, par une politique ducal dont le premier soin eût consisté à établir des Bretons de l'Ouest dans des fiefs de l'Est. Ceci se voit aux noms des seigneurs qui détiennent ces fiefs au XI<sup>e</sup> siècle : un Maën à Fougères, un Riwallon à Combour, un Riwallon encore à Vitré, un Manguinœ à la Guerche, un Guethenoc à Clisson, un Gestin ou un Harscoët à Retz, des Briec, des Caradoc, des Catwallon, des Hervé. A Donge, à Blain, à Plessé, à Pontchâteau, à La Roche-Bernard, on trouve des noms bretons et, naturellement, à Guérande, centre de celisme déjà plus de cinq fois séculaire. Ainsi l'unité, au moment où elle semble le plus compromise, se maintient ou se fonde d'une autre façon, avec ou sans le suzerain, parfois contre lui.

Car, Bretons ou Français d'origine, leur commune tendance est de se rendre souverains dans leur fief comme ils le sont dans leur château. Eux aussi, ils ont leur cour ou *maisnie*, leur sénéchal, pannetier, bouteiller, camérier, cham-

bellan et prévôt. Du moins est-ce le cas des puissantes baronnies qui se constituèrent du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle : Clisson, Retz, Châteaubriant, Rieux, Vitré, Fougères, Tinténiac, Rohan (celle-ci issue de la vicomté de Porhoët), Lohéac, Pont-l'Abbé, celle surtout de Léon, la plus ancienne de toutes, qui a pour chef-lieu féodal Roc'h Morvan — ancien nom de la Roche-Maurice — et dont le titulaire en 1154, Hervé III, est appelé dans un acte de cette date « comte par la grâce de Dieu ». Tel est aussi le cas des seigneuries ecclésiastiques, domaines abbaciaux et regaires d'évêques. La terre bretonne, comme tout l'Occident européen, est un système de fiefs (*commendatio*, en breton *kemenet*) imbriqués les uns dans les autres, chacun représentant une puissance dont le château est à la fois le symbole et le principal instrument. Ce château, généralement en bois, est construit sur une motte naturelle ou artificielle dominant un étang, une rivière, et clôturé d'une palissade ou *plessis*, comme certaines habitations de nègres ou de Laotiens. Au xii<sup>e</sup> siècle, parfois dès le xi<sup>e</sup>, le bois est remplacé par la pierre. Les fossés, autour des murailles, sont pleins d'eau. En attendant le pont-levis et la herse des siècles suivants, l'entrée se trouve au premier étage, et l'on y accède par une échelle. La pièce principale est une grande salle à manger, où l'on sert dans les assiettes de frêne le porc frais ou salé, les poulets bouillis ou rôtis, les légumes, le fromage, et où circulent les hanaps d'argent. Aucune de ces constructions ne subsiste intacte. On peut reconstituer en esprit celle de Coëtmorvan, en Mahalon, dans le Finistère; les tours du Hallay, de Guémadeuc et de la Haye Saint-Hilaire, à Fougères, celle du Maure, à Combour, celles de César et d'Azénor, à Brest, le donjon du

vieux château, à Châteaubriant, le porche de Joyeuse-Garde, près de Landerneau, quelques constructions à Josselin, quelques murailles au Crévy, près de Ploërmel, des ruines à Léhon, près de Dinan, à Coëtmen, près de Lanvollon, datent du xii<sup>e</sup> siècle. C'est tout ce qui nous reste du décor de cette féodalité bretonne. Et pourtant nulle région de France n'a été plus découpée en seigneuries, nulle n'a connu une proportion plus grande de châtelains.

Les tenanciers étaient de conditions diverses, les uns nobles, mais assujettis à l'assistance judiciaire et militaire; d'autres roturiers, payant le cens et certaines redevances, en nature principalement, et devant, en cas de guerre défensive, le service armé; d'autres encore, surtout dans les comtés de Rennes et de Nantes, n'étant, sous le nom d'*aloiers*, ni des vilains ni des nobles, mais des propriétaires de terres autrefois libres. Il n'y a plus de serfs, semble-t-il, depuis Alain Barbe-Torte, au sens rigoureux du mot. Mais peut-être faut-il voir un souvenir du servage dans l'institution du *domaine congéable*, spéciale à la Basse-Bretagne, et qui paraît remonter à cette époque : elle confère au domanier la propriété de tout ce qui couvre la terre qu'il exploite, le fonds restant celle du seigneur; lui donne-t-on congé, il faut l'indemniser de tous « édifices et superficies », comme dira la langue du coutumier breton.

Le *plou* reste, dans la majeure partie de la péninsule, la forme caractéristique du peuplement. Aux vieilles paroisses s'en sont ajoutées d'autres, à l'époque des rois, qui s'appellent *Plou nevez* (la Paroisse nouvelle). Or le *plou* est rural et terrien. La plupart des vieilles cités vénètes ou gallo-romaines étaient des ports de mer ou d'estuaire. Aucun de ces ports, en se relevant de ses ruines,

ne devint une paroisse; ni davantage aucun port nouveau. Ainsi a-t-on vu, jusqu'à des temps voisins des nôtres, ces ports dépendre des paroisses voisines, toutes campagnardes, Lorient de Ploemeur, Concarneau de Beuzec, Landerneau de Ploudiry, Roscoff de Saint-Pol'. Il y a d'ailleurs peu de villes dans la Bretagne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et, s'il se construit de nombreuses chapelles en pleins champs, nous ne voyons point d'hôtel de ville ni de beffroi porter témoignage d'une ample vie urbaine. Cependant, après le départ des Normands, et surtout à l'époque des Croisades, qui fut aussi celle d'une renaissance du commerce européen, les marchands, les artisans bretons commencent à se rassembler dans les lieux les plus propres au trafic. Un livre de l'Arabe Edrisi mentionne quelques villes : Rennes, qu'il déclare « considérable, abondante en ressources »; Nantes, « la première ville de Bretagne »; Dinan, Dol, Saint-Mahlo (*sic*), qui a « des ressources nombreuses, une population considérable, un commerce riche et une industrie active »; Saint-Matha — sans doute Saint-Mathieu —, « port sûr et bien fréquenté, dont les habitants sont riches et font beaucoup de commerce ». Qu'est-ce que Faïnes, « ville située sur un cap et remarquable par ses constructions navales », que Rais, qui possède aussi des chantiers, que Kerenbin, « promontoire qui s'avance dans la mer »? Edrisi note encore que les fies bretonnes sont pour la plupart habitées, que les eaux de ces parages sont épaisses et sombres, leurs vagues effrayantes, qu'on y pêche d'excellent poisson, mais qu'il y règne une obscurité continuelle. Ainsi, avec des éléments de réalité, se compose déjà une légende de la Bretagne. S'il avait

1. Voir page 25. Faisons une exception pour Quimper.

mieux connu l'intérieur du pays, il eût signalé d'autres villes. Vitré, la Guerche, Redon, Guingamp, Quimperlé sont déjà des centres de quelque importance. La population s'agglomère au pied des châteaux qui dominent les rivières et les routes : Montfort se peuple autour de la forteresse des sires de Gaël, Hennebont sous celle des seigneurs du Kemenet-Heboï, Pontivy sous celle des Rohan, Josselin sous celle d'un Guethenoc, dont le fils donne à la naissante cité son propre nom. Arthur de la Borderie, qui qualifie le géographe arabe de « témoin irrécusable », se félicite patriotiquement que son témoignage réfute les « mensonges malveillants » de Guillaume de Poitiers et de Raoul Glaber, représentant la Bretagne comme un repaire de sauvages. Il oublie que, pour ce témoin, « la population y est généralement ignorante, grossière et insouciant ». On n'est d'ailleurs pas tenu d'en croire aveuglément Edrisi : dans la plupart des jugements portés au cours des siècles sur la Bretagne, il faut compter avec l'obstacle de la langue et l'incompréhension qui en résulte.

La vérité est que le matérialisme féodal et le spiritualisme chrétien se livrent ici, comme dans le reste de l'Europe, une rude guerre, coupée de surprenants accords. Pendant plus d'un demi-siècle, pendant et après l'occupation normande, la Bretagne, abandonnée de ses évêques et de ses abbés, vécut presque en païenne, et Grégoire VII dut la faire évangéliser. Peu à peu, les neuf évêchés se reconstituent. En 1146, celui d'Aleth devint évêché de Saint-Malo, en l'honneur de son pieux fondateur, dont les restes étaient depuis 710 dans une chapelle de la vieille île d'Aaron. Deux fois cette chapelle avait été brûlée : par les Franks sous Charlemagne, puis par les Normands. Deux



fois on l'avait restaurée. A quelques lieues de là, Dol, favorisé par Grégoire VII, condamné par Urbain II, prétendait toujours au titre de siège métropolitain. Vains efforts, que ne soutenait même plus le duc de Bretagne. Conan III se dit le « très doux et bien-aimé » fils de l'archevêque de Tours : c'est que celui de Dol travaillait alors pour le roi d'Angleterre. En 1144 le pape Lucius, fidèle à la tradition générale de Rome, déliait de leur serment de fidélité à Dol les évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc.

Nous avons vu Alain Barbe-Torte témoigner sa reconnaissance à Landévennec. Redon, Vertou, Gaël, Saint-Jacut, Saint-Gildas furent pareillement restaurés, enrichis. La piété agissante des maisons de Rennes et de Cornouaille encourageait le zèle des seigneurs bretons. La plupart des Loqueltas (Gildas = Gueltas) sont des fondations de cette époque. Saint-Gildas des Bois est fondé en 1026 par le baron de la Roche-Bernard, Sainte-Croix de Quimperlé en 1029 par le comte Alain de Cornouaille; Locmaria-Quimper, avec ses deux communautés, l'une d'hommes et l'autre de femmes, Notre-Dame de la Chaume, près Machecoul, Loctudy datent aussi du XI<sup>e</sup> siècle, ainsi que Saint-Melaine de Rennes. Mais cette renaissance monastique ne peut pas grand'chose contre la loi essentielle du régime : la transmission familiale des biens temporels, l'attachement charnel au domaine. De là d'après contestations entre abbayes, par exemple la guerre scandaleuse qui mit aux prises celle de Quimperlé et celle de Redon pour la possession de Guézel. D'autre part, des églises et des abbayes sont données à titre de bénéfices à des laïques, qui font marché avec un prêtre pour les représenter à l'autel et au monastère. On vit ainsi

des évêques mariés transmettre leur évêché à leur fils. On vit, à Quimper, l'évêque Orscand, fils de l'évêque Bénédic, épouser Onnwenn, fille du seigneur de Crozon, qui devint par ce mariage évêquesse, comme on devenait comtesse ou duchesse; à Dol, l'archevêque Juhel, que ses clercs appelaient archiloup, s'afficher avec une maîtresse et doter avec des biens d'église les filles qu'elle lui donnait; à Fougères, le prêtre Auberi, paillard et filou, accaparer les offrandes et n'accorder l'absolution aux pénitentes de son goût qu'en échange de leurs faveurs. Maître Pierre Abélard, enfant de la campagne nantaise, devenu après bien des vicissitudes abbé de Saint-Gildas de Rhuys, se plaint de n'y trouver que grossièreté, ivrognerie, révolte, et n'échappe qu'avec peine au poison de ses moines, puis à leur couteau.

De tels incidents prouvaient la nécessité d'une réformation. Les ducs, quelques religieux s'y employèrent. Ils s'adressèrent aux abbayes françaises et normandes, au Mont Saint-Michel, à Jumièges, à Saint-Aubin et à Saint-Serge d'Angers, à Saint-Florent de Saumur, à Marmoutier, que gouverne au début du XII<sup>e</sup> siècle l'abbé Guillaume, originaire de Combour, et dont trente-cinq prieurés en Bretagne attestent la gloire, à Fontevraud, que fonde en 1101 un autre Breton, le pieux et savant Robert, natif d'Arbrissel, aux environs de la Guerche. C'est de Saint-Florent que le Breton Even était venu à Rennes fonder Saint-Melaine, d'où Grégoire VII l'envoya si flatteusement siéger à Dol, en 1078. Des seigneurs bretons font des donations à des abbayes françaises. Ainsi, ce n'est plus l'île originelle, la Cambrie mystique, mais la France qui est le pôle d'attraction, par la force des siècles accumulés et du voisinage. C'est d'ailleurs en France que retentit pendant la

première moitié du XII<sup>e</sup> siècle la grande voix du réformateur de l'Église, du fondateur de Clairvaux et de Cîteaux, saint Bernard.

Sous cette influence, propagée par la duchesse Ermengarde et par Conan III, se fondent, entre 1130 et 1145, dix abbayes cisterciennes, toutes les dix sous l'invocation de la Vierge, à Bégar près Guingamp, au Relec dans l'Arré, à Buzai sur la Loire, à Langonnet sur la haute Ellé, à Boquen en Plénée-Jugon, à la Vieuville près Dol, à Saint-Aubin-des-Bois dans la forêt de la Hunaudaye, à Lanvaux, à Coëtmalaouen en Saint-Gilles de Plégeau, à la Mailleraye près Nantes. Dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle s'y ajouteront Notre-Dame-de-Carnoët près Quimperlé, Notre-Dame-de-Bonrepos en Laniscat, Notre-Dame-de-Ville-neuve près du lac de Grandlieu. A Notre-Dame sont également consacrées plusieurs des abbayes augustiniennes et bénédictines qui datent du même siècle, par exemple celles de Daoulas et de Beaufort. Le culte de la Vierge, destiné à une si grande popularité en Bretagne, y était encore nouveau. Son nom, qui figure dans le composé *Locmaria*, n'apparaît pas dans les désignations de lieux plus anciennes, en *plou*, en *lan*, en *tré*. Il se répand en même temps que la dévotion à saint Michel, que servent à dater tant de *Locmikel* ou *Locmikelic*; en même temps que la dévotion particulière au Christ et à saint Jean, dont témoignent les Kergrist, Pont Christ, Lochrist, et Kerjean, Locjean. Assurément ces dévotions ne sont pas nouvelles, mais leur ferveur répond à une pieuse mode, due pour l'une à la proximité de Saint-Michel-en-Mer, pour les deux autres à l'expansion des deux ordres militaires, les Hospitaliers et les Templiers. Ils pénètrent sous Conan II dans le duché et y développent dans les

cent ans qui suivent leur réseau de commanderies et d'aumôneries, entretenant autour d'elles l'esprit des croisades.

Un grand nombre des quarante-trois abbayes fondées au XII<sup>e</sup> siècle en Bretagne — total modeste, si l'on songe à ce qui se passe ailleurs — élisent les escarpements des hautes vallées, les bois, les friches, tournant le dos à ce monde, si dangereux pour la foi. Ce n'est pas que le moine lui dise un adieu définitif : il s'occupe des intérêts spirituels et même matériels des laïques, dit la messe, secourt les pauvres, soigne les malades, héberge les voyageurs, enseigne les enfants, emmagasine le grain, prête sur gages, donne au laboureur l'exemple de ses cultures. Comme ses devanciers des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, il attaque la forêt et la brousse. La toponymie de l'Arré, conservant le souvenir des bois aujourd'hui disparus, nous renseigne sur le travail de coupe, d'écobuage et de défrichement opéré là sous l'initiative des moines du Relec et de Daoulas, puis de la Commanderie de la Feuillée. Mais il est rare que les abbés soient faits évêques comme aux temps de l'immigration bretonne. Nous avons vu pourtant le cas de l'abbé Even. Le premier titulaire de l'évêché de Saint-Malo, en 1146, fut Jean de Châtillon, nommé après sa mort Jean de la Grille, à cause du grillage entourant son tombeau, et longtemps honoré comme un saint. Il avait été auparavant le premier abbé de Sainte-Croix de Guingamp, fondation d'Etienne de Pen-thièvre et de sa femme Havoise. Il fut consacré évêque à la demande de saint Bernard, qui l'avait fait cistercien, par le pape cistercien Eugène III. Ainsi saint Bernard se trouve-t-il à l'origine de la puissance de Saint-Malo.

Les alternatives de violence et de dévotion qui

se disputent alors l'âme bretonne trouvent leur symbole dans l'hérésie d'un paysan de Loudéac, frotté de latin et de magie, Eon de l'Etoile. Il se croit Dieu ou fléau de Dieu, chargé par Dieu de juger par le feu morts et vivants — *eum* (Eon) *qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Considéré comme prophète par les forestiers du pays, prêchant au nom du Très-Haut le communisme intégral, il se met avec eux à ruiner ermitages, monastères, châteaux, puis les entraîne vers l'Est. On parvint enfin à les arrêter. Le concile qui se tint à Reims en 1148 condamna le fanatisme à la réclusion, et quelques-uns de ses fidèles au bûcher.

La plus durable manifestation de la piété, c'est le temple. L'architecture religieuse de l'époque romane ne passe pas pour très intéressante en Bretagne, ni surtout très abondante. C'est que beaucoup des églises d'alors y ont été détruites et remplacées, du moins en partie. Églises paroissiales, abbatiales, cathédrales, chapelles de châteaux ou de bourgades, il n'en est pas qui n'aient payé tribut aux guerres et aux discordes civiles. Rappelons les sacs et incendies de Dol. La guerre de Cent ans, la Ligue, la Révolution sont responsables de nombreux vandalismes. Mais il reste encore des souvenirs épars de la floraison romane en Bretagne, depuis le temple de Lanleff, imité du Saint-Sépulchre, et Sainte-Croix de Quimperlé, monument restauré du XI<sup>e</sup> siècle. Une crypte (Saint-Pierre de Nantes), une sacristie (Hédé), un transept (Saint-Gildas de Rhuys), une abside (Langon), une tour (Saint-Méen, Tréguier, Redon), un bas-côté (la Trinité-Porhoët), une façade (Saint-Sauveur de Dinan), une nef (Pont-Croix et Daoulas), ou la presque totalité de l'église, comme à Loctudy,

Fouesnant et Notre-Dame de Boquien, nous prouvent que dès ce temps la piété bretonne sut s'exprimer dans la pierre et s'entendit à tailler le granit.

Quant à une culture proprement intellectuelle, les témoignages en sont clairsemés. Et d'abord, aucun document ne subsiste d'une littérature de langue bretonne. On a des manuscrits irlandais qui datent de la fin du VII<sup>e</sup> siècle. La poésie galloise est florissante au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècles. Rien de tel dans le duché. Nous manquons ainsi des documents les plus propres à préciser les traits de la personnalité bretonne à cette époque. Car, pour le reste — régime politique, social, religieux —, on peut mal distinguer la Bretagne des autres pays européens. Compte tenu de la matérialité des événements et de l'individualité des hommes, elle entre dans le *consensus* médiéval, sans paraître isolée le moins du monde. Eut-elle des bardes? une poésie indigène au moins orale? Tout ce qu'on répète de la fécondité poétique des Celtes au Moyen Âge, et dont on a coutume de lui faire honneur autant qu'au pays de Galles et à l'Irlande, serait en ce qui la concerne imaginaire, si l'on n'était fondé à croire qu'à côté de la poésie écrite il y a la poésie parlée, et que celle-ci abonda sous le chaume comme sous l'ardoise. Qu'est-ce qui pouvait l'alimenter? Ce qui alimentera sans doute, beaucoup plus tard, les *gwerziou* et *soniou*, les chants épiques et lyriques imprimés à Tréguier ou ailleurs. Ce n'est évidemment pas sans raison que les noms de Tristan de Léonois, de Brocéliande, de Comper, de Carhaix, de Penmarc'h figurent dans les poèmes arthuriens. Sur les 14 *lais* de Marie de France, une dizaine s'avoue originaire de « Bretagne la Mineure ». On a supposé qu'il y avait un concours

de ces lais — mais dans la langue maternelle — à l'assemblée annuelle de Saint-Pol-de-Léon. (Marie de France affirme qu'il y en avait à « Pantaléon »). Ce qui paraît probable, c'est l'existence d'une masse de légendes attachées chacune à une paroisse, un château, un pays. Telle peut être la légende de Conan Mériadec, recueillie au XII<sup>e</sup> siècle par l'insulaire Geoffroi de Monmouth, histoire romancée de l'immigration bretonne en Armorique. Et telles surtout les *Vies de Saints*, transportées du latin des moines dans le breton des conteurs, à moins que ce ne soit le contraire.

Elles ont été, avons-nous dit, écrites surtout aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, après le retour des reliques qu'avait exilées l'invasion normande. Elles expriment la reconnaissance bretonne envers ces dompteurs de tyrans et de fauves, ces défricheurs, ces guérisseurs, ces protecteurs que le catholicisme officiel ne reconnaît pas. Et elles donnent une large satisfaction au goût populaire du merveilleux. Nous pouvons voir la vraie épopée de la Bretagne dans ces *Vitæ* en prose latine, qui ne pouvaient manquer d'être oralement traduites dans le français où le breton des paroisses. Beaucoup plus que les récits arthuriens, qui n'ont plus de nos jours qu'un public restreint d'intellectuels, ceux-ci devaient imprégner l'esprit du peuple, se perpétuer d'une génération à l'autre, animer les veillées d'hiver. C'est qu'ils avaient, bien mieux que ces récits chevaleresques et romanesques, de vivantes correspondances dans l'âme paysanne et, pour les entretenir, pour les réveiller, la présence réelle du sanctuaire, de la fontaine miraculeuse, de la fête annuelle, avec son déploiement de bannières et ses agapes. Le saint a fondé la chapelle. Mais, à son tour, la chapelle a assuré la vie du saint. Elle s'est mieux conservée

que les futaies de Brécilien, et les fontaines de Jouvence ou de Barenton n'ont pas autant gardé leur vertu que celles de cette légende dorée, rendez-vous séculaires des pèlerins.

Le latin est la langue des prêtres, des clercs, des nombreux *grammatici* que mentionnent les actes du duché, celle des beaux-esprits de l'époque. C'est en latin — un latin assez précieux — que le très érudit Angevin Marbode, devenu évêque de Rennes, rédige ses épîtres à la duchesse Ermenegarde; en latin que correspond avec lui Riwallon, ancien guerrier devenu archidiacre de Nantes et poète; en latin que Baudri, ex-abbé de Bourgueil, sacré en 1107 archevêque de Dol, fait l'histoire de la première Croisade, celle de Robert d'Arbrissel, et la satire des habitants de sa ville; en latin que Pierre Abélard compose en l'abbaye de Saint-Gildas l'*Histoire de ses malheurs* et ses lettres à la bien-aimée Héloïse; en latin qu'Etienne de Fougères, qui fut évêque de Rennes après avoir été chapelain du roi d'Angleterre Henri II, écrit des *Vies de Saints* et un poème sur la vieillesse.

Mais c'est en français qu'il écrit son *Livre des manières*, où se révèle un La Bruyère du Moyen Âge, un moraliste abondant en reproches aux princes chasseurs, aux clercs menteurs, gourmands, cupides et débauchés, aux chevaliers trop mondains, aux paysans fraudeurs, aux marchands trompeurs, aux coquettes, aux femmes galantes, ne ménageant d'ailleurs pas l'éloge à ceux qui le méritent. Le français est la langue de l'imagination; celle, par exemple, d'une vraie chanson de

1. S'il est d'origine bretonne, comme peut le faire croire son nom (ab Alard = fils d'Alard), il n'entend rien au breton : *lingua mihi ignota et turpis*, écrit-il — « une vaine langue que j'ignore ».

geste, le *Roman d'Aquin ou la Conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*. La Borderie en attribuait la paternité à Garin Trossebof, jongleur d'un archevêque de Dol, Roland. Aquin, assisté de Norois sectateurs de Mahom, soutient à Guidalet (Aleth) un long siège contre l'empereur d'Occident, perd cette place, puis celle de Carhaix, puis le Mené-Hom, où il meurt. Ainsi se mêlent, selon les us constants de l'épopée médiévale, le souvenir des expéditions de Charlemagne en Bretagne et celui des luttes bretonnes contre les Normands.

En somme, le français a repris le terrain qu'avait pu lui faire perdre la conquête de Nominoë et de Salomon. Là même où il ne règne pas, le breton n'est que pour l'usage quotidien. Les enfants qui se distinguent par leur savoir, leur intelligence, comme Robert d'Arbrissel, les jeunes maîtres qui brûlent de s'imposer comme Pierre Abélard, où vont-ils se parfaire, chercher la gloire? A Paris. Paris, au XII<sup>e</sup> siècle, étant la capitale intellectuelle de l'Allemagne et de l'Italie, peut bien l'être aussi de la Bretagne. Il ne demanderait qu'à en être la capitale politique, de l'être en fait, n'ayant jamais absolument cessé de l'être en principe. Mais l'Angleterre a également ses convoitises et ses prétentions. Et c'est elle qui réussit d'abord.

Conan III n'ayant pas reconnu son fils Hoël, sa fille Berthe devenait son héritière. Elle avait épousé Alain le Noir, comte de Richemont, qui mourut en 1146. Leur fils Conan, dit le Petit, n'avait à la mort de Conan le Gros que dix ans. En attendant la majorité de cet enfant, c'est-à-dire sa quinzième année, elle régna avec son second mari, Eudon de Porboët. Mais le fils de Mathilde, Hoël, fut proclamé par les Nantais comte de Nantes. Le jeune Conan, impatient de régner, s'allie avec cet Hoël

et quelques jouvenceaux contre son beau-père Eudon. Ils sont battus. Hoël est enfermé dans Nantes. Conan se réfugie en Angleterre chez Henri Plantagenet, cousin de la duchesse Berthe. En 1155, avec une troupe d'Anglais, il revient en Bretagne, s'empare des châteaux de Hedé et de Montmuran, et surprend Rennes, d'où Eudon s'enfuit. L'année suivante, les Nantais chassent Hoël et se donnent, selon une tradition déjà vieille, au comte d'Anjou, qui était alors Geoffroi, frère de Henri II : autant valait se donner au roi d'Angleterre, l'Anjou étant alors terre anglaise. D'ailleurs Geoffroi meurt en 1158, et Henri II, s'instituant son héritier, réclame Nantes. Conan n'osa pas protester, et lui en fit la reconnaissance dans l'entrevue d'Avranches, cette même année, à la Saint-Michel. Huit ans plus tard, Henri l'aida contre ses vassaux révoltés, qui avaient à leur tête Eudes de Penthièvre, le vicomte de Léon et Raoul de Fougères. Fougères fut pris après une longue résistance et rasé. Le prix de ce renfort fut le traité de Thouars, par lequel Henri II, ayant marié son troisième fils Geoffroi avec Constance de Bretagne, fille de Conan, alors âgée de cinq ans, obtenait la garde du duché jusqu'à la majorité de Geoffroi. Conan dut se résigner à l'abdication, ne gardant pour lui que sa terre patrimoniale de Guingamp. Il y vécut quelques années parmi ses moines de Bégar, et mourut en 1171.

Ainsi la Bretagne devenait anglaise, pour peu de temps il est vrai — mais pouvait-on prévoir que ce ne serait pas pour toujours? Sur le vaste échiquier du roi d'Angleterre, où figuraient déjà la Normandie, l'Anjou, l'Aquitaine, et aussi l'Irlande, qu'il venait de conquérir presque pacifiquement, où allait prendre place l'Ecosse, elle était une pièce de plus, elle-même trop petite, et surtout trop

divisée pour résister efficacement aux mercenaires de Henri II, à ces armées soldées et permanentes qui devaient un jour prouver leur valeur à Crécy, Poitiers, Azincourt. Mais si le Plantagenet apportait dans cette souveraineté sa force, il y apportait aussi ses faiblesses : sa condition de vassal du roi de France, ses disputes avec l'Église d'Angleterre et notamment avec le primat Becket, ses discordes conjugales aboutissant à l'emprisonnement d'Aliénor, ses dissensions répétées avec ses fils. De 1166 à 1181, il fut le maître en Bretagne, mais non pas un maître accepté. Les chroniqueurs angevins y mentionnent huit révoltes pendant cette courte période de quinze ans. Il ne faut pas en exagérer le patriotisme, mais il est peu contestable que la haine de l'Anglais les soutint. La première eut pour chefs Eudon de Porhoët et Guyomarc'h de Léon. Ils furent vaincus, et Eudon dut donner pour otage sa fille Alix (1167). La seconde eut lieu dès l'année suivante : Henri II ravagea le Porhoët, le Broerec (ancien Bro Weroc), la Cornouaille, le pays de Dinan, rasa des châteaux, en fortifia d'autres. Vainement : en 1170, Eudon se révolta pour la troisième fois, et, après le sac de Josselin par les Anglais, s'enfuit en France. En 1172, de retour en Bretagne, il recommence et doit derechef s'exiler. Cinquième révolte en 1173 : Eudon et Raoul de Fougères, alliés à des fils d'Henri II, remportent d'abord des succès. Puis, battus près de Dol, dont le roi s'empare le 26 août, ils le sont encore à la Guerche. Sixième lutte en 1175 : cette fois, Henri, réconcilié avec ses fils, confie son armée au troisième d'entre eux, Geoffroi, qui la conduit victorieusement en Bretagne. Eudon, blessé, lassé, se retire. Alors c'est au tour de Guyomarc'h, fils de l'autre, de mener le combat.

Vaincu en 1177, il récidive en 1179. Vaincu de nouveau, dépouillé de presque tout son domaine, il entreprend de partir avec sa femme pour la Terre-Sainte, quand il meurt. Geoffroi rendit sa conquête aux héritiers, mais en la partageant entre les deux aînés : il y eut désormais un comte et un vicomte de Léon.

Le duc Geoffroi II se distingua par sa douceur et son esprit de conciliation, mais il ne régna que cinq ans, de 1181 à 1186. C'est lui qui, en 1185, dans l'Assise de Rennes, réforma la coutume bretonne de diviser l'héritage foncier entre frères, comme il venait de le faire lui-même pour le Léon : désormais, l'aîné seul hériterait de la totalité du domaine, les cadets n'ayant leur terre qu'en viager, avec des biens meubles. D'anciens ennemis, Eudon de Porhoët, Raoul de Fougères, assistaient à ce conseil qui consacrait en Bretagne la victoire du droit féodal sur la coutume indigène. L'excellent duc ne fut pas un bon fils. En 1186, brouillé de nouveau avec son père, il était à Paris pour revendiquer sur lui l'Anjou, dont le roi de France avait la suzeraineté. Dans un tournoi il tomba de cheval : piétiné, il mourut le 19 août et fut enterré à Notre-Dame.

Sept mois après, à Nantes, sa veuve Constance mettait au monde un fils qui reçut le nom breton d'Arthur, et non celui d'Henri, comme le voulait son grand-père. Le roi d'Angleterre reprit la régence, dompta une révolte du vicomte de Léon et maria Constance à un Anglais, Raoul de Chester. Mais lui-même avait contre lui ses fils, que soutenait Philippe-Auguste, et ce monarque d'une formidable puissance mourait misérablement, abandonné de tous, sauf de son écuyer, à Chinon, le 6 juillet 1189.

Son fils aîné et successeur, Richard Cœur-de-Lion, passa quatre ans à la Croisade, de 1190 à 1194. Constance en profita pour se débarrasser de Chester qui fut expulsé de la Bretagne, et pour faire nommer duc le jeune Arthur, dans une assemblée de barons et d'évêques qui se tint à Saint-Malo de Beignon. A son retour de Palestine, Richard eut à Pontorson une entrevue avec Constance, la retint prisonnière en Normandie sous la garde de Chester et ravagea la Bretagne à la poursuite d'Arthur, mais sans parvenir à se saisir de cet enfant, que les Bretons avaient mis à l'abri dans le château de Brest. Une troupe de routiers, lancée sur ses traces, fut même cernée à Carhaix et détruite. Mais, pour plus de sûreté, l'évêque de Vannes Guéthennoc conduisit le petit duc à Paris, chez le roi Philippe-Auguste, qui le fit élever avec son fils Louis. Ainsi la Bretagne ne pouvait plus se sauver du roi d'Angleterre qu'en recourant au roi de France. Cependant Richard se réconciliait avec les Bretons et leur rendait Constance. La duchesse fit annuler son mariage forcé avec Raoul de Chester et épousa Gui de Thouars, auquel elle donna trois filles. Mais elle mourut en 1201, deux ans après Richard, au cours d'une de ces guerres de succession qui prolongeront, jusqu'à la Révolution française, l'ère féodale. Richard avait légué la couronne d'Angleterre à son frère Jean, le plus jeune des fils d'Henri II, le plus aimé et le moins digne de l'être. C'est le sinistre Jean-sans-Terre. Or, comme fils de Geoffroi, Arthur, ou ceux qui parlaient pour lui, réclamait l'héritage de Richard. Philippe-Auguste, son suzerain, qui avait reçu son hommage lige et dont il épousait en 1202 la fille Marie, l'appuyait au moins de ses vœux. Avec une petite troupe, Arthur s'empare

du château de Mirebeau, en Poitou, où résidait la vieille Aliénor. Surpris par trahison dans Mirebeau, il est expédié à Falaise, puis à Rouen. Là, c'est en vain que Jean-sans-Terre voulut lui arracher un acte de renonciation à ses droits. D'ailleurs, il tenait surtout à le supprimer. On dit qu'il se chargea lui-même de l'exécution. Une nuit d'août 1203, il le fit embarquer avec lui sur la Seine, le frappa de plusieurs coups d'épée et jeta son cadavre dans le fleuve. Telle est du moins la tradition populaire. Le crime n'est guère douteux, quelles qu'en aient été les circonstances.

Il souleva l'indignation des Bretons. Une assemblée se tint à Vannes sous la présidence du régent Gui de Thouars. Elle attribua l'autorité ducale à Alix, fille aînée de Constance et de Gui. Elle envoya au nom de la victime une députation à Paris, chargée d'accuser le criminel devant leur suzerain à tous deux, Philippe-Auguste. Aussitôt Jean-sans-Terre saccagea le pays de Fougères, brûla la cathédrale de Dol, emporta les reliques de saint Samson. Mais Philippe-Auguste attaqua la Normandie. Les Bretons à leur tour prennent l'offensive et vengent l'incendie de leur cathédrale en brûlant le monastère du Mont Saint-Michel. C'était une construction carolingienne : il n'en resta rien. Dans la suite, on bâtit, grâce à l'argent de Philippe-Auguste, l'abbaye actuelle, ou du moins les remparts et la Merveille. Jean-sans-Terre essaya de prendre sa revanche en Poitou, et, cette fois, avec l'aide de Gui de Thouars. Aux temps féodaux, ces renversements d'alliances et de sympathies ne sont pas rares. Philippe-Auguste accourut et, fait nouveau, résida toute une semaine, du 14 au 21 mai 1206, à Nantes. Il vengea les ravages des félons en Anjou et en Haute-Bretagne en rava-

geant à son tour le Poitou. Jean-sans-Terre, réduit à la fuite, s'embarqua à la Rochelle. C'était au tour du roi de France, redevenu maître de l'Anjou, de la Touraine et de la Normandie, de régler le sort de la Bretagne.

Il y avait déjà sept ans que le pape avait réglé, dans un sens français autant que romain, celui de l'église bretonne : le 1<sup>er</sup> juin 1199, Innocent III ôta à l'archevêque de Dol son pallium et son titre. La Bretagne perdait sa métropole après trois siècles et demi d'existence. Existence précaire, à vrai dire. Seuls, deux papes s'étaient montrés favorables à Dol, Grégoire VII pour détacher la Bretagne de la France, Adrien IV pour la rattacher à l'Angleterre. Il y eut aussi de la politique dans la mesure radicale d'Innocent III : il était pour le Capétien contre le Plantagenet. Il faut croire qu'Arthur ne s'en accommoda pas sur-le-champ, puisqu'en 1201 son duché était, pour cette raison, en interdit. En réalité, Dol mourait de sa belle mort, n'ayant plus en Bretagne d'évêques suffragants, et l'obédience à Tours étant passée dans les faits.

Philippe donna quelques terres à ses plus dévoués partisans, Guérande aux seigneurs de Vitré et de Pontchâteau, Ploërmel au sire de Craon, et, après avoir fort hésité, finit par marier Alix de Bretagne, qui avait dix ans, à Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis VI le Gros. On était en 1212. Au début de l'année suivante, ce prince capétien, ayant prêté au roi de France non l'hommage simple, qui se rendait debout, mais — après Arthur, il est vrai — l'hommage lige, à genoux, qui comportait une vassalité stricte, devenait au nom de sa femme duc de Bretagne.

## V

## LA MAISON DE DREUX

*Pierre de Dreux : sa politique envers les barons, l'Église, la couronne de France et celle Angleterre. — Jean I<sup>er</sup> le Roux, antisémite et anticlérical. — Jean II et sa piété. — Saint Yves. — L'étiage spirituel : ordres nouveaux. — Arthur II. — Jean III le Bon. — Les collèges. — La Très Ancienne Coutume. — Le clergé breton, le pape et le roi de France. — La succession de Bretagne.*

Dans la Bretagne féodale comme en France, mais avec plus de lenteur, l'organe a créé la fonction : le suzerain a fini par devenir souverain. Or ce ne sont pas les dynasties bretonnes — maisons de Rennes et de Cornouaille — qui ont été les plus soucieuses d'unité et de centralisation, ce sont des princes français : ils avaient à cet égard une tradition sans doute plus forte et certainement un meilleur exemple, celui de leurs parents les rois capétiens.

Après une ère de minorités, de tutelles, de gouvernements de femmes, Pierre de Dreux, qui apportait à la Bretagne les hermines héraldiques<sup>1</sup>, fut le restaurateur de l'autorité ducale. C'était un seigneur de vingt-six ans, brillant, instruit, lettré et même poète, qui avait étudié à l'Université de

1. En franc quartier, et la pointe en bas.



Paris, mais qui préférait encore l'épée à l'écrivoire, agissant, agité, plein d'ambition. Son mariage, en lui valant l'aubaine d'un duché, ne faisait pas de lui un vrai duc. Tant que vécut Alix, c'est-à-dire jusqu'en 1221 — ce qui n'est guère —, il ne fut théoriquement qu'une sorte de prince consort. Mais il n'était pas homme à se contenter d'une ombre de puissance. Contre qui que ce fût, vassal ou suzerain, il s'affirma aussitôt.

Il commença par combattre, aux côtés du futur roi Louis VIII, Jean-sans-Terre, qui avait débarqué à La Rochelle, ravagé le Poitou et menaçait Nantes. L'envahisseur fut défait sous les murs de cette ville, pendant que ses alliés de Flandre et d'Allemagne étaient battus à Bouvines par Philippe-Auguste (1214). Nantes avait été rarement le séjour des prédécesseurs de Pierre au XII<sup>e</sup> siècle. Redoutant plutôt l'invasion du côté de Fougères et de Dol, ils trouvaient avantage à habiter Rennes. Maintenant la Normandie appartenait au roi de France, un ami, un allié, un parent. L'offensive anglaise ne pouvait venir que de l'Aquitaine : Nantes lui barrait le passage de la Loire. Il ne s'agissait, pour s'y sentir en sûreté, que d'en relever ou d'en compléter les remparts.

Mais à l'intérieur même du duché, il importait au duc de se sentir le maître. Henri de Penthièvre, son compétiteur malheureux à la main d'Alix de Bretagne, fut réduit au Goëlo et ne s'appela plus qu'Henri d'Avaugour, du nom d'une seigneurie médiocre. Le vicomte de Léon, Conan, tuteur d'Henri, fut puni d'avoir pris fait et cause pour son pupille : chassé de Lesneven, il se réfugia dans les taillis, où il continua à guerroyer avec l'aide des seigneurs du littoral, auxquels Pierre voulait enlever le droit d'épave. Le vicomte de Léon

s'étant incliné, ce fut Thibaut Crespin, sire de Chantoceaux, dont il réprima les brigandages et prit le château sur la Loire (1224).

Même rudesse envers les barons venus de France. Philippe-Auguste avait détaché Ploërmel pour le donner à Maurice de Craon. Maurice mort, Amaury de Craon pensa lui succéder : Pierre refusa de le reconnaître. Amaury, à la tête d'une troupe d'Angevins, de Manceaux, de Normands, d'Orléanais, envahit la Bretagne et la ravagea à l'Est de la Vilaine. Pierre, avec quelques chevaliers et un fort contingent de milices paroissiales, les attaqua près de Châteaubriant, le 3 mars 1222. Ses archers accablèrent de leurs flèches la cavalerie ennemie, empêtrée dans les vignobles. Amaury, fait prisonnier, fut conduit au château de Torfou, et n'en sortit qu'après avoir solennellement renoncé à son fief. Pour se garantir des seigneurs de Fougères, de Vitré et, à tout hasard, de plus puissant qu'eux, il fit construire le formidable château de Saint-Aubin du Cormier, qui résista aux guerres du XV<sup>e</sup> siècle et dont le donjon, même après les démolitions ordonnées par Richelieu, atteste aujourd'hui encore l'importance.

Dur aux hommes d'épée, Pierre ne ménagea pas les gens d'Église. Il fit à leurs ambitions temporelles une âpre guerre, dont le souvenir lui valut sans doute son surnom, Maclerc : nul contemporain ne le lui donne, et la première mention qui en soit faite — en latin — date de 1341. D'abord il n'est pas établi qu'il ait jamais été clerc. Ensuite sa piété ne saurait faire doute. Joinville, dans la *Vie de saint Louis*, l'appelle « le bon comte Perron » et le montre bataillant ferme pour le Christ. A part un oncle évêque qui était d'hommeur belliqueuse, il n'avait dans sa famille, à

Dreux, à Braine, à la Fère-en-Tardenois, que des exemples de douceur et de dévotion. Il fut un des donateurs de Notre-Dame-de-Chartres, où son image est restée, avec celle de sa femme Alix, dans les vitraux de la rose méridionale, construits entre 1213 et 1221. Il fut en 1219 de la Croisade contre les Albigeois, avant d'être de la Croisade de 1240 et de 1248. Il est l'auteur d'un fort beau poème à la Vierge :

*Dame du Ciel qui portâtes Jésus...*

Son hostilité à l'Église n'est donc pas de l'impiété. Il représente plutôt un type assez répandu au Moyen Age : le dévot anticlérical. Ce qu'il reproche aux prêtres et aux religieux ? Leur cupidité, leur avarice. Reproche banal, qui assurait une large publicité à ses satires. Plus précisément, il leur en voulait de contrarier en Bretagne sa politique centralisatrice, de défendre contre lui leurs privilèges, leurs juridictions, leur fiscalité, leur autorité temporelle.

Sans doute était-il de bonne foi. Eux aussi. Il faut bien le dire, le régime de la propriété féodale est un nid à chicanes. Personne n'est absolument maître chez soi, puisque tout suzerain est en même temps vassal. Les droits respectifs se fondent sur des actes qui se superposent, s'enchevêtrent, se falsifient. De là de perpétuels conflits. L'époque passe pour guerrière : elle est surtout procédurière. Les violences du duc Pierre envers ses évêques ne sont que des épisodes dans les procès qu'ils engagent ou soutiennent contre lui devant le pape, ses légats ou ses commissaires. Il semble que jamais n'ait été plus court le voyage de Bretagne à Rome.

La querelle prit naissance à Nantes, dont le duc et l'évêque se partageaient le gouvernement, depuis la mort du dernier comte. C'est une histoire compliquée à suivre. Pour la résumer sans nous astreindre à l'ordre chronologique, disons que Pierre I<sup>er</sup> voulut d'abord imposer au domaine épiscopal ses banalités et principalement ses moulins, s'y réserver le monopole de la vente du sel, fortifier Nantes à sa guise, sans égard aux cultures, aux maisons et même aux églises, dont deux furent démolies ; qu'il exigeait des vassaux de l'évêque le service d'*ost*, en dépit de leurs protestations ; qu'il prétendait, en cas de vacance du siège, y exercer le droit de *régale*, c'est-à-dire assurer toute l'administration temporelle, juger les procès, percevoir les taxes. Molesté, chassé, l'évêque en référa au pape. Condamné en 1220, Pierre se soumit l'année suivante, puis se déroba, récidiva. Il finit par avoir contre lui non seulement l'évêque de Nantes, mais tous les évêques du duché, sauf celui de Quimper, le Français Renaud. Et non seulement les évêques, mais les recteurs. Il leur déniait en effet certaines dîmes et le droit de *tierçage*, qui leur assurait le tiers des biens meubles des paroissiens morts sans enfants, le neuvième dans le cas contraire. En 1227, tenant sa cour à Redon, il exposa ses griefs et obtint sans trop de peine le concours de ses vassaux laïques pour l'abolition de ces taxes. Il voulait aussi, en s'appuyant sur eux, restreindre les pouvoirs judiciaires de son clergé. Il chassa les évêques de Rennes et de Saint-Brieuc. Grégoire IX l'excommunia à son tour, lui et ceux qui l'avaient soutenu à l'assemblée de Redon. Il finit par se soumettre, un peu inquiet lui-même de l'exemple qu'il donnait à ses barons : le sei-

gneur de la Roche-Derrien, en contestation avec l'évêque de Tréguier au sujet de droits sur la navigation du Jaudy, expulsait le prélat de vive force, et les gentilshommes voisins de l'évêque de Saint-Malo, à Beignon, s'emparaient de ce manoir où il aimait à se retirer.

Maître de son duché, Pierre de Dreux, parent et vassal du roi de France, se crut assez fort pour rompre avec lui. Il s'était découvert prince anglais. Il voulut être mieux qu'en titre comte de Richemont. Mais le droit féodal ne lui permettrait pas d'avoir à la fois deux suzerains. En secouant la suzeraineté française, il pouvait reconnaître l'anglaise. A Thouars, en 1225, il s'entendit avec un autre ambitieux, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, que son mariage avec la veuve du roi Jean et la proximité de l'Aquitaine britannique faisaient osciller comme lui entre deux pôles. Le complot se précisa sous les murs d'Avignon, où ils avaient dû suivre Louis VIII. Le comte Thibaut IV de Champagne y entra. La mort prématurée de Louis VIII parut une bonne occasion aux conjurés. Mais la reine régente sut défaire la conjuration. Resté seul, Pierre passa la Manche, alla faire hommage de son duché à Henri III : c'était trahir à la fois la France et la Bretagne. Le roi d'Angleterre lui donna le comté de Richemont, concentra à Portsmouth des troupes qui débarquèrent le 2 mai 1230 au Port-Blanc, débarqua lui-même le 3 à Saint-Malo. Cela n'eut d'autre suite qu'une ruineuse promenade militaire jusqu'à Bordeaux, avec arrêt à Nantes. Cependant le roi Louis ayant logé au château de Clisson, alors tout neuf, occupait les environs d'Ancenis. Il proclama la déchéance du prince félon, délia les seigneurs bretons de toute fidélité envers lui. Les

sires de Fougères, de Vitré, de Châteaugiron, de Dol, de Coëtquen, d'Avaugour, de Léon, les évêques de Rennes, de Saint-Brieuc, de Tréguier, donnèrent l'exemple d'une défection qui les vengeait des excès de l'autorité ducale. Le 25 octobre 1230, Henri III s'était embarqué à Saint-Pol-de-Léon, ne laissant à son vassal et allié qu'une troupe de 1500 hommes. Une trêve de trois ans fut conclue le 24 juin 1231 entre Louis IX et le duc, qui dut accepter une garnison royale à Saint-Aubin-du-Cormier. Abandonné par l'Angleterre, il fit sa soumission à Paris, le 4 novembre 1234. Il n'avait le duché qu'à bail : il le transmit à son fils Jean, quand celui-ci eut atteint sa majorité (1237). Sa fille aînée Yolande avait été successivement promise au roi d'Angleterre Henri III et à Jean, frère de Louis IX. Elle était parente de l'un et de l'autre : le pape Honorius III, francophile, refusa les dispenses nécessaires au premier mariage, le pape Grégoire IX, anglophile, celles qu'exigeait le second. La politique des grands mariages devenait plus difficile à pratiquer, à mesure que des liens de parenté et d'affinité unissaient davantage de grandes maisons : car elles avaient toujours été le petit nombre. La décision, dans ce cas, revenait naturellement au Souverain Pontife. Il refusa encore de laisser marier Yolande au comte Thibaut de Champagne. Recherchée une seconde fois par le roi d'Angleterre, elle finit par épouser Hugues de Lusignan.

Quant à Pierre de Dreux, ou de Braine, comme il se fit dès lors appeler, il passa en Orient, à expier ses péchés, six années des seize qui lui restaient à vivre. Il fut entre 1238 et 1240 de la croisade du roi de Navarre, dont il avait pensé

faire la sienne. Il fut ensuite de la croisade d'Égypte, avec Louis IX, qui, sans rancune, prisait fort sa vaillance et même sa loyauté. Joinville a dit ses prouesses à la Mansourah, où il fut blessé en plein visage. Il mourut à bord de sa nef, sur la route du retour, en mai 1250.

Son fils Jean I<sup>er</sup>, dit le Roux, fit son entrée solennelle dans la ville de Rennes le 18 novembre 1237, après avoir prêté hommage au roi de France. Son long règne fut moins bruyant, mais non moins efficace. Très peu chevalier, procédurier en diable, comptable excellent, il s'entendit comme pas un à faire ses affaires et celles de la Bretagne — honnêtement d'ailleurs. Il ne renia point la politique de son père : dès la cérémonie de Rennes, il refusa le serment qu'on lui demandait, de défendre les libertés de l'Église. Son clergé sut immédiatement à quoi s'en tenir. D'autre part, l'un de ses premiers actes frappa les Juifs. Assez nombreux dans les villes de l'Est, surtout à Nantes et Guérande, ils s'y étaient rendus odieux par leur usure. Philippe-Auguste en France, Henri III en Angleterre, avaient sévi contre eux. A Londres et à Norwich, on leur imputait des crimes rituels, des crucifixions d'enfants. En Bretagne, la prédication de la croisade, en 1235, s'était accompagnée de violences contre eux. L'ordonnance de Ploërmel, rendue le 10 avril 1240 à la requête des vassaux assemblés, et (le point est à retenir) sous réserve de l'approbation royale, non seulement annulait toutes leurs hypothèques et créances, mais encore les bannissait du territoire breton.

Cet antisémitisme, dont l'explosion coïncide avec une épidémie de peste, ne profita pas aux gens d'Église. La question de la *régale* opposa Jean I<sup>er</sup>, après Pierre, aux évêques de Nantes. Une bulle de

1230 avait réglé celle du *tierçage* : il protesta que ce règlement n'avait engagé que son père. Il souleva un cas nouveau, celui du *past nuptial*. On désignait ainsi la redevance qu'on payait aux receveurs à l'occasion des mariages. Jean le Roux prétendit la fixer une fois pour toutes à 12 deniers. L'abbaye de Redon, qui avait appuyé contre les évêques la politique de Pierre I<sup>er</sup>, devenait rétive et turbulente : elle fut envahie, fouillée, pillée, et les moines durent s'expatrier en Touraine. Le pape intervenait. Mais aucun duc de Bretagne ne lui a donné plus de tablature, à lui et aux commissaires apostoliques. Excommunié, Jean I<sup>er</sup> se rendait invisible aux porteurs de la bulle, défendait sa porte ou changeait de résidence. Tout finit par des accords amiables entre son clergé et lui, en dehors de l'intervention pontificale. Fort pieux d'ailleurs, il fonda en 1250, près de son château de Sucinio, en Rhuys, l'abbaye de Prières, filiale de Notre-Dame de Buzai. En 1256, il s'en fut à Rome chercher et donner les derniers apaisements. En 1260, il aidait de sa bourse l'évêque de Nantes à reconstruire le pont de Pirmil, et en 1261 il obligeait le sénéchal Olivier de Kergoët, qui avait pendu deux vassaux de l'évêque de Saint-Malo, à traverser en chemise les villes du regaire.

Sans faiblesse envers ses barons, il infligea une lourde amende à Hervé de Léon, qui avait attaqué Quimperlé, ayant des terres dans le voisinage. Hervé, perdu de dettes, incapable de s'acquitter, lui vendit une à une toutes ses seigneuries, Brest, Saint-Mathieu, Plougonvelin, Plouarzel, Saint-Renan, etc., ne gardant pas même un cheval pour aller, en 1277, à la croisade. De même Alain de Lanvaux, qui lui devait de l'argent, perdit sa terre, qui vint grossir le domaine ducal, avec Muzillac,

Hennebont, Gourin, Hédé, Dinan, et, à Nantes, le château de la Tour-Neuve, que Jean I<sup>er</sup> acquit contre paiement d'une rente annuelle à l'évêque. Olivier le Vieil, coupable d'empiéter sur les droits de ses frères, fut assiégé dans son beau château de Clisson et dut l'évacuer. Il prétendait ne relever que du roi de France et cita devant lui son suzerain : l'arrêt royal lui rendit Clisson, mais le condamna à payer au duc 4.000 livres tournois et à lui rendre hommage. Cette procédure tendait alors à se répandre en Bretagne, et c'était pour l'autonomie bretonne une grave menace. Ainsi procéda Jeanne de Penthièvre, dont Jean I<sup>er</sup> détenait le fief de la Roche-Derrien, confisqué par son père. Ainsi avaient déjà fait les seigneurs de Vitré, qui refusaient au duc le droit de *bail*, c'est-à-dire la tutelle et l'administration du domaine des mineurs. Jean finit par l'abandonner pour un droit de *rachat*, en vertu duquel il percevait sur tout héritier noble, mineur ou non, la première annuité de son revenu (1<sup>er</sup> janvier 1276). Un mois auparavant, il avait renoncé à l'une de ses principales prétentions, qui était d'évoquer à sa cour les procès jugés dans les cours seigneuriales : mais ce fut à condition que les seigneurs renonçassent eux-mêmes à l'ajourner devant le roi.

Au demeurant, vassal consciencieux. En 1240, il renouvelle à Louis IX le serment de fidélité. En 1241, il se fait armer par lui chevalier à Melun. En 1242, il va à Chinon lui offrir son aide contre le roi d'Angleterre. L'aide fut surtout morale : cependant, des nefs bretonnes résistèrent à des nefs anglaises et même en battirent. Son mariage avec Blanche de Champagne, fille de Thibaut IV, lui avait donné des droits contestables sur la Navarre : il se les fit payer d'une rente de

3.000 livres. Loyal envers la France, il tâcha de ménager l'Angleterre. Son fils aîné Jean épousa, à vingt ans, la deuxième fille d'Henri III, Béatrix, qui en avait quinze. Mais c'est à Saint-Denis que fut célébré le mariage, en novembre 1259, pendant les fêtes qui signalèrent la paix conclue par les deux rois. En 1261, il se rendit à Londres. Ce ne fut pas une simple visite amicale : il avait à débattre la question du comté de Richemont. Elle fut réglée à son profit : après en avoir touché le revenu, il obtint le domaine en 1268.

Tenant ses comptes avec Dieu comme avec les hommes, il se croisa en 1270 et suivit Louis IX à Tunis. Mais il ne s'attarda pas sur cette terre de pestilence, et il était de retour avant la fin de l'année. Son second fils, Jean de Richemont, accompagna Edouard d'Angleterre en Palestine où ils bataillèrent jusqu'en 1272. Quant à lui, il passa ses dernières années dans son duché, de préférence du côté de Vannes, soit au château de l'Isle près de la Roche-Bernard, à Benester en Rhuys, à Sucinio qu'il avait rebâti, ou, plus dévotement, à l'abbaye de Prières, qui reçut sa dépouille en 1286, date de sa mort.

Son fils Jean II, alors âgé de quarante-sept ans, fut un prince pacifique, quoiqu'il eût fait ses preuves de vaillantise, loyal, scrupuleux, dévot comme Louis IX qu'il prit pour modèle, et thésauriseur comme son père, mais charitable et large à l'occasion. De sa campagne en Palestine il garda toujours la nostalgie des Lieux Saints. Vassal du roi d'Angleterre pour le domaine de Richemont, du roi de France pour son duché de Bretagne, il se trouvait être l'allié du premier, qui l'avait nommé capitaine général de ses troupes, dans la guerre qui éclata en 1296 entre les deux

rois. Mais une armée anglaise maltraita l'abbaye de Saint-Mathieu, attaqua celle de Landévennec, qui fut défendue avec succès par ses moines, menaça Brest. Ces excès le détachèrent de cette alliance. Il y perdit le comté de Richemont (pour le recouvrer en 1304), mais il y gagna le titre de pair de France avec celui de duc (1297). Jusque-là, en effet, il n'était que comte à la cour du roi, comme ses prédécesseurs. Les actes royaux disaient : *Comes Britanniae*. Les lettres pontificales également. Ce fut le pape Nicolas I<sup>er</sup> qui, dans une bulle du 1<sup>er</sup> septembre 1288 à l'adresse de Jean II, prit l'initiative de cette reconnaissance officielle du titre que s'attribuaient les souverains bretons. Quant à la pairie, c'était un présent onéreux, un lien doré. Ainsi l'entendait Philippe le Bel, qui envoya aussitôt le vicomte d'Avranches enquêter sur les méfaits anglais en Bretagne, armer les ports bretons, y créer une marine de guerre. Le document, qui existe encore, prouve qu'il se faisait alors un cabotage actif entre les côtes bretonnes et celles de France, d'Angleterre, d'Espagne; que des colonies d'Italiens, de Bayonnais étaient établies à Quimper, à Saint-Brieuc, à Saint-Mathieu, à Ouessant. Il prouve aussi que le roi de France prétendait prendre le duché en tutelle, et pourvoir directement à sa défense. Les Bretons s'en rendaient-ils bien compte? S'y opposaient-ils? S'y prétaient-ils? Il est bien difficile d'en décider. En 1299, l'évêque de Dol, Thibaut de Pouancé, soutenu par tous les Dolois, se refuse à une inspection de l'archevêque de Tours, qui est injurié, malmené et se plaint. Cet écho imprévu d'une vieille querelle, au lendemain de l'enquête du vicomte d'Avranches, ferait croire à une résistance bretonne. Ne serait-ce pas indûment généraliser et simplifier? Ce Thibaut, qui était de

grande maison, ces Dolois, qui habitaient le plus riche diocèse de Bretagne, quoique le plus petit, se sont montrés également chatouilleux. Le prestige de l'évêque et de ses vassaux se trouvait en cause. Rien ne dit qu'ils aient vu plus loin.

Jean II n'était pas à Courtrai en 1302, mais il était à Mons-en-Puelle en 1304. En 1305, toujours plein de la pensée de « la sainte terre d'outre-mer », il alla à Lyon voir le pape Clément V, qui y faisait une entrée solennelle. Il s'agissait d'organiser avec lui la croisade, et aussi de régler à nouveau l'éternelle question du tierçage, du past nuptial et des dimes. On connaît par le mémoire du clerc Auberi le détail du voyage de « Monseigneur de Bretagne » et des quatre-vingt-dix personnages de son « hôtel », le compte de leurs dépenses, les étapes par eau ou par terre, les gîtes préparés à l'avance, les visites pieuses aux monastères, et d'abord à celui de Fontevraud, dont Aliénor, la fille chérie du duc, était depuis un an abbesse, et qui possédait le cœur de sa regrettée femme Béatrix, le corps étant allé à Londres. Le même écrit relate la cérémonie du 14 novembre 1305, où Jean II fut à l'honneur, puisqu'il tenait par la bride le cheval du pape, honneur malencontreux : car un pan de muraille s'écroula au passage et l'écrasa avec quelques autres. Il mourut deux jours après. Le cercueil revint par la Loire et par les routes jusqu'à Ploërmel, où se firent, un mois après, en grand apparat, les obsèques.

Riche, il laissait trois trésors : l'un à la Tour-Neuve de Nantes, un autre à Sucinio, le troisième à Longjumeau près Paris. Dans son testament, qui porte les dates de septembre 1302 et juillet 1304, et qui est rédigé en français, il institue de nombreux legs en faveur de ses gens, des églises, des monas-

tères, des chapelains pauvres, des demoiselles sans fortune, des chefs de famille gérés, des mendiants, auxquels sont destinées 1.500 cottes de bureau et 1.500 paires de souliers. Sa fille Aliénor hérite d'une croix d'or rapportée de Terre-Sainte. De grosses sommes devaient être consacrées à la Palestine, à la réparation des châteaux et églises qui s'y trouvaient, « spécialement au rapareillement de l'église de Nostre-Dame de Nazaret ». Ce dernier legs ne fut pas sans causer de l'embarras à ses successeurs.

C'est pendant les règnes de Jean I<sup>er</sup> et de Jean II que vécut le populaire saint Yves. Il était né au *minihy*, c'est-à-dire dans l'asile de saint Tudual, près de Tréguier, au manoir de Kermartin, qu'on pouvait voir encore il y a un siècle. Son nom était Hélouri. Encore enfant, il va étudier à Paris sous la tutelle de son précepteur Kerangos. Les écoliers bretons n'y manquaient pas. Il y resta dix ans. Puis, toujours flanqué du fidèle Kerangos, il s'en fut étudier le droit romain à Orléans, Université alors célèbre, spécialisée dans ce genre d'études. Nommé ensuite official de l'archidiacre de Rennes, il se sent attiré par l'ascétisme, boit de l'eau, se nourrit de légumes, distribue un tiers de ses gains. En 1280, l'évêque de Tréguier l'appelle, le prend pour official, l'ordonne prêtre et lui confie la paroisse de Trédrez. Il résigne ce bénéfice. Il est alors envoyé comme recteur à Louanec, à trois lieues de Tréguier. On y menait assez joyeuse vie. Il prêche donc d'exemple, vêtu comme les plus humbles de bure blanche ou grise, portant un cilice, dinant d'une soupe maigre, voyageant à pied, prononçant, pendant les tournées pastorales de l'évêque, jusqu'à sept sermons le même jour. Il lui arriva de défaillir. Mais toujours gai, toujours

affable, accueillant aux pauvres, dont il s'était fait l'avocat, aux vagabonds, aux gueux. Il avait transformé son manoir en hôpital. Un chanteur nomade, Rivallon, y vint mourir, et Penthoada, la veuve, y fut logée avec ses orphelins.

Ce saint, dont la culture était vaste et qui avait de l'éloquence, trouva du temps pour écrire un commentaire du *Décret* de Gratien et une anthologie pieuse sous le nom de *Fleurs des Saints*. Commentaire et anthologie sont perdus. Mais on a récemment exhumé, à Paris, une inscription en son honneur. Ce qui le caractérise, c'est qu'avec la simplicité d'âme d'un franciscain il ait mis un sens romain du droit au service de la charité chrétienne. C'est un juriste toujours prêt à se dresser contre qui viole la coutume, fût-ce le roi en personne : Philippe le Bel, qui voulait taxer les biens d'église, le trouva brandissant les privilèges de l'évêché de Saint-Tudual. Ainsi le peuple l'a-t-il vénéré, ainsi les imagiers du Moyen Age l'ont-ils représenté, non comme un prédicateur et un curé, mais comme un avocat, sous la barrette professionnelle, avec les trois sacs à procès, entre le riche et le pauvre. *Advocatus et non latro, Res miranda populo* : un avocat honnête, quelle merveille ! Sous la pression de l'opinion publique, il fut canonisé le 19 mai 1347, Clément VI étant pape, Philippe de Valois roi de France et Charles de Blois duc de Bretagne. Il y avait juste cent ans que l'avait été Guillaume Pinchon, en son vivant évêque de Saint-Brieuc, le premier Breton à qui la papauté fit cet honneur : car les saints du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle n'ont jamais été reconnus à Rome. Une chapelle fut dédiée au nouveau saint à Paris, qui, abandonnée depuis la Révolution, fut rasée en 1823 ; une autre à Rome, où la colonie bretonne était importante vers la fin

du Moyen Age : ce fut Saint-Yves-des-Bretons, qui garda ce titre jusqu'en 1826. En Bretagne, ses reliques opéraient des miracles. Tréguier eut son chef, Trémarec son pouce, le Minihy son bréviaire, Louannec sa chasuble. Le duc Jean V lui fit construire un mausolée et voulut reposer à côté de lui. Les deux tombeaux ont été détruits sous la Révolution.

L'idéal religieux si remarquablement incarné dans saint Yves est toujours représenté par les anciens ordres monastiques : bénédictin, cistercien, augustinien, auxquels s'ajoutent, au XIII<sup>e</sup> siècle, des Dominicains (il y en a à Dinan dès 1222, moins de vingt ans après la fondation de l'ordre) et des Franciscains ou Cordeliers, qui ont leur première maison à Quimper, en 1230. Aux Cordeliers appartinrent un grand seigneur, Henri d'Avaugour, qui prit l'habit à Dinan, et un pauvre paysan, le bienheureux Jean Discalceat, « le petit frère noir », né en Léon, mort en 1349 à Quimper, qui édifia les deux diocèses par son humilité, sa charité et sa crasse. Les Carmes furent appelés à Ploërmel en 1273. L'ordre des Trinitaires, fondé pour la délivrance des chrétiens captifs des Musulmans, fonda une maison à Châteaubriant en 1254, à Rieux en 1305, à Saint-Enogat en 1324. Quant aux Templiers de Bretagne, ils subirent entre temps la catastrophe générale de l'ordre.

Arthur II avait quarante-trois ans quand il succéda à son père. Il avait épousé en 1275 la fille unique de Gui de Limoges, Marie, qui apporta au duché le vicomté paternel; puis, en secondes noces, Yolande de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, dont le domaine revint également à la Bretagne. Ainsi la politique des mariages portait ses fruits. Mais ces accroissements de territoire ne diminuaient

pas les empiètements de l'autorité royale. Par exemple, les Malouins, voulant s'organiser en commune jurée au mépris des droits de l'évêque (1308), celui-ci recourut non pas au duc, mais à Philippe le Bel, qui envoya un de ses légistes enquêter sur place. Le même Philippe obtenait du pape que certaines de ses créatures fussent pourvues en Bretagne de canonicats ou de diocèses. C'était, par le moyen du clergé, la pénétration pacifique.

Le 27 juin 1309, une bulle pontificale régla enfin la vieille affaire du *tierçage* et du *past nuptial* : le *past* cessa d'être exigé des paroissiens dont les biens mobiliers n'atteignaient pas une valeur de 30 sous (environ 1.500 francs-papier); le *tierçage*, de ceux qui en avaient pour moins de 40 sous. D'ailleurs, le duc et la duchesse furent comblés par Clément V de menus privilèges : confesseur à leur choix, autel portatif, messe avant le jour, nomination d'un chanoine à quelques chapitres étrangers. Arthur II, qui était de santé fragile, mourut à cinquante ans en son château de l'Isle. Les Cordeliers de Vannes eurent son corps, et les Carmes de Ploërmel son cœur.

Son fils Jean III avait du courage, du zèle, une intelligence moyenne. La génération suivante l'a surnommé le Bon. Il ne le fut pas à l'égard de sa belle-mère Yolande, qu'il détestait. Mais il se montra plein de sollicitude pour la Bretagne. C'est lui qui lui donna son blason définitif, tout hermines, par suppression de l'échiqueté or et azur de la maison de Dreux. Inquiet des progrès de la royauté dans le clergé breton, il réunit à Rennes, en 1315, un « Parlement » d'évêques et d'abbés : ils proclamèrent la suzeraineté du duc. Mais cette suzeraineté risquait d'être plus nominale que réelle. Un bon moyen pour les rois de France d'intervenir, au



moins indirectement, en Bretagne, c'était la nomination des prélats. Régulièrement, ils étaient nommés par les chapitres. Mais, pour plaire au roi, et en raison de la situation fluviale ou maritime de toutes les cités épiscopales dans le duché, les papes du xiv<sup>e</sup> siècle prirent l'habitude de se réserver cette nomination. Cette habitude devint une règle sous Benoît XII, par une bulle du 30 août 1336. Ceux qu'ils nommaient ainsi, et dont par courtoisie ils notifiaient la nomination au duc, étaient naturellement des hommes agréés du roi, et quelquefois désignés par lui, soit de purs Français, soit des Bretons francisés : tel Yves de Boisboissel, qui fut successivement évêque de Quimper, puis de Saint-Malo. D'ailleurs, ils n'étaient pas tous fort pressés d'accepter leur nomination. La Bretagne ne les attirait guère. Ils redoutaient leurs diocésains. Plusieurs restèrent à la Curie et ne résidèrent pas. Mais ceux qui résidaient, même avant ces nominations pontificales, manquaient rarement « d'avouer » le roi pour échapper au duc. Eux et les abbés, notamment ceux de Lehon, Saint-Malo de Dinan, Saint-Aubin des Bois, Saint-Martin de Lamballe, prétendent à la garde royale, ce qui les rend au temporel indépendants à l'égard du duc. Jean III fit de son mieux pour réduire de telles prétentions : il imposa son autorité à Daniel Vigier, évêque de Nantes, qui contestait sa juridiction dans le diocèse ; il entra en conflit avec Guillaume de Kersauson, évêque de Saint-Pol, qui exportait du blé malgré une interdiction ducale, et se prétendait le maître d'Ouessant, où des pêcheurs de Bayonne avaient des sécheries. Il aurait bien voulu, suivant l'exemple de Philippe le Bel, s'attribuer l'héritage des Templiers, qui passa aux Hospitaliers. Et il mit en demeure les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé, maîtres de Belle-Ile, que

leur justice trop débonnaire avait convertie en un repaire de pirates, d'y rétablir le bon ordre, pour le profit du cabotage breton. Ces conflits avec son clergé ne l'empêchaient pas de se montrer dévot. Il proposa plusieurs fois au pape de contribuer de sa propre bourse à la croisade dont on attendait vainement la prédication. Il avait même fait en 1307 le voyage d'Avignon : à vrai dire c'était surtout pour étudier certaines clauses du testament de Jean II, trop généreuses à son gré envers les Lieux Saints. Pacifique d'humeur, il entretint des relations cordiales avec l'Angleterre, en dépit des méfiances bretonnes, et resta comte de Richemont, même après l'ouverture des hostilités entre Édouard III et Philippe IV, en 1338. Mais il resta fidèle au roi de France, avec lequel il avait combattu en 1328 les Flamands. Aussi bien, l'influence de Paris sur la Bretagne s'accroissait, à la fois politique et intellectuelle. Beaucoup de Bretons instruits allaient y compléter leurs études, comme Frère Hervé Nédélec qui, docteur en théologie de la célèbre Université, et jacobin au couvent de Morlaix, devint général de son ordre : c'est lui qui fit canoniser, en 1318, Thomas d'Aquin. Trois collèges bretons se fondèrent sous Jean III à Paris : le collège de Cornouaille, institué par un legs du Cornouaillais Nicolas Galeran, en faveur de cinq, puis de neuf étudiants pauvres de son pays ; le collège du Plessis, fondé par Geoffroi du Plessis-Balisson, natif du diocèse de Saint-Malo et secrétaire de Philippe V, pour quarante compatriotes ; le collège de Tréguier, fondé par Guillaume de Coëtmoan, docteur en droit, originaire de Pommerit-le-Vicomte, pour huit Trégorrois. Au total, cinquante-sept bourses, et ceci en un temps qu'on a coutume de vouer à l'ignorance, à l'obscurantisme, aux téné-

bres. Il est vrai qu'il n'y avait pas encore d'Université bretonne : celle de Nantes ne fut créée que par le dernier des ducs, François II.

On a reconnu l'influence de l'esprit français, celle surtout des Universités de Paris et d'Orléans, dans l'important monument juridique qu'est la *Très ancienne Coutume de Bretagne*. Elle fut rédigée sous Jean III, pendant le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit primitif a disparu. Mais il avait été copié plusieurs fois. La rédaction est française. Elle semble l'œuvre de gentilshommes exerçant une fonction de judicature, précurseurs des Parlementaires bretons. Leur but est de faciliter l'administration de la justice, en fixant l'usage et la tradition, sans rien innover. Mais, en établissant, par le commentaire, que la coutume « est joute raison », ils la fondent, pour ainsi dire, en droit. C'est un document utile à consulter pour qui veut connaître les frontières de la juridiction ecclésiastique et de la juridiction civile, les privilèges et les devoirs de chacun. On y voit que non seulement les seigneurs bannerets rendaient la justice et par conséquent devaient connaître la coutume, mais encore que leur revenaient la police des campagnes et l'entretien des routes, alors que les simples chevaliers étaient seulement tenus de porter les armes, les paysans de soigner le bétail et de labourer. La *Coutume* prend soin de déclarer que la juridiction seigneuriale ne doit pas être considérée par le seigneur comme une source de profits, mais comme une fonction publique. Elle se montre sévère pour les officiers de justice déloyaux, ce qui laisse supposer qu'il y en avait bien quelques-uns. Une impression de haute moralité se dégage de ce vieux texte, qui n'a rien de naïf si l'on ne s'amuse pas du français du temps. Mais il admet encore et

réglemente le duel judiciaire, qui tendait pourtant à disparaître. D'autres coutumiers sont à peu près contemporains : ceux de l'Orléanais, de la Touraine, du Poitou, de la Picardie, de l'Artois, etc. Cependant, si un esprit général s'y manifeste, celui-ci n'en représente pas moins un élément essentiel de la personnalité bretonne. C'est dans ce cadre que la Bretagne médiévale a le mieux exprimé sa conception de la justice, ses opinions, ses goûts et ses mœurs.

Le règne de Jean III, heureux et assez obscur, se termina sur une note d'inquiétude malheureusement justifiée. Le duc avait épousé, à dix ans, Isabelle de Valois, sœur du futur Philippe VI ; puis Isabelle de Castille, fille de Sanche IV ; puis Jeanne de Savoie, nièce par alliance de Philippe VI. Aucune d'elles ne lui donna d'enfant. Il n'avait qu'un fils naturel, Jean le Bâtard, seigneur de Rosporden. Ses frères consanguins Guy et Pierre étaient morts, le second en 1312, le premier en 1331. Ses héritiers présomptifs devenaient soit sa nièce Jeanne, fille de Guy et de Jeanne d'Avan-gour, pour lesquels il avait reconstitué l'apanage de Penthievre, soit son demi-frère Jean de Montfort (Montfort-l'Amaury), qu'il n'aimait pas plus que sa belle-mère Yolande. Il laissait courir le bruit que ce Jean n'était pas le fils d'Arthur II, que Yolande s'était secrètement remariée pendant que le duc était à la croisade. Or la jeune Jeanne de Penthievre, qu'il tenait à marier, avait trois prétendants : le frère d'Edouard III, Jean de Cornouaille, dont il éluda la demande ; le fils du comte d'Évreux, le futur roi de Navarre Charles le Mauvais, qui avait dix ans de moins qu'elle et dont ne voulaient ni le roi de France ni les seigneurs bretons ; enfin Charles de Blois, neveu de Philippe VI,

qui, agréé par Jean III, épousa Jeanne de Penthièvre le 4 juin 1337. Notons que la loi dite *salique*, qui n'était devenue loi en France qu'à partir du jour où Philippe V s'en servit contre sa nièce Jeanne, n'était pas observée en Bretagne.

C'est sur ces entrefaites qu'entrèrent en lutte les rois d'Angleterre et de France. Poussé par Jacques Arteveld, un des chefs de la bourgeoisie flamande, Édouard III faisait valoir ses droits à la couronne de France, bien qu'en tout état de cause ils fussent inférieurs à ceux de Charles le Mauvais, et qu'il eût en 1329 prêté hommage à Philippe de Valois. Jean III fut aux côtés du roi de France dans les premiers combats de cette guerre, qui sur terre furent indécis, mais aboutirent sur mer à la destruction de la flotte française. C'est au retour de cette campagne qu'il mourut, le 30 avril 1341, sans avoir résolu la question épineuse de sa succession.

La dalle qui recouvrit son corps, aux Carmes de Ploërmel, scellait une ère de tranquillité relative et de prospérité. Pendant plus d'un siècle, une maison française avait bien travaillé pour la Bretagne. A part Pierre I<sup>er</sup>, aucun de ces ducs ne se distingua par une personnalité bien définie. Mais ils eurent tous de la conscience. S'ils ne purent arracher la péninsule à la domination anglaise sans la lier un peu plus aux destinées de la France, ce fut en accord avec le vœu général de la population, avec ses affinités intellectuelles et morales. Encore se montrèrent-ils à cet égard moins empressés qu'elle, surtout moins que leur clergé et qu'une partie de leur noblesse. Ils défendirent contre la politique royale l'indépendance de leur duché, ils en restaurèrent l'unité aux dépens du particularisme féodal. Leur sagesse en fit, selon Froissart, « un des plus riches pays du monde ». La

politique des mariages, parfois profitable, plus souvent néfaste, créant des dissensions factices, liant le sort des peuples à des convoitises et des haines privées, allait annuler pour vingt-cinq ans et davantage le bénéfice de cette longue paix.

y eût peut-être consenti. Mais férue de son droit, Jeanne ne voulut pas s'y prêter. Cependant Jean de Montfort était devenu majeur. Il était vif, brave, intelligent, mûri par l'adversité. Il avait eu, entre une mère folle et un tuteur rigoureux, une morne enfance, à demi sequestrée. On l'avait marié en 1355 à Marguerite d'Angleterre, promise deux ans plus tôt à Jean de Blois : elle mourut quelques mois après. Le 22 juin 1362, Édouard III lui remit le duché contre un engagement de ne se remarier qu'avec l'autorisation royale, une reconnaissance de 128.000 écus, quitus donné de toutes perceptions antérieures, et la remise en garantie de deux places fortes, Trogoff et Bécherel. Le roi de France n'avait pas été consulté. Le débarquement eut lieu en août 1362, et les hostilités reprirent aussitôt. Du Guesclin poussa hardiment sa pointe sur la Basse-Bretagne, enleva Pestivien, Trogoff, Carhaix, Saint-Pol, où il arma des barques, revint sur Bécherel et, appelé en Normandie, laissa face à face les deux rivaux, qui au lieu de se battre, s'entendirent pour partager le duché. Cela fut conclu, grâce à des entremises d'évêques, dans la lande d'Évran, le 15 juillet 1363. L'entêtement de Jeanne rendit le traité inexécutable. A la fin de l'hiver suivant, la lutte reprit — assez mollement — dans le pays de Vannes. Montfort assiégea Auray. Charles de Blois, qui relevait de maladie, accourut de Josselin. Il emmenait Du Guesclin, qui venait de battre à Cocherel les Anglo-Navarrais. Montfort avait avec lui Olivier de Clisson, Calverly, Knolles et Chandos, un des meilleurs capitaines anglais. La bataille eut lieu le 29 septembre 1364. Elle fut acharnée. Charles de Blois y périt, Du Guesclin fut fait prisonnier. La paix de Guérande, le 12 avril 1365, sanctionna la victoire de Montfort. Jeanne

gardait son fief de Penthievre, le vicomté de Limoges, et recevait une rente de 10.000 livres à prendre sur les revenus des domaines du duc en territoire français. Il était entendu qu'à défaut d'héritier mâle l'héritage passerait des Montfort aux Penthievre.

Toute la Bretagne reconnut Jean IV.

vint d'Édouard III, qui lui donnait, le 24 septembre, le comté de Richemont. Mais l'automne était à peine commencé, qu'en exécution de l'arrêt de Conflans une armée française se concentrait à Angers sous le commandement du prince royal Jean et du duc Charles, entouré de barons bretons.

Le sort en était donc jeté, et la guerre allait désoler la Bretagne pour une cause où elle était à peine partie. De quoi, en somme, s'agissait-il? D'une dissension de famille autour d'un héritage, entée sur une dissension similaire, mais plus grave, parce qu'elle mettait aux prises deux royaumes. La plupart des Bretons, du moins au début, étaient assez embarrassés de choisir. Les bourgeois voulaient surtout la paix, quoique la lutte dût en enrichir un grand nombre. Les paysans étaient condamnés d'avance à faire les frais de la guerre. La plupart des grands vassaux étaient pour Charles de Blois, mais ils ne manquaient pas de consulter leurs propres intérêts, et plusieurs se montrèrent d'une versatilité dont Hervé de Léon leur donna l'exemple. Quant à l'épiscopat, nommé par des papes français ou francophiles, il ne pouvait que soutenir l'arrêt de Conflans, et effectivement le soutint, à l'exception de deux évêques sur neuf, ceux de Quimper et de Vannes. De toute façon, rien ne serait plus vain que de donner les Montfort, comme on l'a fait, pour les champions de l'indépendance bretonne. Ce rôle reviendrait plus naturellement à Charles de Blois, d'abord à cause de son fief du Penthièvre, ensuite parce qu'il combattit les Anglais, et que les Anglais traitèrent la Bretagne en conquérants. Il sera significatif, à cet égard, que la petite victoire des Trente soit interprétée comme une victoire bretonne. Victoire bretonne encore, l'heureuse défense de Rennes contre Lancastré. Mais, au point de vue

breton, la guerre fut entretenue surtout par des discordes particulières, par des rivalités de voisins, par des disputes de suzerains et de vassaux, qui se greffaient comme elles pouvaient sur la lutte de deux compétiteurs et de deux royaumes. Paysans et citadins prenaient parfois, et très vivement, fait et cause pour un parti ou pour l'autre : mais cela, selon les circonstances, l'émotion du jour, le prestige d'un chef, et sans plan concerté, sans esprit de suite ni fidélité immuable. De là un grand enchevêtrement d'opérations, d'épisodes, de trêves inégalement observées, qui, à distance, semble l'arbitraire même. Le plus clair de cette guerre d'un quart de siècle fut l'exploitation par les « soudoyers » d'un pays naguère prospère. Des armées de métier, portant généralement la bannière anglaise, quelquefois la française, mais réunissant des mercenaires hollandais, allemands, aquitains, normands, bretons aussi; des chefs de bandes tels que Robert Knolles, Roger David, Richer, Coquart, Montalent, Caours et, du côté Blois, Louis d'Espagne, Doria de Gènes, entendaient que la guerre nourrit la guerre. La Bretagne en fit une triste démonstration.

L'armée franco-bretonne du prince Jean et de Charles de Blois pénétra dès novembre 1341 en Bretagne. Jean de Montfort s'était enfermé dans Nantes. Malgré ses ordres, qui étaient de rester vigilants derrière de bons murs, avec cette admirable voie de ravitaillement, la Loire, Hervé de Léon, à la tête de 400 jeunes Nantais, tenta une sortie. Elle fut malheureuse. Réprimandé, il passa aussitôt au parti de Blois, et les bourgeois de Nantes, anxieux, décidèrent Montfort à traiter. Le prince Jean lui donna un saul-conduit pour Paris, où Philippe VI le fit jeter en prison. L'armée royale

s'avança en Bretagne, s'empara de Guérande et de Redon, et, après la trêve de l'hiver, qui fut rigoureux, obtint Rennes des bourgeois de cette ville, après qu'ils eurent saisi et ficelé leur gouverneur Cadoudal : ils lui en voulaient surtout des destructions opérées autour de la place, pour se ménager un glacis.

Cependant Jeanne de Flandre, en l'absence de son mari, ne renonçait pas. Elle avait pris pour gouverneur de son fils Amaury de Clisson, qui devint l'homme de tête du parti, et l'avait envoyé en Angleterre chercher du secours. Elle-même allait de ville en ville, montrant son fils, adjurant ses auditeurs de le servir. Cette propagande maternelle porta ses fruits. L'épisode marquant de la campagne fut le siège d'Hennebont, qu'elle défendit contre Louis d'Espagne et Doria. L'attaque manquée des lices, l'incendie du camp des assiégeants par Jeanne, chevauchant de là jusqu'à Auray pour rentrer cinq jours après dans la ville, le travail des machines de guerre contre les murs, les négociations de l'évêque Guy de Léon avec les assiégeants, l'attente angoissée de la flotte anglaise, enfin l'apparition providentielle de ses voiles entre les berges vertes, le débarquement d'Amaury de Clisson avec Gautier de Masny, tout cela a été narré au long par Froissart, avec son habituelle complaisance pour le romanesque. Le retard de la flotte tenait à l'escale de Brest, où Masny avait débarqué pour prendre livraison d'un château d'Hervé de Léon, Trégarantec, livré par les propres vassaux du vicomte, Tanguy du Chastel et Trésiguidy. Après avoir fait lever le siège d'Hennebont, Masny interrompit net les opérations de Louis d'Espagne dans le Poher et la Cornouaille en lui infligeant, avec l'aide de Clisson, Cadoudal et Trésiguidy, la sanglante

défaite de Quimperlé. Le 7 juillet 1342, il quittait la Bretagne avec ses prisonniers, dont Hervé de Léon.

Une deuxième armée anglaise débarqua le mois suivant à Brest, sous le commandement de Robert d'Artois. Ce seigneur français, accusé d'avoir envoûté son roi, avait gagné l'Angleterre, où on lui fit le meilleur accueil. C'était un chef ingénieux et fougueux. Avec 5.000 hommes — cinq fois moins que l'adversaire — il le force à lever le siège de Brest, le bat près de Morlaix et, ne pouvant lui-même s'emparer de cette ville, se rend par mer à Beauvoir en Poitou afin de prendre Nantes à revers. Prévenu par Doria et Louis d'Espagne, il s'échappe, va assiéger Vannes défendu par Olivier de Clisson, ravage la campagne environnante, manque l'assaut de la place, mais la prend par ruse à la nuit suivante et y reçoit en souveraine Jeanne de Flandre. Il ne put garder sa conquête contre Clisson et Lohéac. Blessé, il mourut à Hennebont dans les premiers jours d'octobre.

Une troisième armée anglaise quitte Portsmouth le 23 de ce mois, débarque à Brest le 30. Elle comprenait 12.000 hommes et trouva sur place un renfort de 3.000 autres. Cette fois, le roi en personne la commandait. Il la partagea en trois colonnes, qui se dirigèrent sur Vannes, sur Nantes et sur Rennes. Philippe VI accourut. Une grande bataille était imminente. Deux légats du Saint-Siège s'entre-mirent et firent conclure à Malestroit une trêve, à courir du jour de la signature, 19 janvier 1343, jusqu'à la Saint-Michel de la même année. Elle était renouvelable, sauf dénonciation, jusqu'à la Saint-Michel 1346. Edouard III se rembarqua en février à Saint-Mathieu. Une tempête dispersa ses vaisseaux, et c'est seulement après huit jours de lou-

voyages pénibles qu'il put arriver à Londres avec Jeanne de Flandre et son jeune fils Jean.

La trêve fut mal observée par les troupes laissées en Bretagne. D'autre part, Philippe VI estimait qu'elle ne couvrait pas les seigneurs félons ou réputés tels. Il fit saisir à Paris Olivier de Clisson, accusé de l'avoir trahi à Nantes en décembre 1342, puis dix autres. Ils furent exécutés les uns le 2 août et les autres le 29 novembre 1343. C'était jeter dans le parti adverse d'abord la veuve de la principale victime, Jeanne de Belleville, et leur fils, Olivier comme son père; puis les parents des autres, leurs amis à tous. L'hiver se passa à couver les rancunes. La guerre reprit au printemps. Vannes passa aux montfortistes. Charles de Blois trouva sa revanche le 1<sup>er</sup> mai, dans la reprise de Quimper, où l'on massacra ferme. On put croire alors qu'il l'emporterait. Jean de Montfort avait été relaxé le 1<sup>er</sup> septembre 1343, mais à la condition expresse de ne plus retourner en Bretagne. Les nerfs de sa femme n'avaient pas résisté à tant de vicissitudes, et ce ne fut plus qu'une pauvre folle qui trafiqua sa folie dans les châteaux du Nord de l'Angleterre jusqu'à sa mort, survenue seulement en 1374. Sans chef, sans direction, la plupart de leurs partisans firent la paix avec Charles de Blois. Paix temporaire. En mars 1345, Montfort, une fois de plus, se sauvait sous un déguisement. Il s'en fut aussitôt en Angleterre, et là, il fit ce qu'il n'avait pas encore fait, il rendit hommage pour la Bretagne à Édouard III, *roi de France*. Un mois après il dénonçait la trêve, la disant violée. Une troupe anglo-bretonne, sous Thomas de Dagworth, battit les partisans de Blois dans la lande de Cadoret, près de Josselin (juin 1345), mais échoua devant Quimper. Montfort alla s'enfermer dans Hennebont, qui avait été déjà favo-

nable à sa cause : ce fut pour y mourir le 26 septembre 1345.

Malgré cette mort, Dagworth tint la campagne, poussa au cœur du Penthièvre, s'empara de la Roche-Derrien, et, malgré la résistance du chevalier Geoffroi de Pontblanc, de Lannion. C'est l'année de Crécy et de Nevil-Cross. En France, en Ecosse, en Bretagne, partout, la supériorité anglaise s'affirme sur les champs de bataille; partout ses armées permanentes, ses soldats exercés l'emportent sur la vieille chevalerie. Le recrutement de pareilles troupes était moins facile à Charles de Blois. La Bretagne divisée, ravagée, n'alimentait plus régulièrement le trésor ducal. Déjà il avait emprunté 32.000 florins au pape Clément VI. En 1347 — l'année de Calais — il voulut reprendre la Roche-Derrien, l'une des plus fortes places de son Penthièvre. C'était un mois après la canonisation de saint Yves, à laquelle il avait contribué de ses vœux, de son influence et de son argent. Sa ferveur exemplaire, ses dons à la chapelle des Frères Mineurs de Guingamp, avaient grandement accru sa popularité en Bretagne. Il ne lui manquait plus que le prestige de la victoire. Contre-attaqué de nuit par Dagworth, surpris, défait, atteint de dix-sept blessures, il rendit son épée à Bernard du Chastel, qui combattait dans les rangs anglais (20 juin 1347).

Ainsi, les deux compétiteurs étaient éliminés successivement, l'un par la mort, l'autre par la captivité. Y avait-il encore une Bretagne, en cette année 1348 où la peste qui ravageait l'Occident venait mettre le comble à ses malheurs? Le duché sans duc était devenu une sorte de colonie anglaise. Dagworth, ne recevant rien d'Édouard III, percevait lui-même les revenus ducaux, dans toute la mesure de son autorité, afin d'entretenir ses troupes.

Il attribuait à ses lieutenants des territoires, leur affermaient des châteaux, faisait suer de son mieux la cape et le mantel. En dehors de ce pillage méthodique, des bandes plus ou moins indépendantes, quoique nominale-ment anglaises, opéraient pour leur propre compte. Elles n'employaient pas les moyens doux. L'Allemand Crockardt ou Croquart, ex-valet d'un baron néerlandais, les Anglais Guillaume Latimer, Robert Knolles, Calverly, le Guérandais Caours étaient des gaillards peu enclins à la compassion. Le fer et le feu leur servaient d'arguments. Accessibles, d'ailleurs, aux avances du parti contraire et aux séductions d'une grosse somme. Jeanne de Penthièvre, aussi tenace que l'avait été Jeanne de Flandre, entretenait des troupes. Caours, gagné à sa cause, surprit Dagworth sur la route d'Auray à Vannes, en août 1350, et le tua. Elle en ressentit une joie démesurée.

Les exactions anglaises refaisaient peu à peu contre l'Angleterre l'union bretonne. C'est pendant cette période de fausses trêves, de coups de main et de pillages qu'eut lieu, le 26 mars 1351, dans la lande de Mi-Voie, à égale distance de Josselin et de Ploërmel, le combat des Trente. La *Chronique* de Froissart et un poème français l'ont rendu célèbre. On y a vu avec raison une belle image animée de l'esprit chevaleresque du temps, que n'excluait pas le matérialisme le plus brutal. On y a vu avec non moins de raison un témoignage de la révolte des Bretons contre l'opresseur. Ce furent moins en effet des partisans de Blois et de Montfort qui en vinrent aux mains, que des habitants excédés et des étrangers tyranniques. Beaumanoir et les siens étaient outrés de la guerre faite par Bembro, gouverneur de Ploërmel, « à ceux qui sèment le blé ». Et les effectifs parlent : Bembro —

ou Bemborough — n'a avec lui que quatre Bretons. Des compagnons de Beaumanoir — Bodégat, Trésiguidy, les deux Keranrais, Pestivien — portent des noms de Basse-Bretagne, ce qui contredit une opinion trop simpliste sur le recrutement des partis. Terminé par la défaite anglaise, ce duel retentissant reconforta les amis du duc prisonnier. Cette même année Jean de Melun, en 1352 Guy de Nesles, maréchal d'Offémont, reprirent en Bretagne la guerre de sièges. Mais Gaultier de Bentley débarqua à Brest avec 3.000 Anglais et battit à Mauron, le 14 août, 5.000 Bretons et Français. Guy de Nesles y fut tué de la main de Tanguy du Chastel.

Une fois de plus, le parti Montfort, en fait le parti anglais, l'emportait. Par un curieux paradoxe, ce fut pourtant Charles de Blois qu'Edouard III reconnut l'année suivante comme duc de Bretagne. Tenait-il pour hors de cause l'enfant qu'il avait accueilli avec sa mère folle, et qu'il hébergeait chichement? S'était-il laissé séduire par les vertus et le charme de son captif : beau, bon, affable à tous, lettré, latiniste, poète, employant quelques-uns de ses loisirs forcés à écrire une Vie de saint Yves, un saint lui-même et un chevalier. Mais plutôt, ce roi très positif, entrant dans les vues de Jeanne de Penthièvre, qui n'était pas une ennemie irréductible, envisageait les profits d'un mariage entre leur fils aîné et sa fille Marguerite, alors âgée de six ans. Charles devait y gagner sa libération sans rançon, Edouard l'inféodation de la Bretagne à l'Angleterre. Seul le roi de France y perdait. L'appui d'Innocent VI était acquis, les lettres de dispense obtenues (car il y avait ici encore parenté) : il est probable que l'opposition de Philippe VI fit échouer le projet, dont on ne parla plus.



Le régime de guerillas et de trêves reprit — ou continua. Du côté anglais les chefs, après Bentley, sont Jean Avenel, puis Thomas de Hollande. Du côté français, un capitaine breton sort de l'ombre : Bertrand du Guesclin, l'ainé d'une belle famille de dix enfants, dont quatre fils, né au château de la Motte-Broons, dans cette Bretagne bocagère des confins du Rennais et du Penthièvre, où se sont échangés à travers les siècles tant de coups. Au surplus, batailleur dans l'âme, ne rêvant que tournois, embuscades et, sans doute, profits. Dès l'époque de la Roche-Derrien, à dix-huit ans, il mène au combat, pour la bonne cause, une bande de compagnons qu'il entretient comme il peut, selon des méthodes dont ne lui manquaient pas les exemples. Vers 1350, il surprend le château de Fougerai. En 1354, il capture Calverly à Montmuran. Charles de Blois l'arme chevalier. Mais c'est surtout un réaliste moins soucieux des moyens que des résultats. Il connaît le cœur des routiers, il sait leur parler leur langue. Ayant été leur élève, il pourra devenir leur chef.

En 1356, le duc de Lancastre débarque à la Hougue avec le jeune Montfort, passe du Cotentin en Bretagne, pousse jusqu'au Trégor. En même temps le Prince Noir, qui était en Guyenne, s'avance vers le Nord, en direction de Nantes. Le pays allait être saisi dans les tenailles anglaises. Mais Jean le Bon, avec 50.000 hommes, vint couper la retraite à cette seconde armée. Lancastre, averti, se hâte au secours du prince. Arrêté aux Ponts-de-Cé, il ne peut franchir la Loire. On sait comment la victoire de Poitiers, le 19 septembre, sauva presque miraculeusement les Anglais. Il y avait juste quarante jours qu'enfin Charles de Blois était libre, contre une lourde rançon de 700.000 florins

d'or. Jean le Bon s'en fut en Angleterre le remplacer. Lancastre put revenir sans inquiétude en Bretagne et mettre le siège devant Rennes, le 3 octobre. Les sièges, en ce temps-là, se faisaient avec des effectifs trop réduits pour permettre l'encerclement d'une ville importante. Lancastre ne put empêcher Du Guesclin de se jeter dans Rennes, qui se défendait d'ailleurs bien. Il accepta finalement de partir, moyennant la remise de 20.000 écus comptant, une promesse de 40.000 autres pour la rançon de ses prisonniers, et le droit de planter quelques instants la bannière anglaise sur le rempart. Charles, régent du royaume pendant la captivité de son père, récompensa Du Guesclin de son intervention en lui donnant une pension de 200 livres. Charles de Blois le nomma gouverneur de la Roche-Derrien — ville et château.

La trêve conclue en 1357 à Bordeaux comprenait la Bretagne. L'année suivante, Lancastre et Montfort étaient en Angleterre. La trêve fut renouvelée en 1359. Mais ces trêves n'empêchaient pas les routiers de continuer leurs opérations profitables. Cette même année, Du Guesclin fut capturé au Pas d'Évran, près de Bécherel, et rançonné. A son tour il captura près de Pontorson, dont il venait d'être fait gouverneur, plusieurs capitaines anglais. Après quoi, la paix ayant été signée, le 8 mai 1360, à Brétigny, entre les deux royaumes, il voulut vivre la vie de famille et prit pour femme la Dinanaise Tiphaine Raguenel, de quinze ans sa cadette, qui était instruite et lisait dans les astres.

Le traité de Brétigny ne fixait pas le statut de la Bretagne. Des conférences eurent lieu à cet effet à Calais et à Saint-Omer. Charles de Blois évita de s'y rendre, quoiqu'il eût les sauf-conduits d'Édouard III. On agita un projet de partage. Il

## VI

### LA GUERRE DE SUCCESSION DE BRETAGNE

*Charles de Blois et Jean de Montfort. — L'arrêt de Conflans. — La guerre : ses caractères. — Premières rencontres. — La trêve de Malestroit. — La bataille de La Roche-Derrien. — L'exploitation anglaise de la Bretagne : combat des Trente. — La bataille de Mauron. — Bertrand du Guesclin. — Rennes assiégé. — Après Brétigny. — La bataille d'Auray et la paix de Guérande.*

Le mariage de Jeanne de Penthièvre avec Charles de Blois n'avait rien conclu. Jean de Montfort faisait valoir ses droits. Ni l'un ni l'autre des compétiteurs n'était de sang breton. L'un Valois et l'autre Dreux, ils se rattachaient également à la dynastie capétienne. L'un était un jeune homme de vingt-deux ans, déjà connu pour sa ferveur chrétienne, un idéaliste candide, un mystique; l'autre, un homme de quarante-huit ans, mûri par l'expérience, aigri par une longue contrainte. Sur la carte, le jeune homme, ayant à lui tout le Penthièvre, représentait une puissance autrement redoutable que l'homme mûr, réduit à son domaine de Guérande.

Tous deux proposent leur hommage à Philippe VI. Le roi diffère sa réponse, s'en remet à son Parlement des pairs, dont le duc est membre depuis 1297. Mais les événements devancèrent le travail des légistes. Dès les premiers jours de mai, le sire de

Guérande, comte de Montfort-l'Amaury, courut de Ploërmel à Nantes avec une troupe de 200 hommes et sa femme Jeanne de Flandre, « qui bien avait, selon Froissart, courage d'homme et cœur de lion ». Il se fit proclamer duc à Nantes. De là il se hâta vers Limoges, dont le défunt vicomte avait amassé un riche trésor. Il s'en empara et revint à Nantes, où il avait donné rendez-vous à des Bretons de tout le duché. Les bourgeois convoqués y furent, ainsi qu'un peu de menue noblesse; pas la grande, sauf le besogneux Hervé de Léon; pas un évêque. Le trésor de Limoges assura des adhésions et servit à recruter une petite armée. Une chevauchée rapide à travers la Bretagne donna au parti, outre Nantes, une quinzaine de places du domaine ducal, Rennes, Vannes, Auray, Hennebont, Quimperlé, Concarneau, Carhaix, Saint-Brieuc, Jugon, Dol, qu'il eut sans coup férir, Brest, qui fit quelque résistance, puis Lamballe et Mauron, qui n'étaient pas du domaine. Ceci au cours de juin et juillet. Entre temps, Jean de Montfort négociait avec Édouard III, qui lui envoyait des émissaires. Lui-même traversa la Manche en août, et signa avec le roi un traité d'alliance, sans pourtant lui faire hommage du duché.

Une convocation à Paris vint interrompre cette activité fébrile. Jean s'y rendit en grand arroi, prêt à soutenir, comme on l'y invitait, sa requête. L'accueil manqua de chaleur. Mis en défiance, il s'échappa de nuit, déguisé en ménestrel, et se hâta vers Nantes, où sa femme l'attendait dans une mortelle inquiétude. L'arrêt de Conflans, rendu le 7 septembre 1342, le déboutait de ses prétentions en reconnaissant pour duc Charles de Blois. Il perdait aussitôt sa terre de Montfort-l'Amaury, confisquée par Philippe V. Une compensation lui

## VII

### LA MAISON DE MONFORT

*Jean IV : son anglophilie, son exil. — Son retour. — Difficultés nouvelles ou renouvelées; l'affaire Clisson. — Son gouvernement. — Le couronnement de Jean V. — Incursions anglaises et secours breton aux Gallois. — L'attentat des Penthièvre. — Oscillations entre l'Angleterre et la France, entre le Concile et le pape. — Concordat de Redon. — Tranquillité, prospérité. — François I<sup>er</sup>: l'alliance française et l'affaire de Gilles de Bretagne. — Pierre II: francophilie et autonomie. L'affaire d'Elbiest. Le légat Coëtivy. — Le duc Arthur III, connétable de France.*

La guerre avait accumulé des ruines. Un vif désir de paix animait les Bretons. Le haut baronnage, qui avait tant bataillé au service de Charles de Blois, se rallia au « conquéreur » sans trop de peine. On vit même l'évêque de Saint-Brieuc, l'un des conseillers du feu duc, devenir chancelier de son successeur. Mais, vindicatif et dissimulé, ce qu'explique trop bien son enfance, Jean IV était de surcroît un Anglais d'éducation et d'esprit. Il avait vu l'Angleterre toute-puissante, un roi de France vieillir et mourir à Londres. C'est seulement le 13 décembre 1366 qu'il fit hommage de son duché à Charles V. Au début de cette même année, Édouard III lui écrit une lettre où, reconnaissant qu'« il n'est pas bien aimé de cœur entre les Bretons », il lui demande Brest et Saint-Mathieu, et l'engage à s'entourer « d'Anglais bons et

loyaux », à leur faire grand accueil et bonne chère.

Jean IV ne suivit que trop ce conseil. Pendant que Du Guesclin jetait sur l'Espagne les « soudoyers », leurs chefs Jean de Chandos, Robert Knolles, Hugues de Calverly, Guillaume Latimer s'installaient à la cour du duc, ainsi que le chanoine Thomas de Milbourne, dont il fit son trésorier. Après l'Anglaise Marie, fille d'Édouard III, c'est l'Anglaise Jeanne Holland qu'il prenait pour femme. Pour se ménager des relations commodes avec l'Angleterre, non content des ports de son propre domaine, il tâchait d'en contrôler d'autres. Grand bâtisseur, il faisait construire à Saint-Servan, contre Saint-Malo, la tour Solidor; un château à Cesson contre Saint-Brieuc; un autre à Quimper qui, de la Terre-au-Duc, empiétait sur la cité. C'était provoquer dangereusement les évêques suzerains de ces villes. L'épiscopat breton, à la faveur d'une longue guerre qui diminuait l'autorité ducale et fortifiait les pouvoirs locaux, s'était rendu presque indépendant. Il avait cessé d'« avouer » le roi de France, affaibli par de cruelles défaites : c'est maintenant du pape qu'il prétendait relever sans intermédiaire, au temporel comme au spirituel. Quand le duc lui réclama l'hommage et le serment de fidélité, il se heurta à des objections de principe. L'évêque de Saint-Malo refusa net. Jean IV répondit en pressant les travaux de Saint-Servan, qui furent achevés en 1369, en gênant les Malouins dans leur approvisionnement, dans leurs communications avec la campagne. Une vraie petite guerre, où ne manquèrent même pas les violences des hommes d'armes.

La fiscalité ducale fut une autre cause de mécontentement. L'impôt public était forcément lourd, parce qu'il y avait à libérer le trésor de lourdes charges : créances du roi Édouard, exigences des

routiers, rançons. Et le trésorier Milbourne, qui envoyait à l'Angleterre tant d'argent, avait le tort d'être un Anglais.

Une affaire de sentiment fit éclater la mésentente entre Jean IV et son peuple. Le culte de Charles de Blois se répandait, propagé surtout par les Franciscains. On le regardait comme un martyr, comme un saint. Le duc en prit ombrage. Le 2 février 1369, jour de la Chandeleur, à Dinan, avisant un rétable où son ex-adversaire était figuré dans l'attitude du donateur, aux pieds de saint François, il fit badigeonner de blanc son visage. Le scandale provoqua un miracle : on vit gicler à travers le badigeon des gouttes de sang, qui furent pieusement recueillies. On réclama la canonisation du saint. Vainement le pape Urbain V, en sa prudence, déconseillait ce culte, le jugeant prématuré. Il était plein de sollicitude pour Jeanne de Penthièvre, qui vivait alors à Angers, mais il avait égard aux protestations de Jean IV. Il finit par prescrire l'enquête, qui eut lieu dans l'automne de 1371, et qui conclut à la canonisation. Différée, elle ne fut jamais prononcée. Le peuple breton s'en passa, comme il l'avait fait pour ses premiers saints.

Cependant l'anglophilie de Jean IV détachait de lui certains de ses vassaux, comme Olivier de Clisson, qui l'avait servi à Auray et y avait même perdu un œil. Le 2 octobre 1370, le Breton Bertrand du Guesclin, ancien gouverneur de la Roche-Derrien et de Pontorson, devenait connétable de France. Quelques jours après, il s'entendait avec Clisson pour aller jeter à la mer les Anglais installés à la pointe du Léon : 1.200 d'entre eux, qui s'embarquaient près de Saint-Mathieu, furent anéantis. Tout en prodiguant les

bonnes paroles à Charles V, Jean IV s'alliait secrètement, par l'intermédiaire de Milbourne, à Edouard III, l'appelait son « seigneur et père », jurait de le servir « envers tous et contre tous », lui promettait de rappeler en Bretagne les Bretons engagés au service de la France. Un corps anglais débarquait à Saint-Mathieu en 1372. Les Bretons se préparèrent à résister. Du Guesclin et Louis de Bourbon vinrent à leur secours. Entre Rennes et Vannes, un parti enleva la duchesse. On la traita bien, mais on trouva sur elle un parchemin portant les termes du traité d'alliance entre Edouard III et Jean VI. Charles V somma son vassal de dénoncer au plus tôt cette alliance, et n'obtint de lui qu'un refus. Salisbury vint avec 4.000 Anglais assiéger Saint-Malo. Tenir Saint-Malo avec Brest, c'était excellent pour l'Angleterre. Du Guesclin accourut une fois de plus. Mais il n'eut aucune opération à entreprendre : tout le duché désavouait son duc, qui fut réduit à se rembarquer, le 28 avril 1373, soit à Concarneau, soit à Brest, pour le pays des « Saxons ». Par l'excès de ses sympathies impolitiques, par sa violence, sa méfiance et sa fourberie, le malheureux perdait d'un coup ce qui lui avait tant coûté à conquérir.

Son exil dura six ans. Salisbury n'avait pas attendu Du Guesclin, qui ne trouva de résistance que là où restait une garnison anglaise, à Quimper, à Concarneau, à Sucinio, à Derval, fief de Robert Knolles, à Bécherel. Cependant Jean IV, dans son impénitence, envahissait la France avec Lancastré et 16.000 hommes. Partis de Calais, ils tournèrent Paris à l'Est, mais, quand ils arrivèrent à Bordeaux, les escarmouches, les désertions, les maladies avaient réduit leurs 16.000 hommes à 5.000, et les deux chefs étaient brouillés. En avril

1375, le duc débarqua à Saint-Mathieu avec une autre armée, commandée par Edmond de Cambridge. Les Anglais marchent droit à l'Est, pillent, tuent, brûlent (notamment la chapelle Notre-Dame, rebâtie depuis sous le nom de Notre-Dame du Kreisker, à Saint-Pol), occupent le Trégor, s'avancent jusqu'à Saint-Brieuc, où ils sont arrêtés. A Quimperlé, une autre troupe, sous l'Anglais Devereux, bâtit le Nouveau-Fort. Clisson, accouru avec Beaumanoir et Rohan, est à son tour attaqué par Cambridge et Jean IV, qui a levé le siège de Saint-Brieuc pour se venger de ce vassal exécré. Mais, sur ces entrefaites, le 27 juin 1375, une trêve était négociée à Bruges entre le duc de Lancastre et le duc d'Anjou pour l'Angleterre et pour la France, y compris la Bretagne. Cinq jours plus tard, deux délégués qui n'avaient pas perdu leur temps, arrivaient à Quimperlé avant l'expiration d'une autre trêve, conclue entre les assiégés et les assiégeants. Les Anglais se rembarquèrent. Le duc fit comme eux, après être allé chercher sa femme à Auray.

En 1376 le Prince Noir mourait à Westminster; Edouard III, l'année suivante. Leur fils et petit-fils Richard II était un pauvre roi. Son oncle Lancastre n'en vint pas moins, en 1378, assiéger une seconde fois Saint-Malo. Harcelé par Du Guesclin, il leva le siège, repassa la Manche. C'est alors que Charles V, d'ordinaire si prudent, commit la seule faute capable de lui aliéner la Bretagne : il la fit annexer à la couronne par son Parlement. La sentence est du 18 décembre 1378. C'était devancer les événements d'un siècle et demi. Toute la noblesse bretonne se dressa contre cette décision unilatérale, et s'entendit à Rennes, le 25 avril 1379, pour rappeler le duc en exil. Jeanne de Penthièvre

elle-même s'associa à cette résolution, faisant taire ses rancunes. Pour tout dire, elle en avait maintenant d'autres : après la déchéance de Jean IV, elle avait réclamé le duché, que le roi croyait plus simple et plus opportun de réunir au domaine. Le débarquement eut lieu à Dinard le 3 août 1379, et fut triomphal : une chance bien peu méritée.

Cependant c'était encore la guerre. Le duc avait signé avec Richard II, sans secret cette fois, un traité d'alliance défensive. Le roi de Castille, allié de la France, vint attaquer par mer la côte guérandaise, que défendit avec succès Guillaume du Chastel, et celle de Rhuys, d'où il fut repoussé par le sire de Malestroit. Une armée anglaise, sous Thomas de Buckingham, partit de Calais et se dirigea, en faisant le tour de Paris, sur la Bretagne. Sur la route de Rennes, une ambassade bretonne la rejoignit, et tâcha de lui faire entendre à quel point elle était indésirable. Du Guesclin, ne voulant combattre ni ses compatriotes ni le roi de France, resta aussi neutre qu'il put. Clisson aussi. Le 13 juillet 1380, le connétable mourait à Châteauneuf-de-Randon, et Charles V le 16 septembre de la même année. Le nouveau roi nomma Clisson connétable, en novembre. Ce même mois, Buckingham entreprenait le siège de Nantes. Il n'y réussit pas plus que Lancastre n'avait réussi à Rennes. Des sorties heureuses, une épidémie, le froid vinrent à bout de ses troupes. Il les conduisit au duc à Vannes, n'y trouva de logement que pour un quart d'entre elles, se fit fermer les portes d'Hennebont, de Quimperlé, de Quimper. Les seigneurs bretons, qui ne voulaient pas cette guerre, finirent par traiter pour leur suzerain, le 4 avril 1381, à Notre-Dame de Guérande : Jean IV renouvelerait son hommage au roi de France,

l'aiderait contre les ennemis du royaume, s'engagerait à n'employer aucun Anglais, et paierait la rançon de Jean de Penthièvre, détenu outre-Manche depuis la libération de Charles de Blois. Au surplus, toutes amnisties et restitutions étaient promises de part et d'autre. Vexé, Buckingham dut se rembarquer après une entrevue pénible avec le duc.

Celui-ci allait-il enfin gouverner son duché exclusivement dans l'intérêt de ses vassaux et le sien propre? On put le croire quand on le vit fonder, en 1381, l'ordre de l'Hermine, dont l'in-signie était un double collier avec la devise *A ma vie*. Il y a toujours un peu de chevalerie, à cette époque, chez les princes les plus ambitieux et les plus violents. Il y eut même, dans cet ordre, des *chevaleresses* : galanterie qui pourrait passer pour celtique. La religion en fut aussi, et le siège du nouvel ordre devait être la collégiale de Saint-Michel du Champ, dont la première pierre fut posée en 1383 au centre même du champ de bataille d'Auray. Jean IV avait fait inhumer aux Cordeliers de Guingamp le corps de son rival vaincu. L'érection de cette chapelle où l'on devait prier également pour tous les morts, amis ou ennemis, était le symbole de la réconciliation générale.

Mais de grosses difficultés restaient à résoudre. En 1381 comme en 1305, Saint-Malo, ville épiscopale, refusait au duc le serment de fidélité et ne reconnaissait d'autre suzerain que le pape. Intervention inattendue, le roi de France, par une lettre du 8 janvier 1382 à Clément VII, s'éleva contre cette prétention malouine qui faisait tort également à la couronne. Un légat, l'archevêque de Naples, fit le voyage de Bretagne. Le 3 octobre 1384, une convention fut signée par son entremise entre

Jean IV et « la plus saine partie » des Malouins. Le produit des taxes sur les « entrées et issues » devait revenir pour deux tiers au duc, pour un tiers à l'évêque et au chapitre. Le duc fit son entrée dans la ville, à pied, le 5 octobre; la duchesse, le 6. Cet exemple inclina à la soumission les évêques encore réfractaires. Et le pape ne pouvait leur conseiller la révolte : il y avait un antipape à Rome.

A peu près maître de Saint-Malo, Jean IV aurait bien voulu l'être de Brest. Mais les Anglais furent moins conciliants que les évêques. Il finit par les y assiéger, sans succès d'ailleurs, malgré la construction de deux belles bastilles. Lancaster en 1386, et l'année suivante Nottingham, Arundel, Northumberland repoussèrent tous les assauts.

La plus douloureuse épine pour le duc était la puissance d'Olivier de Clisson. Incapable de renoncer à une rancune, il ne pardonnait pas à cet ancien compagnon d'exil et de guerre de s'être entendu avec Du Guesclin. En 1381, pendant qu'il traitait avec le connétable, il traitait aussi contre lui avec le vicomte de Rohan. Le 6 janvier 1385, Clisson devenait lieutenant-général du Penthièvre, pour Jean, l'héritier, toujours en Angleterre, où le duc le laissait languir. Un premier attentat eut lieu en juin 1387 à Vannes. On y bâtissait le château de l'Hermine : en le faisant visiter à Clisson, son suzerain faillit le précipiter du haut d'une tour. Il le garda prisonnier et ne le relâcha qu'après versement de 100.000 pièces d'or et abandon de dix châteaux. Une fois libre, Clisson reprend quelques-uns de ces châteaux et, le 10 octobre, avec la complicité de plusieurs Malouins, s'empare de Saint-Malo. Charles VI convoqua les deux ennemis. Jean IV alla à Paris, après avoir protesté d'avance par devant témoins, et par écrit, contre toutes les con-

cessions qu'on lui ferait faire : chef-d'œuvre de restriction mentale. La sentence de la Cour fut modérée : elle imposait au duc la restitution des 100.000 pièces d'or et de deux terres indûment retenues, la cession de trois forteresses au connétable et l'occupation de Saint-Malo par une troupe royale. Le roi assurerait encore, provisoirement, la garde de quelques places du Penthièvre (20 juillet 1388). Jean IV jura tout ce qu'on voulut, mais il n'exécuta rien, la conscience en repos de par son acte notarié. De là de nouveaux conflits et une deuxième sentence royale, rendue à Tours, le 26 janvier 1394, contre le duc infidèle. La querelle se compliqua d'une péripétie imprévue. Pierre de Craon, favori de Louis d'Orléans, fut disgracié. Il pensa que le coup venait de Clisson, et alla en Bretagne unir ses rancœurs à celles de Jean IV. Puis il retourna subrepticement à Paris, organisa contre le connétable le guet-apens de la rue Sainte-Catherine (nuit du 13 au 14 juin 1392), et courut se réfugier à nouveau chez le duc. Laissé pour mort, Clisson se remit de ses blessures. Charles VI voulut le venger, et prit avec son armée la route de Bretagne. On sait comme, traversant la forêt du Mans, il fut frappé de folie furieuse. Jean IV, tranquille du côté de Paris, où les oncles du roi destituèrent Clisson, envahit le Penthièvre, rasa les châteaux de la Roche-Derrien et de Tonquédec<sup>1</sup>, bloqua — mais vainement — Saint-Malo. Le 4 juin 1394, une bulle de Clément VII à l'évêque de cette ville, considérant qu'il était difficile au pape de la protéger contre les Anglais schismatiques, en transféra la souveraineté au roi de France. L'inspirateur de la bulle dut être l'évêque même, Robert de la Motte,

1. Les restes actuels sont ceux du château reconstruit.

dévoué aux Penthièvre et à Clisson. D'abord secrète, elle fut divulguée au moment où le roi fit prendre possession du château (20 février 1395). Les Malouins ne se montrèrent pas ravis du changement : Charles VI les amadoua en renonçant à tous droits sur les entrées et issues. Mais le duc protesta contre cette usurpation. La même année, il se réconcilia enfin avec l'ex-connétable, au cours d'une romanesque promenade en barque qu'ils firent sur le golfe du Morbihan, seul à seul. Le traité d'Aucfer, signé le 19 octobre 1395, régla leurs dernières contestations.

Jean IV mourut quatre ans après, à la Tour Neuve de Nantes, le 1<sup>er</sup> novembre 1399. Son caractère l'avait entraîné à de graves fautes, jeté dans les pires traverses. Mais, somme toute, il avait sauvé et en partie restauré le duché. Les Anglais n'y commandaient plus. Sauf en quelques points, les Français n'y faisaient pas plus la loi qu'au temps de la dynastie de Dreux. Si l'évêque de Saint-Pol se montrait prêt à suivre la politique francophile de son collègue de Saint-Malo, par contre nous lisons dans une bulle du pape, datée du 23 mars 1394, que le clerc Yves Langala osait soutenir en Curie la pleine indépendance du duché et le disait hors du royaume. Notons que ce Langala était licencié de l'Université de Paris. La même année, le 3 octobre, à Angers, le duc faisait dire par son chancelier, évêque de Vannes, que le duché, antérieur au royaume, en avait été longtemps distinct, et que, si lui Jean IV se reconnaissait sujet du roi et « sous son ressort et souveraineté », c'était seulement en matière de juridiction, « à savoir d'appel de faux et mauvais jugement », mais qu'il lui déniait toute autorité temporelle sur l'église de Bretagne. Il tâcha de faire partager ses principes de gouvernement à ses vas-

saux et à son peuple en s'appuyant sur des États fréquemment convoqués. Il y paraissait « assis en sa majesté », prélats à droite, barons à gauche. Ceux de 1386 le soutinrent dans sa querelle contre Dol, qui s'était bâti un château malgré l'interdiction faite à tous vassaux d'en bâtir sans autorisation ducale. Ceux de Nantes, en 1389, l'engagèrent à s'en remettre au roi de sa querelle avec Olivier de Clisson. Ceux de Rennes, en 1395, l'inclinèrent à la réconciliation finale. Ainsi l'institution apparaît-elle à cette époque comme un pouvoir régulateur et modérateur. Les principales villes y députaient des notables. Elles seules avaient tiré de la guerre quelque profit. Chacune d'elles avait maintenant un conseil qui assistait le gouverneur militaire — un embryon de municipalité; quelques-unes même, sous le nom de procureur, une sorte de maire : Guingamp, par exemple, dont Charles de Blois avait fait sa résidence préférée et la capitale du Penthièvre. La guerre finie, les ports reprennent leur trafic avec l'étranger. Ils concluent le 13 avril 1372 un traité de commerce avec ceux de Biscaye. Le mouvement des entrées et sorties était actif à Nantes, dont le port fut nettoyé, à Vannes, où furent exécutés des travaux, à Saint-Malo, à Morlaix, à Quimper, dans les petits ports de la Cornouaille et du Léon. Des *vessels* et des *escafes* — cargos et paquebots de l'époque — s'y trouvaient nombreux à toute saison. Le 1<sup>er</sup> juillet 1372 fut décidée la création d'une flotte de guerre pour protéger contre les pirates cette marine marchande. On comprend le désir du duc de contrôler les importations et exportations de Saint-Pol et de Saint-Malo. La plupart des salines guérandaises lui appartenaient, ainsi que certaines sécheries. En 1381, il attribuait à l'abbaye de Bon-Repos « 500 merlus

secs, bons et marchands, à prendre sur les profits de ses sécheries de Cornouaille ». Mais les villes maritimes peuvent être aussi des places d'armes. Avant ou après son exil, Jean IV semble avoir eu une politique des ports. Nous l'avons vu, malgré son anglophilie, s'efforcer de recouvrer Brest, jadis arraché par l'avisé Pierre II à la gueuserie d'Hervé de Léon. Où les armes avaient été impuissantes, la diplomatie réussit : chose curieuse, ce fut l'intervention personnelle de Charles VI qui décida son beau-frère Richard II à remettre au duc Jean la ville, le château « et la bastide de Saint-Pierre-Quilbignon ». La royauté française pressentait-elle dès ce moment le parti qu'elle tirerait de Brest? En 1386, le roi faisait construire et armer à Tréguier contre l'Angleterre une flotte. En 1395, il installait une garnison à Saint-Malo. Tréguier et Saint-Malo, c'était bien : Brest, c'était encore mieux, même en y ayant pour fondé de pouvoir un vassal aussi peu sûr que Jean IV. En tout cas, cette entremise montre les bons rapports qui avaient fini par s'établir entre le roi et le duc, et que, même sous ce prince de formation anglaise, la Bretagne revenait à son destin, qui était de graviter dans l'orbite du royaume de France.

Le fils du Conquérant et de sa troisième femme, Jeanne de Navarre, était né le 24 décembre 1389. Il n'avait donc pas dix ans à son avènement. On lui avait fait épouser à sept ans Jeanne de France, qui en avait six. Il commença par régner sous la tutelle de sa mère, qui le fit couronner à Rennes le 23 mars 1402. Une chronique du temps nous a laissé le récit de cette fête. Elle se déroula selon le cérémonial usité : le duc passe la nuit hors les murs, à l'abbaye de Saint-Melaine, entre le lendemain dans la ville par la porte Mordelaise, prête



serment aux Etats représentés par un des grands vassaux, lui jure de respecter les droits du clergé et de la noblesse, de faire au peuple bonne justice. Après quoi, c'est la messe, la procession, le festin, la liesse publique. Ainsi Rennes est la ville du sacre, un Reims breton, que le duc n'habite pas plus que le roi n'habite Reims. De plus en plus, c'est Nantes qui, gagnant sur Vannes, sera la capitale. Le cœur de Nantes, à demi angevin au temps des Foulques et des Plantagenet, est devenu breton grâce aux Dreux et surtout aux Montfort.

Cette même année, Jeanne de Navarre devenait reine d'Angleterre. Henri IV, un Lancastre, s'était épris d'elle pour l'avoir vue à Vannes. Le 13 janvier 1403, elle s'embarquera à Camaret. En l'absence de sa mère, quel tuteur donner au jeune duc ? C'est Clisson qui, à Rennes, l'avait armé chevalier : symbole de réconciliation. Le gouvernement de Charles VI propose Clisson, se heurte à des résistances dans la noblesse bretonne, désigne finalement Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Il arriva à Nantes le 1<sup>er</sup> octobre 1402, y fit pour 20.000 écus de largesses, puis il emmena Jean avec ses deux frères, Arthur et Gilles, à Paris. La cérémonie de l'hommage n'eut lieu que le 7 janvier 1404.

Le mariage de la duchesse-mère avec Henri IV aurait dû être un gage de paix entre l'Angleterre et la Bretagne. Cependant, dès 1403, des Anglais attaquèrent la côte bretonne. Les Bretons arment à Saint-Pol-de-Léon une flotte qui, sous le commandement de leur amiral Jean de Penhoët, battit la flotte anglaise devant Saint-Mathieu. Puis Guillaume du Chastel, pendant l'été de 1403, alla ravager avec un corps de débarquement Jersey, Guernesey, Plymouth. Par contre, l'automne sui-

vant, l'amiral Wilford détruit quarante navires bretons, incendie Penmarc'h et les faubourgs de Saint-Mathieu. Expédition de représailles contre Dartmouth. Mais la discorde se met entre les chefs, Penhoët, Châteaubriant, la Jaille, Du Chastel. Seuls débarquent ces deux derniers avec 200 hommes : ils se font tuer. Aussitôt Tanguy du Chastel, frère de Guillaume, dirige une nouvelle expédition contre Dartmouth, qu'il incendie. Cela se passa au printemps de 1404. En août, une expédition anglaise contre Guérande se heurte au même Tanguy, à Jean de Rieux et à Jean V, revenu depuis février en Bretagne : les Anglais sont repoussés. Une petite armée franco-bretonne débarque sur la côte galloise. Les Gallois s'étaient révoltés en 1400 et, d'abord soutenus par les Ecosais, même par une partie de la noblesse anglaise, avaient remporté de sérieux succès. Leurs alliés ayant été vaincus à la dure bataille de Shrewsbury (1403), ce secours leur venait à point. Il les aida à s'emparer de Caermarthen et de Cardigan, et à ravager le pays limitrophe. Des navires venus de Saint-Pol ramenèrent cette troupe. L'épisode est à retenir : c'est le seul cas où nous voyons au Moyen âge s'unir contre l'ennemi héréditaire les deux moitiés de la symbolique épée celte, le seul où les Bretons d'Armorique semblent se souvenir efficacement de leur origine insulaire. Indirectement, ils travaillèrent encore à la cause galloise en 1407, en repoussant une nouvelle attaque anglaise contre Guérande. Ces hostilités très localisées n'eurent pas d'autre suite. Le 30 mai de cette même année 1407, les Bretons conclurent avec les Anglais une trêve d'un an qui fut prolongée jusqu'en 1409, puis jusqu'en 1411, puis — théoriquement — pour toujours, pendant que leurs frères de race continuaient

seuls à combattre, jusqu'à leur entière soumission.

Jean V avait d'autres soucis. Le 23 avril 1407 mourait en son château de Josselin Olivier de Clisson, après d'aigres démêlés avec le duc. C'est tout juste s'il ne fut pas appréhendé sur son lit d'agonie par la justice ducal, bien qu'il eût le privilège personnel de ne relever que de celle du roi. Sa fille Marguerite — Margot, comme on l'appelait — était veuve de Jean de Blois, comte de Penthievre, mort en 1404. C'était une femme ambitieuse, rancunière et sans scrupule. Elle ne renonçait à aucune des prétentions de la famille où elle était entrée, et semblait décidée à tout pour les faire aboutir. Sur cette rivalité — triste héritage de la guerre de Succession — allait-il s'en greffer une autre? Le duc d'Orléans était assassiné, le 23 novembre 1407, par les sicaires de Jean sans Peur. La reine Isabeau appela au secours le duc de Bretagne. Loyalement, Jean V se rendit avec une armée à cet appel, ramena la reine à Paris, y resta jusqu'au retour de Jean sans Peur, qui revenait de Liège avec une armée plus forte, puis escorta Isabeau jusqu'à Tours, où il s'installa le 16 novembre, avant de rentrer à Nantes. Entre temps, il avait marié sa sœur Blanche au fils de Bernard d'Armagnac, ce qui était une façon de prendre parti. Margot, de son côté, maria son fils Olivier à Isabeau de Bourgogne, fille de Jean sans Peur. Ces mariages menaçaient d'étendre à la Bretagne la querelle qui désolait la France. Non moins buté que Margot, le duc Jean s'ingénia à lui créer des difficultés : il achète à Robert de Dinan un fief des Penthievre, Moncontour, que ce seigneur peu scrupuleux avait déjà vendu à son suzerain immédiat. Margot s'insurge : Jean V la fait décréter de prise de corps et, comme il ne trouve point de barons pour la combattre, il fait alliance, lui beau-

frère du futur Charles VII, avec les Anglais, laisse Edmond de Kent ravager Bréhat et prête le serment de fidélité à Henri IV. Sa femme proteste : il la bat. Devant l'indignation générale en Bretagne et en France, cette grande fureur finit par s'apaiser. Le 8 août 1410, Jean sans Peur, pris pour arbitre, négociait entre Margot et lui une paix qui ne devait pas être éternelle.

Le duc n'avait encore que vingt ans. Avec l'expérience, il se montra d'humeur plus conciliante. Il tâcha de rester neutre entre Armagnacs et Bourguignons. Il eût bien voulu l'être aussi entre Anglais et Français. Quand Henri V fit son offensive de 1415, il accomplit envers Charles VI son devoir de vassal, mais en y mettant une condition : la restitution de Saint-Malo. Il l'obtint, leva une armée de 10.000 hommes, et ce ne fut pas précisément sa faute si la noblesse eut à subir, après Crécy et Poitiers, le désastre d'Azincourt. Elle n'avait pas attendu l'arrivée des Bretons, qui atteignaient ce jour-là Amiens.

Dans les années qui suivirent, il s'employa de son mieux à réconcilier ces ennemis mortels : Louis II d'Anjou et Jean sans Peur, Henri V et la cour de France. C'est la raison de ces voyages répétés et vains à Paris, à Compiègne, à Angers, à Rouen. D'où lui venait ce goût de pacification et d'arbitrage? Apparemment de sa nature, qui semble avoir été peu belliqueuse ; des sympathies et alliances qu'il avait dans les deux camps ; mais surtout, peut-être, de sa piété. C'est la religion qui, au Moyen Age, a été la grande modératrice des passions. Jean V était très pieux, sa femme aussi. Le chroniqueur Jean de Saint-Pol, qui fut page et conseiller de son successeur, a écrit de lui : « Il disait les heures canoniales tous les jours,

il oyait la grand'messe, spécialement aux fêtes, et avait toujours les aumôniers et clercs de sa chapelle avec lui. » Cette piété aimait à se répandre en œuvres. Il y avait alors un dominicain espagnol dont on disait merveilles, Vincent Ferrier (ou Ferrer). Jean V fit si bien que l'apôtre se rendit en Bretagne. Il prêchait en espagnol ou dans une sorte de sabir : on le comprit pourtant. Il mourut le 5 avril 1419 à Vannes, qui eut ainsi le privilège envié de posséder sa dépouille.

La politique pacificatrice de Jean V répondait également aux vœux des papes. La chrétienté était toujours déchirée par le Schisme. Dans l'ensemble, le clergé breton, rompant sur ce point avec l'Université de Paris, resta fidèle aux papes d'Avignon et à ceux qui leur succédèrent à Rome. Jean V, malgré quelques oscillations, fit comme son clergé. L'un des premiers fruits de cette attitude fut que le pape Jean XXIII affecta le tiers d'une taxe extraordinaire sur les bénéfices bretons à la fondation — toute de principe encore — de l'Université de Nantes (1414). Le duc ne se crut pas tenu, pour Saint-Malo, à la réciprocité. C'est une bulle de Clément VII qui, en 1394, avait attribué au roi de France cette cité épiscopale : Rome fut laissée en dehors de la négociation qui la rendait au duc. Mais, à partir de 1417, la Bretagne eut un représentant permanent à la Curie, sans préjudice des ambassades et missions qui se multiplièrent à cette époque. Or le pape Martin V, l'élu du Concile de Constance, fut par excellence un pape pacificateur : il trouvait dans le duc un auxiliaire dévoué.

Malheureusement, le 10 septembre 1419, Jean sans Peur était assassiné au pont de Montereau, non par la main, comme il fut dit, mais sous les yeux du Breton Tanguy du Chastel. Désormais,

Jean V quitte la partie, abandonne même son beau-frère. Le dauphin, vexé, s'entendit avec Margot, qui complota avec ses fils Olivier et Charles une étonnante scène d'enlèvement.

Le 12 février 1420, le duc, invité par elle à des fêtes chevaleresque à Châteaueaux, s'y rendait sans méfiance. Au passage de la Divatte, il se trouva séparé de son escorte, selon un programme concerté, sauf d'une demi-douzaine de seigneurs qui avaient pris avec lui les devants. Les gens de Penthievre tombent sur eux, les tuent ou blessent, ligotent le duc sur son cheval, en font autant à son frère Richard et, pour égarer les recherches, les emmènent successivement au donjon de Clisson, à Paluau en Poitou, à Châteaueaux enfin, où Margot, qui ne manquait pas d'humour, prit plaisir à railler ses prisonniers en leur chantant le verset du *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*. Jean V n'était pas un foudre de guerre. Il pouvait se rappeler l'assassinat de Jean sans Peur, celui du duc d'Orléans, les deux attentats contre Clisson, dont l'un perpétré par son propre père. Il s'humilia, implora la vie sauve, fit bon marché de son duché, promit son pesant d'or aux Carmes de Nantes, un tombeau dans la cathédrale de Tréguier à saint Yves, un pèlerinage à Jérusalem. Cependant la duchesse, à Vannes, convoque les Etats. Renouvelant l'exemple de Jeanne de Flandre, elle leur montre ses deux fils, les adjure de l'aider. Le soulèvement fut général. Nobles, roturiers, tous marchent. Des places du Penthievre sont forcées. Le siège est mis devant Châteaueaux. Il dura de mai à juin. La brèche faite, Margot parlementa. On lui laissait, à elle et à ses fils, la liberté. Mais ils rendaient, bien entendu, le duc, récemment transporté à Clisson, et ils perdaient leur apanage, qui fit

retour au duché. Ils devaient aussi venir aux prochains états exprimer des regrets publics. Flairant à tort une fourberie, ils firent défaut, laissant aux mains de Jean V, comme otage, le cadet Guillaume, élève de l'Université d'Angers, qui fut traîné pendant vingt-huit ans de prison en prison, jusqu'à sa délivrance, en 1438, par François I<sup>er</sup>.

Ce dénouement ne guérit pas les Penthhièvre. Privés de leurs terres bretonnes, mais gardant toutes les autres, à commencer par leur vicomté de Limoges, ils essayèrent, moins de deux ans plus tard, de reconquérir le bien perdu en assassinant Jean V. L'aîné des fils, Jean, sire de Laigle, apprit que le duc devait venir après Pâques à l'abbaye de Beauport. Avec quarante conjurés, chevauchant la nuit, se terrant le jour, ayant des complicités dans le pays, notamment à l'abbaye de Boquen et à Beauport même, il prépara son coup. Mais le complot fut éventé. Jean V alla à Ploërmel, non à Beauport. Le pape Martin V le félicita d'avoir échappé aux assassins. « Quelle douleur pour nous, lui écrivait-il, qu'une si cruelle injure vous ait été infligée par des ecclésiastiques, à vous, entre les princes chrétiens le plus dévot à la papauté et à l'Église! » (1422).

Dans l'intervalle, Jean V s'était réconcilié avec le dauphin Charles, à Sablé, le 8 mai 1421. Mais, le 8 octobre 1422, il ratifia pour son compte le traité de Troyes, qui proscrivait le dauphin comme bâtard. Charles VI mourut le 22 du même mois. Henri V était mort le 31 août. Un enfant de huit mois, Henri VI, devient donc roi de France, comme héritier des droits de sa mère, Catherine, sœur de Charles VII et belle-sœur de Jean V. Cependant, quand les Anglais, l'année suivante, assiègent le Mont Saint-Michel, le duc laisse une flotte bretonne

secourir la place et battre la flotte anglaise. Puis il s'entremet entre Charles VII et le duc de Bourgogne, qui concluent la trêve de Nantes. A l'occasion, il fait servir au bien de son duché les malheurs d'autrui. C'est ainsi que son jeune cousin Jean II d'Alençon, baron de Fougères et de la Guerche, ayant été pris par Bedford à Verneuil et libéré contre une rançon qu'il se trouvait en peine de payer, il la paie, mais à condition que Fougères lui soit vendue avec les cinquante paroisses qui en dépendent : c'est la politique de Jean le Roux (1424). Il consent que son frère Arthur de Richemont reçoive, le 7 mars 1425, « dans la prée » de Chinon, l'épée de connétable de France, mais c'est à condition que le roi congédie les Penthhièvre qui sont à sa cour. En septembre, ayant au préalable demandé à Bedford et au duc de Bourgogne, il vient à Saumur rendre hommage à Charles VII et, le 7 octobre, au milieu de grandes fêtes, signe avec lui un traité d'alliance pour la paix du royaume, mais toujours avec une clause d'exclusion des Penthhièvre. Les Anglais se vengent en attaquant la Bretagne par le Nord-Est. Après un siège laborieux, ils s'emparent de Pontorson, que Richemont secourut en vain. Ce fut, entre Avranches et Rennes, une série de ravages réciproques. Alarmé, Jean V convoque ses États. Il leur demande de reconnaître à nouveau le traité de Troyes et d'abandonner Charles VII à son mauvais sort. Le roi de Bourges n'était pas, à cette date, un allié puissant. Cette proposition recueillit l'adhésion de cinq évêques sur neuf, de sept chapitres, de trente-quatre seigneurs et de trois villes, Dol, Saint-Pol et Quimper. Les autres s'abstinrent. Alain de Rohan protesta. Le traité du 28 janvier 1426 avec l'Angleterre promettait l'hommage ducal à

Henri VI dès sa majorité. Or Jean V avait déjà prêté hommage à Charles VII.

Il resta étranger à l'épopée de Jeanne d'Arc, se bornant à lui envoyer une dague et des chevaux. Mais son frère le connétable en fut. Pas dès la première heure : disgracié, il ne rejoignit l'armée royale qu'à Beaugency. Encore fallut-il l'entremise de la Pucelle pour faire accepter son concours. Il avait avec lui Beaumanoir, Montauban, Rostrenen, quantité de seigneurs bretons. Déjà Gilles de Retz avait aidé à la délivrance d'Orléans. Les frères Guy et André de Laval vinrent ensuite. Et il y eut aussi, aux côtés de Jeanne, une fille de Bretagne qu'on appelait Pierronne, que les Anglais brûlèrent comme sorcière à Paris, le 3 septembre 1430. En 1431, à Chantocé, assisté du grand chancelier Jean de Malestroit, évêque de Nantes, le duc eut une entrevue avec la Trémoille, grand chambellan de France, au cours de laquelle il s'engagea à payer des troupes aux ordres de son gendre Guy de Laval. C'était sa prudente façon de faire la guerre. Les Anglais ne l'en punirent pas moins en ravageant le pays de Dol et de Saint-Malo : ayant recouvré la Normandie, ils opéraient comme jadis le Conquérant et les Plantagenet. Jean V ne leur rendit pas coup pour coup : en 1432, il envoya à Londres son fils Gilles, âgé de sept ans, avec l'avisé Jean de Malestroit, pour tenter une fois de plus (c'était son idée fixe) un accommodement entre l'Angleterre et la France. Pour son compte, il conclut avec les Anglais une trêve, qui fut renouvelée en 1434. Et ce lui fut une grande satisfaction d'apprendre, en 1435, par son frère le connétable, qu'au traité d'Arras le duc de Bourgogne reconnaissait enfin Charles VII pour roi de France. Dans sa joie, il fonda la collégiale de Notre-Dame-de-Lamballe. Ce qui ne l'empêcha pas, quatre

ans plus tard, de favoriser la Praguerie, cette ligue féodale contre Charles VII, et de signer, le 17 octobre 1440, un traité encore avec l'Angleterre.

Sa politique religieuse ne fut pas non plus sans hésitation. Le Concile de Bâle, ouvert le 23 juillet 1431, fut très vite en lutte avec le pape Eugène IV. Le clergé français se montrait favorable au Concile. Le pape tâchait de retenir la Bretagne dans son obéissance. Cependant le duc envoya à Bâle l'un de ses principaux conseillers, Guillaume Breillet, évêque de Rennes, et l'évêque de Léon. Ils y arrivèrent en 1434 et se trouvèrent aussitôt en conflit de préséance avec la délégation de Bourgogne. Le Breton Coëtquis, archevêque de Tours, les soutient en déclarant que la Bretagne avait été royaume autrefois, que sa noblesse comprenait 3 comtes, 9 barons, 18 bannerets, 4.700 seigneurs, que le duc avait des ports de mer, battait monnaie et levait la régale. Un autre, Simon de Théramo, alla jusqu'à prétendre que la Bretagne n'était pas vassale de la France : les prélats français protestèrent. La participation bretonne au Concile ne donna d'ailleurs point les résultats escomptés par Jean V. Il aurait voulu l'avoir pour lui dans certains désaccords avec le pape au sujet de nominations d'évêques. La mollesse du Concile ne répondit pas à ses calculs. Il se retourna vers Rome, alors que le roi de France s'en détournait. La Pragmatique de Bourges, qui ne reconnaissait qu'au spirituel la souveraineté pontificale, est de 1438 ; en 1441, Jean V négociait avec les envoyés du pape le Concordat de Redon, dont l'esprit s'exprime avec netteté dans la déclaration ducale du 17 août : « Après plusieurs et mûres délibérations eues avec beau frère d'Orléans, beau neveu d'Alençon et plusieurs autres seigneurs et gens de conseil.

même par la délibération et avis de nos prélats, évêques, abbés et plusieurs docteurs et solennels clercs à cette cause par nous mandés en notre ville de Redon, avons déclaré et déclarons par ces présentes que notre intention a tous dis été et est de persévérer tous temps en la vraie et bonne obéissance du Saint Siège apostolique et de notre dit Saint Père le pape Eugène. » En conséquence, la nomination des évêques reviendrait au pape, comme avant le Schisme, mais après désignation par le duc ou élection par le chapitre. Au surplus, le duc nommerait lui-même 50 bénéficiers. D'autres dispositions réglaient, aussi équitablement que possible, le sort des ecclésiastiques nommés par le Concile. Elles n'éteignirent pas tous les procès entre compétiteurs. Le pape n'accorda pas au trésor ducal la contribution promise par ses envoyés. Aucun évêque breton n'obtint la pourpre qu'ils avaient fait reluire. Mais le principe hautement affirmé de l'obéissance du Saint Père, en opposition aux libertés gallicanes, séparait davantage l'Église de Bretagne de l'Église de France, excluait l'ingérence du roi, intéressait la papauté au maintien de l'indépendance bretonne.

A la mort de la duchesse, en 1433, Jean V promit de prendre, après quelque délai, l'habit de dominicain. Il était coutumier de ces vœux pieux. Il avait scrupuleusement tenu ceux de Châteauneuf, sauf celui du pèlerinage aux Lieux Saints, dont Martin V le dégagea contre une somme qu'il jugea lourde, mais qu'il paya : 10.000 florins aux fabriques des églises de son duché, 10.000 autres à celles de Saint-Jean de Latran et de Saint-Pierre de Rome. Cette fois encore, ému par les objections de son Conseil, il demanda une remise au pape, qui la lui accorda pour deux ans. Il mourut avant l'échéance,

le 28 août 1442, à son château de la Touche, près de Nantes. Son corps, inhumé d'abord à Nantes, fut ensuite transporté à Tréguier, près de celui de saint Yves.

Son pacifisme explique certaines équivoques de sa politique. Tantôt anglophile et tantôt francophile, il tâcha surtout d'être neutre. Le souvenir de la guerre de Succession était trop frais pour ne pas légitimer cette prudence. Il prit soin de bien protéger le duché. Deux des tours de Brest, celle du Midi et le donjon, datent de son règne. De même le grand donjon de Saint-Malo, qu'il fit construire en dépit de l'évêque. Il développa son armée, eut des troupes soldées, comme les rois d'Angleterre et de France, une bonne artillerie, des fonderies à Nantes et à Rennes, une marine de guerre et un amiral, Jean de Penhoët.

Il gouverna le duché avec conscience, en souverain quasi constitutionnel, multipliant les tenues d'Etats (il y en eut jusqu'à deux par an), capable cependant de passer outre aux avis, comme en 1422, quand il renouvela pour son compte le traité de Troyes. Le train ducal ne manquait point d'apparence : une demi-douzaine de barons, 17 chambellans, 4 maîtres d'hôtel, 2 écuyers d'écurie, 31 écuyers du corps et de la chambre, dont 3 physiciens (entendons médecins), un aumônier, un confesseur, des secrétaires, des ménestrels, un fou. Il y avait également une maison de la duchesse, une autre du fils héritier. Et tout ce monde avait « bouche en Cour », c'est-à-dire était nourri.

Jean V accrut le domaine ducal en achetant Fougères à Jean d'Alençon, Chantocé et Ingrandes à Gilles de Retz. Ce seigneur fastueux, s'étant ruiné en prodigalités, voulut refaire sa fortune par l'alchimie, et tomba entre les mains de nécromants,

d'intrigants, l'Italien Prelati, une voleuse d'enfants, la Mefraie. On fit au fond de ses châteaux des sacrifices humains. La chose s'ébruita. Jugé par le tribunal ecclésiastique, ce grand seigneur fut condamné au feu. On lui fit la grâce, en considération de son repentir, de l'étrangler au préalable. L'exécution eut lieu, le 27 octobre 1440, dans la prairie de Mauves. Elle eut un immense retentissement.

Sans être avide, Jean V thésaurisa volontiers. Un document de 1392 établit que le *fouage*, impôt direct, frappait à cette date 98.447 feux. Les seigneurs en étaient exemptés. En 1427, Jean V fit une réformation de la noblesse, pour y soumettre ceux qui se prétendaient nobles sans raison. Mais, en augmentant son trésor, il évita d'appauvrir le pays. Il fut sévère aux magistrats ducaux ou seigneuriaux qui faisaient traîner les procès et le rendaient dispendieux, aux collecteurs qui percevaient abusivement. Il protégea le travail, le trafic maritime, accueillit des artisans normands qui fuyaient leur pays ravagé par la guerre, octroya des lettres de noblesse à des marchands, signa des traités de commerce avec Bayonne, l'Angleterre, la Hanse, les rois de Léon et de Castille. Mais il n'oublia pas non plus de protéger la terre, qu'on désertait pour « marchandise », ce qui amenait le renchérissement des vivres. Il prit des mesures pour fixer les laboureurs au sol, soit en restreignant les exportations (sauf celles du vin, du froment, du seigle, du poisson et du sel), soit en interdisant les « monopoles et congrégations », autrement dit les ententes tarifaires, ou encore en taxant les denrées et la main-d'œuvre. Jean de Saint-Pol résuma cette œuvre sage quand il dit : « Il augmenta son trésor et laissa son pays riche. » Le Religieux de Saint-Denis qui rédigea la Chronique latine de

Charles VI, après avoir loué le duc de sa bienveillance, de sa mansuétude, de ses bonnes mœurs, ajoute qu'il maintint ses sujets dans la splendeur de la paix et dans un repos prospère, — *in pulchritudine pacis et requie temporalium opulenta*.

Riche, il aimait à se montrer magnifique et généreux :

*Le bon duc Jehan, non pareil en largesse,*

écrivit Meschinot dans les *Lunettes des Princes*. « Le plus large prince de son temps », assure Jean de Saint-Pol, qui loue ses « habillements de drap d'or » et ses « grands colliers à grosses pierres ». Il y ajoute ce détail savoureux que, dans ses chevauchées à travers le pays, il se logeait chez des vassaux, mais qu'il leur laissait de beaux souvenirs de son passage. Bon époux, malgré l'éclat de 1410, il faisait des cadeaux à sa femme, qui lui en faisait aussi. En 1438, il lui arriva de prêter à Charles VII 6.000 écus d'or qui ne lui furent jamais rendus. Sa piété le rendit prodigue d'offrandes aux églises : pièces d'orfèvrerie, émaux, reliquaires, tableaux en relief. Il fit don à Tréguier de ce splendide tombeau de saint Yves que la Révolution a détruit, embellit la cathédrale de Nantes et la collégiale de Notre-Dame du Folgoët, où on l'a sculpté dans le kersanton. C'est l'époque où l'on commence la construction de Notre-Dame du Kreisker, où l'on achève à Quimper, avec l'active participation de l'évêque Bertrand de Rosmadec, Saint-Corentin. Le verrier quimpérois Jean Soyer y a travaillé de 1417 à 1419 aux vitraux du chœur. En 1437, un paysan apporte de Normandie à Traon-Meriadec le doigt de saint Jean, et l'on se met à bâtir l'église de Saint-Jean-du-Doigt, qui devint aussitôt le but d'un pèlerinage célèbre. Notons enfin que la Bre-

tagne fait connaissance avec le théâtre sous le règne de Jean V, et dans une certaine mesure grâce à lui. Du moins est-ce devant lui que fut joué, le 25 mai 1430, un *Mystère de la Passion* : c'est la plus ancienne mention qui soit faite d'une représentation dramatique dans la péninsule.

Le duc François I<sup>er</sup>, fils et successeur de Jean V, était « un des plus beaux hommes de son duché », si nous en croyons Jean de Saint-Pol.

*Le duc François, qui fut tant bel et fort,*

confirme Jean Meschinot. « Humble et honnête » aussi, comme son père ; mais plus belliqueux. Un beau guerrier.

Veuf de Yolande d'Anjou, il se maria le 30 octobre 1442 avec Isabeau d'Ecosse, dont la sœur Marguerite avait épousé le dauphin Louis. Il fut couronné à Rennes le 8 décembre de la même année et, au cours de la cérémonie, armé chevalier par son oncle Richemont. Après quoi il envoya son frère Gilles réclamer à Londres la jouissance d'un domaine dont la famille ducale n'avait plus que le titre. Gilles avait déjà vécu en Angleterre, était en excellents termes avec Henri VI. Mécontent de n'avoir à lui qu'Ingrandes et Chantocé, il obtint de son royal ami la promesse de son concours en vue d'un meilleur apanage. Ces pourparlers vinrent à la connaissance de François, qui en voulait aux Anglais de s'être, en pleine trêve, emparés de la Guerche et d'en exiger la rançon (1443). Il confisqua Ingrandes et Chantocé. Gilles, pour se consoler, enleva l'unique héritière de la maison de Dinan, une enfant de dix ans, qui lui apportait en dot Châteaubriant, la Hardouinaye, le Guildo, etc. Or Arthur de Montauban convoitait l'héritière et surtout l'héritage. Et il était le favori du duc.

Sur ces entrefaites s'ouvrirent à Tours des conférences pour la paix entre l'Angleterre et la France. On était en 1444. Depuis plus de cent ans la lutte se poursuivait, entrecoupée de trêves précaires et de traités de violence. François assista à ces conférences, signa pour son compte une trêve de deux ans. En 1446, il prêta l'hommage simple à Charles VII, qui s'en contenta malgré les objurgations de Brézé. En revanche, le roi de France, comprenant les inconvénients qu'il y avait à laisser l'Eglise de Bretagne régler directement ses affaires avec Rome, essaya de la ramener à lui. Ce fut en vain. Les Bretons ne parurent pas, en dépit de ses invitations expresses, aux assemblées ecclésiastiques de Bourges et de Lyon, qui se tinrent en 1447. Si l'on se rappelle qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les bénéficiaires bretons avouaient le roi, on mesurera le progrès de l'autonomie. Quand la tiare eut été donnée à Nicolas V, l'ambassade bretonne à Rome précéda de treize mois l'ambassade royale. Il y avait bien deux clergés, deux régimes, deux politiques.

Cependant le duc, à la demande de Richemont, avait rencontré au château de Rieux son frère Gilles. Après l'avoir confondu en lui montrant une lettre que l'imprudent avait écrite de sa propre main à Henri VI, il consentit à lui pardonner. S'y était-il pris de la meilleure façon ? Gilles, au Guildo, continua ses intrigues avec les Anglais. Ils lui promettaient Richemont et un corps de 5.000 à 6.000 hommes d'armes. Informé, François lui fit demander des explications. Gilles s'emporta, refusa. Le duc, craignant un coup de force des Anglais, demanda à Charles VII de protéger sa frontière. Charles VII lui envoya Pierre de Brézé. Le 26 juin 1446, Brézé et sa troupe, s'étant avancés jusqu'au Guildo,



appréhendèrent Gilles *au nom du roi de France*, et le remirent au duc, qui était à Dinan. En vain Richemont voulut-il arranger l'affaire. Déféré aux États de Redon, qui se refusèrent, défendu même par les envoyés du roi, Gilles fut incarcéré à Châteaubriant, puis à Moncontour, puis à la Hardouinaye — les châteaux de sa femme.

Pendant qu'il se montrait implacable envers son frère, François I<sup>er</sup> se réconciliait, par l'entremise française, avec les Penthièvre. Il obtenait leur renonciation définitive à tout droit sur la Bretagne, mais leur rendait de grands biens et leur accordait 120.000 écus d'or. Le pacte est du 27 juin 1448.

C'est neuf mois après que les Anglais, sous prétexte de délivrer Gilles, surprisent en pleine trêve Fougères. L'opération eut lieu dans la nuit du 29 au 30 mars 1449, et fut suivie d'un pillage en règle. La conséquence de cette agression fut la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre François I<sup>er</sup> et Charles VII. La guerre fut déclarée aux Anglais le 31 juillet. François envahit le Cotentin, y conquist plusieurs places, puis revint aider son frère Pierre à reprendre Fougères, ce qui, l'excellente artillerie bretonne aidant, se fit le 4 novembre. Le 15 avril 1450, leur oncle Richemont gagnait la bataille de Formigny. Toute la Normandie était délivrée, et le duc, ayant occupé Tombelaine et Avranches, allait passer une semaine au Mont Saint-Michel.

Gilles mourut sur ces entrefaites, à la Hardouinaye, dans des conditions atroces que son frère n'avait sans doute pas voulues. Déjà maltraité par Olivier du Meil, gouverneur du château et affidé d'Arthur de Montauban, comme la mort ne venait pas assez vite au gré de ses bourreaux, on lui fit prendre un poison préparé par le Milanais Marco

Bastardo (les Italiens sont les grands alchimistes du temps). Il s'obstinait à vivre : on l'étouffa sous des matelas (25 avril 1450). Moins de trois mois après, François mourait en son manoir de Plaisance, à Vannes. Il fut inhumé à Redon, dont l'abbaye avait été convertie en évêché par une bulle pontificale du 10 juin 1449, pour redevenir abbaye le 20 décembre de la même année.

Ce prince chevalier, qui fait quelque peu penser à son homonyme de France, avait fondé un ordre, dit de l'Épi, qui s'ajouta à celui de l'Hermine. Il eût aimé ouvrir l'Université de Nantes. Tout ce qu'il put faire fut d'obtenir de Nicolas V une confirmation de la bulle qui la fondait sans lui donner l'existence. Pour quelques années encore, les étudiants bretons restèrent tributaires des Universités françaises.

François I<sup>er</sup> laissait deux filles. Le duché, soumis depuis le traité de Guérande à une sorte de loi salique, échut à son frère Pierre. C'était, comme Jean V, un pacifique, et même un timide, mais capable d'éclats. Il avait des goûts de clerc, pieux, subtil, épris d'art. Jusqu'à son avènement, il vivait à Guingamp avec sa femme, Françoise d'Amboise, une sainte sans austérité, qui aimait la musique et touchait du luth, avait une voiture, nouveauté insigne, et, autre nouveauté, une horloge. Dévote à sainte Ursule, elle servait à diner, chaque mercredi, à onze jeunes filles, en l'honneur des 11.000 vierges. Son mari aimait, sauf la chasse, la tranquillité, le silence.

Mais il tenait aux prérogatives ducales, et l'un de ses premiers actes fut d'interdire la publication des bulles de nomination des évêques avant qu'on les lui eût soumises. Puis il s'occupa de régler l'affaire de la mort de Gilles, ou plutôt de la faire

régler par son oncle Richemont. Olivier du Meil s'était enfui jusqu'aux environs de Rambouillet, chez le sire de Marcoussis. Richemont, malgré le roi, l'y fit saisir et l'expédia aux Etats de Vannes. Condamné à mort le 8 juin 1451, il eut la tête tranchée. Les satellites avaient été suppliciés la veille et l'avant-veille. Montauban, le principal coupable, s'échappa, se fit célestin, puis bénédictin, prétendit même, onze ans plus tard, devenir abbé de Redon, et finit archevêque de Bordeaux, en 1478.

Quoique très différent de son frère, Pierre II continua sa politique francophile. Le 17 juillet 1453, l'armée française, commandée par les maréchaux Jalognes et Lohéac (celui-ci Breton), renforcée de 1.500 Bretons aux ordres du comte d'Etampes (le futur François II), des sires de la Hunaudaye et de Montauban (un autre que le célestin), remporta à Castillon une victoire disputée mais décisive, où se signalèrent principalement, au dire du Normand Thomas Bazin, les Bretons : *praecipue vero commendabantur milites ex Britannia Armorica*. Une flotte bretonne, dirigée par l'amiral de Bretagne Jean de Quélenec, aida à la prise de Bordeaux. Ainsi cette guerre de Cent ans, qui avait allumé en Bretagne quelques-uns de ses plus violents incendies, qui avait poussé trois Bretons au rang de connétable de France, se terminait par le commun triomphe des hermines et des fleurs de lys.

Cette coopération ne risquait pas, avec Pierre, de tourner à la sujétion. Le 25 mai 1451, à l'ouverture des Etats de Vannes, son chancelier La Rivière déclare que le duc « connaît tenir sa seigneurie et principauté de Dieu ». C'est le *Dei gratia* de Salomon et d'Alain le Grand. En 1455, Pierre II

obtient du pape Calixte III que ses sujets ne puissent être cités en jugement hors du duché : coup droit au Parlement de Paris, dont les ducs de la Maison de Dreux avaient reconnu la juridiction. L'affaire d'Elbiest éclairait à point cette politique. Jean d'Elbiest, fils d'un chevalier flamand au service de Jean V, s'était taillé une petite seigneurie dans le domaine de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, et prétendait exercer des droits de suzerain sur les habitants. L'un d'eux regimba, porta sa cause au tribunal de l'évêché, qui lui donna raison (1444). Condamné et excommunié, l'usurpateur en appela au Parlement de Paris pour le temporel, à l'archevêque de Tours pour le spirituel. Condamné à son tour par défaut, Guillaume de Malestroit finit par comparaître à Paris, où son avocat soutint la thèse de l'indépendance de l'Eglise de Nantes : fondée en l'an 47, la première d'Occident à porter le nom de saint Pierre, elle ne relevait, au temporel comme au spirituel, que du pape. Le procureur général répliqua que le temporel du clergé breton relevait du roi, que le roi était le suzerain de l'évêque de Nantes. Ainsi ce long procès posait une question de souveraineté où le pape, le roi et le duc étaient aux prises. Pierre II se rendit à la Cour en juillet 1455. L'évêque de Nantes oubliait le roi ? Il oubliait d'abord le duc. C'est ce qu'il importait de rappeler hautement. En conséquence, une enquête épiscopale fut menée, à la demande de Pierre II, dans les divers diocèses. Toutes les réponses s'accordèrent : la Bretagne avait été un royaume indépendant jusqu'à Pierre Mauclerc, qui avait dû son vilain surnom à sa fâcheuse politique. Le duc était le suzerain des évêques et rendait obédience au pape sans intermédiaire. Une telle interprétation de l'histoire heurtait

toute la tradition des légistes. Mais Charles VII laissa l'affaire en sommeil. Elle aboutit, sous Arthur III, à une transaction qui ne devait pas empêcher les conflits futurs.

Pierre II eut à régler avec le roi une autre question, celle de la succession du duché. Ni lui ni son oncle le connétable n'avaient d'enfant. François I<sup>er</sup> avait laissé deux filles. Le plus proche parent, après elles, était le comte d'Etampes, l'un des vainqueurs de Castillon. La maison de Montfort, qui avait fait jouer à son profit la loi salique, eût été mal venue à la désavouer. Que pensaient cependant les nièces de Pierre II? S'immoleraient-elles pour le triomphe d'une loi contestable, ou déchaîneraient-elles une nouvelle guerre de Succession? Le duc écarta ce péril en arrangeant à Meung-sur-Yèvre, où Charles VII tenait alors sa cour, le mariage de François d'Etampes avec Marguerite, fille aînée de François I<sup>er</sup>. Il y eut à cette occasion de grandes fêtes, dont l'une des attractions consista en des luttes bretonnes, exécutées par six nobles lutteurs : Olivier de Rostrenen, Grégoire de Kerguérés, Olivier de Kernechriou, Yvon de Kerfouët, Charles de Quenechquillie, Jean Le Moël — tous des noms bas-bretons, ce qui est une marque d'origine. Le retour se fit à la mi-septembre. Les dispenses de parenté avaient été obtenues de Calixte III. Les fiançailles eurent lieu à Vannes le 13 novembre et le mariage — tant le duc était pressé — dès le 16, en grande cérémonie, avec profusion de velours cramoisi et de drap d'or, banquet au château de l'Hermine, danses, joutes, etc.

L'année suivante, le 5 avril, une autre cérémonie réunissait dans la même ville une foule de prélats, d'abbés, de chanoines, autour d'Alain de Coëtivy, légat du pape. Ce Breton du Léon, neveu par sa

mère du célèbre Tanguy du Chastel, avait fait la plus brillante carrière. Evêque d'Avignon en 1437, à trente ans, il était devenu cardinal en 1448. Que venait-il faire en Bretagne? D'abord organiser, ainsi qu'en France, la croisade contre les Turcs, maîtres de Constantinople depuis 1453, et obtenir les subsides nécessaires. Ensuite, célébrer la canonisation de Vincent Ferrier, dont le corps reposait dans la cathédrale de Vannes. Jean V avait déjà demandé cette canonisation. Pierre II, que l'apôtre avait béni dans le sein de sa mère, s'était fait un devoir d'insister. Le décret pontifical est du 24 juin 1455. C'est la même année qu'était remise à la colonie bretonne de Rome l'ancienne église Saint-André, qui devint Saint-Yves des Bretons.

Pierre II profita de la présence du légat pour traiter avec lui quelques affaires, lui exposer ses doléances et celles de ses sujets contre la mauvaise juridiction de certains hommes d'Eglise, qui multipliaient les amendes et les procès; contre les pirates qui sévissaient dans les parages des ports et des îles, et que la crainte de l'excommunication pouvait assagir; contre la mauvaise comptabilité des ecclésiastiques dans la gestion des nombreux hôpitaux et léproseries. Il avait déjà obtenu de Nicolas V la restriction du droit d'asile dans les *minihys*, devenus de vrais repaires de brigands et d'écornifleurs.

A ce règne se rapporte l'institution des neuf anciennes baronnies — anciennes ou prétendues telles — qui représentaient aux tenues d'Etats la noblesse de premier rang. C'étaient Avaugour, Léon, Vitré, Fougères, Châteaubriant, Ancenis, Retz, La Roche-Bernard et Lanvaux. Cette répartition, inspirée peut-être par l'exemple symétrique des neuf évêchés, faisait ainsi passer au second rang — il n'y

en avait pas de troisième — de vieilles et puissantes seigneuries. Toutes, après ces neuf-là, devant égales, elles eurent toutes l'ambition de siéger aux Etats. De là le nombre de plus en plus élevé des députés nobles : de 45 qu'ils étaient à Vannes, en 1451, ils furent 600 et 800 au xviii<sup>e</sup> siècle. Les villes représentées étaient les neuf épiscopales, plus Fougères, Vitré, Dinan, Quimperlé et Morlaix. En 1451 et 1455, on en trouve onze autres : Guérande, Redon, Ploërmel, Malestroit, Josselin, Hennebont, Quintin, Lamballe, Moncontour, Montfort. Notons l'absence des ports maritimes, en dehors de Saint-Malo et de Saint-Pol, sièges d'évêchés. La richesse du pays est surtout terrienne, et terriennes sont restées les paroisses. C'est à l'intérieur, au croisement des routes, que sont les principaux marchés.

Pierre II ordonna contre les usurpateurs de titres la réformation de 1456 et fit procéder à une révision nouvelle des exemptions de *fouage*, *taille* et *aide* : seuls furent privilégiés les nobles qui ne faisaient pas le commerce de détail (il y en avait en Bretagne), avec quelques artisans étrangers, surtout normands, établis pour la plupart à Vannes. De lui aussi, Jean de Saint-Pol put dire qu'« il laissa son pays riche et comblé de tous biens ». Il mourut à quarante ans, d'un mal indéterminé qui fit parler de sortilège. Sa femme entra au Carmel et devint prieure du monastère des Coëts, près de Nantes.

Arthur III n'avait pas attendu le dernier soupir de Pierre II pour prendre le pouvoir. Il avait soixante ans, étant né en 1393 à Sucinio. Beaucoup moins beau que ses neveux, petit, lippu, rechigné, il ne paraissait pas le glorieux homme de guerre qu'il était. Sa carrière avait mal com-

mencé. Fait prisonnier à Azincourt, il resta sept ans en Angleterre, où il n'omit pas d'étudier l'armée victorieuse. De retour en France, il épouse en 1423 Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon et veuve de Louis, le premier dauphin, l'ainé de Charles. Deux ans plus tard, le roi, qui tenait à l'alliance de Jean V, le fait connétable. C'était se donner un terrible serviteur : indigné de la mollesse du roi et des intrigues de ses favoris, Richemont fait enlever, juger, noyer le sire de Giac, et tuer sous les yeux du roi Camus de Beaulieu. Georges de la Trémoille, plus résistant, obtient l'exil du gêneur. Mais, en 1433, l'écuyer de Richemont, Jean de Rosnivynen, frappe de sa dague la Trémoille, qu'on envoie se guérir dans la prison de Montrésor.

Diplomate à l'occasion, instigateur du traité d'Arras, c'est le connétable qui mène à Paris le roi de Bourges (13 avril 1436). Il l'aide à juguler la Praguerie, favorisée par son frère Jean V, organise l'armée royale, débarrasse la France des routiers et la Normandie des Anglais. Le vainqueur de Fougères et de Formigny est après le roi le plus important personnage du royaume. Il y a fait toute sa fortune. Mais jamais il n'a oublié la Bretagne : quand elle eut des démêlés avec la France, il fit comme jadis Du Guesclin, il resta neutre.

Il fut couronné duc à Rennes, prêta le serment traditionnel au sire de Guéméné (30 octobre 1457) ; à Tours, malgré l'insistance du chancelier Jouvenel des Ursins, il refusa l'hommage-lige au roi qu'il avait si bien servi. Il n'en garda pas moins son titre et ses fonctions de connétable. Il comptait même, en cette qualité, mettre à profit les déchirements de l'ancien ennemi pour aller l'attaquer dans son île. Il n'en eut pas le temps. Malade depuis son

séjour à Vendôme et à Tours — ce qui, une fois de plus, fit soupçonner le poison, — il mourut un an après, le 26 décembre 1458. Il était debout le jour de sa mort.

Ce duc-connétable avait incarné les mutuelles sympathies de la France et de la Bretagne, la tradition d'une entente parvenue à son apogée. Le drame de leur lutte ne tarda pas à suivre. Du vivant même d'Arthur III, un orage se formait du côté de Nantes. L'évêque de cette ville, Guillaume de Malestroit, requis de prêter, comme les autres, le serment de fidélité, s'y refusa. C'était son droit strict : les évêques avaient coutume de prêter ce serment au moment même de leur installation, sans plus. Mais il eut le tort d'alléguer son entière indépendance, ajoutant que s'il tenait son bénéfice d'un seigneur autre que le pape, il « entendrait le tenir du roi ». Le duc, indigné, mit la main sur le domaine de l'évêque, qui répondit par l'excommunication et l'interdit. Vieille querelle, que l'accommodant Charles VII n'irrita point, mais que Louis XI se chargea d'exploiter.

## VIII

## LE ROI CONTRE LE DUCHÉ.

*François II, Louis XI et Pie II. — Difficultés du duc avec son évêque : l'arrêt de Chinon. — Ligue du Bien public. — Deux politiques : Chauvin et Landais. — L'alliance anglaise. — Louis XI héritier des Penthièvre. — Le triomphe et la chute de Pierre Landais. — La succession de Bretagne. — Saint-Aubin-du-Cormier et le traité du Verger. — Mort de François II : son gouvernement. — Nouvelle invasion. — Le mariage d'Anne avec Maximilien et avec Charles VIII. — La Bretagne en dot : sa valeur économique, artistique, intellectuelle.*

En 1458, François II avait vingt-trois ans. C'était un bel homme, brave, gai, accueillant, grand chasseur, cavalier accompli, dévoué à ses plaisirs. Avec des goûts de luxe, il avait dû vivre, comme comte d'Etampes, chichement. Sa femme lui apportait un beau duché. Il ne la paya point de fidélité conjugale : il garda la maîtresse qu'il avait prise à la Cour de France, Antoinette de Maignelais, son aînée de quinze ans, veuve du sire de Villequier et cousine d'Agnès Sorel.

Couronné à Rennes le 3 février 1459, il va ce même mois à Montbazou prêter l'hommage — toujours simple. Puis il rentre à Nantes, où lui sont données de grandes fêtes. Deux ans après, le dauphin Louis devient roi de France, et le duc renouvelle cette cérémonie de l'hommage, non plus dans un château, mais dans la maison d'un bour-

geois de Tours : telle est la façon de Louis XI. Courtoisement, le roi lui rend à Nantes sa visite. Il tenait à faire pèlerinage à l'abbaye de Redon. Et sans doute était-il curieux de voir sur place quelle était la situation de son bien-aimé cousin et vassal. Elle dut lui paraître prospère. Jamais l'autorité ducal n'avait été mieux assise, jamais la Cour de Bretagne plus brillante. Entre son chancelier Guillaume Chauvin, son trésorier Pierre Landais, le président Jean Loaisel, chef de la justice, le maréchal sire de Malestroit, chef des troupes, l'amiral vicomte du Faou, le président de la Chambre des Comptes Olivier de Coëtlogon, le maître d'hôtel et grand écuyer Tanguy du Chastel, tous les membres de sa maison et de son Conseil, pour lesquels son château de Nantes est devenu trop petit, certes François II n'est pas un seigneur de chétive mine. Il frappe sa monnaie, exerce des droits régaliens, traite directement avec le pape. Au Congrès de Mantoue, en novembre 1459, sept délégués bretons ont apporté à Pie II l'obédience bretonne, dont la déclaration — française et non plus latine — disait : « Nous prenons et tenons notre seigneurie et principauté de Bretagne de Dieu notre Créateur... A nous, de nos droits royaux et souverains et non à autre, singulièrement faire nous appartient. » Et l'évêque de Saint-Malo, dans son allocution au pape, repoussait « la Pragmatique Sanction inventée par la nation gallicane », promettait le concours de la Bretagne à la croisade qui se préparait contre les Turcs. A quoi Pie II répondit en exaltant « la race forte, experte aux armes et aux lettres, qui longtemps avant le baptême du premier roi franc se montra initiée aux mystères chrétiens » et qui depuis « n'avait jamais apostasié ». A ces flatteuses paroles s'ajoutèrent

de substantiels privilèges, entre autres la création — cette fois effective par l'octroi d'une faculté de théologie — de l'Université de Nantes. La bulle est datée de Sienna, le 4 avril 1460. Ainsi la papauté réparait le tort qu'elle avait jadis fait à la Bretagne en lui refusant un archevêché. C'était une autre façon de contribuer à son indépendance spirituelle.

Mais déjà Louis XI tisse sa toile d'« aragne », séduit des gentilshommes, fait amiral de France Jean de Montauban, frère d'Arthur, tâche d'avoir à soi le clergé breton, où se manifestait, depuis l'année précédente, une recrudescence des vieilles prétentions à l'autonomie temporelle. A Dol, le secrétaire français du lointain cardinal de Coëtivy publiait une déclaration agressive où l'on disait que « dans sa cité et franc régnaire l'évêque est seul et souverain seigneur ». A Rennes, l'évêque Jacques d'Espinay, apparenté aux Montauban, travaillait contre le duc. A Saint-Pol, Guillaume Ferron, déjà en procès avec l'archidiacre de Kemenet-Ili, Bertrand de Rosmadec, sur l'étendue de leurs juridictions respectives, provoquait la colère de François II dans un incident pittoresque. Une baleine s'était échouée à la côte du Léon : on la dépèce et dégraisse au profit de l'évêque. Le duc l'apprend, considère qu'il y a empiètement sur ses propres droits, envoie aussitôt des hommes d'armes réclamer la baleine ou ce qui en reste : huit tonneaux d'huile, entreposés à la cathédrale. Dans leur zèle, ses émissaires maltraitent le concierge, le notaire, les chapelains de l'évêché, saccageant l'évêché lui-même. L'évêque s'échappa, courut jusqu'à Angers, d'où il se plaignit à l'archevêque de Tours et au pape. On lui rendit son palais. Mais à peine osa-t-il y faire une apparition : il alla vivre et mourir à Rome.

Une affaire autrement grave fut celle de Nantes, où la politique de Louis XI se révéla dans toute sa brutalité. Ayant renoncé pour un temps à la Pragmatique, il agissait sur le pape de manière à mettre la main sur le clergé breton. C'était la politique de Philippe le Bel, renouvelée des rois mérovingiens et carolingiens. Elle ne réussit pas à Redon, d'où le chapitre et le duc purent éloigner Arthur de Montauban, le bourreau converti de Gilles. Mais, à Nantes, elle parvint à imposer Amaury d'Acigné, sacré à Rome en avril 1462. C'était le neveu de Guillaume de Malesroit, lequel venait de se retirer, après avoir fait sa paix avec le duc. Amaury refusa le serment de fidélité à François II : il savait avoir le roi pour lui. Chassé de Nantes, il va, comme Guillaume Ferron, à Angers, et réclame la justice royale. Une commission se réunit à Tours, qui déclare aux représentants du duché que ni le duc ni le pape ne sont les souverains temporels des évêques bretons ; que cette souveraineté appartient exclusivement au roi de France ; que non seulement pour l'évêché de Nantes, mais pour les huit autres, le droit de régale ne pouvait être exercé que par le roi, comme le mot même l'indiquait (car qui dit *régale* dit *royal*). Ce n'est pas tout : les légistes de Tours protestent contre l'obédience directe, et prétendent assimiler l'Eglise de Bretagne à toute celle de France. Enfin, ils réclament l'hommage-lige au roi, qui avait si bien paru se contenter de l'hommage simple, et exigent l'abolition de tous insignes et formules de souveraineté : couronne fermée, expression de « Duc par la grâce de Dieu », etc.

Cela revenait à supprimer toute autonomie bretonne, à méconnaître le patient travail de centra-

lisation qui s'était fait à l'intérieur de la Bretagne comme à l'intérieur de la France. A l'époque où régnait la maison de Dreux, la vassalité des ducs envers les rois capétiens était entretenue par la parenté et l'admiration : Pierre Mauclerc imitait Philippe-Auguste, Jean II imitait Louis IX. Mais, depuis le traité de Guérande, surtout depuis l'erreur de Charles V, annexant d'un trait de plume le duché au royaume, la Bretagne, intervenant le moins possible dans le duel anglo-français, qui épuisait les deux grands adversaires, avait affirmé à la fois son indépendance et son unité. Louis XI voulait la ramener à plus de deux siècles en arrière, en dépit de la contradiction qu'il y avait de sa part à se réclamer du régime féodal contre l'un de ses grands vassaux et à édifier son absolutisme sur les ruines du même régime.

L'arrêt royal, rendu à Chinon et porté à Nantes, le 25 décembre 1464, ne fut pas exécuté. Chose curieuse, quelques-uns de ceux qui poussaient le duc à la résistance étaient des demi-Bretons ou des étrangers : son cousin Jean de Chalon, prince d'Orange, le Normand Rouville, le Gascon Odet d'Aydie, sieur de Lescun, la favorite. En 1465, des seigneurs forment contre Louis XI la ligue dite du Bien public. Dunois se laisse gagner par le duc, qu'il avait mission de détacher de cette ligue, et reste en Bretagne. Il est bientôt rejoint par le propre frère du roi, Charles de Berry, puis par André de Laval, maréchal de Lohéac — un Breton celui-ci, qu'accompagnent ou suivent 800 autres Bretons, venus des compagnies d'ordonnance du roi. Une armée de plus de 10.000 hommes se concentre à Châteaubriant et s'ébranle le 28 juin 1465. Par Bouchemaine, Vendôme, Châteaudun, Etampes, elle poursuit sa jonction avec

celle du duc de Bourgogne, la rejoint le 19 juillet, quatre jours après l'indécise bataille de Monthéry, campe à Pontoise le 21 septembre. Le traité de Saint-Maur-les-Fossés, le 30 octobre, faisait aux coalisés les concessions les plus larges : Charles de Valois troquait son Berry pour la Normandie, ce qui faisait la liaison entre la Bretagne et la Flandre bourguignonne; Lescun obtenait le gouvernement de Rouen. François II voulut y conduire lui-même son protégé. Mais voici que les Normands, peut-être à l'instigation du roi, se soulèvent. Louis XI reprend à son frère les places normandes. Charles en est réduit une seconde fois à demander asile à son cousin de Bretagne, qui lui offre le château de l'Hermine et une pension annuelle de 30.000 écus pour y tenir sa cour franco-bretonne. Tandis que Charles le Téméraire obtient l'alliance anglaise, les Bretons envahissent le Poitou et la Normandie. Mais, brusquement attaqué lui-même par les troupes du roi, François II signe, le 10 septembre 1468, le traité d'Angenis, par lequel il s'engage à évacuer la Normandie et à éloigner le prince Charles.

Un mois plus tard avait lieu l'entrevue de Péronne. Le duc ne profita pas comme il l'aurait pu de la mésaventure du roi. L'harmonie ne régnait pas dans son entourage. La direction de sa politique était disputée entre le chancelier Guillaume Chauvin, partisan d'une entente avec Louis XI, et le grand trésorier Pierre Landais, un bourgeois de Vitré enrichi par le commerce des draps, habile sans excès de scrupules, audacieux et autoritaire. Le duc restait sous l'influence de la dame de Maignelais, de Lescun, de la petite cour qui l'avait suivi en Bretagne. Tanguy du Chastel, qui avait déconseillé la campagne de Normandie, pas-

sait au roi, avec d'autres Bretons, mécontents comme lui. Ce n'était pas pour favoriser la paix. Le 1<sup>er</sup> août 1469, Louis XI fondait l'ordre de Saint-Michel. En janvier 1470, il offrit à François II de le lui conférer. Astucieux cadeau : il impliquait une vassalité peu compatible avec la souveraineté ducale. François refusa. Mais son beau-frère, le vicomte de Rohan, jaloux de Landais, l'accepta fort bien. Or, ayant épousé Marie de Bretagne, et la duchesse Marguerite étant morte en 1469 sans enfant, c'était lui l'héritier présomptif : quel instrument aux mains du roi ! Menacé, François II recourut au Téméraire, qui s'entremît : le pacte d'Angers ajourna les hostilités imminentes. Charles de Valois gagna à cette paix la Guyenne en échange de la Normandie, et Louis XI, dévot pèlerin, en profita pour aller faire des dévotions au Mont Saint-Michel, où des fêtes splendides honorèrent l'ordre placé sous la protection de l'archange.

Cependant il avait un agent bienveillant et zélé près du pape dans la personne d'Amaury d'Acigné, qui, ne pouvant résider à Nantes, avait fini par aller à Rome, et de là faisait renouveler l'interdit sur son régnaire. Triste situation pour la ville épiscopale, dont un poème de Meschinot traduit la plainte<sup>1</sup> :

*On m'a interdite nommée :  
Chacun me fuit et abandonne,*

en y ajoutant cette adjuration pleine d'à-propos :

*Ha ! Madame Université,  
Déployez ci votre science.*

1. A moins qu'il ne faille la rapporter à l'an 1462, neuf ans plus tôt.



Ces tribulations servaient la cause du roi. Argument plus frappant, une armée royale, en 1471, envahissait la Bretagne. Une nouvelle coalition des grands vassaux fut leur réponse à cette attaque contre l'un d'entre eux. Charles de Valois en était le chef nominal. Mais il mourut à Bordeaux en 1472. On ne manqua pas d'accuser le roi de cette mort. Pendant trois ans, ce fut un chassé-croisé de ligue, d'intrigues, de trêves où la Bretagne joua un premier rôle. En 1475, le roi d'Angleterre Edouard IV, allié aux coalisés, entre en France. Ce fut une expédition manquée, qui se termina à Pecquigny, le 29 août, par des protestations d'amitié et des promesses d'assistance mutuelle contre toutes rébellions. Le plus sage pour François II était de suivre un si haut exemple : le 6 octobre, à Senlis, le roi et le duc se jurèrent bonne et vraie union.

C'est l'année où « maître Amaury d'Acigné se disant évêque de Nantes » put revenir dans son diocèse. Il mourut en 1477, et le duc, en vertu de sa régale, mit aussitôt la main sur le temporel épiscopal, comme s'il n'y avait jamais eu de commission de Tours ni d'arrêt de Chinon. Mais cette année aussi le Téméraire mourait dans la défaite. Privé de son principal allié, François II envoya Chauvin traiter avec Louis XI, qui se trouvait dans la région d'Arras. Cependant Landais négociait avec l'Angleterre. Des lettres furent interceptées, et Louis XI les fit voir à Chauvin, qui ignorait tout de cette intrigue. Un traité n'en fut pas moins signé à Lucheux, qui renouvelait celui de Senlis. Le duc lui dut trois années de paix.

Mais en 1480 Louis XI réussit un coup de maître : il acheta aux Penthievre, pour 50.000 écus,

leurs droits sur le duché de Bretagne. Quels droits? Ils les avaient tous abandonnés, contre espèces, le 27 juin 1448. Non, il est vrai, sans de fortes réserves, tenues secrètes, mais de toute façon inopérantes, puisque depuis 1365 la succession de Bretagne était régie, comme celle de France, par la loi salique, et que ces droits plus que douteux étaient alors représentés par une femme, Nicole de Penthievre, épouse de Jean de Brosse, seigneur de Boussac et maréchal de France. La réplique de François II fut une double alliance : avec Maximilien d'Autriche, empereur des Romains, et avec Edouard IV, roi d'Angleterre (1481).

L'instigateur de cette politique était Pierre Landais. Vainement s'y opposaient la plupart des barons et Guillaume Chauvin, qui avait un fils au service du roi. Elle triompha violemment, le 5 octobre 1481, par l'arrestation du chancelier. Emprisonné d'abord au Bouffai, puis au château d'Auray, dont Landais était le capitaine, maltraité, torturé, Chauvin mourut en 1484, le 1<sup>er</sup> avril.

Landais, tout en assouvissant ses rancunes, faisait à sa façon les affaires du duché. Il concluait des traités de commerce avec le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la Hanse allemande. Il obtenait même du pape, par une bulle du 21 mars 1479, l'autorisation de trafiquer avec les Turcs. Or les Turcs, ennemis de la chrétienté, occupaient Otrante en 1480, et Sixte IV poussait à la guerre sainte. Landais lui fit permettre de lever une taxe en Bretagne pour cette guerre. Il avait besoin de la papauté pour vaincre certaines hostilités épiscopales : ayant obtenu en 1478 que cinq des évêques fussent désignés par le duc avant d'être nommés par le pape, il obtenait en 1481 la désignation des quatre autres. Ce n'était que le renouvellement

du privilège accordé par Nicolas V à Pierre II : mais la plupart de ces privilèges étaient viagers. Landais en profita pour faire nommer son ami Thomas James à Saint-Pol, ses neveux Michel et Robert Guibé à Dol et à Tréguier. Il n'avait plus contre lui, en 1484, que deux évêques, Jean Lespervier à Saint-Malo et, à Vannes, le propre frère de la nouvelle duchesse, Pierre de Foix.

Cependant, au faite de sa puissance, il était près de sa chute. Le roi Louis XI était mort en 1483, la Bretagne délivrée, semblait-il, de son pire ennemi. Les États Généraux s'assemblaient à Tours du 5 janvier au 14 mars 1484. Toutes les parties du royaume y avaient député, sauf la Bretagne. Elle y envoya seulement une ambassade, sous la conduite de Pierre Landais. Le grand trésorier en profita pour s'aboucher avec les ducs d'Orléans et de Bourbon contre la couronne. L'intrigue ne fut pas si secrète qu'elle échappât à la régente : Landais précipita son départ. Mais, en Bretagne même, sa politique antifrançaise, jointe à son orgueil de parvenu, lui valait bien des haines, auxquelles deux hauts seigneurs, le maréchal Jean de Rieux et le comte Louis de Rohan, se chargèrent de donner une direction. La mort indigne de Chauvin fut le signal d'un coup de force contre lui et, chose plus grave, contre le duc. Le 7 avril 1484, une quarantaine de conjurés forcent l'entrée du château de Nantes, pendant qu'un autre groupe entrait à la Pabotière, la maison de campagne de Landais. Double échec : le peuple de Nantes, alerté, délivre son duc, et Landais s'échappe à temps, court la nuit, à pied, jusqu'en Anjou. Il en revint avec une escorte fournie par François II. Les barons insurgés, s'étant retranchés à Ancenis, envoient cinq des leurs négocier avec Anne de Beaujeu. C'étaient

Jean de Chalon, le maréchal de Rieux, Jean du Perrier, sire de Sourdeac, Pierre de Villeblanche, sire de Broons, et Jean le Bouteillier, sire de Maupertuis. Par le traité de Montargis, le 23 octobre 1484, ces seigneurs reconnaissaient Charles VIII comme duc éventuel de Bretagne, à défaut d'un héritier mâle jusque-là vainement attendu. Marguerite de Foix, épousée en 1472 par François II, ne lui avait encore donné que des filles. Il était convenu que la Bretagne garderait ses États, ses franchises, sa juridiction, tout ce que devait en effet lui laisser le pacte de 1491.

Par contre, le duc d'Orléans et Dunois, le fils du Bâtard, traitaient avec le duc, à Nantes, contre Anne de Beaujeu. François II réunit des troupes, marche contre les rebelles d'Ancenis. Mais la rencontre tourne à sa confusion : les adversaires, au lieu de se battre, s'unissent, et c'est sur Nantes qu'ils se dirigent ensemble (24 juin 1485). Un décret est obtenu du successeur de Chauvin, le chancelier Chrestien, contre Landais. Arrêté au château qui, mal défendu, fut pour la seconde fois forcé, le grand trésorier est aussitôt jugé par une commission des États, condamné pour détournements, népotisme, violences, et exécuté. Une double partie recevait ainsi sa conclusion sanglante : d'abord, celle qui s'était engagée entre la centralisation ducale et l'indépendance des seigneurs, vieille lutte compliquée par toutes sortes d'intérêts et de passions; ensuite, celle du pouvoir ducal et du pouvoir royal, la même, en somme, sur un autre plan.

Le 2 novembre 1485, à Bourges, le roi et le duc se jurèrent encore bonne et vraie union. Mais déjà les événements étaient plus forts que les paroles et les parchemins. Jean de Brossé était mort en

octobre : Anne de Beaujeu fit réitérer à la veuve la cession de ses prétendus droits au duché. Rien n'était plus propre que la divulgation d'un tel acte à refaire autour de François II l'union bretonne. La scène de 1398 se renouvela. Les Etats de Bretagne, convoqués à Rennes, en février 1486, dans la grande salle de l'évêché, jurèrent à François II qu'ils n'auront d'autre souverain qu'une de ses filles, Anne ou Isabeau, à moins que ne lui naisse enfin un fils. Le bâtard d'Avaugour, l'ainé des quatre enfants que lui avait donnés la dame de Maignelais, s'associa au serment. Peu après s'en allait la duchesse, et, avec elle, l'espoir de ce fils dont la venue aurait tant favorisé la Bretagne, tant gêné l'ambition du roi. A son tour, François II, prématurément usé, tomba malade (octobre 1486). Allait-il mourir? Les convoitises se tenaient à l'affût. Anne, l'ainée de ses filles, avait neuf ans. Maximilien d'Autriche, qui en avait vingt-neuf, était candidat à cette main d'enfant. Et aussi le farouche Alain d'Albret, qui en avait quarante-sept, sept enfants légitimes, des bâtards, mais qui, par sa mère, une Rohan, pouvait se dire Breton à demi. Il y avait encore un Rohan, âgé de onze ans, fils du rebelle. Il y avait peut-être Louis d'Orléans, avec qui Pierre Landais, en 1484, avait causé à Tours; il aurait fallu au préalable qu'il fût délivré de Jeanne de France, la pauvre infirme que, dans sa malice, Louis XI lui avait donnée pour femme. Landais y avait pensé, et avait chargé le cardinal Balue, l'ex-prisonnier du feu roi, de pressentir à ce sujet le Saint-Père.

En novembre 1486, une nouvelle ligue féodale s'organise contre la régente. François II en est, le duc d'Orléans aussi. Celui-ci, appelé à Amboise par Anne de Beaujeu, se rend à Nantes. Dunois s'y trou-

vait déjà. Mais la présence de ces princes français n'était pas du goût de tous les seigneurs bretons : soixante d'entre eux, réunis à Châteaubriant par Françoise de Dinan, trahissent leur duc, sollicitent l'aide de la régente contre les intrus (mars 1487). Elle ne demandait que cela. L'armée royale entre en Bretagne, prend sans coup férir Ancenis, Châteaubriant, la Guerehe, Redon. Cependant François II concentre à Malestroit une armée composée surtout de Bas-Bretons. Mise en face de l'armée du roi, elle fraternise avec elle, renouvelant ainsi la dérobade d'Ancenis. Ploërmel et Vannes tombent aux mains des envahisseurs. Pour comble de tristesse, des Bretons se battent entre eux aux environs de Bégard et de Quintin. Mais 1.500 Flamands, secours de Maximilien, arrivent à Rennes. Nantes résiste victorieusement : aidés par le vaisseau de guerre du Quimpérois Marion, encouragés par l'approche d'une armée paysanne, que Dunois conduisait à travers le pays blanc, domaine des Montfort, les Nantais firent si bien que les assiégeants s'éloignèrent.

Ce ne fut pour les Bretons qu'un épisode heureux. L'armée royale, avec une mobilité redoutable, prend Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier, Dol, Auray : ceci pendant l'automne de 1487. En octobre, le jeune roi se rend, lui aussi, en pèlerinage au Mont Saint-Michel. Après quoi il va passer l'hiver à Rouen. Ses troupes hivernèrent dans les places bretonnes, et ne se privèrent pas de piller les environs. Tel était alors l'esprit en Bretagne, qu'on lui en voulut bien moins qu'à l'entourage étranger du duc, à Louis d'Orléans, Dunois, Comminges et autres, tenus pour responsables de tous les maux. Le château de Nantes faillit être forcé une troisième fois. Cependant le maréchal de Rieux, estimant que

les conditions de Châteaubriant étaient violées par la régente, s'inquiète, puis se décide. Il rentre à Ancenis, où quelques cavaliers le rejoignent, et s'y déclare pour François II (décembre 1487). De là il va assiéger Vannes, qu'il emporte au bout de six jours, s'empare de Châteaubriant et mobilise une armée.

Mais l'armée royale, forte de 7.000 Français et de 5.000 Suisses, pourvue d'une artillerie puissante et commandée par un jeune chef aussi prudent que hardi, Louis de la Trémoille, reprend Châteaubriant et Ancenis. Le 22 mai, Rieux concentrait à Bain une armée à peu près aussi forte numériquement, surtout bretonne, avec quelques contingents anglais, flamands, espagnols et gascons (ces derniers, représentant le renfort du sire d'Albert, étaient venus par mer et avaient débarqué près de Quimper). Était-elle très disposée au combat? Une trêve d'un mois, à courir du 1<sup>er</sup> juin, la disperse. Il fallut bien du mal pour la concentrer de nouveau à Rennes, à la fin de juillet. L'argent manquait, la conviction aussi. Le 12, l'armée royale avait mis le siège devant Fougères, qui capitulait le 19. Mal renseignées, les troupes du duc allaient à son secours, quand elle était déjà prise. La rencontre eut lieu le 28 juillet 1488, un peu à l'ouest de Saint-Aubin-du-Cormier, dans une lande entourée de bois et d'eau. Bataille fratricide : il y avait un vicomte de Rohan dans l'armée du roi, son fils aîné, prince de Léon, dans l'autre, et beaucoup de cas analogues. Sur une faute des Germano-Flamands, la cavalerie du Napolitain Galiota coupa en deux la ligne bretonne : 5.000 à 6.000 Bretons périrent. Rieux put s'enfuir jusqu'à Dinan. Les vainqueurs échouèrent devant Rennes, comme ils avaient échoué, un an auparavant, devant Nantes. Mais ils

prirent Dinan le 7 août. Puis Saint-Malo leur ouvrit ses portes. La perte de Saint-Malo, plus encore que la défaite de Saint-Aubin, découragea la résistance. François II demanda à traiter. Ses envoyés et ceux de Charles VIII signèrent le 19 août au Verger, près d'Angers, un accord qui n'était pas accablant pour la Bretagne. Mais François II dut accepter des garnisons royales dans ses forteresses du Nord-Est : Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin, Fougères, c'est-à-dire que le roi avait sa clef dans la serrure. On lui interdisait aussi de marier sa fille Anne sans le consentement de Charles VIII. Mais, ce qui peina surtout ce duc-chevalier, ce fut d'avoir à renvoyer les seigneurs qui lui avaient demandé asile. Malade, humilié, il ne survécut pas trois semaines, à l'échange des signatures et mourut, le 9 septembre, à Couëron. On l'inhuma à Nantes, aux Carmes, en attendant le magnifique mausolée que sa fille Anne lui fit faire par Michel Colombe, et qu'on peut admirer à la cathédrale Saint-Pierre.

Avec lui, n'est-ce pas l'indépendance bretonne que pleurent les figures allégoriques du mausolée? Nous avons tendance à penser, dans le recul des siècles, qu'elle avait reçu le coup mortel sur la lande de Saint-Aubin-du-Cormier. Ce n'est pas sûr. Mais, ce qui ne saurait être mis en doute, c'est le progrès, en Bretagne comme en France, de l'idée royale, au moment même où la souveraineté ducal semblait le plus affermie. Il ne suffirait pas ici d'opposer la politique astucieuse et résolue d'un Louis XI, si bien continuée par sa fille, aux vellétés un peu brouillonnes, aux intrigues, aux impulsions et aux abandons d'un duc plus brillant que réfléchi. La vérité, bien plus grave, est que François II, dans son hostilité au roi de France, a rarement et très imparfaitement incarné la volonté

bretonne. Landais, qui lui fit faire cette politique, ne fut que partiellement suivi. La même cause qui amenait au roi les provinces et les apanages se faisait sentir également à la péninsule. Il avait suffi de la mort du Téméraire pour que l'orgueilleuse Bourgogne tombât, comme un fruit mûr, dans la corbeille royale. La Bretagne n'en était point là : elle avait une autre vitalité, une tradition moins rompue. Mais enfin, elle non plus n'était pas un Etat pleinement souverain. *Salva fidelitate regis Franciæ* : ce principe n'avait jamais été aboli. L'hommage simple était à tout prendre un hommage. Pour la France, depuis qu'il y avait une France, le comté de Bretagne (c'est le terme employé jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par la chancellerie royale), ce comté érigé en duché-pairie par la grâce de Philippe le Bel, n'était pas très différent des gouvernements concédés par les rois à des princes de leur famille, et il ne pouvait guère en être autrement aux yeux de bien des Bretons, quand ils considéraient le lignage d'un prince de Dreux ou de Montfort, celui d'un comte d'Etampes, leur dernier duc. Enfin, quel que fût à cette époque l'imprévu des alliances, il ne pouvait paraître normal aux compatriotes de Du Guesclin, de Clisson et de Richemont, aux vainqueurs de Formigny et de Castillon, ou à leurs fils, de combattre les fleurs de lys en associant les hermines au léopard d'Angleterre ou à l'aigle double d'Allemagne.

La cour de France était pleine de seigneurs bretons, qui y trouvaient honneur et profit. Sans doute l'attraction qu'elle exerçait sur eux était-elle accrue encore par le voisinage, depuis qu'elle faisait du val de Loire son séjour de prédilection, depuis que Bourges, Chinon, Meung-sur-Yèvre, Tours, Angers, puis Amboise, bientôt Blois, devenaient

ses résidences les plus habituelles. On y trouvait la fleur de la noblesse bretonne : l'amiral de France Jean de Montauban ; Jean de Rostrenen, baron du Pont ; le vicomte Jean de Rohan, qui, même à Saint-Aubin-du-Cormier, resta fidèle au roi ; Pierre de Rohan, maréchal de Gié ; André de Laval, maréchal de Lohéac ; Yvon du Faou, grand veneur de France ; Roland de Lescouët, grand maître d'hôtel ; Robert de Coëtlogon, abbé de Saint-Méen ; François de Laval, sire de Gavre ; Jean de Saint-Pol, sire de Kermarquer ; un Coëtivy, un d'Espinay et, parmi tant d'autres, Tanguy du Chastel, grand écuyer de France après l'avoir été de Bretagne, attaché par tradition de famille à la couronne. Certes, chez la plupart, les intérêts particuliers, les sympathies ou rancunes personnelles comptent pour beaucoup. Mais le devoir n'était pas toujours clair. Certaines consciences ont pu être déchirées. Tout ne s'explique pas par des ambitions satisfaites ou méconnues. Il suffisait à certains de ces hommes d'exercer loyalement leur charge pour collaborer en toute sincérité à la politique centralisatrice du roi. La leur, sous un apparent imbroglio, est en somme assez claire : ils tiennent aux franchises de la Bretagne pour des raisons d'intérêt, de prestige et de sentiment, mais ils ne veulent pas être entraînés par leur duc, encore moins par ses favoris étrangers ou par un marchand enrichi, dans une guerre qui leur semble imprudente et ingrate. Telle devait être aussi la pensée de bien des bourgeois de Bretagne, et comment expliquer autrement la reddition de l'imprenable Saint-Malo ? Il est vrai que Nantes et Rennes résistèrent. Ces incertitudes ont leur sens : il était difficile d'être en même temps pour le duc et pour le roi, de chasser du pays les intrus et de ne point y amener des maîtres. Il eût fallu une forte poigne pour unir

en faisceau les intérêts divergents, et François II, en mourant, laissait la plus périlleuse des successions à la frêle main d'une fillette.

La petite héritière, déjà plus ou moins ouvertement demandée par quatre hauts et puissants seigneurs, eut aussitôt un prétendant de plus, le roi Charles VIII, qui n'y avait pas d'abord songé. Il avait, avec ses dix-huit ans, pris un peu d'autorité et, quoique aventureux et romanesque, ce n'était pas le faible d'esprit qu'on a prétendu. Pas beau, certes : un grand nez mou, des yeux globuleux, des jambes grêles ; mais non dénué de bonne grâce.

Le testament de François II confiait sa fille Anne aux soins de la comtesse de Laval, Françoise de Dinan, gouvernante, et à la tutelle d'un conseil où figuraient Comminges et Dunois, sous la direction du maréchal de Rieux. Tous étaient favorables, malgré la disproportion des âges, à son mariage avec Alain d'Albret, demi-frère de la comtesse de Laval. Mais l'enfant montrait déjà de la volonté, ou bien c'est Philippe de Montauban, chancelier depuis 1487, qui en montrait pour elle. Rieux, ne pouvant la décider, la quitte et s'enferme à Nantes. Elle se rend à Rennes, où elle est couronnée le 9 janvier 1489, et s'y installe. Ainsi la Bretagne a deux gouvernements, au moment où l'union est si nécessaire.

Or Charles VIII a déjà réclamé, en vertu du traité du Verger, l'extradition des seigneurs français demeurés en Bretagne et, par une interprétation opportune des clauses, la tutelle des deux princesses. Il interdit à Anne de porter son titre de duchesse tant que le Parlement royal n'aura pas confronté ses droits avec ceux de Nicole de Brosse, c'est-à-dire avec ceux de la couronne, qui les a simplement achetés. Il fait opérer militairement

contre elle le vicomte de Rohan, qui a aussi des droits à faire valoir, et d'autres seigneurs bretons : Avaugour, le fils naturel de François II, l'amiral Jean de Quélenec, vicomte du Faou, les sires du Chastel, du Méné, de Coëtmen. Avec des troupes royales, Rohan s'empare de Pont-Trioux. Puis, agissant par lui-même, le roi déclare la guerre. Les troupes cantonnées à Fougères et à Saint-Aubin s'ébranlent : évitant Rennes, elles prennent Montfort, Moncontour, Quintin, Guingamp, Morlaix, Brest, Concarneau, qui exige quinze jours de siège, enfin Vannes. Sur la Vilaine, couvrant Redon, elles trouvent l'armée de Rieux, qui les fait reculer au Sud-Ouest.

Alors intervient l'étranger : 6.000 Anglais débarquent à Morlaix, 2.000 Castillans les rejoignent. La Bretagne se soulève. Les garnisons françaises évacuent les places si vite conquises, sauf Brest et Concarneau. Concarneau est repris en juin. Rieux échoue devant Brest. Au traité de Francfort, le 22 juillet, Maximilien n'oublie pas le duché qu'il convoite : il obtient que toute la Bretagne soit débarrassée des troupes du roi, à part quatre places de l'Est, et à condition que les troupes anglaises soient congédiées elles-mêmes. La duchesse ratifia ces clauses.

Sa situation, à l'intérieur du duché, restait précaire. Son trésor était vide. Elle vend ses bijoux, engage ses domaines, emprunte à ses bourgeois, et n'en fait pas moins, en mars 1490, son tour de Bretagne. Mais quel enchevêtrement d'intérêts ! Rieux, qui défend son pays, attaque sa duchesse. Près de Pontivy, en mai, il est sur le point de lui livrer bataille. Aux Etats de Vannes, en juillet, il renonce enfin à exiger un mariage contre nature et il se démet des fonctions de gouverneur, mais il réclame

de grosses indemnités qu'Anne et les Etats, malgré la pénurie du trésor, lui accordent.

Brest restait occupé. La duchesse envoie des députés aux Ponts-de-Cé réclamer l'exécution loyale du traité de Francfort, et négocier son mariage avec Maximilien. La négociation ne s'en tint pas là : l'Angleterre, le roi des Romains, l'archiduc d'Autriche s'unissent avec la Bretagne, lui promettant leur concours au cas où elle serait de nouveau envahie. Le 19 décembre 1490, Anne fut épousée par procuration. L'évêque de Rennes, Michel Guibé, bénit son union avec l'empereur, dont l'envoyé, Wolfgang de Polham, mit, selon l'usage allemand, sa jambe nue dans le lit de la duchesse.

Mais Alain d'Albret se vengea : dans la nuit du 19 au 20 mars 1491, il profita d'une absence de Rieux (qui était à la chasse), pour livrer aux Français le château et la place de Nantes. Aussi bien, le roi y avait déjà des intelligences : il y avait fait nommer évêque, par le pape Innocent VIII, son candidat Robert d'Espinay contre le candidat ducal Guillaume Guéguen. Toujours cette vieille querelle de l'épiscopat nantais, si bien exploitée par la Couronne, et cette famille d'Espinay, qui misait sur les chances du roi. La Trémoille, le vainqueur de Saint-Aubindu-Cormier, après une disgrâce passagère, commandait à nouveau l'armée d'invasion. La Bretagne fut très maltraitée. Guingamp, mis à sac, dut héberger une garnison de 2.000 hommes. En août, le roi vint assiéger Rennes. En même temps, il envoyait des émissaires à Rome plaider son droit à revendiquer « sa duché de Bretagne », défiant la partie adverse de produire des pièces aussi convaincantes. A Rennes, la disette se fit bientôt sentir. Pressée par ses bourgeois, ses barons, par son chancelier Montauban, par Rieux, Orange, Dunois, et même

par Louis d'Orléans, qui avait cependant pensé à elle, Anne se résigna. Elle vit Charles VIII. Ils ne se déplurent pas. Les fiançailles eurent lieu hors les murs, à la chapelle dominicaine de Bonne-Nouvelle, et le mariage fut célébré le 6 décembre au château de Langeais, en telle hâte, que les dispenses pontificales pour fait de parenté ne furent pas attendues : Innocent VIII les antidata, à charge pour les nouveaux mariés d'employer 1.000 écus d'or, dans les six mois, à l'établissement de jeunes filles pauvres. De grandes fêtes célébrèrent l'événement à Langeais et à Rennes, qui se renouvelèrent à Saint-Denis le 8 février 1492, jour du couronnement, et le lendemain 9 à Paris. De Langeais à Paris, une trainée de joie populaire s'était faite sur les pas du couple royal. Ils étaient jeunes l'un et l'autre, elle était jolie (plus, probablement, que ses portraits), elle avait de la vivacité et de la grâce, elle portait avec élégance sa robe en drap d'or fourrée de zibeline, et il était conforme aux bons contes de terminer par un mariage, que semblait justifier une mutuelle tendresse, cette querelle si longue et si fertile en péripéties. D'ailleurs, les prudences s'étaient employées au contrat, et la succession se trouvait réglée avec soin : les époux se cédaient leurs droits sur le duché ; au cas où le roi mourrait sans hoir, la duchesse-reine n'épouserait que son successeur. Il n'y avait donc pas à craindre que la dot, c'est-à-dire la Bretagne, échappât jamais à la couronne.

Une belle dot, en vérité.

Si l'on fait abstraction des maux de la dernière guerre, qui avait douloureusement, mais brièvement interrompu une ère de paix, jamais la Bretagne n'avait été plus prospère qu'en cette fin du xv<sup>e</sup> siècle. Jamais le paysan n'y avait autant labouré de terre,

élevé de chevaux et de bœufs, battu de beurre, cultivé de blé, de lin, de chanvre, produit de vin. Le vignoble abondait autour de Rennes, de Redon et de Vannes comme de Nantes. Ancenis était un entrepôt considérable. Il ne faut certes pas surfaire la condition des tenanciers de ce temps, des fermiers, domaniers, métayers, quevaisiers, complanteurs, ni de ceux qui s'étaient transformés par l'hérédité en propriétaires; mais on peut en croire Alain Bouchart quand il écrit : « l'on n'eût trouvé si petit village où il n'y eût eu foison de vaisselle d'argent ». Les bois et les landes sont aux seigneurs; mais les paysans y exercent les droits de pâture et d'affouage, c'est-à-dire qu'ils peuvent y couper l'ajonc, le genêt, la fougère, la bruyère, les branches mortes, prendre même le bois qu'il leur faut pour se fabriquer charries, roues, essieux, brancards, etc. Une ordonnance ducale de 1486 abolit sur tout le domaine les dernières survivances du servage. La taille disparaît. La corvée se transforme en redevance pécuniaire. Les paroisses s'administrent elles-mêmes : le dimanche, après le prône, se font les délibérations. Le cultivateur a le sentiment de s'appartenir, de n'être la chose d'aucun maître ni le jouet d'aucun arbitraire.

Cependant une noblesse abondante vit en perpétuel contact avec ces paysans, plus qu'à demi paysanne, elle aussi. Non point la haute noblesse, que nous avons vue à la cour du duc ou du roi, bien qu'elle ne néglige pas de résider au pays, dans ses châteaux qu'elle rend à la fois plus forts contre le canon et plus habitables (Vitré, Blain, Quintin, Josselin, Pontivy, Pont-l'Abbé, la Roche-Jagu, Tonquédec, Coatfrec, Kérouzéré, Kergrist sont rebâties ou achevées au xv<sup>e</sup> siècle) : mais la noblesse des manoirs, pas toujours très aisée, qui vit sur

ses terres, caste très peu fermée qui s'ouvre aux paysans enrichis et aux marchands, et qui à son tour alimente de ses cadets sans fortune, de ses *juveigneurs*, la classe des officiers de justice.

Les villes se développent. Les principales ont pour s'administrer un Conseil des notables, que préside le procureur des bourgeois; un *miseur* ou trésorier, et un connétable chargé de la police. Elles députent aux États. Chacune a donc son gouvernement propre, indépendamment du gouverneur ou capitaine nommé par le duc, et du sénéchal qui juge en son nom. L'industrie, le commerce, la banque les enrichissent. De gros négociants se font prêteurs, comme Landais, qui fut le Jacques Cœur de la cour de Bretagne, et dut à ses créances le commencement de sa fortune. Le tissage occupe de nombreuses villes: Vitré, Rennes, Quintin, Tréguier, Pontivy, Morlaix, Daoulas, Locronan se réjouissent du bruit des métiers. Rien ne convient mieux que cette industrie d'origine rurale à l'activité bretonne, dont le tisserand, le *gwiader*, est devenu l'une des incarnations les plus populaires. Des Allemands viennent exploiter les mines de Poullaouen. Des corporations se constituent, comme celle des potiers à Saint-Jean de la Poterie, près de Redon. La plus intéressante est celle des marinières, véritable mutuelle contre les risques de mer. La pêche et le cabotage, bien protégés par l'amirauté de Bretagne, sont deux richesses méthodiquement exploitées. Penmarc'h développe ses pêcheries et sécheries, comme en témoignent les nefs et poissons sculptés des tours de Saint-Guérolé et de Saint-Nonna. Les mêmes ornements, à l'église de Ploaré, attestent que les mêmes ressources sont celles de Douarnenez, le port de la paroisse. Une flotte nombreuse exporte le sel, le poisson, les grains et les toiles du pays, y



importe les vins d'Espagne, le savon de Séville. Saint-Malo accroît son trafic dans un esprit d'indépendance qui résiste à l'évêque, au duc, au roi. Morlaix, jadis simple abri de pêcheurs au pied de sa butte gallo-romaine, devenu le grand expéditeur des crêzes et roscones, se bâtit au bord du Quéfleut des logis d'un confort et d'un goût exquis. La découverte de l'Amérique, à laquelle contribue le Breton Coëtanlem, va ouvrir à Nantes les routes de son avenir. Disposant à la fois de la mer et du fleuve, c'est le grand port marchand dont le succès justifie la devise *Favet Neptunus*, et l'écu de gueules où une nef d'or habillée d'hermines navigue sur des ondes de sinople. Là se rencontrent l'étain, le plomb, le cuivre, le fer, le charbon d'Angleterre; les peaux, les laines, les oranges, les citrons, les vins fins d'Espagne; les bois des pays scandinaves; les morues de Terre-Neuve. C'est une ville d'humeur cosmopolite et qui a le sens international : son traité de 1491 avec Bilbao stipule qu'un marchand biscayen aura voix au conseil de Nantes, et réciproquement un marchand nantais à Bilbao. Mais c'est aussi la capitale du duché, la résidence habituelle des ducs. François II a donné Sucinio à son favori Jean de Chalon : il fait rajeunir à son usage, par Mathurin Rodier, le sévère château de Nantes. Les quatre étages du Grand Logis, avec leurs fenêtres à croisée, leurs lucarnes délicates et le balcon à jour, firent la joie de la duchesse Anne.

Le xv<sup>e</sup> siècle est une des grandes époques de l'architecture bretonne : féodale, urbaine et surtout religieuse. L'église, avec sa décoration de plus en plus riche, reste le grand livre du villageois. Le gothique finissant donne en Bretagne, et jusque dans les moindres hameaux, quelques-unes de ses fleurs les plus réussies. Fleurs de granit pour la

plupart : le granit impose une sobriété et donne à l'ouvrage une solidité qui suffiraient à distinguer ces monuments de tant d'autres où la pierre tendre a favorisé les jeux du ciseau, si l'on n'y remarquait fréquemment certaines particularités originales, comme le clocher à jour et à balcon, le porche latéral voûté et orné de statues, les lambris sculptés de la couverture, et d'importantes annexes, le portail du cimetière, l'ossuaire, le calvaire. C'est l'époque où se bâtissent Saint-Fiacre et Sainte-Barbe du Faouët; la chapelle de Kernascléden, ce joyau flamboyant; Saint-Herbot, avec sa tour carrée et son porche aux apôtres; où saint Ronan, saint Guénolé, saint Gonéry, jusqu'aux plus humbles saints du légendaire breton, patronnent des merveilles d'architecture et de sculpture; où Notre-Dame du Folgoët, reçoit pour parure son jubé de kersanton, Saint-Fiacre du Faouët et Lambader en Plouvorn le bois ajouré du leur; où Notre-Dame de Pont-Croix ajoute à ses graves beautés romanes le pignon de son porche méridional et sa flèche de 67 mètres; où celle du Kreisker monte à 77 mètres; où, sur la palud de Tronoën, une chapelle solitaire s'accote du premier en date des calvaires bretons; cependant qu'à Quimper Saint-Corentin n'attend plus que ses flèches, qu'on bâtit en vingt-quatre ans, de 1454 à 1476, Saint-Pierre de Vannes, et qu'on commence à construire — en tufeau — Saint-Pierre de Nantes, l'actuelle cathédrale, à laquelle on travaillera plus de deux cents ans, après la pose de la première pierre, le 14 avril 1434, par Jean V.

Des équipes de sculpteurs établies en de nombreuses villes émerge le grand nom de Michel Colombe. On le dit généralement tourangeau : d'autres le croient originaire du Léon, où l'on trouve le patronyme Koulm, qu'on a fort bien pu franciser.

De toute façon, il apparaît que la sculpture bretonne ne s'est pas développée en vase clos. Avec les Montfort, les albatres anglais se sont introduits dans la péninsule. On en trouve encore à Saint-Brieuc, à Châtaudren, à Plouha, dans quelques églises de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Quimper a toujours un retable, et le fameux saint Jean qui lui vient de l'église ruinée de Kerity. L'exemple de ces albatres paraît avoir influencé les naïfs sculpteurs du calvaire de Tronoën, sans nuire en rien à leur émotion, qui s'exprime à souhait dans le groupe de la Vierge de Pitié entre les deux anges consolateurs. Beaucoup de statues étaient peintes. Quant aux maîtres-verriers, ils avaient leur atelier dans la plupart des villes épiscopales, notamment à Rennes, Quimper et Tréguier, d'où ils rayonnaient sur les paroisses du diocèse.

Ce développement artistique suppose quelque culture de l'esprit. Nation « experte aux armes et aux lettres », avait dit le pape Pie II. Le témoignage est à retenir, même si l'on y fait la part de la complaisance. L'éducation, surtout celle du menu peuple, était naturellement chrétienne, étant donnée par les gens d'église. Que valaient ces éducateurs ? Il y avait des prélats grandement entendus au droit canon, des clercs très savants et très subtils, dont plusieurs assistaient le duc en son conseil, allaient comme ambassadeurs à la cour de France ou à Rome. Et il y avait, dans les paroisses, des prêtres de science bien inégale, même dans le domaine religieux qui était le leur. Point encore de séminaires. Le recteur forme sur place ses vicaires, qu'il présente à l'évêque en tournée pastorale et qui sont ordonnés au village. Mais de nombreuses écoles sont annexées aux églises et aux abbayes : 38 monastères bénédictins enseignent. L'Université de Nantes, fondée en 1460,

dispersée en 1487, sera rétablie en 1494 par Charles VIII.

La piété paysanne est si accommodante qu'on danse, aux fêtes, dans les chapelles où l'on a célébré l'office divin. Mais la Bretagne n'a jamais manqué de réformateurs religieux. Après l'apostolat de Vincent Ferrier, la rude éloquence d'Olivier Maillart, conservée dans les textes où les clercs qui la traduisaient en latin ont laissé de leur traduction, est un document d'austérité triviale, mais populaire et prenante. D'ailleurs cet enfant du pays nantais n'a pas prêché seulement en Bretagne, et c'est à Toulouse qu'il est mort, dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle.

La cour ducale a favorisé arts et lettres. C'était, comme celle de Bourgogne, un milieu policé, rayonnant. Quelques personnages nous en donnent le ton. Tel le poète Jean Meschinot, qui fut gentilhomme de la garde de François II, maître d'hôtel de la duchesse Anne, et l'un des « grands rhétoriciens » du temps, amateur résolu des virtuosités métriques en vogue ; non pas pourtant un pur assembleur de syllabes, mais une sorte de penseur pessimiste et un patriote breton, auteur d'une *Supplication de la pauvre nation de Bretagne* qu'il composa en 1461 pour François II alors malade, et de ces *Lunettes des Princes* dont la poésie politique, franchement hostile à Louis XI, fut goûtée ou discutée dans toute la France.

On joue des mystères français dans la Bretagne de l'Est, par exemple, en 1492, à Vitré, celui de la *Passion*, subventionné par le comte de Laval : il comprenait 90 rôles. Les mystères bretons suivent de peu : le plus vieux qu'on ait est celui de *Sainte Nonn* ; le manuscrit date de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. L'histoire est largement représentée : Jean

de Saint-Pol, de la maison de François I<sup>er</sup>, écrit vers 1475 sa *Chronique de Bretagne*, qui relate la Guerre de Succession et les événements ultérieurs. Pierre le Baud, chanoine de Vitré, qui devint aumônier de la reine Anne, rédige en 1480 une *Histoire de Bretagne*, pour laquelle il a consulté les archives duciales. Il la remania, la termina en 1505, mais elle ne fut publiée qu'en 1638. Puis Alain Bouchard entreprend les *Grandes chroniques de Bretagne*, qui parurent à Paris en 1514. Né au Bourg-de-Batz, fief des Montfort, avocat au Parlement de Bretagne, secrétaire de François II, protégé de la duchesse Anne, il raconte les événements qu'il a vus, mais, comme la plupart des vieux historiens, il remonte le cours des âges avec plus de hardiesse que de critique. Guillaume Gruel, probablement originaire des environs de Saint-Méen, mort à Rennes entre 1475 et 1480, a écrit la *Chronique d'Arthur de Richemont*, dont il avait été l'écuyer.

Que la noblesse bretonne aimât les beaux livres, nous en avons pour indice le manuscrit récemment mis en vente à Paris sous le titre d'*Histoire ancienne sacrée et profane*, timbrée aux armes de Tanguy du Chastel et de sa femme Jeanne de Ragueneil, vicomtesse de la Bellière et de Combour. Le texte est une compilation assez répandue au xv<sup>e</sup> siècle, relative aux Hébreux, à Œdipe, à la guerre de Troie, aux voyages d'Enée, aux commencements de Rome. L'ouvrage comprend deux volumes grand in-folio, lignes disposées sur deux colonnes, avec quatre grandes miniatures, bordures, lettres ornées, etc., le tout exécuté sur vélin, entre 1463 et 1477, pour le grand écuyer de France. C'est d'ailleurs un travail français. Le meilleur signe que la Bretagne à cette époque n'est pas en arrière du mouvement intellectuel, c'est que l'imprimerie y

fait très tôt son apparition. C'est seulement en 1470 qu'elle est introduite à Paris, en 1477 à Angers, en 1479 à Poitiers, en 1480 à Caen. A cette dernière date se rapporte une plainte en justice formée par un libraire nantais contre un colporteur de Cornouaille, accusé d'avoir gardé pour lui le prix des livres qu'il avait vendus : ce petit épisode nous montre que, dès les débuts de l'imprimerie, le colportage des livres s'exerçait dans les cantons de Basse-Bretagne — et de livres français, bien entendu : Nantes n'en aurait pas expédié de bretons. Mais voici mieux : en 1484, deux imprimeurs viennent s'établir au château du Gué de l'Isle, à la demande d'un Rohan. Ils s'appellent Jean Crès et Robin Fouquet. Ils y impriment pour lui, en caractères gothiques, une dizaine d'ouvrages de langue française, surtout pieux, traités, poèmes, et parmi eux la *Très ancienne Coutume de Bretagne*, révision du texte primitif. Cette même *Coutume* est imprimée à Rennes, une autre à Tréguier. C'est à Tréguier encore que s'imprime en 1499, sur les presses de Jean Calvez, le *Catholicon* « en trois langages, savoir est breton, français et latin », œuvre du chanoine Auffret de Coatqueveran. Le même Jean Calvez imprime les mandements des évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc. Entre temps, l'imprimerie d'Etienne Larcher, à Nantes, avait publié les *Lunettes des Princes*, et des Ordonnances, des Heures, des Statuts, un Missel. Ainsi donc la Bretagne, quand elle s'unit à la France, n'accusait aucun retard sur le mouvement général des esprits. Anne elle-même était une jeune femme fort instruite, aimant fort les belles choses, frottée de latin, voire de grec. Non seulement la mariée était agréable, mais la dot, à tous égards, bonne à prendre.

## IX

### LES ÉTAPES DE LA RÉUNION

*Anne reine, puis duchesse, et reine de nouveau. — Sa politique, ses deuil, sa mort. — La reine Claude. — François I<sup>er</sup> en Bretagne (1518). — Le sac de Morlaix en 1522. — L'acte d'union de 1532 et le couronnement du dauphin à Rennes. — Le nouveau régime : les gouverneurs, les Etats, le Parlement, la société. — La Bretagne maritime : Jacques Cartier. — La question de l'Amirauté. — Saint-Yves des Bretons et Saint Louis des Français.*

L'union de la Bretagne à la France n'était pas du goût de tous les Bretons : témoin le complot qu'à l'instigation d'un maître des requêtes de François II, Pierre Le Pennec, et sous la direction de Louis de Rohan-Guemené, ourdirent quelques seigneurs du pays, en vue de livrer à l'Angleterre Brest et Morlaix. Un corps anglais, débarqué en l'été de 1492 près de Tréguier, fut rejeté à la mer par les riverains. Prudemment, le roi, par sa déclaration du 7 juillet, confirmait les privilèges de la Bretagne, qui se ramenaient essentiellement : 1° à ne payer d'impôts qu'après consentement de ses Etats; 2° à réserver pour sa défense propre le montant des *devoirs* et *billots*, c'est-à-dire des octrois; 3° à ne reconnaître d'autre souveraineté juridique que celle de son Parlement. Mais, le 13 octobre 1493, Saint-Malo est directement rat-

taché au domaine royal, et, le 9 décembre, la chancellerie de Bretagne est supprimée.

La reine vécut assez étrangère à la politique du roi. Les sept ans qu'ils passèrent ensemble furent endeuillés par la mort prématurée de leurs quatre enfants. Le premier mourut à Amboise, le dauphin Charles Orland, le 6 décembre 1495; puis un second Charles, le 3 octobre 1496; puis François en 1497; puis Anne en 1498. On disait en Allemagne, et un peu en France, que c'était une punition divine; que la duchesse avait été épousée par rapt, déjà mariée à Maximilien. Et voici qu'après sa fille elle perdait le roi, le 8 avril de la même année. Sa douleur fut violente. Elle se roula sur le parquet, en proie à une crise que la religion seule put calmer. Que pleurerait-elle le plus? Son roi? Son royaume? Son duché, que cette mort exposait à d'autres vicissitudes? Redevenue simple duchesse de Bretagne, on vit cette princesse de vingt-deux ans, prématurément mûrie, reprendre avec autorité le gouvernement de son héritage, comme si elle n'eût jamais été reine de France, se réinstaller dans son château de Nantes, présider les Etats de Rennes, rétablir la chancellerie de Bretagne, se faire restituer Saint-Malo, envoyer une ambassade au pape Alexandre VI pour lui renouveler séparément l'obédience bretonne, et faire frapper à son nom des monnaies, avec écu mi-partie lys et hermines. Toute l'œuvre de 1491, si bien arrangée par les conseillers du roi, serait-elle à recommencer?

Le successeur de Charles VIII était tenu d'épouser sa veuve. Comment faire? Jeanne de France était infirme et bossue, non point sottie. La raison d'Etat et l'Eglise se liguèrent contre elle. Le pape, par sentence du 17 décembre 1498, annula le mariage. Jeanne, avec beaucoup de dignité, pro-

testa et se résigna. Tandis qu'elle allait à Bourges, Louis XII se rendit à Nantes. Anne avait convenu avec lui ou de l'épouser dans l'année ou de reprendre sa liberté. Le contrat du 7 janvier 1499 stipula le maintien des « franchises, usages et coutumes du pays ». Le mariage se fit le lendemain. Les mariés passèrent l'hiver en Bretagne. Il s'y donna de grandes chasses. En avril, ils s'acheminèrent vers Blois. Une frêle enfant leur naquit, le 15 octobre, à Romorantin : ce fut Claude.

Reine de France pour la seconde fois, Anne n'oublia pas son duché. « Ma Bretonne », disait le roi. Bretonne, elle l'était de cœur. A la distance de quatre siècles, on lui a trouvé, d'après la peinture de Bourdichon dans son livre d'Heures, des traits bretons. Il y faut bien de la complaisance : son père était français, sa mère aimait à se dire espagnole. Mais elle avait respiré, enfant, l'air de Bretagne et s'était fait, dans les alarmes, une patrie. Elle favorisa ses compatriotes, se plut à s'entourer d'eux au château de Blois, sa résidence habituelle. Le roi, qu'elle crut perdre en 1504, fut encore malade l'année suivante. Elle fit vœu d'aller à Notre-Dame du Folgoët, s'il guérissait. Ce fut l'occasion d'un voyage circulaire, de juillet à la mi-septembre, dans son cher duché, et, pour les Bretons, celle d'une manifestation touchante de leur attachement au pays, incarné dans cette aimable princesse. Elle passa par Nantes, Vannes, Hennebont, Quimper, Locronan, dont elle vénérât le patron. Du Folgoët elle redescendit sur Brest, où elle se réjouit de voir sa grande caraque, *Marie la Cordelière*, construite à ses frais pour faire la guerre aux Turcs. Après une nouvelle station au Folgoët, elle revint par Saint-Pol, Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt, dont la relique l'attirait, Tréguier, où elle fit ses dévo-

tions à saint Yves, Guingamp, où lui fut donné le régal d'un mystère, Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Vitré; elle dut laisser Rennes, ce qui la peina. Partout l'accueil fut enthousiaste, attendri, magnifique. Le souvenir en a traversé les siècles, mêlé de légende. La Bretagne offrait son cœur : à la duchesse? à la reine? Aux deux.

Avec beaucoup de charme et de vertu, Anne était encline à la prévention et à la rancune. Le maréchal de Gié, duc de Nemours, en fit l'expérience. C'était un Roban-Guéméné. Venu en France à dix ans et français des pieds à la tête, il trouvait la reine trop bretonne. Pendant la maladie de Louis XII, en 1504, elle le soupçonna, non sans raison, de vouloir la retenir en France de force, s'il arrivait malheur au roi. Par ses capitaineries d'Amboise et d'Angers, il commandait la route de la Loire. Un procès lui fut intenté devant le Parlement de Toulouse, qui dura du 12 juillet 1504 au 9 février 1506. Il sauva sa tête, mais perdit la garde du comte d'Angoulême, héritier présomptif, le titre de maréchal pour une durée de cinq ans, le droit de paraître à la Cour. Il se retira en son château du Verger, où il passa dans la dévotion les sept dernières années de sa vie.

Très pieuse elle-même, fidèle pénitente de son compatriote Yves Mahyeuc, qui devint évêque de Rennes, elle souffrit de la guerre entre le roi et le pape Jules II. Mais, quand se forma contre la France la ligue où entra Henri VIII, c'est de bon cœur qu'elle envoya sa *Cordelière* à l'attaque de la flotte anglaise. Le 10 août 1512 eut lieu la célèbre bataille où la caraque, ayant coulé deux navires ennemis, s'accrocha au *Regent* et sauta avec lui. Le capitaine Porzmoguer la commandait.

Elle avait le sens de la vie de cour, et réussit à

faire de Blois une résidence selon son goût, parmi les lettrés, les artistes, les jeunes filles qu'elle y formait, les Bretons qu'elle y attirait. Mais une sorte de fatalité s'acharnait sur sa descendance. Un fils ne lui était né que pour mourir aussitôt. Les Etats généraux de Tours, en mai 1506, voulurent régler une succession qui s'annonçait laborieuse, en demandant dès cette date l'union de Claude avec François d'Angoulême. Des députés bretons étaient là. Le contrat du 7 janvier 1499 avait stipulé qu'Anne conservait pour elle le duché, lequel reviendrait après elle non au dauphin, mais au second fils et, à son défaut, aux héritiers personnels de la duchesse. On voit comme le principe de l'indépendance bretonne était encore respecté. Les fiançailles eurent lieu le mois même. La Bretagne était assurée aux futurs époux jusqu'à la naissance d'un fils de Louis XII et d'Anne. Ce fut une fille, Renée, qui leur naquit, le 25 août 1510; puis enfin un fils, mais qui disparut comme les précédents. Très affectée par ses deuils, la reine mourut à Blois le 9 janvier 1514, à l'âge de trente-sept ans. On la regretta. Ses funérailles, minutieusement réglées, furent grandioses. Son cercueil et son effigie — en cotte de drap d'or et sercot de velours cramoisî fourré d'hermine — furent suivis par toute une foule noble, du château de Blois jusqu'à Notre-Dame-des-Champs, dans la banlieue parisienne, puis à Saint-Denis, où fut déposé son corps : son cœur, comme elle l'avait demandé, fut porté dans un boîtier d'or à Nantes.

Le 18 mai, François d'Angoulême, qui avait vingt ans, épousa Claude, qui en avait quinze. Après avoir beaucoup pleuré sa Bretonne, Louis XII épousa Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. Mariage diplomatique, dit-on. Mais elle était jolie.

Elle consola si bien le roi, qu'il mourut, le 1<sup>er</sup> janvier 1515, et alla rejoindre dans la crypte de Saint-Denis celle dont le court destin avait été si magnifique et si pathétique.

La reine Claude était une bonne petite personne, courte et grasse. Etrangère aux conflits des ambitions, timide, pieuse, amie des jardins, elle a laissé son nom à la meilleure des prunes. Elle avait, dit-on, le visage de sa mère, mais non son autorité. L'administration de la Bretagne lui revenait : or elle résidait à Blois. Transformer l'union personnelle en union constitutionnelle, ce fut l'œuvre du chancelier Duprat, redoutable étatiste, d'ailleurs plein de courtoisie. Depuis que la duchesse de Bretagne était devenue reine de France, le duché avait un gouverneur nommé par le roi. Mais on le choisissait dans une famille bretonne. Ce furent successivement Jean de Chalon, fils d'une Bretonne et très breton de cœur, le maréchal de Rieux, ex-tuteur d'Anne, Charles d'Alençon, beau-frère de François I<sup>er</sup> — qui n'exerça pas ses fonctions. La Bretagne valait un voyage : le roi y employa l'été de 1518. Il avait le prestige de la jeunesse, de la beauté, de la victoire. On lui fit fête. Après huit jours passés avec la reine à Nantes, il visita seul les vieilles villes chargées d'histoire, Vannes, Auray, Morlaix, Saint-Malo, Dol, Pontorson, Rennes. Il fit les pèlerinages rituels : le Folgoët et Saint-Jean-du-Doigt. Il acquitta dans le bois de la Hunaudaye la symbolique rançon que percevait le seigneur du lieu. Après quoi, la Bretagne n'eut plus qu'à prendre sa part des vicissitudes du royaume. Jadis, sous Jean V, par exemple, elle avait pu rester neutre entre l'Angleterre et la France. Cette neutralité n'était plus possible. Les Anglais eux-mêmes le firent bien voir, en sacca-

geant, le 3 juillet 1522, Morlaix, qui ne les attendait pas. Les nobles du pays étaient à Guingamp pour une *montre* ou revue d'armes. Sitôt prévenus, ils accoururent : quelques centaines d'ivrognes, attardés, le coup fait, dans les bois du Stivel, y furent massacrés. C'est pour prévenir de pareilles surprises que les Morlaisiens fortifièrent à leurs frais le rocher du Taureau, dans leur estuaire.

La reine Claude mourut à Blois le 20 juillet 1524, usée peut-être avant l'âge par sept maternités. Le duché, d'après le contrat, devait revenir à Henri, son deuxième fils : ce fut le dauphin Louis qui l'obtint. Elle-même, bonne âme, en avait ainsi disposé. A la demande du roi, son legs fut sanctionné, le 26 novembre suivant, par les Etats de Rennes. Le 25 février 1525, c'était la défaite de Pavie, où périrent la Trémouille et Pierre de Rohan, fils du maréchal de Gié, et où Claude de Rieux et Alain de Guengat furent pris. Pour la rançon du roi, ou plutôt de ses remplaçants, ses deux fils — les petits-fils d'Anne —, les nobles bretons donnèrent, comme on le leur demandait, le vingtième de leur revenu. Mais ils eurent soin de spécifier que c'était « par forme de pur don et libéralité », sans contrôle aucun des officiers de finances.

De telles réserves n'empêchaient pas le progrès de l'idée d'union. Désirée par François I<sup>er</sup>, préparée par Duprat, c'est à la demande des Bretons qu'elle se fit. En août 1532, leurs Etats, à Vannes, dans l'ancien château de leurs ducs, discutèrent la question, sur l'initiative d'un de leurs membres, Louis des Déserts. Opportune coïncidence, le roi était alors en Bretagne, chez le gouverneur Jean de Laval, dont il avait eu pour maîtresse la propre femme, Françoise de Foix, d'une beauté célèbre. Leur maison de Châteaubriant venait justement d'être rajeunie.

De là, François s'en fut à la Hunaudaye, à la Hardouinaye, à Nantes, à Sucinio, à Vannes : une tournée des châteaux de Haute-Bretagne. La majorité des Etats accueillit avec faveur la proposition de Louis des Déserts. Malgré une minorité ardente, ils finirent par l'adopter, mais à deux conditions : la première, que le dauphin, devenu duc de Bretagne, ferait son entrée à Rennes ; la seconde, que les droits et privilèges du duché seraient maintenus. Le 6 août, le roi, présidant l'assemblée, fit rédiger une déclaration en ce sens, où furent apposées les signatures du chancelier Duprat, du cardinal de Grammont, du connétable de Montmorency et du gouverneur de Bretagne, Jean de Laval, baron de Châteaubriant. Le 14, il publia l'édit de Nantes, où il disait : « Inclinant à la prière des Etats, ... nous unissons et joignons le pays et duché de Bretagne avec le royaume et couronne de France perpétuellement », et ajoutait : « Nous voulons que les droits et privilèges que ceux dudit pays et duché ont eus par ci-devant et ont de présent leur soient gardés et observés inviolablement. » Union perpétuelle ; droits et privilèges inviolables : les deux articles s'opposent et se complètent. Un autre édit, rédigé au Plessis-Macé, près d'Angers, le 3 septembre, confirma devant toute la France cet engagement réciproque et solennel. Sans l'attendre, le dauphin, qui avait quatorze ans, était allé le 12 août se faire couronner à Rennes. On y observa le vieux cérémonial : coucher à Saint-Melaine, hors les murs ; entrée en ville le lendemain (par la porte aux Foulons, cette fois) ; défilé le long des rues, sous les échafauds des harangueurs et des personnages allégoriques, messe à la cathédrale, profusion de draps d'or et cadeaux somptueux : l'orfèvre Pierre Even avait

œuvré une hermine d'or entre six lys sur terrasse émaillée, ceints de la couronne ducal. La Bretagne se prenait encore pour un duché, quand elle n'était guère plus qu'une province.

Jean de Laval la gouverna jusqu'en 1543, et eut pour successeur Jean de Brosse, qui, lui aussi, profita de la beauté de sa femme : c'était la duchesse d'Etampes. Grâce à elle il obtint — curieux retour — le comté de Penthièvre, dont sa famille s'était deux fois dessaisie. Ce fut d'ailleurs un gouverneur populaire.

Le gouverneur, même ayant des attaches bretonnes, était l'homme du roi. Cependant les Etats subsistaient. Ils comprenaient à cette époque environ 50 membres de la noblesse, les 9 évêques, les chanoines des 9 chapitres cathédraux, de 35 à 40 abbés et, pour le Tiers, les députés d'une vingtaine de villes. Nulle représentation directe des paysans : les nobles y pourvoyaient. Les convocations étaient d'ailleurs faites par le roi, qui avait ses commissaires aux sessions. On siégeait quatre ou cinq jours, dans l'une des principales villes, Nantes, Rennes, Vannes, Dinan, Quimper. Mais les Etats avaient leurs officiers permanents : un procureur-syndic, un greffier-archiviste, un trésorier, un héraut d'armes, ce dernier chargé du protocole. Leur fonction essentielle était de discuter et de voter les impôts, taxes anciennes ou subsides extraordinaires. Ils avaient naturellement le droit de remontrances, et ne se privaient pas de l'exercer. Ils nommaient des « députés en cour » qui portaient leurs doléances au roi.

La Cour de justice des ducs, ou Parlement, fut réorganisée en 1495 par Charles VIII, qui fixa le total des membres à vingt, la durée des assises à 38 jours. C'était insuffisant pour le nombre des

affaires, et ce nombre se trouva encore accru à partir d'août 1532, par suppression des appels aux sénéchaussées de Rennes et de Nantes. En mars 1551, Henri II, par l'édit de Reims, établit quatre *présidiaux* ou tribunaux supérieurs à Rennes, Nantes, Vannes et Quimper. Puis, en mars 1559, l'édit de Fontainebleau facilita la tâche du Parlement, d'abord en lui donnant 39 membres au lieu de 20 (4 présidents, 32 conseillers, 2 avocats généraux et un procureur général); puis en établissant deux assises annuelles de trois mois, l'une à Nantes, entre février et avril, l'autre à Rennes, d'avril à octobre. Cette répartition se trouve illustrée dans un écrit latin du temps, l'*Otium semestre* de Jean de Langle, qui a employé son semestre de vacances à rédiger ce mémoire sur les devoirs du parlementaire breton. La coutume fut officiellement rédigée en 1559 : réformée dans les années qui suivirent, commentée en 1568 par le savant sénéchal de Rennes, Bernard d'Argentré, elle fut fixée pour deux siècles en 1580. En y ajoutant l'ouvrage de Noël du Fail, *Extraits des plus notables et solennels arrêts du Parlement de Bretagne*, nous pouvons nous faire une idée nette de l'idéal et de la pratique judiciaires de ces magistrats.

Des trois classes qui se partageaient la population, c'est peut-être le clergé qui se ressentit le plus du changement de régime. Il importait au roi de l'avoir dans sa main. Le Concordat de 1516 lui donnait la nomination des évêques et des abbés, l'investiture seule restant au pape. Mais la Bretagne était pays d'obédience. Son exclusion du Concordat est renouvelée par des édits royaux de 1549, 1550, 1553; elle le sera par les Etats bretons de 1637. Elle gardait « l'alternative » des nominations : huit mois au pape et quatre au duc. Mais, en 1553,



Henri II fit admettre à Rome son droit de désigner en Bretagne les évêques et les principaux abbés. Bien entendu, il nomma surtout des Français.

Pour la noblesse, le changement fut moins sensible. La cour du gouverneur remplaça pour elle celle du duc. Le service militaire qu'elle devait au duc, elle le dut désormais au roi — principalement, pour la défense du littoral breton. Après comme avant, elle fut astreinte à des montres. Après comme avant, elle resta une classe ouverte, l'anoblissement suivant l'exercice de certaines charges ou l'achat de terres nobles. De plus en plus elle se bâtit des manoirs qui remplacent les sombres châteaux et qui semblent un retour à la villa gallo-romaine. Dans leur enceinte de murs, percée d'un portail à portes cavalière et piétonne, au fond de leur cour, entre la chapelle, le puits, le colombier massif, ce ne sont le plus souvent qu'un grand corps de logis, ou deux corps en équerre, avec ou sans tourelle d'angle. Mais parfois la construction prend plus d'importance : tel est le somptueux château de Kerjean, bâti entre 1553 et 1590 à l'intérieur d'une muraille plus ancienne; tels sont aussi certains manoirs urbains, comme le palais épiscopal de Quimper, bâti pour un Rohan, dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, par Guillaume le Goaraguer et Daniel Gourcuff.

Rien non plus de très nouveau dans la condition des bourgeois et des paysans. Tout au plus faudrait-il signaler certaine progression de la fiscalité royale. Pour les fougés, le feu taxé à 4 livres sous le duc François II passe à 6 livres, puis à 7 sous le roi François I<sup>er</sup>. Quant aux charges seigneuriales, toujours les mêmes, elles étaient tolérables, lorsqu'elles n'étaient pas arbitrairement alourdies par le procureur ou le régisseur. L'aug-

mentation des fermages coïncide avec un meilleur rendement des cultures. Les *Propos rustiques* de Noël du Fail, qui furent publiés en 1547, mais qui font parler le vieil Huguet au nom de la génération antérieure, nous offrent un tableau fort optimiste de la vie des campagnes autour de Rennes. Ces paysans aiment leurs occupations. Ils savent d'ailleurs alterner les travaux et les plaisirs, vident volontiers chopine et pratiquent avec entrain les danses du pays : *trihori, guilloret, passe-pied, guidelle*. Du moins le faisaient-ils, dit Huguet, du temps qu'« ils n'avaient hauts de chausse, mais bien braies » c'est-à-dire des pantalons et non des culottes — ce qui, étendu à la Bretagne bretonnante, ferait tout au plus remonter à la date de l'Acte d'union l'usage des *bragou ber* ou des *bragou braz*.

Il se peut que Du Fail juge en bourgeois virgilien le sort des laboureurs. Mais quelques documents lui donneraient raison, entre autres l'inventaire de 1510 publié en 1888 par Luzel, et où l'on voit figurer, dans le mobilier d'un cultivateur bas-breton, armoire de chêne à quatre panneaux, coffres à blé, huches, une tasse d'argent, etc., tous signes d'aisance. Un signe plus apparent de la prospérité des paroisses, ce sont ces églises, ces chapelles qui continuent à s'édifier un peu partout, quelques-unes, il est vrai, avec de l'argent noble ou ecclésiastique, mais d'autres avec celui des villageois, comme l'indiquent certaines contre-maques (faulx, charrettes, bèches, etc.) ou les noms des donateurs au socle des statues. En Basse-Bretagne notamment, l'émulation pieuse des modestes villages et le zèle d'artistes régionaux dont se sont gardés quelques noms (par exemple d'un Fouquet Jehannou à Bulat-Pestivien, du verrier quimpérois Guillaume Le Sodec, qui fit le grand

vitrail de Brasparts et celui de la Trinité à Kerfeunteun), aboutissent à de maîtresses œuvres d'où la tradition ogivale n'exclut pas toute intervention de l'art nouveau. L'ossuaire de Pleyben est encore gothique, mais l'une des trois tours est Renaissance. A Locronan, le tombeau du saint, sur pilastres à figures, rappelle et probablement imite le mausolée de François II, auquel Michel Colombe travailla entre 1502 et 1507. L'église de Kerfons, de 1520, mélange les deux styles. Le portail de Lampaul-Guimiliau est de 1533; la façade de Rumengol, de 1537. Une influence italienne se décèle dans les verrières du Crann en Spézet et dans celles de Dinéault, où des anges joueurs de binou nous rappellent que nous sommes en Bretagne. L'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt est de 1577. Ce qu'on appelle « le miracle léonard » appartient en grande partie à la même époque : de 1550, la tour à dômes de Roscoff; de 1553, le porche mi-gothique mi-Renaissance de Landivisiau; de 1553 également, l'ainé des calvaires du Léon, celui de Plougonven. Les travaux de Saint-Thégonnec commencent en 1581; ceux de Guimiliau, en 1583. En Haute-Cornouaille, l'église quasi solitaire de Saint-Herbot porte la date de 1516 sur son grand portail, encore tout gothique, et celle de 1556 sur deux vitraux.

Des indices analogues font croire à une même activité de la population maritime. Un aveu au roi d'Alain de Penchoët, prieur de l'île Tristan, nous apprend qu'en 1531, date du document, il reçoit la moitié de la tête de chaque marsouin et donne en échange deux pots de vin et 6 deniers de pain blanc: prime probable à la destruction de ces ravageurs de filets, signe que la pêche de la sardine occupe une importante flottille. Un acte de 1543

parle d'ailleurs des « mariniens marchands de Douarnenez et Tréboul », et demande de veiller à ce que leurs bateaux soient en état de faire la course — ce qui suppose, pour quelques-uns au moins, un certain tonnage. Les églises de Ploaré et de Penmarc'h, ces deux cathédrales de la mer, sont en partie (Penmarc'h peut-être en totalité) des ouvrages du xvi<sup>e</sup> siècle: ils en disent long sur la richesse des ports voisins. A l'autre bout de la Bretagne, c'est surtout l'armement malouin qui se développe, favorisé par la découverte récente de l'Amérique et l'abondance de la morue terre-neuvienne, que pêchaient déjà les Bréhatins. En 1533, un navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, vient exposer à l'amiral de France Jean Chabot son projet d'une exploration plus à l'ouest. Nanti des 6.000 livres qui lui sont accordées, il prépare son expédition et, le 20 avril 1534, il appareille avec deux modestes nefes de 60 tonneaux. Le 10 mai il est à Terre-Neuve. Le 24 juillet il plante sur la rive canadienne une croix ornée de trois fleurs de lys, et repart le 5 septembre à Saint-Malo. Nouvel appareillage le 19 mai 1535. Avec trois navires jaugeant respectivement 100, 60 et 40 tonneaux, la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* et l'*Emerillon*, il explore à nouveau l'estuaire qu'il baptise, cette fois, Saint-Laurent, découvre une île qu'il appelle l'Assomption et qui est aujourd'hui Anticosti, aborde aux lieux où s'élèveront plus tard Québec et Montréal. L'hivernage fut dur. Il fallut, faute d'équipage, abandonner la *Petite-Hermine*. Au retour, on vit que Terre-Neuve, prise jusque-là pour l'amorce d'un continent, n'était qu'une grande île. Le 9 juillet 1536, les deux nefes mouillaient à Saint-Malo après une absence de quatorze mois. Une troisième fois, Jacques Cartier prit la

route de l'Ouest, le 23 mai 1541. Il découvrit une Nouvelle-France aux perspectives illimitées, qu'il entreprit de coloniser aussitôt. L'essai ne réussit pas. Un sire de Roberval, avec lequel il s'était entendu, le rejoignit trop tard, et seulement à Terre-Neuve. L'Amirauté lui mesurait son appui. De retour à Saint-Malo en 1544, le découvreur, las et découragé, se retira en son manoir de Limoëlou, où il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1557, à l'âge de soixante-six ans.

Il y avait un amiral de France, chef de la marine du royaume. Il y avait aussi un amiral de Bretagne, qui, ayant été celui des ducs, devait être maintenant celui des rois — ou de leurs gouverneurs. Or l'amiral de France prétendait fonder en Bretagne des tribunaux d'Amirauté relevant directement de lui. Les États et le Parlement protestèrent contre cet empiètement. Mais le 14 avril 1544, des lettres patentes de François I<sup>er</sup>, en nommant Claude d'Annebault amiral de France, spécifièrent que ce titre sous-entendait celui d'amiral de Bretagne. En réalité, d'Annebault et ses successeurs continuèrent à signer « amiral de France et de Bretagne ». Ce n'était pas suffisant comme reconnaissance du droit de la province à s'administrer, dans ce domaine, à part. En 1554, l'édit de Fontainebleau créait à Rennes un siège d'Amirauté général, et sept sièges particuliers à Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Vannes et Nantes : il ne fut pas exécuté. En 1574, le nouvel amiral de France, Honorat de Savoie, marquis de Villars, obtint l'extension à la Bretagne de tous ses droits. Les États de 1575 s'élevèrent contre cette décision. La lutte se poursuivit jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et reprit plus tard.

Voyons-y l'indice d'une lutte plus générale

entre l'autonomie de la province et l'esprit centralisateur des rois ou de leurs conseillers, pour qui les réserves du pacte d'union étaient devenues lettre morte. Autre signe : il y avait à Rome une « nation de Bretagne », pour laquelle Anne avait obtenu de Léon X, en 1513, l'annexion d'une confrérie au vieux Saint-André, devenu Saint-Yves des Bretons. Henri III demanda au pape Grégoire XIII que le tout fût réuni à Saint-Louis des Français. La bulle fut promulguée en 1582. Quelques vieux Bretons de Rome (il n'y en avait plus beaucoup) s'indignèrent. Tout un passé d'indépendance religieuse était comme aboli par cette simple mesure.

## X

### LA LIGUE EN BRETAGNE

*L'esprit de la Réforme. — Le clergé et la dévotion des hautes classes. — Le calvinisme breton : les complots de La Renaudie et d'Andelot. — Mercœur et la Ligue. — Nantes ligueuse, Rennes royale. — Confusion et atrocité de la guerre : les bandes de soudards et les soulèvements paysans. — Intervention de l'Espagne. — De la bataille de Craon (1592) à celle de Crozon (1594). — Duplicité de Mercœur. — L'édit d'Angers et l'édit de Nantes. — Le supplice de La Fontenelle.*

Le dauphin François ne fut que quatre ans duc de Bretagne. En 1536 il mourait à Tournon, dans des circonstances qui firent soupçonner un crime et exécuter son gouverneur. Son frère Henri lui succéda. Devenu roi de France, il fit en 1551, comme avait fait son père, le voyage de Bretagne, et c'est de Châteaubriant qu'il data le 27 juin un édit contre l'hérésie calviniste.

Elle avait fait son apparition au pays en même temps que dans le reste de la France. Dès 1534, première année des exécutions, le Nantais Nicolas Valleton était brûlé vif à Paris, et le même accident arrivait, dans Morlaix, au jeune Alain Guézennec, pour avoir la veille, à la messe de Saint-Melaine, foulé aux pieds des hosties. Était-ce un exalté, conduit à ce geste par les libelles réformistes que multipliait l'imprimerie ? La péninsule, au bout du continent européen, ne constituait pas un monde

clos. Le colportage y répandait les livres venus des foires de Lyon ou de Francfort. Quelques Bretons séjournent à Genève, entre autres Charles de la Garaye, du diocèse de Saint-Malo, qui, poursuivi comme destructeur d'images, chercha asile dans la citadelle du calvinisme, et conspira quelque peu à Lyon. Des étudiants bretons allaient d'Université en Université jusqu'à Heidelberg. Et il y avait à Nantes une colonie hollandaise, une anglaise. La réorganisation du Parlement avait d'autre part fixé dans la région rennaise une classe intellectuelle qui contribua, en Bretagne comme partout, à laïciser la culture. Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, fut un catholique convaincu. Mais un Noël du Fail incarne à souhait l'esprit nouveau, émancipé de la tutelle religieuse. Il a étudié ou séjourné à Angers, Poitiers, Bourges, Lyon, Avignon, Orléans. Il a combattu en Italie. En 1553, l'année où il est nommé conseiller au présidial de Rennes, il épouse une fille de protestants, Jeanne Perrault. Il avait déjà donné des gages au protestantisme, un peu dans ses *Propos rustiques*, de tour assez rabelaisien, mais surtout dans ses *Contes nouveaux d'Eutrapel* (1548), hardiment anticléricaux. Il devait récidiver sur le tard, en 1585, avec ses *Contes et discours d'Eutrapel*. C'est une figure d'opposition, où se voient déjà, avec plus d'humour et moins de rhétorique, les traits qui distingueront La Chalotais.

La critique du clergé breton ne devenait que trop facile. La vieille terre des Saints avait autrefois connu des clercs indignes : prêtres simoniaques des époques mérovingienne et carolingienne, moines grossiers du temps d'Abélard. Cette fois, le ver rongeur est la commende. Depuis 1516, année du Concordat, le roi de France a pris l'habitude de donner les bénéfices ecclésiastiques à ses créa-

tures, qu'elles soient d'Église ou non. L'abbé commendataire ne réside pas. Saint-Gildas des Bois n'a jamais vu le cardinal italien Philippe de Monti, qui en fut nommé abbé en 1540; ni Saint-Sauveur de Redon, Bernard Salviati, neveu de Léon X, nommé en 1557. Mais ces titulaires invisibles n'en percevoient pas moins les dimes, péages, revenus de métairies, de fermes, de domaines congéables, tandis qu'un prieur exerce à leur place les fonctions spirituelles. L'épiscopat tend également à pourvoir les cadets des grandes familles, qu'ils aient ou non la vocation. Jean de Rieux, abbé de Prières à dix-huit ans, devient en 1525 évêque de Saint-Brieuc et démissionne en 1548 pour épouser l'Angevaine Béatrix de Jonchères. Quelle différence, à Quimper, entre le pieux Alain le Maout, fils d'un paysan du Faouët, naguère enfant de chœur de la cathédrale, nommé évêque en 1484, et Claude de Rohan, ce *minus habens*, cet innocent mitré, qui fut un de ses plus proches successeurs! Une chanson recueillie par Luzel, l'*Évêque de Pen ar Stank*, semble s'appliquer à un prélat débauché, François de la Tour, abbé du Relec, qui, entre 1574 et 1583, eut successivement les diocèses de Cornouaille et de Tréguier : si celui-là résidait, ce n'était pas pour prêcher d'exemple. Le système de la commende finit par s'étendre aux simples cures de campagne : on voit un même bénéficiaire en avoir plusieurs à la fois, et n'y paraître que pour toucher ses revenus. Le *recteur* qui le remplace doit, pour lutter contre la gêne à laquelle on le réduit, se faire ouvrier, boutiquier, cabaretier. Toute dignité est compromise par de tels abus. Il y a d'ailleurs dans ce clergé de Bretagne des hommes fort distingués, qui aiment les lettres et les cultivent, mais surtout les lettres profanes. Charles d'Épinay, avant de

devenir en 1565 évêque de Dol, a publié chez Budé des *Sonnets amoureux*. Dans une joute poétique à laquelle participa Ronsard, il fut déclaré vainqueur, et le chef de la Pléiade dit de lui, en des vers qui feraient déjà prévoir « la terre de granit recouverte de chênes » et « le cercle d'éternels gémissements » :

*Qui eût pensé qu'un pays si désert,  
De grands rochers et de forêts couvert,  
Que l'Océan en demi-rond enserre,  
Eût pu donner un si gentil sonneur ?*

Si les évêques chantent l'amour, on peut par une sorte de compensation se montrer sévère aux auteurs de drames pieux. En 1537 le prieur de Saint-Georges en Trémeur, près Broons, publiait un *Mystère de Saint-Maxent* qui est, à la connaissance des érudits, le plus ancien drame composé en français par un Breton. On le joua au prieuré de Saint-Maxent en 1548. C'était l'année où le Parlement de Paris interdisait de telles représentations. En Bretagne, un arrêt analogue, daté de 1565, fait allusion à des arrêts antérieurs. Un autre de 1570, un autre de 1577 prouvent que cette proscription officielle n'était pas toujours respectée.

La dévotion d'Anne de Bretagne a marqué un apogée de la foi bretonne. Comme signes de relâchement, on peut noter, vers le milieu du xvr<sup>e</sup> siècle, d'abord l'abandon du *Tro Breiz*, ce pèlerinage national, puis la disparition d'une coutume charitable, qui était, à chaque pardon, de loger les mendiants et stropiats, toujours nombreux, dans la chapelle même, où il y avait quelques lits, ou dans une maison annexe aménagée en hôpital<sup>1</sup>. Voici d'autre part une pièce significative, sur les accom-

1. Telle était la Maison de la Mère de Dieu — *Ty Mam Doue* — en Kerfeunteun.

modements que se ménagent les hautes classes avec le ciel : c'est une requête non datée, mais remontant au premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle, adressée au pape par des seigneurs et des prêtres des diocèses de Nantes et de Vannes. Les suppliants demandent que leurs confesseurs puissent lever en leur faveur toutes sentences d'excommunication, les absoudre des manquements aux jeûnes et aux pénitences, et aussi de péchés plus graves, tels que parjures, homicides, adultères, incestes, sacrilèges, les relever des vœux de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et outre-mer, les autoriser à manger œufs, beurre et fromage en temps de Carême, et permettre qu'on les enterre en terre sainte en cas d'interdit. Toutes ces demandes furent accordées. Aussi bien l'un des suppliants, Tristan de Carné, mort en 1535, avait-il été maître d'hôtel de la reine Anne. On tient à sa religion : mais on la rend aussi souple et complaisante que possible.

Ces mœurs nouvelles pouvaient contribuer au progrès du protestantisme en Bretagne, qui d'autre part avait pour lui quelques hauts seigneurs et grandes dames. Une propre fille de la reine Anne, Renée de France, veuve du duc de Ferrare, avait adhéré à la Réforme, ce qui lui valut d'être emprisonnée (1554). Le frère de Coligny, François d'Andelot, mari de Claude de Rieux et, par elle, grand propriétaire breton, vint en 1558 dans le pays guérandais avec les pasteurs Loiseleur et Carmel. Il s'ensuivit des troubles au Croisic. Mais, à part quelques citadins de Haute-Bretagne, l'ensemble du peuple restait hostile ou indifférent à la propagande, plus préoccupé des attaques auxquelles la guerre exposait ses côtes : une attaque manquée des Espagnols sur Belle-Ile, en avril 1557, et trois attaques anglaises : l'une, de décembre 1557,

sur la presqu'île de Rhuys, qui fut pillée; la seconde, de février 1558, sur Houat, Hoëdic et Locmariaker, avec répétition de ces pillages; enfin, la grande attaque du 30 juillet de la même année sur Brest et la côte de Léon : 7.500 hommes débarquent dans l'anse de Bertheaume, incendient l'abbaye de Saint-Mathieu, ravagent le Conquet et Plougonvelin. Guillaume du Chastel, ayant réuni 9.000 nobles et paysans, les contre-attaque et les force à se rembarquer, moins un corps de 500 Flamands qui, coupés du gros, furent massacrés.

Le 10 juillet 1559, la lance d'un huguenot normand frappait à mort, dans un tournoi, le roi Henri II. François II n'avait que seize ans. C'est à Roscoff qu'était débarquée, en 1548, venant d'Ecosse, la petite reine Marie, à la fois Stuart et Guise. C'est à Morlaix que, le pont-levis du château s'étant rompu devant sa litière, et sa garde écossaise s'alarmant, un Rohan s'était écrié : « Jamais Breton ne fit trahison ! » Noble cri, que paraissent contredire quelques faits. Le vrai roi de France est alors l'oncle de Marie Stuart, François de Guise. C'est un catholique rigoureux. On n'en saurait dire autant de Jean de Brosse, gouverneur de Bretagne. Très tolérant, il se rend même suspect. En février 1560, des chefs huguenots, à l'instigation de La Renaudie, choisirent Nantes, et dans Nantes la maison du sieur de la Garaye, pour y conspirer l'enlèvement du jeune roi et la ruine des princes lorrains. La conspiration fut découverte et cruellement punie. Mais les pendaisons d'Amboise ne découragèrent nulle part le zèle réformateur. En 1559, Rennes a son temple calviniste, faubourg Saint-Hélier, et les huguenots rennais se montrent d'emblée assez provocants, multipliant les affiches

et les placards, restant couverts au passage des processions. Ceux de Nantes vont au préche du Pressoir de la Forêt, hors la ville, par bandes armées. Leur austérité s'en prend aux femmes qui dansent, les jours de fête, sur la place publique. En décembre 1561, plusieurs d'entre eux, dont un Avaugour, entrent à cheval dans la cathédrale Saint-Pierre. A Vitré, la belle-sœur de François d'Andelot, Renée de Rieux, soutient les ministres, leur ouvre son château, laisse assaillir dans la campagne des manoirs catholiques. Il se produit des troubles à Châteaubriant et à la Roche-Bernard. Des iconoclastes opèrent, en avril 1562, à Guérande, et, en juin, à Dinan; l'année suivante, à la Guerche.

Mais ces exemples sont peu efficaces. Le protestantisme n'arrive pas à prendre fortement racine en Bretagne. A peine si l'Est de la province est touché. Au synode de la Roche-Bernard, en 1564, elle est représentée en tout par douze églises, douze ministres. Ce nombre ne fut guère jamais dépassé. A la veille de la Saint-Barthélémy, on y comptait, outre celles déjà nommées, les églises du Croisic, de Guérande, Piriac, Aigrefeuille, Clisson, Sion, Blain, Châteaubriant, Châteaugiron, Combour, Saint-Malo, Muzillac et, plus à l'ouest, Ploërmel, Pontivy, Concarneau. Encore cette dernière n'avait-elle pas de ministre, et celle de Muzillac ne dura-t-elle qu'un an. Eglises le plus souvent minuscules. La plus nombreuse, celle de Vitré, comptait, sur une population de 6.000 à 7.000 habitants, 250 fidèles en 1560, 629 en 1570; celle de Rennes, de 50 à 100; celle de la Roche-Bernard, 80 au plus. Et quels sont-ils? Quelques seigneurs et leurs gens, quelques magistrats, quelques citadins qui ne sont pas tous indigènes : pas un paysan.

A quoi tient ce maigre succès? A l'action personnelle du roi Charles IX, qui, dans l'automne de 1565, vint avec sa mère en Bretagne, résida à Nantes, puis à Châteaubriant et à Blain, et quoiqu'il y fût l'hôte d'un noble huguenot, Henri de Rohan, rétablit le culte catholique qu'y avait interdit ce gentilhomme? Aux rigueurs de Sébastien de Luxembourg, comte, puis duc de Penthièvre, qui avait succédé à son oncle Jean de Brosse en janvier 1565? A l'hostilité des Etats, qui, en 1568, à Nantes, réclamèrent des mesures contre les fonctionnaires protestants de la province et provoquèrent les édits royaux qui épurèrent le Parlement de Bretagne? Ou au contraire à la tolérance des deux capitales, qui, malgré bravades et incidents, ne voulurent pas donner à la Réforme le baptême fécond du sang? N'est-ce pas surtout à ce que la rigidité calviniste, un rationalisme morose, convenaient mal à l'imagination bretonne, quoiqu'ils aient paru convenir à l'esprit écossais et gallois? Peut-être encore à ce qu'une religion qui imposait le libre examen et un minimum de culture intellectuelle touchait peu une population en majorité illettrée?

On conclurait plutôt à une recrudescence du catholicisme dans les campagnes, surtout celles de l'Ouest, si on en juge par le développement de l'architecture religieuse, à peine interrompu par les guerres de la fin du siècle. La plupart des seigneurs y restaient, comme les paysans, attachés. Ceux qui se battaient pour la Religion ou contre elle, le faisaient hors du territoire breton. En 1568, à Vitré, d'Andelot reprit le projet manqué de La Renaudie, et réunit des troupes pour enlever Charles IX. Mais le gouverneur de la province, avec une armée de catholiques bretons, les prévint, les

bouscula sur la route de Saumur, à Saint-Mathurin. D'Andelot mourut à Saintes l'année suivante, et son corps fut ramené par mer à la Roche-Bernard, selon son vœu. Jean de Luxembourg ne lui survécut que deux mois : il fut tué devant Saint-Jean-d'Angely, le 19 novembre 1569.

Son neveu, duc de Bourbon-Montpensier, lui succéda. Ainsi la Bretagne restait gouvernée par une famille qui avait avec elle des attaches. Mais à peine vit-on ce gouverneur, dont l'autorité fut exercée par le lieutenant-général Georges de Bueil de Bouillé. Le royaume à ce moment était calme. Au printemps de 1570, Charles IX vint en Bretagne une deuxième fois, accompagné de sa mère, de sa sœur Marguerite et de son frère le duc d'Anjou, le futur Henri III. Il logea derechef à Châteaubriant, puis fit le circuit quasi-rituel, par Guéméné-Penfao, Ploërmel, Dinan, Saint-Malo, le Mont Saint-Michel. Deux ans se passèrent encore dans la paix. Soudain, le 24 août 1572, ce fut le massacre de la Saint-Barthélémy. Charles de Quélenec, baron du Pont, se trouvait à Paris à l'occasion d'un procès avec la dame de Soubise, sa femme : il fut tué. Jean de Rohan, qui s'y trouvait aussi, se sauva. Le lendemain, le gouverneur de Bretagne écrivit de Paris, où il était également, à Messieurs les officiers de justice, maire et échevins de la ville de Nantes, pour les informer de l'événement, « Par là, disait-il, l'intention de Sa Majesté est assez connue pour le traitement qui se doit faire aux huguenots des autres villes. » L'avis était clair. Mais, s'il y eut des massacres à Rouen, Orléans, Saumur et Angers, il n'y en eut pas en Bretagne. La guerre qui suivit s'y fit peu sentir. Tandis que le Breton La Noue, illustre huguenot, défendait La Rochelle qu'il ne put empêcher d'appeler à l'aide les Anglais, ceux-

ci, avec le Normand Montgomery, prirent Belle-Ile et s'y installèrent deux mois (avril-juin 1573). Capturé ensuite à Domfront par une armée en partie bretonne, Montgomery fut exécuté à Paris, comme traître, le 22 juin 1574. Charles IX était mort depuis trois semaines.

On sait quelles furent les difficultés de Henri III, pris entre l'Union calviniste et la Sainte Ligue. Ni l'une ni l'autre n'eurent au début grande action en Bretagne. Aux Etats Généraux de Blois (décembre 1576), les députés bretons furent parmi les plus modérés. Cependant les huguenots du pays préparaient dans l'ombre leurs coups. Le 15 janvier 1577, deux d'entre eux, Kermassonnet et De Baud, surprirent Concarneau, voulant sans doute en faire une de ces places de sûreté dont le parti se montrait avide. Ils y furent aussitôt assiégés par le sire de Pratmaria, et tués. Treize églises, c'est tout ce que la Religion comptait en Bretagne, lors du synode de Vitré, le 26 décembre 1577. Malgré la rigueur du duc de Montpensier, elles vivaient sous l'aile de quelques hauts seigneurs. Encore trois Rohan, trois frères, étaient-ils revenus au catholicisme, ainsi qu'un jeune Laval. La lutte religieuse n'eût pas éclaté en Bretagne, si la politique ne s'en était mêlée sur le tard. La chose arriva sous le gouvernement de Mercœur.

Philippe-Emmanuel de Vaudémont, duc de Mercœur (on prononçait Mercur), cousin de Henri de Guise, et donc prince lorrain, était devenu grand seigneur breton en épousant (1576) Marie de Luxembourg, fille du duc gouverneur, et théoriquement héritière du Penthièvre. Ainsi la fiction polie se continuait, d'une Bretagne gouvernée par des Bretons. Mercœur était en même temps le beau-frère du roi, sa sœur Louise étant reine de France.



Nommé gouverneur de Bretagne le 5 septembre 1582, dix-huit jours avant la mort de Montpensier, il vint se présenter en novembre aux Etats de Vannes et fit son entrée à Nantes le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante. C'était un assez bel homme, portant avec gravité son carré de barbe rousse, recommandable par ses vertus d'homme privé, mais peu franc. Uni par le sang aux chefs du parti catholique, il s'affilia en 1585 à la Sainte Ligue, et voulut aussitôt avoir ses places de sûreté : Concarneau, où il installa Leprestre de Lezonnet, et Dinan, qu'il donna à Jean d'Avaugour. Il disposait en outre de ses places et châteaux du Penthièvre, Guingamp, Moncontour, Lamballe, etc. Il y mit garnison. Mais ce n'était pas un foudre de guerre. Etant allé avec 5.000 hommes ravager le Poitou protestant, il en revint en hâte à l'approche de l'armée de Condé, où il y avait un Rohan et un Laval. Ce qu'il y gagna de plus clair fut un sobriquet : on l'appela le *duc de Recule*, vague jeu de mots sur son nom. Après quoi il remporta un facile succès en prenant à René de Rohan, sans coup férir, son château de Blain (octobre 1585). La guerre, cette fois, se transportait sur le territoire même de la Bretagne, par la volonté de son gouverneur. Elle allait y durer douze ans.

Quel était le but de Mercœur ? Etouffer l'hérésie en Bretagne ? C'était presque tuer un cadavre. Après quelques signes de vitalité, synode national de Vitré, en mai 1583, synode provincial de Josselin en juillet, colloque de Vitré en août pour la « classe septentrionale » de Bretagne, colloque de Blain en septembre pour la « classe méridionale », toutes assemblées squelettiques, elle y apparaissait moribonde. Peu d'apôtres, la plupart ayant émigré, l'an 1585, à la Rochelle, en Angleterre, à Jersey. Peu de chefs : René de Rohan meurt à la Rochelle

en 1586 ; la même année meurent trois Laval, dont deux à la bataille de Saintes. La Ligue fait une obligation à Mercœur de pourchasser le calvinisme : mais où le trouver en Bretagne ? Obéirait-il à d'autres mobiles ? L'un des buts de la Ligue, confirmé par l'*édit d'Union*, après la journée parisienne des Barricades, est d'exclure de la succession au trône l'héritier présomptif, Henri de Navarre. Si des Bretons, à l'instigation de leur gouverneur, se vouent gratuitement à un tel but, c'est que décidément la Bretagne est devenue très française. Mais est-ce bien cela ? Héritier par sa femme des droits des Penthièvre, Mercœur a-t-il cru l'occasion favorable pour faire de cette chimère une réalité ? On ne manqua pas de l'en soupçonner, d'en soupçonner la duchesse, qui était autoritaire et hardie : jamais on n'a pu en établir rigoureusement la preuve. D'ailleurs, qu'il eût personnellement ou non cette ambition, les chefs de la Ligue n'avaient pas juré seulement de proscrire l'hérésie, mais encore de rendre aux provinces du royaume les droits, franchises et libertés de jadis. Ils envisageaient une sorte de royauté fédérale, un compromis de souveraineté et d'autonomie. Mercœur partageait-il ces vues ? Dès son arrivée dans la province, amené à se prononcer sur la question toujours pendante de l'Amirauté, il appuyait la protestation bretonne contre Joyeuse, qui prétendait comme amiral de France être aussi amiral de Bretagne. Il faut enfin penser aux griefs de famille, et principalement à l'assassinat d'Henri de Guise, le 23 décembre 1588, à celui du Cardinal de Lorraine, le 24.

En fait, il est difficile de s'y reconnaître, dans l'enchevêtrement des passions en conflit et des circonstances. Ce qu'il faut à peu près exclure, toutes réserves faites sur les visées personnelles

de Mercœur — car on n'a jamais su le fond de ce cœur secret —, c'est une pensée de scission d'avec le royaume de France. Pas une fois nous n'entendons évoquer la vieille indépendance bretonne, pas une fois dénoncer le pacte d'union. Si la chose s'était produite, on le saurait, d'autant mieux que cette guerre religieuse s'est accompagnée d'une abondante littérature. Elle suscita quantité de pamphlets, sans parler des sermons. Les partis se soucient de l'opinion publique, ils tiennent à agir sur elle. Or, si presque toute la Bretagne se fait ligueuse, si presque toutes les villes se donnent une Chambre de la Sainte Union, on n'en voit aucune qui songe à contester l'autorité du roi de France : seule la personne royale est objet de litige.

Après les assassinats de Blois, Mercœur se saisit du château de Nantes, au nom des ligueurs, qui se saisissent bientôt de la ville. Voilà donc Nantes place d'armes et capitale de la Ligue, tandis que Rennes devient la ville des royaux. Le roi a mis dans Rennes, pour surveiller Mercœur, peut-être pour l'arrêter, un Languedocien comme premier président, Faucon de Ris. Il est enlevé et enfermé au château de Nantes, où il restera neuf mois. Rennes a sa journée des barricades, et des jésuites y prêchent un Carême joyeusement antiroyaliste. Les troupes de Mercœur viennent y tenir garnison. Sitôt prise, sitôt perdue. Le cœur de la ville parlementaire est resté royaliste. C'est le sanctuaire des lois, la citadelle de l'État souverain. Henri III a transféré à Rennes la Cour des Comptes, siégeant précédemment à Nantes, puis le bureau des trésoriers généraux, puis l'Université. C'est à Rennes qu'après la destitution de Mercœur (18 avril 1589), il transporte le siège du gouvernement de Bretagne, confié d'abord au comte de Soissons, puis,

quand celui-ci s'est laissé cueillir à Châteaugiron, sur le chemin de sa résidence, par les gens de Mercœur, au prince de Dombes. Atteint mortellement, le 1<sup>er</sup> août, par le poignard de Jacques Clément, il a encore une pensée pour ses fidèles Rennais, et trouve la force de signer une lettre rassurante à leur adresse. Henri III disparu, Rennes et son Parlement demeureront aussi fermes dans leur fidélité à son successeur. En reconnaissant Henri IV, on lui exprimera seulement deux souhaits : le premier, qu'il laisse en paix les catholiques; le second, qu'il se convertisse. Le programme des *politiques*, sans plus.

Cette fidélité n'est pas seulement dans les cœurs. Après avoir acheté Fougères et saisi en route le gouverneur de la place, Troilus de Mesgouéz, qui revenait en hâte de la cour, Mercœur met le siège devant Vitré. Vitré était, grâce à son château et à la châtelaine, la meilleure forteresse du protestantisme breton. Tenir Vitré, Fougères, Blain, c'était fermer les routes de la province aux royaux. L'armée de Mercœur avait un bon chef, Talhouët. Elle avait aussi l'aide des paysans d'alentour, tous ligueurs. Mais la catholique Rennes porta secours aux huguenots assiégés, et les assiégeants durent s'en aller, après un investissement de plusieurs mois (1589).

Il y avait un moyen pour le gouverneur de lutter contre Rennes : c'était de faire venir à Nantes son Parlement. Mayenne, devenu chef de la Ligue, l'indiqua à Mercœur, par une lettre du 15 juillet 1589, et Mercœur donna l'ordre le 26 septembre. Quelques magistrats obéirent. Les autres ne bougèrent pas. La Bretagne eut dès lors deux Parlements, comme deux gouverneurs (et même trois : car le comte de Soissons s'était évadé de Nantes le 21 juin

et réclamait son gouvernement). Les deux Cours ne manquèrent pas de se proscrire l'une l'autre. On put lire simultanément en 1590 un *Arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne contre ceux qui faussement usurpent le nom et le titre de Parlement en la ville de Nantes*, et un *Arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne, séant à Nantes, donné contre les hérétiques, fauteurs d'hérétiques, parjures, perfides, proditeurs de la patrie et perturbateurs du repos public*. Mais la Cour de Nantes, pas plus que celle de Rennes, ne se réclame de l'indépendance passée. L'une et l'autre invoquent la souveraineté du roi de France. La seule différence, c'est que l'une reconnaît pour roi Henri IV, et que l'autre ne le reconnaît pas.

Les opérations militaires paraissent fort embrouillées. Le fin fond de la stratégie, d'un côté et de l'autre, est la conquête des forteresses. Or, presque toutes appartiennent à la Ligue. Il ne lui manque que Rennes, Vitré, Clisson, Malestroit, Ploërmel, Blavet, Carhaix et, au bout de la Cornouaille, Pont-l'Abbé, où un petit noyau protestant s'était formé sous l'influence du feu sire de Quélenec, et se maintenait avec l'aide de son successeur, un Beaumanoir de la Hunaudaye. Ajoutons Brest, solidement gouverné au nom du roi par René de Rieux, sire de Sourdeac. Le cas de Saint-Malo est spécial : cette ville riche, à qui la mer a donné des habitudes de hardiesse et de liberté, était au roi depuis un grand siècle. Mais, exaspérée par un gouverneur tracassier, Honorat de Bueil de Fontaines, oncle du poète Racan, elle complota un coup contre le château. La tour la Générale est enlevée après une étonnante escalade dans la nuit du 11 mars 1590, le gouverneur égorgé, le château occupé. Mais les Malouins n'acceptèrent pas davantage le capitaine

que leur envoyait le duc, et ils séquestrèrent l'évêque Bourgneuf de Cucé, se constituant en une république maritime « pendant l'orage de cette guerre civile ».

En 1590, le prince de Dombes, général de dix-huit ans, prend Quimperlé, Hennebont, Moncontour. De son côté, Mercœur s'empare de Blavet, dont la population est massacrée, puis du château de Kerouzéré, qui est rasé. Ce dernier fait d'armes revient surtout aux paysans du Léon. C'est en effet un des caractères de cette guerre, que l'intervention intermittente, mais violente, de la plèbe rurale. Nous l'avons signalée à l'œuvre contre Vitré. Est-ce bien contre l'hérésie, pour la Ligue ou pour le roi qu'elle bataille ? A Tréguier, elle pille tout, églises et presbytères comme le reste. Le sire de Kerandraon, forcé dans Kerouzéré comme un sanglier dans sa bauge, est tué sur place, dépecé, promené par quartiers au bout des piques. D'autres s'emparent du château de Roscanou, en Gouëzec, le brûlent et y massacrent 90 personnes. Ceux du Poher se jettent sur Carhaix en masse, mais, victimes de leur indiscipline, se font égorger comme un troupeau par les cavaliers du capitaine Du Lisouët. Ces « rustiques » veulent, au dire du chanoine Moreau, « exterminer les gentilshommes dans leurs maisons ». Violences irréflechies, fureurs plus ou moins mal adressées, qui se renouvelleront au siècle suivant.

De pires ravageurs, ce sont les mercenaires, que le pillage tente plus que la solde. Leurs exploits rééditent ceux des routiers du XIV<sup>e</sup> siècle. Sous la casaque jaune des royaux ou la double croix de Lorraine, grands mécréants pour la plupart, faisant gras le vendredi et menant leurs chevaux dans les églises, ils ont, pour les guider, une petite noblesse de proie, des professionnels, dirait-on, du coup de

main et de la dévastation, enfants du pays ou étrangers, un capitaine Jean, un l'Hermitage, un Lessart, un Vignancourt, un la Magnanne, un la Tremblaye, un du Liscouët, un Guy Eder de la Fontenelle. Après un siècle de paix, il y avait dans la campagne bretonne quantité de riches maisons, abondamment pourvues de meubles, d'étoffes de prix, de vaisselle d'argent, d'écus d'or. Cela débuta dans l'Est, du côté de Rennes, où Noël du Fail reçut la visite d'une bande, autour de Vitré, Blain, Paimpont, mais gagna bientôt la Basse-Bretagne, l'Argoat, l'Armor, la mer. La course se mit à sévir le long des côtes. Elle avait été réglée en principe par les ordonnances de 1543 à 1584, qui faisaient dans les prises la part du gouverneur, de l'amiral, de l'armement, de l'équipage, et respectaient l'industrie de la pêche. Mais les corsaires agirent à leur fantaisie. La rivalité religieuse des Rochelais et des Malouins se greffa sur une rivalité économique. On vit aussi le Malouin calviniste Michel le Fer, banni de sa cité et réfugié à Granville, enlever les barques de ses compatriotes; le Roscovite Chrétien Le Pape, qui se disait royal, combattre indistinctement des Espagnols catholiques, des Anglais protestants et des Français des deux religions. Ce fut, sur mer comme sur terre, le triomphe de l'initiative privée.

L'intervention de l'Espagne vint encore tout compliquer. Dès août 1589, Mercœur avait fait appel à Philippe II. Le roi très catholique avait les meilleures raisons d'y répondre : marié à Elisabeth de France, fille aînée d'Henri II, donc petite-fille de la reine Claude et arrière-petite-fille de la reine Anne, il pouvait, selon la tradition féodale, s'attribuer des droits successoraux sur le duché de Bretagne. Ces droits, il les transmit à l'infante Isabelle. Que devenait, dans cette combinaison, la situation de Mer-

œur? Mercœur gouvernerait au nom de l'infante (il ne gouvernait plus au nom du roi) et recevrait une rente de 100.000 écus. Il y eut, en 1589 et 1590, beaucoup d'allées et venues entre la Bretagne et l'Espagne, beaucoup de négociations et d'intrigues. Des Bretons, dans leur zèle catholique, se rallièrent à Philippe II, notamment l'évêque de Vannes, Aradon, et ses deux frères, Quinipily et Camors. Mercœur hésitait. Le besoin de troupes et de subsides lui fit accepter ce concours onéreux. En octobre 1590, Don Juan d'Aguila débarqua à Saint-Nazaire, avec 3.000 hommes et une provision de 20.000 écus. Les Espagnols commencèrent par se fortifier à Blavet, ce qui n'était pas mal choisir. Henri IV, de son côté, demanda des secours à Elisabeth d'Angleterre, et 2.400 Anglais, commandés par Norris, débarquèrent à Paimpol le 12 mai 1591. Avec ces troupes étrangères, qui n'avaient aucun ménagement à prendre, s'accusa encore le caractère d'atrocité de cette guerre fratricide. D'ailleurs, point de batailles décisives : au Marhallac'h, entre Châtelaudren et Corlay, les armées de Mercœur et de Dombes restèrent à s'observer du 20 au 27 juin 1591, et finalement se séparèrent sans avoir combattu. Par contre, abondance de marches et contre-marches, actions de détail, embuscades, surprises. A l'attaque de Lamballe, l'armée royale perdit, le 18 juillet, son meilleur homme, le huguenot La Noue. Le 23 novembre, Mercœur incendia le château de Blain. Petite guerre, en somme, mais impitoyable, jusqu'à la bataille de Craon (14 avril 1592), qui fut pour Mercœur et d'Aguila une grande victoire sur les Franco-Anglais. Les débris du corps britannique furent surpris et anéantis à Ambrières, près de Mayenne : châtement de ses excès en Haute-Bretagne et dans le Bas-Maine

Le pays souffrait cruellement. Beaucoup de familles nobles quittent leurs manoirs et viennent « pour l'injure des temps » s'enfermer dans les villes closes. Des paysans désertent les campagnes et se réfugient dans les bois, où les loups remplacent les brigands. Le *Journal* du maître d'école Duval énumère quarante passages de troupes à Châteaugiron, entre 1589 et 1593. Avec un pittoresque sinistre et un humour désespéré, il montre les soudards brûlant arbres et meubles pour se chauffer, faisant les foins, démolissant les maisons, prenant le grain, buvant gratis le vin de Châteaugiron, mangeant le « beurre jaune » et « demandant l'aumône à coups d'épée ». *Nunc seges ubi Troia fuit*, conclut-il en lecteur de Virgile. La *Chronique* du chanoine Moreau donne sur la Basse-Bretagne des renseignements analogues ou pires. A mesure que la guerre se prolonge, les chefs de bandes se font plus féroces. Yves du Liscouët, qui a Corlay pour place d'armes, saccage au nom du roi la région de Carhaix, de Châteauneuf et de Landerneau. La Tremblaye, dont une *gwerz* recueillie par Luzel a perpétué le souvenir, ravage Quimperlé et le pays d'entre Loire et Vilaine. Du Goust sévit sur le pays nantais; du Plessix de Cosmes, sur les confins du Maine, Saint-Ofange, sur ceux de l'Ajou. Anne de Sanzay de la Magnanne, abbé commendataire de Lantenac, et neveu du connétable de Montmorency, livre au fer et au feu le pays de Châteaulin et du Faou. Le plus célèbre de tous est un jeune gentilhomme natif des environs de Quintin, la veille écuyer du collège de Boncourt, Guy Eder de La Fontenelle. Il accourt de Paris à la curée, forme une bande dans son pays d'origine, s'empare du château de Coatfreec près Lannion, puis du Granec en Collorec, et, au nom de la Sainte Ligue, se

met à piller et à tuer avec un entrain cynique. Comme contre-partie, redoublement des fureurs paysannes. Exaspérés, des villageois s'arment, frappent au hasard amis ou ennemis, épouvantent les châteaux et les villes, jusqu'à ce que les chefs de bandes ou les capitaines de places, profitant de leur désordre, de leur négligence, de leur intempérance, en fassent des boucheries. En juin 1592, Sourdéac est attaqué dans Brest par des gentils-hommes ligueurs et des milices villageoises. Les paysans se révoltent contre leurs chefs, parlent de les égorger et d'épouser leurs femmes et leurs filles, pour être les maîtres à leur tour. Sourdéac averti tombe sur eux, les décime et les disperse. La Magnanne, aux environs du Faou, massacre 600 autres de ces furieux. En juin 1593, La Fontenelle, assiégé au Granec, en tue de 700 à 800. Il en tuera le double à Plogastel-Saint-Germain. La terre bretonne se gorge du sang de ces malheureux, qu'aucune expérience n'instruit.

Ces misères sont déplorées aux États de Vannes, en mai 1592, à ceux de Rennes, en janvier 1593. Cependant le prince de Dombes, devenu duc de Montpensier, jeune homme frivole, galant, joueur, prodigue, oublie les malheurs de sa province avec la jolie veuve du sire de Kermeno, Suzanne du Faou, courtisée aussi par Camors, que de ligueur elle rend royal. Le Parlement se plaint au roi : Henri III désigna pour remplacer ce jeune fétard un de ses meilleurs capitaines, le maréchal d'Aumont, encore vif et solide malgré ses soixante-dix ans, et assez bon diplomate, quand la colère ne le domine pas. Montpensier, avant de partir pour son nouveau gouvernement de Normandie, jugea bon de faire juger sommairement, condamner comme traître et aussitôt décapiter un vieux gentil-

homme unanimement respecté, le baron Claude Anger de Crapado : ce fut son adieu à la ville de Rennes et sa suprême action d'éclat.

Mercœur, malgré sa victoire de Craon et de nombreuses prises de villes, n'avancait pas ses affaires. Les ambitions de Philippe II concordaient mal avec les siennes. L'envoyé d'Espagne à Nantes, Mendo de Ledesma, traitait directement avec des personnalités bretonnes, tandis que le duc était trahi à Madrid par son intermédiaire, le Morlaisien Yves Gourmil. Aguila était un lieutenant plein de morgue, qui prétendait n'obéir qu'à son roi. Cependant, battu en Bretagne où il n'avait pas encore donné de sa personne, Henri IV l'emportait dans le reste de la France. En se convertissant, le 25 juillet 1593, à Saint-Denis, le vainqueur d'Arques et d'Ivry ne laissait plus grand prétexte aux seigneurs bretons. Et le maréchal d'Aumont arrivait enfin à Rennes, le 29 août 1593, à la tête de 4.600 hommes. La Bretagne se lassait d'une guerre inexpiable et ruineuse, dont les buts n'étaient pas nets, ou l'étaient trop. Non seulement ses États, réunis à Rennes en octobre 1593, le déclarèrent, mais des chefs ligueurs quittent le parti. Après le sacre d'Henri IV, le 27 février 1594, Talhouët, gouverneur de Redon, Lezonnet, gouverneur de Concarneau, pressent Mercœur de faire la paix : sur son refus, Lezonnet remet Concarneau au roi. Le 9 août, ce sont soixante-dix gentilshommes qui font leur soumission, jurant « n'avoir onques eu l'intention de se désunir de l'Etat et couronne de France, mais seulement de ne tomber sous la domination de l'hérésie ».

Philippe II, sentant le terrain se dérober, n'avait guère plus qu'une pensée : mettre la main sur les ports bretons, qui lui eussent donné à la fois une

escale sur la route maritime des Flandres, et une arme contre l'Angleterre. En octobre 1592, Aguila recevait l'ordre de prendre Brest : c'était un trop gros morceau pour ses forces. Il se contenta d'aller prendre position, en 1594, à la pointe de Roscanvel, dans le dessein de fermer la rade.

Aumont résolut de l'y attaquer. Il part de Rennes en août, pousse droit à l'Ouest, discipline au passage les bandes royales, soumet Guingamp, Lanmeur, la ligueuse Morlaix, mais rencontre, au Relecq, Aguila et Mercœur avec 7.000 hommes — le double de son armée. La mésentente des chefs ennemis le sauva (17 septembre). Aguila refuse de se battre et s'en retourne à Blavet, son repaire. Avec un renfort de 800 Anglais venus de Paimpol, Aumont traverse la Cornouaille, prend Brasparts, Châteaulin, et, avec un peu de poudre et davantage de paroles, s'empare de Quimper, que Lezonnet, dans son zèle de rallié, avait tenté vainement de surprendre. Il y laisse 1.800 hommes; puis, par Locronan, Saint-Nic, Crozon, il arrive, le 25 octobre, devant Roscanvel. De violentes tempêtes gênèrent le campement. Les 400 Espagnols du capitaine Paredes repoussèrent, le 2 novembre, un premier assaut, firent le 9 une sortie heureuse où ils tuèrent Yves du Liscouët. Bientôt la maladie se mit chez les assiégeants. Et Aguila venait. Il n'arriva pas à temps : le 17 novembre, un assaut furieux et prolongé, où rivalisèrent d'énergie les Français d'Aumont, les Anglais de Norris et le renfort de Sourdeac, eut raison de la défense. Tout fut massacré, y compris les femmes, à l'exception de onze prisonniers, qu'on envoya à Juan d'Aguila. Celui-ci rebroussa chemin. L'armée des vainqueurs, très éprouvée, vint hiverner à Quimper, où elle regarda son mal. Mais cette affaire de Crozon fut regardée

comme un grand succès des royaux, qui effaçait la défaite de Craon. Elle eut pour eux d'heureuses conséquences : dès novembre, Saint-Malo se donna au roi, par négociations directes avec lui. En janvier 1595, Corlay se rendit au maréchal.

Il ne jouit pas longtemps de sa gloire. En juillet 1595, il mettait le siège devant le château de Comper, pour plaire, dit-on, encore galant, à la belle comtesse de Laval, plus probablement pour fermer à Mercœur une des routes du Penthièvre. Blessé d'une arquebusade au bras et mal soigné, il mourut de la gangrène, le 19 août, à Rennes.

Quant au duc, sa politique devenait de plus en plus trouble. Il parut écouter sa sœur Louise, veuve d'Henri III, qui avait entrepris, depuis décembre 1594, de le réconcilier avec Henri IV. Ses émissaires entamèrent à Ancenis des négociations avec celui du roi, Duplessis-Mornay. Mais déjà, le 20 novembre, il s'était engagé par écrit vis-à-vis de Ledesma, en des termes, il est vrai, fort vagues, à reconnaître les droits de l'infante sur la Bretagne. L'engagement fut renouvelé par serment le 30 juin 1595. Or la France était, depuis le 17 janvier, en guerre ouverte avec l'Espagne. Les pourparlers d'Ancenis furent rompus à la fin de juillet. Duplessis-Mornay assure, dans ses *Mémoires*, qu'elles n'étaient, dans l'esprit de Mercœur, qu'« un moyen de leurrer les peuples et les villes, lassées de la guerre, de l'espérance de la paix », et que, pressé par Philippe II et par Henri IV, « il n'avait jamais eu d'autre dessein que de nager entre ces deux grands rois, attendant toujours la mort naturelle de l'un, la violente de l'autre, pour demeurer enfin duc de Bretagne ». Il se peut.

En tout cas, la patience des Bretons était à bout. Nantes comme Rennes se plaint de la longueur de

la guerre, du coût des armées, des vols des fournisseurs. Un commis qui a majoré des factures est pendu le 18 décembre à Rennes. Une épidémie ravage la Basse-Bretagne. La disette est un autre fléau, qui se déclare cette année et sévira jusqu'en 1598. Les terres retournent à la friche, faute de cultivateurs. Les revenus des seigneuries sont diminués de moitié, voire des deux tiers. En décembre, Mercœur paraît vouloir faire comme Mayenne, qui s'est soumis en novembre. Il conclut à Fougeray une trêve de quatre mois avec le successeur d'Aumont, d'Espinay Saint-Luc. La trêve est renouvelée et se renouvellera jusqu'à l'hiver de 1597. Dans l'intervalle, les pilleries ne cessent guère. En 1595, Fontenelle a enfin trouvé au fond de la baie de Douarnenez le nid de pirates qui lui convient, l'île Tristan. Installé là comme jadis les Normands dans l'estuaire de la Loire, il fait, à sept siècles de distance, exactement comme eux. Ce chef de vingt-deux ans, modèle accompli d'audace, de ruse, de cruauté, a 1.200 soldats aguerris, des vaisseaux, un budget de 500.000 écus. Il ruine de fond en comble le port de Penmarc'h, en 1595, mais, en 1596, tombé dans une embuscade à Quimper et devenu le prisonnier de Saint-Luc, il est conduit à la Guerche. Libéré après paiement de 14.000 écus, il se rembourse par de nouveaux pillages, manque de peu, en avril 1597, une attaque vengeresse sur Quimper, et saccage Pont-Croix, puis le château de Nêvet, après avoir été vainement assiégé dans son île par Rosmadec de Molac, qui, apprenant la venue des frères d'Aradon, leva le siège et livra aux ligueurs, près du château de Quimerc'h en Bannalec, une des plus sanglantes batailles de cette guerre.

Mercœur, en reprenant les pourparlers avec le

roi Henri, continuait de s'entendre avec les Espagnols. En mars, deux de ses agents furent arrêtés coup sur coup. C'était de nouveau la rupture. Sept galères d'Espagne viennent en Loire, pendant qu'une armée espagnole s'avance en Picardie. Mais Henri IV la chasse d'Amiens. Les troupes d'Aguila se mutinent à Blavet et emprisonnent leur chef. Mercœur conclut encore une trêve, à Angers, le 17 octobre 1597, à courir jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1598. La Ligue, morte ailleurs, se mourait aussi en Bretagne. Un pamphlet, sous le titre d'*Avis à Messieurs tenant les États à Morlaix cette année (1597)*, est son dernier effort sur l'opinion. Un pamphlet d'un esprit contraire, *Libre discours sur la délivrance de la Bretagne*, est nettement contre l'Espagnol et Mercœur. Si seulement le roi pouvait se montrer ! Celui qui le représente est le maréchal de Brissac, mari de la Bretonne Marie d'Acigné, dame de Châteaugiron. C'est Brissac qui avait ouvert au roi les portes de Paris : bon augure. Le 31 décembre 1597, les États de Rennes adressent à Henri IV un appel caractéristique : ils le pressent « de s'acheminer promptement en Bretagne avec son armée, et icelle réduire en liberté et en ses anciens droits et privilèges, sous son obéissance ». C'est l'esprit de 1532. Malgré tant de misères et l'appauvrissement général, sachant que lui non plus n'est pas riche, ils lui offrent 200.000 écus pour son voyage. Le pays était trop rançonné pour qu'on pût demander cette somme à l'impôt : on l'obtint d'une contribution volontaire.

Or, le 13 février 1598, il arriva ceci, que Dinan, la principale place de Mercœur après Nantes, fut surprise par suite d'un complot de Malouins et de Dinanais. L'un des vainqueurs s'en fut d'une traite

à la cour annoncer cette bonne nouvelle : « Sire, j'avons prins Dinan. » Le roi se décida : avec 14.000 hommes il fit la route de Bretagne. Son agent Montmartin l'avait précédé chez Mercœur. L'entrevue décisive eut lieu aux Ponts-de-Cé. L'orgueilleuse duchesse dut s'humilier devant le roi et devant sa favorite, Gabrielle d'Estrées. Il fut entendu que leur fils, César, épouserait la fille de Mercœur, que Mercœur remettrait au roi toutes ses forteresses et renoncerait, contre une rente de 50.000 livres, à son gouvernement de Bretagne, mais qu'il garderait comme propriété personnelle le Penthièvre. L'édit d'Angers fut signé le 20 mars. Sully arrivait deux jours plus tard et grognait que le roi s'était laissé « empaumer aux cajoleries de ces deux femelles ». Il voulait avoir Nantes à coups de canon. Les deux « femelles » entrèrent à Angers dans la même litière, et Mercœur s'y rendit en personne avec des notables nantais. César de Vendôme, bâtard du roi, fait à quatre ans duc de Bretagne et pair de France, fut donc fiancé à Françoise de Lorraine, qui en avait six. On célébra le mariage onze ans plus tard.

Henri IV descendit la Loire et, le jour même de son arrivée à Nantes, publia le célèbre Edit qui réglait le sort des protestants en France (13 avril). Il admira fort le château ducal, où Gabrielle, six jours après, mit au monde un second fils, Alexandre, qui fut chevalier de Vendôme et grand prieur. Il y resta jusqu'au 7 mai, y reçut lord Cecil, qui lui apportait de la part de sa reine les insignes de l'ordre de la Jarretière, et donna le gouvernement de Nantes à Hercule de Rohan, duc de Montbazou. La population fut courtoise, sans enthousiasme. C'est au contraire avec une pleine allégresse que sa ville de Rennes le reçut, le 9. On le trouva



séduisant, encore qu'un peu vieilli par sa barbe prématurément blanche. C'est là que lui parvint la bonne nouvelle du traité de Vervins avec l'Espagne. Il s'en fut diner et chasser au château de la Prévalaye, causa avec Sully sous un chêne qu'on montrait encore il y a quelques années. Puis il partit pour Vitré, qu'il quitta le jour même. Les États, qu'il s'excusa par lettre de ne pouvoir présider, se réunirent à Rennes le 18. Ils donnèrent au roi ce qu'il demandait, 800.000 écus d'or, dont 200.000 pour l'évacuation de Blavet par les Espagnols, qui fixaient à ce prix la valeur de leurs fortifications. Ils mirent à la voile le 9 septembre. Ce semblait bien être, cette fois, la paix.

Était-elle dans tous les cœurs? Trop de passions s'étaient déchaînées en ces douze ans pour se calmer toutes. Henri IV, dans sa tolérance, distribua largement les amnisties. Certains de ses partisans lui en voulurent. Les magistrats de Rennes trouvèrent mauvais que les dissidents de Nantes fussent réintégrés bonnement dans leur office. On s'étonna qu'il rendit à Nantes sa Cour des comptes, transférée à Rennes par Henri III. Et l'édit, enregistré par le Parlement de Paris le 23 février 1599, ne le fut par celui de Bretagne que le 23 août 1600 : il y fallut deux lettres de jussion.

Quant à celui dont la responsabilité dans cette guerre douloureuse avait été si lourde, dont la duplicité l'avait prolongée si facheusement, il trouva une compensation à la perte de son gouvernement en devenant le généralissime d'une croisade européenne contre les Turcs. Ils avaient envahi l'Allemagne : il les repoussa vers Belgrade. Au retour, il tomba malade à Nuremberg, et mourut le 19 février 1602, à quarante-trois ans, après avoir demandé qu'on portât son cœur à Nantes, chez

les Capucins qu'il y avait fait venir dix ans plus tôt. Son corps fut inhumé en Lorraine. C'est François de Sales qui prononça son oraison funèbre : il loua grandement la piété et les vertus domestiques du défunt.

Sept mois après mourait sur la roue, place de Grève, l'homme qui incarne avec le plus de couleur l'odieuse de cette guerre. Le sire de la Fontenelle, après le traité d'Angers, avait fait sa paix personnelle, le 8 avril, avec Henri IV. Le roi, bon homme, laissait l'île Tristan et une troupe de cinquante soldats « à notre cher et bien aimé Guy Eder » et lui accordait absolution de tous ses crimes. Il ne restait plus au loup qu'à se faire ermite. Il se fit du moins époux modèle, comme la Magnanne. Il avait enlevé l'héritière du Mezarnou, en Plounéventer, qui avait douze ans : quand elle en eut quinze, il l'épousa. Il en fut tendrement aimé. Mais le Parlement de Rennes troubla son bonheur. Arrêté sur une plainte de Goësbriand, châtelain de Coatfec, il fut conduit à Nantes, puis à Rennes. On démantela son fort de l'île Tristan. Après quoi, on le relâcha. Aventurier jusqu'au bout, il eut le tort de tremper dans la conspiration de Biron et de renouer avec l'Espagne. Ce fut sa fin. Il y avait de plus grands coupables, entre autres le connétable de Montmorency, duc de Montpensier, le baron de Lux, le prince de Joinville, peut-être le duc d'Épernon : on les épargna. Sully, dans ses *Mémoires*, le dit bien : « Henri ne porta pas plus loin les effets de sa justice et, excepté Fontenelle, qu'il crut devoir faire servir d'exemple, quoiqu'il ne parût pas à bien des gens être l'un des principaux coupables, il pardonna à tous les autres. » Il avait remis à Fontenelle ses péchés contre la Bretagne : il ne lui remit point ce péché contre la couronne. Le misérable

fut cruellement supplicié. Une femme le regretta, la sienne.

Retenons cette sévérité, qui se renouvellera en 1675 et en 1720. Comment l'expliquer, sinon par un retour de méfiance envers une province qui avait longtemps vécu à part, et qui venait en fait de manifester son esprit d'indépendance? Si large, si tolérant, le bon roi était très strict en ce qui concernait la chose pour lui essentielle, l'autorité royale. Qu'il ordonnât, comme il le fit, la dislocation des bandes de soudards, qu'il interdit les armes à feu (4 août 1598), rien de plus naturel. On comprend aussi qu'outre la démolition du fort de l'île Tristan il ait ordonné celle de nombreux remparts et châteaux : Coatfrec, Corlay, le Guildo, Broons, Cesson, Hédé, etc. Mais ce ne fut pas tout : l'élection des magistrats municipaux fut remplacée dans la province par la présentation de notables entre lesquels il choisissait. Il mit à Rennes deux commissaires royaux qui furent des intendants avant la lettre, Charles Turquan pour la justice, Gilles Maupeou pour les finances. Ces commissaires assistèrent aux douze sessions d'Etats qu'il y eut de 1598 à 1610. Ils étaient les deux yeux du maître. Telle fut la plus claire conséquence de la défaite de la Ligue en Bretagne. Car le protestantisme n'en abusa pas : il n'avait plus en 1603 que huit églises bretonnes.

## XI

## ACCALMIE

*Ruines et restaurations. — César de Vendôme. — Le procès de Chalais. — Richelieu gouverneur : le port de Brest. — La Meilleraye. — Anne d'Autriche : Résistances parlementaires, fidélité des Etats. — Louis XIV à Nantes : L'arrestation de Fouquet. — Le duc de Mazarin. — Le duc de Chaulnes. — Vie spirituelle de la Bretagne dans cette période : séminaires et couvents. — Michel le Nobletz et le P. Maunoir. — Sainte-Anne d'Auray et la Vénus de Castennec. — L'art. — L'enseignement et la culture littéraire. — Signes d'indépendance populaire.*

Après douze ans de guerre, il y avait bien des plaies à panser en Bretagne. Comme dans la plupart des grandes convulsions, outre les pertes sèches, il s'y est produit de nombreux transferts de fortune. Des riches sont devenus pauvres, et il y a des nouveaux riches, comme ce Gilles Ruelan, ex-domestique d'un marchand de toiles à Antrain, qui a gagné de l'or au trafic des armes, et qui est maintenant le fermier général des neuf évêchés, acquiert des terres nobles, tranche du seigneur. Sully applique à la province, avec la collaboration inégale des Etats, sa politique de défrichement et d'assèchement, s'attaque à la lande et au marais, régularise les coupes de bois, protège la forêt, entretient et développe le réseau routier. La culture — blé, chapvre et lin — reprend vite, ainsi que l'industrie, celle des toiles surtout. Des

Flamands réformés, chassés des Pays-Bas par la persécution espagnole, sont venus en Bretagne : ils forment à Loudéac un noyau de tisserands autour desquels se répandent les métiers. Des mineurs commencent à extraire le plomb argentifère du sous-sol de Pontpéan et de Poullaouen. La pêche, longtemps gênée par les corsaires de Philippe II, redevient active. Les acheteurs et marchands de poissons retournent dans les ports qu'ils ont quittés. Celui de Penmarc'h est un des rares qui ne se relèvent pas. Ses habitants émigrent en partie à Audierne, qui hérite de sa prospérité. Les Audiernois, qu'on surnomme *Pen-Merlus*, pêchent ce poisson dans leur baie et à Bigorn, sur des barques à voile carrée, comme on en voit sculptées aux porches de toutes les églises du Cap-Sizun. Les pêcheurs de morue retournent à Terre-Neuve. On sale à nouveau le congé, le lieu, la sardine sur les côtes de Cornouaille. Des nobles ruinés se font armateurs, dans l'espoir de rétablir leur fortune et d'acheter une charge militaire ou judiciaire. Le Parlement de Bretagne, en effet, ne se recrute guère que dans la noblesse.

Quantité de châteaux avaient été brûlés ou pillés. Il en est qui, au bout de quelques ans, ne paraissent plus s'en souvenir, comme celui du Mezarnou, dont nous possédons un inventaire de 1603. Le capitaine du Liscouët y avait fait, le 1<sup>er</sup> août 1594, pour 70.000 écus de butin. Or cet inventaire énumère 6 bœufs à l'engrais, 18 vaches laitières, 15 à 16 taureaux ou génisses, 28 chevaux, plus 6 hongres pour la charrue, 8 cavales avec leur poulain, des étalons; une basse-cour de 300 à 400 chapons, 75 coqs et poules d'Inde; au cellier, 5 tonneaux de vin de Gascogne et d'Anjou; 6 à 7 tonneaux de froment, 10 à 12 de seigle, 15 d'a-

voine, 4 d'orge et de blé noir; 8 bœufs et 7 pourceaux salés. La vaisselle comprend 6 douzaines d'assiettes d'argent, 6 autres pour le dessert, 120 coupes et tasses d'argent doré, etc. Ajoutez des coffres et bahuts sculptés, des tapisseries partout, 240 couvertures de lit, des bijoux, des chasubles, des armes.

Si la Bretagne guérit vite, ce ne fut pas grâce à son gouverneur. Le commandement, sous Henri IV, appartient en fait au maréchal de Brissac. César, à quatorze ans, fit son entrée solennelle à Rennes, le 23 septembre 1608. C'était un beau jeune homme, qui tenait plus de Gabrielle que de son père, un caractère médiocre. Mauvais frère, il prend part, en 1614, à la levée d'armes contre la régente, met garnison à Ancenis, Moncontour, Lamballe, Guingamp, Vannes, Hennebont, Blavet, fait réparer à son profit les places démantelées et, plus net que Mercœur, invite la province à l'indépendance. Elle ne l'écoute guère : ses lettres séparatistes au Parlement de Bretagne sont envoyées, non décachetées, à Paris; Nantes et son gouverneur Montbazou restent fidèles au roi; Tonquédec, surpris par le propre frère du châtelain, est repris aussitôt par la noblesse des environs. On a donc ce cas singulier d'un prince du sang s'évertuant contre la couronne, et d'une province fraîchement réunie qui se refuse à l'ancien statut. La paix de Sainte-Menehould, signée le 15 mai 1613, accordait aux rebelles un large pardon. César cependant récidive. Cette fois, Louis XIII vint à Nantes avec une armée (12 août). On l'y reçut somptueusement. Les Etats qui s'y trouvaient s'élevèrent avec force contre les menées du gouverneur, votèrent un don de 400.000 livres au roi et de 50.000 à sa mère. César dut se soumettre. Il se tint à peu près tranquille pendant

quelques années, reprit même en 1619 Concarneau, dont le gouverneur, François de Lezonnet, s'était révolté. Mais il recommença ensuite à cabaler. Il était de la « drôlerie » des Ponts-de-Cé, en août 1620. Amnistié à la paix d'Angers, il répara ses torts en prenant aux réformés Vitré et Pontorson, et en marchant avec le roi son frère, venu à Nantes une deuxième fois, contre les protestants de Rohan et de Soubise, qui furent défaits à Saint-Gilles de Riez (1622). Il leur reprit même Blavet, appelé depuis 1618 Port-Louis.

Mais, en 1626, ce conspirateur impénitent entra dans le complot formé pour empêcher le mariage de Gaston d'Orléans avec M<sup>lle</sup> de Montpensier. L'animatrice en était la belle Marie de Rohan-Montbazou, fille de l'ancien gouverneur de Nantes et veuve du duc de Luyne, épouse en secondes noces de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle y fit entrer un gentilhomme de la famille de Talcyrand, le marquis de Chalais. Mais depuis deux ans Richelieu était membre du Conseil du roi. La profession de conspirateur n'était plus si bonne. Les deux Vendôme sont arrêtés à Blois, et Chalais à Nantes. Une troisième fois, Louis XIII vint dans l'ancienne capitale des ducs, avec sa mère, sa femme, le chancelier de Marillac et Richelieu. C'était le 8 juillet. Le 11, les Etats s'y assemblèrent, et leur session dura jusqu'en août. Le roi en présida l'ouverture, flanqué du héraut Bretagne en toque noire et cotte blanche semée d'hermines noires, des trois hérauts France en toque et cotte violettes à lys d'or. Il entendit une réclamation contre la suppression de l'Amirauté de Bretagne. Il demanda le démantèlement de quelques forteresses seigneuriales. Gaston, après une belle promenade en Loire et en mer jusqu'au Croisic, dut accepter l'épouse

que lui destinait la raison d'Etat (5 août). Puis une commission de justice, dont faisaient partie les conseillers au Parlement de Bretagne Joachim Descartes et François Fouquet, pères de deux hommes diversement illustres, se tint aux Cordeliers du 11 au 18 août. Convaincu d'intelligences avec l'étranger, Chalais fut condamné à mort et exécuté place du Bouffay par un bourreau intérimaire, qui lui donna vingt-neuf coups d'épée et de doloire pour le décapiter.

Louis XIII quitta Nantes le 24 août. Fut-ce avec la pensée que cette sinistre exécution servait en Bretagne la politique centralisatrice du cardinal et la sienne? L'affaire avait eu son dénouement à Nantes : mais qu'avait-elle à voir avec la vie bretonne? Ce n'est pas à une résistance provinciale, mais à une résistance nobiliaire, que ces vingt-neuf coups avaient été portés. Les juges étaient en majorité des Bretons. C'est le rapport du vieux Descartes qui établissait la gravité du complot. C'est la Bretagne qui, par la voix du rapporteur, réclamait le supplice. Et c'est elle qui avait demandé la destitution de Vendôme. Sa noblesse ne devait pas se montrer plus réfractaire qu'une autre. Il s'y trouvait des ennemis du cardinal, qui prirent contre lui le parti de la reine-mère, comme Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest, et son frère l'évêque de Saint-Pol; des ennemis de l'Etat, comme Henri de Rohan, grand chef protestant, qui guerroya surtout en Saintonge et dans le Midi; des indépendants, comme François de Rosmadec, comte des Chapelles, qui assista Boutteville dans un duel célèbre et l'accompagna sur l'échafaud. Mais comme toujours il s'y trouva surtout des soldats fidèles à leur roi, dont plusieurs le servirent avec éclat, comme le maréchal Budes de Guébriant.

La meilleure preuve de son loyalisme, la Bretagne la donna en appelant Richelieu à la gouverner. Thémines, successeur de Vendôme, était mort au bout d'un an, en 1627, au cours d'une inspection des côtes. Brissac, fils du maréchal, exerça la lieutenance jusqu'en 1631. Homme médiocre, situation provisoire. En septembre 1630, les Etats d'Anceis demandent au cardinal d'être leur gouverneur, comme un siècle auparavant ceux de Vannes demandaient au roi François d'être leur duc. La demande n'était pas pour lui déplaire. A Nantes, en plein procès de Chalais, il s'était vivement intéressé à la Bretagne maritime. « Il semble, écrira-t-il, dans son *Testament politique*, que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France. La seule Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan. » C'est à lui, à ses deux édits de juillet et d'août 1626, qu'est due l'institution de la première *Compagnie des Indes*, qui s'appela *Compagnie du Morbihan* ou des *Cent Associés* : elle ne vécut que deux ans. Devenu en octobre 1626 surintendant de la Marine, il rachète à Henri de Montmorency la charge de Grand Amiral, qui lui permet de contrôler la Marine française. Il voudrait bien contrôler aussi la bretonne : il se heurte au Parlement de Rennes, qui redoute les juridictions spéciales et tient à garder la haute main sur les magistrats chargés des procès de navigation dans la province. Or ce ministre autoritaire ne brise pas cette opposition : c'est qu'il a besoin, au moment de sa lutte contre la Rochelle, des marins et des bateaux bretons. La bonne solution lui parut d'assumer le gouvernement de la province et, comme gouverneur, de lui imposer ses tribunaux maritimes. Il déféra donc au vœu général. Le 16 septembre 1631, le roi le nommait gouverneur

de la Bretagne, tout en le gardant comme premier ministre. Les sept amirautes furent constituées aussitôt : Nantes, Saint-Malo, Vannes, Saint-Brieuc, Lannion, Brest et Quimperlé eurent un tribunal comprenant un conseiller et deux lieutenants. Les appels s'adresseraient à Rennes. Théoriquement, la province l'emportait : en fait, c'était la couronne. Les Etats le sentirent bien, et firent attendre jusqu'au 24 décembre 1640 leur acceptation. Le Parlement enregistra, mais sous réserves, le 3 janvier 1641.

Entre temps, Richelieu s'attacha à faire de Brest un grand port militaire. Brest avait prouvé sa force pendant la Ligue. Port-Louis, malgré sa citadelle et sa tour de l'Aigle (du nom d'Aguila), n'avait pas résisté, en 1625, aux protestants de Soubise. Grâce à Richelieu, qui se garda bien de démolir le château comme il en démolit tant, mais y mit un homme à lui, Charles de Coislin, Brest prit le pas non seulement sur Port-Louis, mais sur Brouage, sur la Roche-Bernard, sur le Havre. Dès 1636, seize vaisseaux sortaient de ses chantiers. D'ailleurs, le cardinal ménagea sa province. Il ne l'accabla point de ses demandes d'impôts. Elle ne fut pas de celles où la misère devint un fléau. Aussi n'y vit-on ni *Croquants*, comme en Périgord, ni *Va-nu-pieds*, comme en Normandie. Le seul grand reproche qu'on fit au gouverneur, ce fut d'envoyer comme partout un « intendant de police, justice et finances ». Ce personnage décidait sans en référer à personne autre qu'au ministre. Le Parlement de Rennes y vit une atteinte intolérable à ses droits souverains. Aussi, quand l'intendant Lasnier eut fait pendre en 1638 un hobereau coupable de brigandage, rendit-il un arrêt lui interdisant l'exercice de ses fonctions. Voilà qui promettait de beaux duels.

Le représentant officiel de Richelieu en Bretagne fut son cousin Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye. Il avait d'abord eu le gouvernement de Nantes. Sa femme, la gracieuse Marie de Cossé-Brissac, lui apporta Port-Louis. Il obtint en 1632 la lieutenance générale de la province. C'était un homme intelligent, mais d'une raideur militaire. Inféodé à la politique de Richelieu, il n'eut qu'à continuer sous Mazarin, puisque c'était la même. Il s'accommoda assez bien des Etats, et les Etats de lui. Vote du don gratuit, discussion plus ou moins ardue des impôts, marchandages prolongés et gratifications finales, c'est le train ordinaire de ces assemblées. En 1641, sous la présidence de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, ils décidèrent, pour la joie des numismates futurs, d'avoir des jetons d'argent, portant sur une face les armes de la province, sur l'autre celle des présidents, avec la devise, jusque-là, semble-t-il, inemployée : *Potius mori quam foedari*. C'étaient moins des jetons de présence que des médailles commémoratives : 62 bourses de 100 médailles étaient distribuées entre les commissaires du roi, les officiers des Etats et douze membres de chaque ordre.

La Meilleraye eut une pensée heureuse : ce fut d'inviter les Etats à offrir le gouvernement de la province à la reine-régente. Ils le firent en 1645. Anne d'Autriche accepta ce titre, et y joignit les prérogatives de l'Amirauté de Bretagne. La Meilleraye fut moins heureux avec le Parlement, dont il n'aimait pas les façons hautaines. Il l'humilia un jour en venant à une de ses séances le chapeau sur la tête, botté, pendant que des gardes entouraient la salle : c'est la scène que, seize ans plus tard, Louis XIV fera au Parlement de Paris. Aussi bien,

tous les Parlements sont déjà d'accord dans leur opposition à l'autorité royale.

En 1647, le conseiller Louis de Coëtlogon de Méjusseume est nommé intendant du roi en Bretagne. C'était un Breton. La Cour de Rennes n'en casse pas moins l'arrêt, le 15 octobre. L'un des vingt-sept articles de la *Déclaration* du Parlement de Paris, en juin 1648, ne supprimera-t-il pas les intendants, ainsi que tous agents munis de pouvoirs extraordinaires ? C'est qu'il y allait d'un des plus clairs intérêts corporatifs. Le 13 juillet, Coëtlogon était, comme la plupart des intendants, révoqué.

Mais, chose curieuse, les Etats de Bretagne ne suivent pas l'exemple de leur Parlement. Si la province avait gardé le sentiment de son indépendance, l'occasion était bonne de la revendiquer. Mais non, elle s'était donnée au roi, et ce fut une des régions du royaume où la Fronde eut le moins de répercussions. Il n'y en eut guère que chez les robins. Ils étaient, à Rennes, pleins de superbe et d'activité. L'hérédité des charges, devenue habituelle, contribuait à entretenir chez eux la pensée de la souveraineté parlementaire. Ils régnaient sur un monde d'avocats et de procureurs. Ils peuplaient la ville du nombre de leurs enfants (à elle seule, la conseil-lère de Marbeuf en eut trente-deux) et de leurs gens. Eux-mêmes avaient plus que doublé leur effectif, de 39 qu'ils étaient en 1559 étant passés à 95, soit 80 conseillers, 12 présidents, un procureur général et deux avocats généraux. Provisoirement installés chez les Cordeliers, ils avaient obtenu, en 1578, des lettres patentes autorisant la construction d'un Palais de justice. On le bâtissait depuis 1618 sur les plans de Jacques de Brosse, architecte du roi. Leur connaissance du droit leur

donnait une haute idée de leur valeur. Le premier président, Bourgneuf de Cucé, engagea la lutte. Il y eut un *Arrêt de la Cour du Parlement de Rennes contre le nommé Jules Mazarin*. Quant aux Etats, ils se bornaient, comme d'habitude, à discuter le montant du don dit gratuit, qu'ils aimaient mieux voir fixé à un million de livres qu'à deux, ne manquaient pas d'y joindre de substantielles gratifications (100.000, 150.000 livres à leur gouverneur Anne d'Autriche) et, dans l'ensemble, faisaient preuve d'un parfait loyalisme. Seule, une partie de leur noblesse prit position contre l'autorité royale : celle qui, en novembre 1651, voulait avoir pour président Louis de Rohan-Chabot plutôt que le duc de la Trémoille, baron de Vitré. On ne s'étonnera pas de trouver parmi les chefs de la Fronde des membres de cette fière famille des Rohan, si pleine de son importance, de son ancienneté, et si puissante encore. Cela alla jusqu'à la révolte armée du duc, alors gouverneur d'Angers. Trois frondeuses de marque étaient d'ailleurs bretonnes : la duchesse de Chevreuse, née Marie de Rohan ; sa belle-mère, qui était plus jeune qu'elle, Marie de Bretagne ; et M<sup>me</sup> de Guéméné, née Anne de Rohan, mariée à l'un de ses cousins. Le Parlement soutint cette faction, interdit la tenue des Etats. Et l'on vit ceux-ci en appeler de leur Parlement au roi, qui se trouvait à Poitiers et ne manqua pas de leur donner raison. Il leur écrivait, notamment : « Vos privilèges vous ont été accordés par nos prédécesseurs en récompense de vos services et de votre fidélité. » Aimable façon d'altérer l'histoire à son profit, en faisant d'un engagement solennel une concession révocable.

Après quoi il fut trop facile à La Meilleraye de renouveler, les 6 et 12 mai 1652, l'arrogante

visite qu'il lui avait faite en mars 1643. D'ailleurs il usait ainsi de son droit strict, et le Parlement avait outrepassé le sien en décrétant contre lui. L'année suivante, il voulut au contraire jouer l'ange de la concorde entre le Parlement et les Etats, qui s'étaient réunis à Fougères. Leur délégation fut si mal accueillie à Rennes qu'ils décidèrent de faire dorénavant juger à Paris les procès de leurs membres. La Meilleraye n'aurait pu rêver mieux. Ainsi, d'elle-même, l'institution chargée de défendre l'autonomie bretonne aidait à la centralisation.

C'est le 6 janvier 1655 que le Parlement prit possession de son Palais de justice, en grande pompe, sous la présidence du premier président de Marbeuf. La grandeur qu'il s'attribuait, où en eût-il trouvé une plus forte image ? Quel plus noble décor lui eût mieux conseillé la résistance ? Ce n'était pas pourtant une bonne tactique, que de se disputer avec les Etats. Le 14 juillet, il faisait sa paix avec eux, qui se trouvaient alors à Vitré. Enfin reconciliés, Etats et Parlement unissaient leurs efforts contre l'édit de novembre, coupable de taxer un peu fort les accapareurs de « terres vagues et vaines » et de forêts domaniales.

Mais les temps de la résistance étaient passés. Le prince qui, en 1661, après la mort de Mazarin, réunissait ses secrétaires d'Etat pour leur déclarer qu'il ne voulait plus de premier ministre, était bien le plus antiparlementaire des rois de France. Que pouvaient être devant lui, vivante image de Dieu en son royaume, les privilèges des provinces, les droits des Cours prétendues souveraines et les prérogatives des Etats ? C'est à la Bretagne qu'il fut donné, avant tout autre gouvernement, de voir ce que serait sa manière. Louis XIV séjourna du 1<sup>er</sup> au 6 septembre à Nantes, où se tenaient les

Etats. Le 5, il y faisait arrêter son surintendant des finances, le Nantais Nicolas Fouquet, seigneur de Belle-Ile et de Concarneau.

La Meilleraye mourut en 1664, la reine-mère en 1666. Le nouveau lieutenant général fut le propre fils du précédent. Il était très laid. Son père lui avait fait épouser la belle Hortense Mancini, nièce de Mazarin, qui lui apporta en dot, avec son nom agrémenté du titre de duc, une dot de 30 millions. Trop turbulente au gré du roi, elle dut bientôt s'exiler à Londres. Son mari se retira du monde en 1669. Et la Bretagne, déjà sans gouverneur, se trouva sans lieutenant général. Le roi nomma le duc de Chaulnes, qui devint gouverneur l'année suivante, avec l'assistance de Lavardin pour huit évêchés et de Rosmadec de Molac pour le neuvième, celui de Nantes.

Ce gros homme était des plus fins, et dans la force de l'âge : quarante-cinq ans. Il plut, ainsi que son gendarme de femme et que l'habile intendant Boucherat, successeur de Charles Colbert. Les Etats de Dinan se passèrent, en 1669, le mieux du monde, et, deux ans plus tard, ceux de Vitré, dont M<sup>me</sup> de Sévigné a écrit la pittoresque chronique. Elle admire le nombre des députés nobles, et il y a de quoi. « Cette province est pleine de gentilshommes; il n'y en a pas un à la guerre ni à la Cour. » Excepté son fils. Le faste est grand : « cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux yeux » l'ont éblouie. Ce ne sont, à la lire, que banquets pantagruéliques, bals et spectacles. Une troupe de passage joue *Andromaque* et *Tartufe*, c'est-à-dire les derniers succès de la scène parisienne. Locmaria et Coëtlogon dansent à ravir. On porte des santés à quantité de monde, y compris M<sup>me</sup> de Grignan (prononcé Carignan) : 400 pièces de vin sont

englouties. On distribue des gratifications très fortes, prises sur les droits des boissons, ce qui fait croire, écrit-elle, « qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts ». Mais quels braves gens ! « Ils sentent un peu le vin ; mais votre fleur d'oranger ne cache pas de si bons cœurs. » A peine note-t-elle quelques « fronderies ». Le don gratuit de 2.500.000 livres a été voté sans discussion, et le roi, charmé, a fait remise de 300 000 livres à sa bonne province, ce qui lui vaut d'infinis « Vive le roi ! ». L'année suivante, le duc de Chaulnes parcourait le pays, partout bien reçu, vraiment populaire. Rien ne faisait prévoir, quand il rentra dans son hôtel de Blossac à Rennes, la brève tourmente qui allait, trois ans plus tard, tout ébranler.

Qu'y avait-il donc, sous ces apparences ? Rien non plus, il semble, que de très rassurant. Depuis les troubles de la Ligue, la Bretagne se recueille et se réorganise. Comme partout en France, le grand mouvement de discipline vient de l'Eglise. Les évêques bretons de cette époque mènent une vie exemplaire, à part René de Rieux, évêque de Saint-Pol (1613-1625), que la politique agita avant qu'il allât prier saintement dans son abbaye du Relecq ; et, sauf Philippe Cospéan, orateur réputé qu'on entendit plus souvent à Paris qu'à Nantes, ce sont des évêques résidents : d'ailleurs, appartenant pour la plupart à des familles fortement enracinées au terroir : tels Le Prestre de Lezonnet, à Quimper ; deux Rosmadec, à Vannes ; Pierre Cornulier, à Rennes ; André du Porc de la Porte, à Saint-Brieuc.

A Tréguier on vit siéger un ancien pâtre, Noël Deslandes (1635-1645).

Il fallait, outre de bons évêques, de bons prêtres : des séminaires furent fondés. Le premier fut installé



dans une abbaye récemment restaurée pour des Bénédictins, puis des Lazaristes, celle de Saint-Méen (1645). A Nantes, des Sulpiciens fondèrent un second séminaire. D'autres furent créés bientôt à Tréguier, Saint-Brieuc, Plouguernevel, Quimper, Saint-Pol, et seulement plus tard à Dol et à Rennes.

Plus édifiant encore est le zèle congréganiste. On ressuscite des maisons moribondes, on en crée — couvents d'hommes ou couvents de femmes. Les treize abbayes bénédictines, qui n'étaient plus très vivantes, sont réformées par la règle de Saint-Maur, sur l'initiative de Richelieu, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon. Les quatorze cisterciennes, en décadence elles aussi, reçurent, non pas toutes sans résistance, la règle de Prières, abbaye reconstruite et réformée en 1613. Comme la mode se mêle même du salut des âmes, les maisons en faveur sont celles des Jacobins ou Dominicains, des Carmes déchaussés et des Capucins. En 1606, l'aveugle Jean du Moulin, s'étant fait accepter au Carmel de la place Maubert, à Paris, s'y lie d'amitié avec un Carmélite de Dol, le P. Mathieu Pinault et, grâce à lui, prend à Dol l'habit du Carmel, comme convers; sous le nom de Jean de Saint-Samson — le patron du diocèse, — il réforme d'abord le Carmel de Dol, puis celui de Rennes : son rayonnement fut considérable en Bretagne et hors de Bretagne. La plupart des villes bretonnes voient, et pas toujours d'un bon œil, pulluler dans leurs murs ou autour de ces murs les couvents. Rennes en offre toute une carte d'échantillons : outre ses Cordeliers qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, ses Jacobins, au XIV<sup>e</sup>, et ses Grands Carmes, au XV<sup>e</sup>, voici des Capucins (1604), des Ursulines (1615), des Carmélites (1618), des Minimes

(1619), des Visitandines (1628), des Calvairiennes (1630), des Catherinettes (1636). C'est une invasion telle, que la communauté rennaise décide, par un arrêté du 17 novembre 1645, de ne plus accueillir de nouvelle demande. Mais elle y dérogea elle-même, et donna son autorisation, en 1657, aux Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire; en 1662, aux Augustins; en 1675, aux Dames de la Trinité; en 1681, aux Dames Budes, ainsi nommées du nom de leur fondatrice, nièce du maréchal de Guébriant; aux Carmes déchaussés, en 1690.

Notons l'abondance des communautés de femmes : la prolifique noblesse bretonne, généralement peu fortunée, trouvait là un établissement de tout repos pour beaucoup de ses filles. Quant aux maisons d'hommes, elles fournissaient des prédicateurs et des missionnaires pour l'évangélisation de la province. Ce n'est pas que la situation à cet égard pût inquiéter l'Église. Le protestantisme breton se mourait : un duc de la Trémoille abjure en 1628; une fille de Henri de Rohan épouse un catholique, Chabot; les temples de Sion et de Blain sont démolis en 1665, celui de Vitré en 1671; celui de Rennes le sera en 1685. Quant au jansénisme, il ne fit guère non plus d'adeptes : Sébastien de Pontchâteau, qui fut à Port-Royal le disciple de Singlin, ne donna que très peu à la Bretagne de sa vie fiévreuse, partagée entre les austérités et le monde. Aussi bien, ni le jansénisme ni le calvinisme ne touchaient le petit peuple breton, peu soucieux de théologie. Parmi ceux qui se dévouèrent à son instruction, deux apôtres obtinrent le plus grand succès, tous deux en Bretagne bretonnante, Michel Le Nobletz et le P. Maunoir. Le premier, natif de Plouguerneau en Léon, et de famille noble, étudia à Bordeaux, à Agen, à Paris; puis, emporté par la folie de la croix, mena

un an durant une vie d'ermite sur une grève de son pays natal, étonnant les voisins par son ascétisme, scandalisant les sages, successivement honni par son père, par les Dominicains de Morlaix, par de nombreux prêtres, mais s'attachant un disciple, le P. Quintin. Son apostolat le conduisit au Trégor, à la pointe Saint-Mathieu, à Landerneau, sur la côte de Cornouaille, à l'île de Sein. Il passa au Conquet les dix dernières années de sa vie (1642-1652). Son enseignement, on ne peut mieux adapté à son public populaire, ne recourt pas seulement à la prédication, mais au merveilleux des visions et des miracles, au prestige des tableaux allégoriques, pareils à ceux des chanteurs de complaintes.

Son élève et successeur, Julien Maunoir, né en 1606 à Saint-Georges, en pays fougerais, a dirigé dans le même esprit environ 400 missions en Basse-Bretagne. Un apôtre a le don des langues : près de Quimper, la Mère de Dieu lui enseigna le breton. C'était un homme rude, qui s'était juré de nettoyer les consciences. Or, si aucune hérésie ne les souillait, elles gardaient bien des traces de croyances plus vieilles que le christianisme — de quoi révolter un pur. *More pecudum vivebant*, dit son *Journal* latin. « La manière des bêtes », sans doute était-ce un paganisme inconscient. Une chanson du Cap-Sizun, « levée » en 1627 sur l'enlèvement d'une jeune fille de Lescoff par des pirates hollandais, exprime une instinctive horreur pour une religion condamnée.

*Non, je ne quitterai pas mon pays,  
Je serai enterrée à Plogoff,  
Pour y recevoir, chaque dimanche, l'eau bénite.*

Mais, dans la chapelle de ce même Lescoff, on dansait en chantant, à de certaines fêtes, pieusement,

« pour la gloire de Dieu ». Tout près de là, à Saint-Tugen, le P. Maunoir arrive la veille d'un « pardon ». Il tombe sur des danseurs qui s'en donnaient à cœur joie, se rue sur l'instrument coupable, l'arrache au « sonneur », foudroie de sa parole ces innocents. Telle est sa manière, pas très différente, peut-être, de celle des vieux saints d'Armorique.

A la technique de son maître, il ajouta une chose singulièrement efficace : la procession mimée. L'avait-il empruntée à son pays d'origine ? Fougères avait, dès le xv<sup>e</sup> siècle, une confrérie du Saint-Sacrement, qui jouait, le jour de la Fête-Dieu, des sortes de mystères sans paroles. Le spectacle, au lieu d'être dressé sur un échafaud, comportait un défilé de chars et de tableaux vivants figurant les principaux épisodes de la vie de Jésus, comme cela se passe encore dans certaines villes d'Espagne. Derrière cinq ménestriers venaient les chars des trois Rois, du Crucifiement, de Saint Barthélémy, des Apôtres, de Saint Michel, de Pilate, de Saint Christophe. D'ailleurs, le théâtre populaire — breton ou français — est toujours en faveur malgré les proscriptions du xvi<sup>e</sup> siècle. A Malestroit, on joue une *Histoire de Madame Sainte Marguerite*, le 2 septembre 1601, une *Judith*, le 12 novembre 1622. En ce même 1622, on réédite la *Passion*; une *Vie de Sainte Barbe*, en 1647. Le P. Maunoir donne une ample satisfaction à ce goût du spectacle : derrière des miliciens portant mousquets, ses processions offrent à la vénération d'une foule naïve les Bergers de la crèche, les Mages, les Évangélistes, les Apôtres, des disciples par douzaines, la Vierge, le Sauveur portant la croix du supplice, des Martyrs, des Saints, des Saintes, et puis le Clergé avec le Saint-Sacrement, tous chantant des cantiques — *Cantikou* — de l'invention du P. Maunoir, d'une

versification simplifiée et d'une langue à demi-française. Ces missions n'opérèrent pas seulement sur les villageois, mais encore sur un jésuite de Quimper, le P. Bernard, sur le sire de Trémariac et son gendre Kerisac, sur les seigneurs de Kermenon, de Kerhavo, de Nevet, de Pontcallec, sur Pierre de Keriolet, un mauvais sujet qui, converti, devint prêtre.

En 1623, un paysan du terroir d'Auray, Yves Nicolazic, a une vision : Sainte Anne lui apparaît et lui dit de fouiller le champ de Bocenno. Miracle : sa pioche en déterre une statue de bois à moitié pourrie, celle de la sainte. Ainsi prirent naissance un culte et un pèlerinage fameux. Ils le furent immédiatement, avec l'appui de l'évêque Sébastien de Rosmadec. Mais, à quelques lieues de là, à Castennec sur Blavet, une Vénus grossière et généreusement callipyge recevait encore les dévotions très naturalistes des jeunes filles rêvant d'épousailles : il fallut une mission de Jésuites et toute la résolution de l'évêque de Vannes pour la faire jeter, en 1661, à la rivière, d'où le comte Pierre de Lannion devait la faire transporter, en 1701, dans son parc de Quinipily. Tels sont, dans cette Bretagne, les étranges voisinages d'un lourd sensualisme et de la mysticité.

Sous l'aile de la religion, l'art, que les malheurs de la Ligue n'avaient pas entièrement arrêté, reprend sa vigueur au xvii<sup>e</sup> siècle. Plusieurs calvaires ont été alors achevés ou construits, et d'abord celui de Plougastel-Daoulas, promis pendant la peste de 1598. Ceux de Saint-Thégonnec, de Lampaul-Guimiliau, de Pleyben, datent de cette époque. L'oratoire de Plougastel, exemplaire unique, est de 1611. En Bretagne, les styles architecturaux ont une longévité que les modifications régionales aident à expliquer. La flèche gothique de Tréguier

appartient à ce siècle. Et le gothique persiste, au moins partiellement, dans la plupart des chapelles de villages, comme dans beaucoup de maisons de villes. On admet, avec M. Emile Male, que les statues de *gisants* en France n'excèdent pas la date de 1567, qui est celle du tombeau du connétable Anne de Montmorency. En Bretagne, cet art se prolonge près d'un siècle, comme le démontrent à Notre-Dame de la Cour, en Lantic, le tombeau de Guillaume de Rosmadec, mort en 1608, et, au Musée archéologique de Quimper, celui d'Yves du Parc, mort en 1640. Quant au style Renaissance, on en peut voir le type dans la façade de Saint-Gildas, à Auray, exécutée en 1636. Un art très florissant à cette époque est celui de la sculpture sur bois. D'obscurs artistes, quelques autres qui ont laissé un nom, Rolland le Doré, de Landerneau, les frères Le Déan, de Quimper, ont produit un nombre infini de retables, chaires, baldaquins, statues, tribunes, stalles de chœurs, buffets d'orgues, toute une décoration qui répudie le gothique, mais allie au goût italien la robustesse bretonne. Le style nouveau triomphe dans l'architecture profane : à Kerjean, qu'on achève, à Lanniron, maison des champs de l'évêque de Quimper, aux Rochers, construction du xiv<sup>e</sup> siècle qui est largement remaniée, à Caradeuc, près de Bécherel, à Kergoadès-Roque-laure, à Kergournadec'h, à Keruzoret en Léon, à la Grattonnaye en Malansac, au château de Goulaine, à celui de Quintin, etc.

Dans l'enseignement, l'Église, restée la grande dispensatrice du savoir, fait un remarquable effort. Les Oratoriens ouvrent en 1625 leur collège de Nantes. Les Jésuites fondent trois collèges : ceux de Quimper en 1621, de Rennes en 1626, de Vannes en 1644. Ils prospèrent vite. On connaît le pro-

gramme des Jésuites : beaucoup de latin, peu de grec, un peu de science — plus qu'on n'a coutume de le dire, surtout des mathématiques. Les écoles de campagne, représentant notre enseignement primaire, mais toujours avec du latin, sont généralement dirigées par le recteur. Les écoles de filles sont rares. Louis XIV crée un collège de marine à Saint-Malo. A Nantes, les Jésuites fondent une école d'hydrographie.

Plusieurs villes ont un imprimeur : Quimper en a deux vers 1640. Le clergé et la magistrature se partagent la majorité des lettrés et des hommes de lettres. Paul Hay du Chastelet (1592-1632), né à Laval d'une famille de Vitré, avocat général au Parlement de Rennes, fut une sorte de journaliste et de pamphlétaire, et l'un des fondateurs de l'Académie française. On raille ceux qui font de Descartes un Breton : il naquit en Touraine, étudia à La Flèche, vécut en Bavière, en Hollande, en Suède; il n'en était pas moins le fils de Joachim Descartes, conseiller au Parlement de Bretagne et châtelain du manoir de Kerlo. Le Nantais René de Ceriziers (1609-1662), qui devint grand aumônier de Louis XIV, est l'auteur d'une célèbre *Vie de Sainte Geneviève de Brabant*. L'histoire est naturellement le plus cultivé des genres, dans un pays que la littérature pure intéresse peu. Le chanoine Moreau, de Quimper, rédige presque sous la dictée des événements sa pittoresque *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, d'un réalisme relevé d'humour. Le P. Albert Legrand, Jacobin de Morlaix, publie en 1636 *La vie des Saints de la Bretagne Armorique*, qu'on aurait tort de prendre pour un chef-d'œuvre d'exactitude, mais qui en est un de bonne foi, de naïveté avisée, de prose alerte, de français savoureux. Le français, avec le latin, est

généralement la langue écrite dans le pays bretonnant, et même, souvent, la langue parlée : Dubuisson-Aubenay, dont nous avons un *Itinéraire en Bretagne* à la date de 1636, note qu'on parle français à Vannes, et qu'on plaide en français à Quimper. Mais c'est en breton que Marigo, émule d'Albert Legrand, traitera le même sujet dans son *Buez ar Zent*.

Le genre historique est encore représenté par le P. Augustin du Paz, prieur des Dominicains de Rennes, auteur d'une *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (1619), et par Guy Autret de Missirien, châtelain de Lezergué près Quimper, le d'Hozier breton. L'un et l'autre sont de bons érudits, puisant aux bonnes sources. Il faut se méfier davantage du P. Tournemine le Bigot, fils de dame Conen de Saint-Luc, et de son *Histoire de Conan Mériadec* (1662), bâtie sur une légende qui flattait l'orgueil des Rohan. Elle contient cependant, sous le titre de *Recherches générales de la Bretagne gauloise*, des renseignements instructifs sur l'aspect et les ressources de la province à cette époque, notamment sur ses côtes, ses ports, ses havres, ses îles, sur l'abondance des landes, des forêts et des bois. Une grande partie de la terre bretonne en est restée, selon lui, à l'état sauvage.

Est-ce à cette sauvagerie qu'il faut attribuer des accès de violence comme ceux qui signalèrent l'an 1675? On ne les attendait guère là où se fit l'explosion : chez le peuple, qui fut surtout le peuple de Basse-Bretagne. Un gouvernement qui l'eût mieux connu se fût cependant méfié : il aurait pu se souvenir des commencements de jacquerie pendant la Ligue, réfléchir aux résistances rencontrées dans leur propagande pieuse par Michel le Nobletz et le P. Maunoir, à d'autres indices d'un esprit d'indé-

pendance qu'il y a toujours péril à heurter : en 1631, une émeute populaire éclate à Morlaix, pour empêcher une exportation de grains. En 1666, une petite insurrection a lieu à Kernilis contre une troupe royale, c'est-à-dire, en définitive, contre le roi. C'est le recteur Jean le Gall, chef spirituel et — en fait — administrateur de la paroisse depuis 1632, qui la déclanche et la dirige, qui fait sonner le tocsin, qui organise une force de 150 paysans armés, qui tire ou fait tirer du presbytère des coups de fusil et coucher en joug le lieutenant Idron, dont nous avons le rapport sur cette affaire. La chouannerie n'a rien fait de mieux, et l'on n'était pas en temps de révolution. Les agents de l'Amirauté n'ont pas plus de succès contre les actes de piraterie des riverains. Il y a des cas et des zones où le roi perd ses droits. Notons d'autre part, pour aider à comprendre ce qui va suivre, qu'une forte hausse des fermages, après 1650, signe indéniable de prospérité, fut aussi un motif d'exaspération.

## XII

## LA RÉVOLTE DE 1675 ET SES SUITES

*Les édits fiscaux. — Émeute à Rennes, révolte armée en Basse-Bretagne. — L'égalitarisme paysan. — Le Balp. — La répression. — Exil du Parlement, docilité des États. — L'intendant et le gouverneur. — La fiscalité. — Décadence économique. — La Bretagne maritime : l'Amirauté, les ports, les milices gardes-côtes. — Les guerres navales : bataille de Camaret. — Le chevalier de Rohan. — Les corsaires. — Vie spirituelle et intellectuelle.*

C'est sur des questions de taxes qu'on s'est le plus disputé, en Bretagne, avec le pouvoir. On pourrait s'en étonner, après tout ce qu'on a dit de l'idéalisme breton. On aurait tort : l'impôt est le signe le plus apparent de la sujétion, et rien de tel qu'une exaction pour donner le sentiment de la malveillance ou de l'injustice.

Le roi avait besoin de beaucoup d'argent pour ses constructions et pour ses guerres. Colbert s'en procura comme il put. De 1670 à 1674, il publia des édits dont les uns frappaient des privilèges peut-être usurpés — empiètements sur le domaine, abus des juridictions seigneuriales — et furent d'autant plus mal accueillis des États qu'un arrêt du Conseil les rendait exécutoires sans leur entremise. Mais d'autres, les trois qui mirent le feu aux poudres, frappaient indistinctement tout le monde. C'étaient l'édit du timbre, exigeant la rédaction des actes sur

papier timbré, l'édit sur le tabac et l'édit sur l'étain. Il faut croire que le menu peuple de Bretagne, à cette époque, n'était pas trop misérable, qu'il ne manquait pas de vaisselle d'étain, qu'il fumait, chiquait et prisait beaucoup, qu'il passait souvent chez le notaire ou le procureur : car il se facha.

Sa colère éclata d'abord à Rennes, sanctuaire des lois régissant la province, étape obligatoire des édits royaux : ils n'entraient en vigueur qu'une fois enregistrés par le Parlement. Le jeudi de Pâques, 18 avril 1675, les bureaux de perception sont mis à sac. D'eux-mêmes, les gentilshommes font face aux émeutiers, en tuent ou en blessent plusieurs. Lavardin accourt et arrive le 25 ; puis le duc de Chaulnes le 2 mai. Le 8 juin, 150 soldats les rejoignent. Ce n'était guère : ce fut suffisant pour blesser au vif les Rennais. Leurs milices s'arment. Le gouverneur est injurié, menacé. Des pierres sont lancées à son adresse. On finit par causer, et tout s'apaise sur la promesse d'une convocation imminente des États.

Troubles légers à Saint-Malo : les Terre-Neuvas étaient partis ou en partance. Troubles violents à Nantes, où se trouve un Bas-Breton, Goulven Salaün, pour sonner le tocsin. Il fut pendu, après que 600 soldats appelés d'urgence eurent rétabli l'ordre. Ses compatriotes se chargèrent de le venger.

À l'autre bout de la Bretagne, en effet, la révolte éclatait comme le tonnerre dans un ciel bleu. Cela commença dans la nuit du 24 au 25 mai par une émeute à Guingamp contre le marquis de la Coste, lieutenant du roi en sa ville de Brest. Une femme avait donné le signal. La répression fut immédiate, grâce à la milice bourgeoise ou à la prévôté : la meneuse fut pendue. Mais le dimanche 5 juin, à Châteaulin, les paysans se soulèvent, à la voix

d'un huissier, contre le même La Coste. Il tue l'huissier, il est blessé lui-même. Le même jour, à Briec, se forme une colonne de paysans, commandée par deux d'entre eux, Laurent le Quéau et le grand Moign. Accompagnée du recteur, qui aurait préféré rester dans son presbytère, elle marcha sur le château de la Bouëxière, au sire de Keranstreat, pensant y rencontrer La Coste — toujours lui, qu'on voyait partout. Ce fut une scène sauvage de tuerie, d'incendie et de beuverie. Elle devait se répéter bien des fois : le 23 juin, par exemple, au Cosquer en Combrit, où fut tué le sire de Kersalaün ; le 3 juillet, à Daoulas ; dans la nuit du 3 au 4, à Landerneau ; puis dans la presqu'île de Crozon, dans la région de Morlaix, au Trégor, à Pont-l'Abbé.

Etrange révolte : provoquée par les édits du roi, elle se retournait contre la noblesse du pays, s'alimentait de vieilles rancunes et de fureurs égalitaires. On s'en prenait à un mot, la gabelle, on allait jusqu'à la personnifier naïvement. Mais, après les massacres et les pillages, on faisait un feu de joie des actes féodaux. L'homme de loi, venu de gré ou de force avec ces furieux, rédigeait un statut portant réduction ou suppression de tous droits. La plus curieuse expression de cette politique, c'est le *Code paysan*, dont les 14 articles furent rédigés le 2 juillet à Notre-Dame de la Tréminou, près de Pont-l'Abbé. L'un d'eux défend expressément « de donner retraite à la Gabelle et à ses enfants, et de leur fournir à boire et à manger » — ce qui, pour les sages de l'assemblée, n'était peut-être qu'une figure de style un peu hardie. Un autre réclame l'usage du papier libre ; un autre, des distributions de tabac à la messe, en même temps que de pain bénit ; un autre s'élève contre les champarts et les corvées seigneuriales ; un autre, contre les moulins

banaux et le droit de chasse; un autre, contre les bourgeois des villes, menacés de disette en cas d'opposition au code; un autre, contre les dîmes des prêtres, qu'il faudrait appointer (ainsi fera la Constitution civile du Clergé); un autre, contre les honoraires des officiers de justice et de finances, qui devraient être appointés, eux aussi; un autre, le plus significatif de tous, et qui reprend une revendication de 1592, exige des mariages entre paysans et filles nobles, au nom de l'égalité; un autre enfin, pour teinter le tout d'un semblant de séparatisme, quoique les gentilshommes bretons fassent à peu près seuls les frais du programme, met ce programme au compte de « la liberté armorique ». Une sorte d'uniforme est prescrit par l'article 1 : bonnet et camisole rouges, haut de chausses bleu. Le Code *Pe so vad*, rédigé à Pont-l'Abbé dans le même esprit, spécifie, à l'article 9, que les juges devront désormais « expédier gratis toute sentence d'audience et juger selon le sens commun et non la chicane ». Cela ressemble à une motion révolutionnaire. Il faut se dire que la juridiction seigneuriale était très lourde pour les justiciables, en raison de la mauvaise répartition des territoires judiciaires, de la quantité des degrés d'appel, de l'ignorance, de la grossièreté, de la cupidité de beaucoup d'officiers de justice.

Le journal du recteur de Plestin-les-Grèves, qui note les événements, dit en son latin : « Les paysans étaient convaincus que tout leur était permis, que les biens étaient propriété commune, et ils n'épargnaient pas les ministres de l'Eglise. » Nous avons vu le chanoine Moreau en dire à peu près autant des paysans soulevés par la Ligue. Mais cette fois — et c'est un prélude à la tactique de 1789 — ils ont avec eux des gens d'affaires qui tiennent leur

plume, scribes menacés par les édits simplificateurs, huissiers, avocaillons, procureurs de village, notaires tarés comme celui de Kergloff, le fameux Le Balp. C'était un des vingt-huit notaires ressortissant à la cour royale de Carhaix. Il fut l'âme de l'insurrection dans le Poher. L'absence de troupes la rendait facile. Le 6 juillet, le tocsin sonne dans vingt et une paroisses. La ferme des devoirs est saccagée à Carhaix : 130 barriques de bordeaux, 16 d'eau-de-vie sont mises à mal. Le 7, c'est au tour du bureau de Spézet. Le 11, la scène de la Bouëxière se répète à Kergoët : Trévigny, le châtelain, qui, heureusement pour lui, se trouvait absent, était un seigneur dur, qui avait fait bâtir ce château en abusant du moyen commode des corvées. On pille, on brûle, on massacre : acte est dressé « sur papier commun », supprimant les droits seigneuriaux. A l'abbaye de Langonnet, les moines doivent souscrire à une réduction des leurs. Ces épisodes se renouvellent, sanglants ou non, à Callac, à Maël-Carhaix, à Guisriff, à Kergrist-Moëllou, à Maël-Pestivien, à Duault. Pontivy, envahi le 20 juillet par 2.000 paysans qui absorbent ou répandent le contenu de 400 muids de la ferme des devoirs, est délivré le 21 par ses bourgeois. Josselin se voit menacé.

Cependant le duc de Chaulnes, laissant la duchesse à l'hôtel de Blossac, avait quitté Rennes le 4 juillet. Le 9 il était à Hennebont, où il attendait des troupes. Mais, le 17, nouvelle insurrection à Rennes. Le bureau du timbre, aménagé au Palais, est ravagé de nouveau. On insulte M<sup>me</sup> de Chaulnes, on jette un chat crevé dans son carrosse. D'Hennebont, il peut tout juste aller à Port-Louis. Les vaisseaux de Ruyter croisent au large. Pour mesurer la gravité de la révolte, il faut en effet se souvenir que la France est alors en guerre, que Turenne combat

du côté du Rhin et qu'il meurt à Salzbach le 27 juillet. Enhardis par l'impunité, Le Balp et ses paysans marchent sur Morlaix. Un Languedocien madré et résolu, le colonel de Montgaillard, qui avait épousé Mauricette de Plœuc et habitait le Tymeur, déjoue l'entreprise en faisant courir le bruit que 6.000 soldats tiennent garnison au Tauréau. La vérité connue, Le Balp se venge sur le Tymeur, dont il s'empare, sur Montgaillard et son frère, qu'il y emprisonne. Il avait des ambitions : à défaut de Morlaix, il projetait de prendre Quimper, Concarneau et le duc de Chaulnes avec Port-Louis. Mais il se rendait compte de son insuffisance militaire, et voulait avoir Montgaillard dans son jeu. Dans la nuit du 2 au 3 septembre, il lui mit en main le marché : ou le commandement ou la pendaison. Montgaillard sortit de l'alternative en lui passant son épée au travers du corps.

Sans chef, les Bonnets rouges (ou bleus) se débandèrent. Savaient-ils bien ce qu'ils voulaient ? En tout cas, ils voulaient trop de choses : le roi, les nobles, des prêtres, des bourgeois, que d'ennemis ils se faisaient à la fois ! Déjà la moisson avait gêné leurs entreprises. La dévotion s'en mêla. Le P. Lefort, supérieur des Jésuites à Quimper, se montrait persuasif. Le P. Maunoir tonna. C'est l'époque de sa fameuse mission à Plouguernevel, un des lieux saints du Poher. Son éloquence fougueuse, illustrée de vivantes et mouvantes images, produisit l'effet accoutumé sur ces têtes naïves. Chaulnes put respirer en attendant des troupes. Elles vinrent enfin. Au début de septembre, 6.000 hommes étaient concentrés à Port-Louis, à Hennebont, à Quimperlé. Il prit leur tête et se mit à parcourir la Basse-Bretagne. Les paroisses rebelles furent châtiées. On jugea et perdit les meneurs

qui ne prirent pas la brousse ou la mer (il en alla aux Glénan et jusqu'à Jersey). On jeta bas, pour l'exemple, quelques clochers du pays pont-l'abbiste : Lambour, Languivoa, Combrit. Le corps de Le Balp, exhumé, fut exposé à l'exécration publique. En somme, et compte tenu des habitudes de l'époque, la répression n'excéda point le délit.

Le 12 octobre, le duc était de retour à Rennes avec ses 6.000 hommes. La duchesse, qui avait pris la fuite, revint. Les milices durent poser les armes. L'intendant de justice Marillac, le grand-prévôt de Bretagne Botherel procédèrent aux réparations et exécutions. Ici encore, le châtement fut loin d'être aussi sanglant que la tradition le fait croire. Il y eut en tout 7 supplices et 2 condamnations aux galères. M<sup>me</sup> de Sévigné, qui faisait pour sa fille la chronique de ces événements, les a amplifiés avec une imagination dont elle porte aujourd'hui la peine. Comme cette Parisienne renonce difficilement au badinage, on a imputé à son mauvais cœur des mots comme : « La penderie me paraît maintenant un rafraîchissement. » Il faut bien entendre que c'est par rapport au supplice de la roue. Sa véritable opinion s'est exprimée avec netteté, et la voici : « Cette province a grand tort, mais elle est rudement punie. » Dom Lobineau, jugeant les événements de 1720, ne parlera pas autrement.

La pire dureté, suggérée à la Cour par le duc de Chaulnes, fut la démolition, à Rennes, de la rue Haute, où s'était recrutée l'émeute. L'arrêt, enregistré le 23 octobre 1675, fut mis à exécution le 20 avril 1676 : il s'ensuivit un pénible exode. Le Parlement, coupable de résistance aux édits, de mollesse dans la répression, avait été au préalable exilé à Vannes, où il devait rester quinze ans. Les États



qui se tinrent à Dinan, du 5 novembre au 5 décembre 1675, montrèrent une soumission parfaite. Le don gratuit, fixé à 3 millions, fut immédiatement voté. A vrai dire, depuis 1671 on ne le discutait plus. Les trois présidents allèrent bien courtoisement à Versailles porter cette nouvelle : aucun adoucissement ne leur fut accordé. En vain Colbert, Louvois, Seignelay obtinrent-ils les gratifications d'usage. Amertume suprême : 40.000 hommes prirent leurs quartiers d'hiver dans la province. Autour du roi, on jugeait ces rigueurs nécessaires.

La suite des événements sembla justifier ce calcul. Jusqu'à la fin du règne, la Bretagne ne broncha pas. Les Etats, réunis tous les deux ans, se montrèrent dociles au point de renoncer presque, du moins jusque vers 1700, à leurs marchandages traditionnels. Un petit signe de cette docilité : à partir de 1679, leurs jetons portent d'un côté le buste du roi. On peut se demander, quand on voit le peu d'importance de ces assemblées sous un règne si autoritaire, à quoi tient l'affluence toujours grande des députés. Ceux du Tiers recevaient une indemnité — 200 livres ; mais non pas les nobles. Or la plupart n'étaient pas riches, il y en avait de vraiment pauvres. Pour quelques-uns, l'assemblée acquittait les frais du voyage. Pour tous, ce voyage était une satisfaction d'amour-propre ; pour les jeunes (plusieurs n'avaient pas vingt-cinq ans), l'espoir d'un parti, d'une carrière. On faisait d'ailleurs grande chère à la table des commissaires du roi et des présidents, aux dépens du trésor public. Et quelle revanche sur la solitude des châteaux !

Dépossédé de son beau palais, le Parlement languissait à Vannes, capitale déchue. En 1689, les Rennais, pour des raisons d'intérêt et de prestige, offrirent au roi 500.000 livres pour le ravoir. Il leur

revint l'année suivante. Chaulnes venait de partir — simple absence — comme ambassadeur à Rome, et Pomereu de s'installer au palais abbatial des Bénédictins comme intendant de justice, police et finances. On sait le rôle de ces agents du roi sous l'Ancien Régime. Peut-être a-t-on trop dit qu'ils étaient à eux seuls, ou avec leurs subdélégués des diocèses, toute l'autorité royale en province. En réalité, le gouverneur ou, à son défaut, le lieutenant général, commandant militaire, y exerce un rôle autre qu'honorifique.

C'est à partir de 1689 que les fonctions d'intendant, intermittentes jusque-là, devinrent permanentes en Bretagne. Pomereu y resta jusqu'en 1692. Il eut pour successeur, de 1692 à 1705, Béchamel de Nointel, qui, malgré son excellente table, se brouilla avec bien des personnages. Le duc de Chaulnes, revenu d'Italie, reprit son gouvernement jusqu'en 1695. Il avait à cette date soixante-dix ans. On l'envoya gouverner la Guyenne. Il quitta la Bretagne *invitus invitam*, avec regret et fort regretté, comme s'il ne s'était rien passé de fâcheux à Rennes et en Cornouaille, vingt ans plus tôt.

Son successeur fut un fils naturel du roi, le comte de Toulouse. Cette nomination fut annoncée et acclamée aux États de Vannes le 19 mars 1695. Le nouveau gouverneur, amiral de France et de Bretagne, ne résida point. On le vit trois jours à Nantes, en avril 1704. Le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, gouverna pour lui sous le titre de lieutenant-général. Il ne rencontra pas de sérieuses difficultés. Cependant, à mesure que le roi prenait de l'âge et que pâlisait son soleil, les États devenaient plus libres. Il se fit quelque agitation à ceux de 1697 et de 1703. Comme toujours, ce fut au sujet des taxes.

Il y avait, en Bretagne, une fiscalité provinciale et une fiscalité royale. Au budget de la province s'inscrivaient les gages des officiers des Etats, les gratifications; les gages du Parlement, ceux de la maréchaussée, les dépenses nécessitées par le service des étapes, des postes, des grands chemins, les arrérages et les intérêts des emprunts. L'impôt proprement dit comprenait d'abord le *don gratuit*, oscillant entre deux millions et demi et trois; puis les *fouages*, taxe foncière répartie avec la collaboration des paroisses entre les 32.400 feux de la province, et produisent un peu moins d'un demi-million — soit 10 livres environ par feu pour le fouage ordinaire : car il y avait aussi le fouage extraordinaire, devenu en réalité ordinaire sous Colbert et qui, à 13 francs par feu, doublait et au delà, vers la fin du règne, cette somme.

L'impôt indirect était constitué par les *devoirs*, taxe sur les boissons. Ils étaient affermés à des hommes d'affaires qui avaient sous leurs ordres des sous-fermiers employant à leur tour des commis. C'était une des façons les plus scandaleuses de faire fortune. On vit ainsi le fils d'un paysan du pays rennais, Paul Poisson, naguère laquais d'un fermier général, devenu fermier à son tour avec la protection de Pontchartrain, éblouir la province par son luxe jusqu'à son arrestation en 1716. Le sage n'avait pas attendu ce dénouement pour le fustiger, dit-on, dans son *Pluton maltôtier* (1708). Les devoirs rapportaient de 4 à 6 millions de livres, selon le degré de la consommation et l'importance des fraudes. Comme ils frappaient seulement la vente au détail, ils ne gênaient guère que les petits consommateurs. Le noble et le bourgeois ne payaient rien pour les barriques qu'ils logeaient dans leurs caves.

Après la mort de Colbert, les embarras du Trésor amenèrent de nouvelles taxes. Ce fut d'abord, en 1695, la *capitation*, que les Etats rachetèrent en 1697, mais qui, malgré ce rachat, fut rétablie en 1701. Du moins obtinrent-ils de la recouvrer eux-mêmes, après s'être engagés vis-à-vis du Trésor — ou « abonnés », — pour une somme annuelle de 2 millions. Ils créèrent à cet effet la *Commission* ou *Bureau central*, siégeant à Rennes, qui eut à se mettre d'accord avec l'intendant. La capitation frappait roturiers et privilégiés, mais non le clergé, qui payait d'un subside son exemption.

Une dure servitude est le logement des hommes de guerre. Même dans cette période tranquille, elle provoque des incidents. Exemple : le 15 août 1702, au Folgoët, dont c'est la fête annuelle, des dragons du régiment de Tournemine, en logement à Lesneven, ont, sous prétexte « qu'ils étaient les maîtres là où ils passaient, maltraité et même blessé plusieurs femmes et filles, et frappé de leurs épées et bayonnettes ceux qu'ils rencontraient, ce qui aurait forcé quelques-uns de se mettre en défense; de plus, des dragons armés de fusils, épées et bayonnettes ont enfoncé des portes, enlevé dix ou onze paysans du Folgoët et les ont menés garrottés à Lesneven et mis en basse fosse et prison ». Sur quoi l'on décide d'aller à sept ou huit délégués porter plainte au maréchal d'Estrées, qui loge au Folgoët, justement. Mais une lettre d'officier assure que ce sont des paysans ivrognes qui ont jeté des pierres aux soldats. En réalité, l'obligation du logement est odieuse aux campagnes, qui s'y résignent mal.

Le remplacement du maréchal d'Estrées, en 1704, par Châteaurenault, vieil homme de mer, et de l'intendant Béchamel, en 1705, par Antoine

Ferrand de Villemin, fut suivi de nouvelles offensives du fisc. Il était méfiant, perpétuellement en garde — non sans cause — contre les tromperies. De prétendus nobles se faisaient indûment exempter de l'impôt. Des roturiers acquéreurs de terres nobles esquivaient le franc-fief. Dès le Moyen Age, les ducs, pour combattre ces fraudes, faisaient des révisions ou réformations de la noblesse. On en signale en 1427, en 1456, en 1513 ; après l'acte de réunion, en 1536, en 1544. L'une des plus importantes fut la *Grande réformation* de 1688. En 1709, François Lhéruillier, sous-traitant des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, fit une enquête dont la conséquence fut d'étendre dans des proportions inouïes le total des terres nobles à propriétaire roturier. Or elles étaient soumises, tous les vingt ans et à chaque succession, à une taxe d'un an du revenu. On devine si ce Lhéruillier fut béni.

En 1710, l'imposition du *dixième*, s'ajoutant à la capitation pour frapper le revenu, rencontra de vives résistances : on finit par l'abonner, lui aussi. Les Etats ne voulaient pas de régie. Après tout, l'administration autonome des finances provinciales était la survivance la plus claire de l'indépendance passée. Et puis, ils obtenaient ainsi de payer un peu moins. A chacune de leurs sessions, ils établissaient pour deux ans leur budget. Le total annuellement versé au Trésor était d'environ 8 millions. Il était soumis au préalable à la Chambre des Comptes. Le trésorier des Etats, qui était en même temps receveur pour le roi, avait trois bureaux : à Rennes, à Nantes et à Paris. C'était un gros fonctionnaire, aux appointements de 60.000 livres, augmentés de plusieurs bonis. Le plus magnifique de ces messieurs fut Guillaume

d'Harouys, parent de M<sup>ms</sup> de Sévigné, un Fouquet rennais qui, débiteur en 1689 de plus de 6 millions de livres, finit à la Bastille, où il passa neuf ans. En 1706, les Etats, pressés d'argent eux aussi, érigeaient la charge en office et la vendirent à Michel de Montaran, lequel se fit une fortune à leur prêter à 7 p. 100 de l'argent qu'il empruntait à 4 p. 100.

Pour la création des offices, le roi leur donnait l'exemple. Les contrôleurs généraux avaient trouvé cet expédient pour remplir provisoirement les caisses publiques. Expédient onéreux, quand il fallait rétribuer les titulaires. Il y eut des offices près des Etats, du Parlement, des villes, des offices de receveurs de fouages et de devoirs, des offices de courtiers, gourmets, jaugeurs, inspecteurs divers, contrôleurs de suif, visiteurs de pores et pied-fourché (animaux de boucherie). Tout n'était pas risible en ces innovations : l'examen des denrées et boissons, bien fait, importe à l'hygiène publique et à la police des marchés. Mais il y eut en Bretagne du mécontentement. Les exigences du fisc y semblaient d'autant plus dures que la province avait alors à souffrir d'une décadence économique qui dura jusque vers 1730. La récolte de 1708 fut médiocre, celle de 1709 à demi annulée par un terrible hiver. Dès janvier 1709, les prix du grain doublent et triplent : le tonneau de froment, qui coûtait 40 livres en 1708, en atteint 200 l'année suivante. Les paysans quittent la terre, vont augmenter en ville l'immense armée des mendiants. Mais ce sont là des misères communes à tout le royaume. En Bretagne, la guerre, paralysant le trafic des longs-courriers et des caboteurs, paralysait par contre-coup la principale industrie, le tissage. Les toiles, difficilement exportées, étaient concurrencées par celles de

Hollande et d'Angleterre. D'une façon générale, la guerre avec ces deux nations était pour la Bretagne une source de difficultés qu'on s'explique quand on voit comme à partir de Richelieu et surtout de Colbert, elle affirme son caractère de province maritime, au double point de vue commercial et militaire.

La charge d'amiral de France avait été, nous l'avons vu, supprimée en 1626 par Richelieu, qui organisa, nous l'avons vu aussi, sept tribunaux d'amirauté en Bretagne. Après lui, l'amirauté de France fut rétablie, en 1669, pour le comte de Vermandois. Elle passa en 1683 au comte de Toulouse. L'arrêt du Conseil d'Etat du 30 mai 1701 reconnut les droits de la Bretagne à diriger les sept amirautés bretonnes. Seulement elle eut pour amiral le comte de Toulouse : solution élégante et qui avait fait ses preuves.

La charge d'amiral de Bretagne était lucrative et considérable, dans la mesure même où les ports bretons développaient leur activité et leurs ressources. Nantes la cosmopolite, qui eut au xvii<sup>e</sup> siècle cinq maires espagnols, avait des relations régulières avec le Nouveau-Monde — Terre-Neuve, l'Acadie, la Louisiane, surtout les Antilles, d'où ses navires rapportaient le coton, le café, un peu plus tard l'indigo, mais surtout le sucre de canne, que raffinaient en 1698 cinq raffineries nantaises. Ils y apportaient du bœuf salé, du lard, de la farine, du vin, de l'huile, du beurre, des vêtements, des toiles, à quoi s'ajoutait le bois d'ébène, c'est-à-dire les nègres destinés aux plantations. La Compagnie de Guinée autorisait cette traite, odieuse mais fructueuse. Le long-courrier qui partait pour les Iles, n'y allait donc pas directement : il faisait escale sur la côte d'Afrique. Ainsi le fret était-il

assuré et n'y avait-il pas de temps perdu. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, les trois quarts des négriers français étaient attachés au port de Nantes. Les philologistes allaient leur faire une rude guerre : mais Voltaire, malgré sa philanthropie, eut une action de 5.000 livres sur un négrier nantais.

Depuis le 30 janvier 1646, Nantes avait sa Société de la Bourse Commune, que des lettres patentes du roi rendirent officielle. Elles disaient : « Jugeant qu'il n'y a pas de lieu dans ce royaume plus propre à cet effet que notre bonne ville de Nantes, tant pour la fertilité du terroir qui l'environne que parce qu'elle communique dans toute la France par le moyen de la rivière sur laquelle elle est assise, etc... » Le mouvement de la batellerie y était en effet intense. Mais la gloire du port, c'était les 1.332 bâtiments de mer qui en faisaient le premier de France sur l'Océan, où il n'était sérieusement concurrencé que par Bordeaux. Il en allait non seulement aux Antilles, mais encore à Madagascar.

Quant à Saint-Malo, le cabotage et la grande pêche y étaient pratiqués sous Louis XIV avec le même succès qu'autrefois, et il était encore si riche pendant la guerre de Succession d'Espagne, qu'il put prêter au roi jusqu'à 30 millions de livres. Mais la création de ce siècle sur la côte bretonne, ce fut Lorient, le port de la Compagnie des Indes. La première Compagnie, malgré le soutien de La Meilleraye, puis de Fouquet, n'avait pas fait de bonnes affaires. La seconde se constitua en 1664. Elle avait des entrepôts au Havre, elle aurait aimé s'y tenir. Mais les navires qui s'y rendaient étaient trop facilement coulés en Manche avec leur précieuse cargaison. Il lui fallait un port sur l'Atlantique. L'ordonnance royale du 11 février 1666 lui attribua

sur la berge du Scorff des « terres vaines et vagues », malgré les protestations des petits propriétaires voisins et celles de Louis de Rohan, prince de Guéméné, qui faisait valoir sur elles ses droits de suzerain. On y aménageait aussitôt des chantiers qui, dès l'année suivante, lançaient un vaisseau de 1.000 tonnes, le *Soleil d'Orient*. Le Parc, où résidait l'état-major de la Compagnie, fut le berceau de l'Arsenal, et l'Enclos devint l'amorce de la ville. Quand M<sup>me</sup> de Sévigné y vint, le 13 août 1689, admirer les indiennes, les soieries, les porcelaines de Chine et « cette belle pleine mer » devant les yeux, les travaux étaient déjà très avancés. Pontchartrain fit entreprendre des fortifications qui allèrent d'un train moins rapide, puisqu'elles n'étaient pas achevées en 1746, lors de l'attaque anglaise. En 1709, pas avant, Lorient (*l'Orient*, comme on écrivait encore), était détaché de Plœmeur et érigé en paroisse. Paroisse modeste, où le chaume, le pisé, les planches voisinaient avec quelques belles constructions : un décret du 7 mars 1714 exige désormais la pierre, la tuile ou l'ardoise. La guerre avec l'Angleterre est terminée : jusqu'à la prochaine, Lorient pourra prospérer.

A ce port marchand, qui a pour sentinelle avancée Port-Louis, « le port le mieux assis de tout le Ponant », disait Seignelay, Brest, oppose son port militaire, son château à l'entrée de la Penfeld et son arsenal en amont. Dotée du droit de bourgeoisie par Henri IV, la ville s'annexe Recouvrance et une partie de Lambézellec. Héritière de la Cour royale de Saint-Renan, elle a depuis 1667 sa maison du roi, demeure de l'intendant de marine. Le mur bâti en 1655 par Julien Ozanne est remplacé en 1680 par le rempart de Vauban. En

1688 commence la construction de l'église Saint-Louis. La vie brestoise à cette époque est surtout intense sur les deux quais de la Penfeld, où un embryon de port de commerce voudrait doubler et gêner un peu le port de guerre. Colbert y fonde un collège de gardes-marines, pépinière des officiers du Grand Corps, et lui adjoint un navire-école. Il y avait aussi à Brest des écoles d'hydrographie, de canonnage, de constructions maritimes. Les constructeurs procédaient jusqu'alors empiriquement, chacun selon ses recettes et son goût. Ce fut Tourville qui introduisit dans leurs méthodes un peu de géométrie et d'homogénéité. Les génantes merveilles de la proue et du château de poupe furent allégées et réduites. Les gabarits tendirent à plus de simplicité et d'efficacité. Ce fut encore Tourville qui fit disposer en rade des corps-morts pour y faciliter le mouillage et l'appareillage. Ainsi Brest devint réellement la force et le refuge de nos flottes de l'Océan — *tutela classium Oceani*, porte une médaille de 1681. Plus que jamais aussi, sans rien pourtant d'exclusif, ce fut un réduit français à l'extrémité de la Bretagne. Lorient en était un autre. Mais grâce à ces deux appels de sève, un phénomène inverse se produisit : la Bretagne absorba les nouveaux venus. Le premier directeur de la Compagnie, à Lorient, fut le Parisien Denis Langlois : il s'y fixa. En 1651, le Dieppois Abraham Duquesne achète aux Beaulieu le domaine du Moros, près de Concarneau, auquel il ajoute six fermes du voisinage, Kerrichard, Pouldohan, Kergoat, Kerenville, Kerhongar, Lanvintin. C'est là que ses fils naissent et que meurt son frère. Il est le représentant le plus illustre, et l'un des plus anciens, de cette continuelle immigration due à la Marine, retenue en Bretagne par des mariages.

Ces officiers, écrivains, employés qui épousent des Bretonnes deviennent des Bretons. Dans leur requête de 1708 en vue d'obtenir la dignité paroissiale, les Lorientais écrivent : « Depuis vingt ans, un si grand nombre de personnes sont venues s'établir à Lorient, qu'on y compte plus de 700 familles qui font plus de 6.000 âmes, et tous les jours ce nombre augmente. »

Le roi, d'accord avec les États, organisa la défense autonome du littoral par l'institution des milices garde-côtes, que réglèrent les ordonnances de 1689 et de 1696. Ces troupes, dont l'entretien incombait à la province, étaient recrutées dans les paroisses riveraines et commandées par des gentilshommes du pays. Mal équipées, peu disciplinées, c'était moins une armée qu'une cohue, et Vauban, en 1694, n'en dit pas grand bien. Tant qu'on ne fut en guerre qu'avec la Hollande, il n'y eut pas d'ailleurs beaucoup d'alertes. En juin 1675, Tromp fit à Belle-Ile un débarquement suivi de quelques incendies et pillages. La France était alors unie à l'Angleterre, selon le mot de Saint-Evremond, par le ruban de soie qui serrait la taille d'une charmante Bretonne, Louise de Kerouazle de Penancoët. Charles II la fit duchesse de Portsmouth. Elle lui donna un fils, qui fut duc de Richmond. Après la mort de son royal amant, elle vint vivre dans son château de Guilers et dans son hôtel de Brest, bien dévotement. Mais Jacques II, détrôné, ne tarda pas à venir, lui aussi, en Bretagne, avec ses Irlandais, dont plusieurs se naturalisèrent Bretons. Et toute la province vécut, pendant vingt ans de guerre presque ininterrompue, sous la menace des flottes anglaises.

Seignelay et Tourville étaient pour la guerre d'escadres, les gros tonnages, les opérations d'en-

vergure. C'est de Brest que partit, en 1689, sous Châteaurenault, la flotte qui battit celle de l'amiral Herbert dans la baie de Bantry; de Brest encore, après y avoir fait sa jonction avec le maréchal d'Estrées, que Tourville, nommé vice-amiral du Ponant, partit le 23 juin 1690 avec 75 vaisseaux, 28.000 hommes, et vainquit à Beachy-Head la flotte anglo-hollandaise; de Brest qu'il courut encore, deux ans plus tard, sur les ordres impératifs de Pontchartrain, au désastre de la Hougue. Pontchartrain, préoccupé du piètre état des finances, renonça aux grandes ambitions : couler ou capturer des transports, c'est toute sa stratégie. Il faut dire aussi que, malgré les ordonnances de Colbert réglant l'Inscription maritime, le recrutement des gros équipages, même en Bretagne, était difficile, et que la « presse » y aidait par des moyens violents. La première conséquence de cette guerre au commerce, qui réussit partiellement devant Lagos, était de découvrir les côtes. Une première tentative anglaise eut lieu du 26 au 29 décembre 1693 sur Saint-Malo, avec le renfort d'une machine infernale qui fit un fracas horrible et coûta la vie à six Anglais et à un chat malouin. L'année suivante, une grande attaque fut préparée contre Brest, au moment où Tourville, avec 53 vaisseaux, quittait la rade pour la Méditerranée. Mais Louis XIV en reçut avis. Vauban accourut, fortifia la côte de Brest et le port de Concarneau. La flotte anglo-hollandaise, commandée par lord Berkeley et Jan Erasmussen, comprenait 35 vaisseaux, 12 galiotes, 80 barques, et transportait 9 régiments (7.120 hommes). Elle mouilla dans l'anse de Bertheaume le 17 juin. Le plan était de prendre à revers les forts de Quélern et de Roscanvel, dont les canons ne tiraient que sur la mer, puis de forcer le port de Brest, « qui est,

dit le rapport hollandais, le plus grand et le plus considérable du monde », d'en brûler les vaisseaux, de ruiner l'arsenal. Mais, à Camaret, « un feu formidable » accueillit les alliés. Les troupes de débarquement, fauchées par des batteries secrètes et par la mousqueterie, dispersées par une charge de dragons, furent aux trois quarts massacrées par les miliciens garde-côtes, armés surtout de bâtons, de fourches et de faux. La mer descendante rendait le rembarquement difficile : 1.200 tués ou noyés, 450 prisonniers, contre 45 blessés du côté français, tel fut le bilan de l'opération, sans parler des bâtiments coulés ou avariés. Une médaille commémora cette victoire complète, et le roi figura à cheval sur les jetons des Etats de 1695.

Si heureuse qu'en eût été l'issue, l'affaire de Camaret n'en montrait pas moins la vulnérabilité de ce littoral breton, que Michelet prétend inaccessible. Le grand nombre de ses plages accostables, de ses estuaires, de ses petits ports et, grâce à la rareté comme au piètre état des chemins, leur isolement relatif, quelle tentation pour un adversaire aux aguets et entreprenant ! La fougue des paysans crozonnais, sur la grève de Trez-Rouz, mettait à l'honneur la milice garde-côtes. Mais, sans la présence des troupes régulières, sans le renfort final d'un corps de cavaliers alertés à Châteaulin et accourus d'une traite, auraient-ils tenu contre les 10.000 soldats du général Talmash ? Au début de la Régence, un nouveau mode de recrutement grossit l'effectif des miliciens. Mais la réforme la plus urgente était celle du réseau routier, de manière à permettre les concentrations rapides : il lui fallut attendre l'impopulaire duc d'Aiguillon.

Les Anglais firent en 1695 une nouvelle tentative sur Saint-Malo, puis d'autres sur les Glénan, sur le

Croisic, sur Belle-Ile, sur Groix. Belle-Ile, en 1696, fut sauvée par un stratagème classique : son gouverneur, le Normand Hervé de la Ferrière, fit rouler tous ses tambours et chanter des cantiques où tous, hommes, femmes, enfants, civils et militaires donnèrent de la voix. L'amiral Russell crut à une garnison puissante, et s'éloigna. A Groix, en 1703, le recteur Yves Uzel, camouflant des barattes à beurre en canons, des bâtons en fusils, des goëmons en perruques et les bœufs de l'île en une cavalerie, obtint le même heureux résultat. Telle est du moins la tradition, appuyée sur le fait d'une pension de 500 livres au recteur, en récompense de son initiative.

Il devenait difficile, dans la décadence de notre marine, de protéger efficacement le littoral et le trafic des ports. L'un des bons marins de cette époque fut le marquis de Coëtlogon, un cadet de famille rennaise, qui s'était formé sous Tourville en d'incessantes campagnes, et qui devint en 1701 lieutenant général des armées navales. Mais Pontchartrain et son successeur Desmarets favorisèrent surtout la Course. Saint-Malo, Nantes, Morlaix, Port-Louis, le Croisic se distinguèrent dans ces opérations qui convenaient entre toutes à la hardiesse et à l'indépendance de leurs matelots. Les capitaines, travaillant de pair avec les armateurs, se sentaient plus libres. L'espoir des belles surprises animait les équipages. Parmi ceux qui réussirent le mieux, citons les Port-Louisiens Michel Gouic, Michel Gauvain et Bernard Le Moign, les Nantais Vié, Crabosse et Jacques Cassard, ce dernier surtout qui, capitaine en 1700, à vingt et un ans, commença par écumer les parages de l'Irlande, puis, se transportant dans la mer des Antilles, conquit Surinam, d'où il rapporta un

immense butin. Saint-Malo eut Porcon de la Barbinais, qui fut pris et exécuté par les Barbaresques, Noël Danican, Magon de la Lande, Porée et le fameux Duguay-Trouin (1673-1736). Fils et frère de marins, il était destiné à la prêtrise. « Mars et Vénus, mes deux passions dominantes », écrit-il dans ses *Mémoires*, lui firent une vie plus accidentée. Il avait seize ans à son premier combat. En 1694, prisonnier à Plymouth, il s'échappe en barque jusqu'à Tréguier. En 1703 il va dans les parages du Spitzberg rançonner 40 baleiniers de Hollande. En 1707, avec Forbin, il attaque toute une escadre anglaise, la bat, et ramène dans les ports bretons dix des bateaux qu'elle convoyait. En 1709, ayant à cette date pris 200 navires de course ou de guerre et 300 navires marchands, il reçoit du roi des lettres de noblesse. En 1711, il accomplit son chef-d'œuvre : c'est la prise de Rio-de-Janeiro. L'expédition, financée par des armateurs malouins, rassemblait 17 navires et 7.000 hommes. Elle peut témoigner de l'audace et des ressources de cette ville. D'ailleurs, jalouse de son indépendance, la fière cité se refusa, par la voix de son évêque, au désir du roi, qui était aussi celui de Vauban, de la faire communiquer par un bassin à flot avec Saint-Servan (1700) : ce qui ne l'empêcha pas, l'année suivante, d'être l'une des 8 bénéficiaires de l'arrêt du 30 avril 1701, créant des Chambres de commerce.

On peut dire que, de 1675 à 1715, la Bretagne, tout en gardant sa personnalité, se montra dans l'ensemble non seulement fidèle envers la couronne, mais zélée. Les troubles provoqués ailleurs par la révocation de l'Édit de Nantes ne s'y propagèrent pas, pour la bonne raison qu'elle n'avait presque plus de protestants. A peine y vit-on quelques

dragons, et quelques exils frappèrent-ils quelques résistances. Le jansénisme y était presque aussi rare. Le meilleur de l'activité spirituelle y avait pour principaux représentants un héritier du P. Maunoir, Jean Leuduger, recteur de Plouguenast en Moncontour, docteur de l'Université de Nantes, auteur d'un des premiers, sinon du premier catéchisme, et le P. Grignon de Montfort, qui fit des missions en pays nantais et vendéen, fonda l'ordre des Filles de la Sagesse et celui des Prêtres de la Compagnie de Marie. La culture intellectuelle est surtout répandue par les jésuites : l'un des plus connus est le Quimpérois P. Hardouin, érudit paradoxal et humoriste, dont la critique ne respecte aucune tradition. Le P. Tournemi ne, jésuite rennais, devint directeur des *Mémoires de Trévoux*. Le culte du passé breton et de la vieille indépendance trouve un platonique aliment dans l'histoire. François de Coëtlogon, évêque de Quimper, avait engagé le prier de Landévennec, Dom Audren de Kerdrel, à récrire l'histoire de Bretagne. Celui-ci en transmit la tâche à quatre bénédictins de Redon, où il était passé. Les documents furent recueillis de 1689 à 1696. La rédaction fut l'œuvre de l'un des quatre, Dom Lobineau, et parut en 1707, en deux grands volumes in-folio. Cette *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux*, est rigoureusement critique. Comme elle faisait bon marché de Conan Mériadec, cher aux Rohan, elle fut dénoncée par eux à l'entourage du roi, et traitée en suspecte, comme trop favorable aux idées d'autonomie. Les États de Bretagne, au contraire, en avaient favorisé la publication en lui attribuant dès 1703 une bourse de 30.000 livres. Dans ce domaine académique, la lutte des pouvoirs continuait.



### XIII

#### LE RÉVEIL DE LA RÉSISTANCE BRETONNE

*Montesquiou et les États. — La Conspiration de Pontcallec. — Ses raisons, sa portée. — L'incendie de Rennes. — La fraude, le pillage des épaves. — La Commission intermédiaire. — Les guerres : Fléto, Kermellec, le siège de Lorient. — L'affaire du vingtième. — Recrudescence de l'opposition : son caractère exact. — Le Parlement vers 1750. — Les agents du Pouvoir.*

L'année de la mort de Louis XIV, une statue équestre du roi, reproduction du chef-d'œuvre de Coysevox, fut expédiée de Paris à Nantes. Mais les Nantais ne lui trouvèrent aucune place dans leurs murs, et l'envoyèrent à Rennes, où on l'inaugura onze ans plus tard.

Ce manque d'empressement est symbolique : la Bretagne ne regrette pas le roi qu'elle a cependant bien servi. Quel accueil fait-elle à son successeur ? Le vieux maréchal de Châteaurenault meurt en 1716 ; l'intendant Ferrand est déplacé. Les remplaçants sont le maréchal de Montesquiou, âgé de soixante-douze ans, et Feydeau de Brou. Le maréchal, qui était autoritaire, fit bientôt connaissance avec les difficultés de sa charge. La situation financière de la province était mauvaise, le trésorier des États détesté. En septembre 1717 paraissait sans signature, mais de la plume de Talhouët-Bonamour, la *Lettre à Messieurs des États de*

*Bretagne*, où le bilan était représenté comme suit : 35 millions de dettes, 5 de recettes, 9 de dépenses. Or les États avaient repris depuis deux ans de l'importance : ils avaient obtenu la création de *bureaux diocésains* pour la gestion de trois grands services, la répartition de la Capitation, les Ponts et Chaussées, les Etapes des troupes. Des membres des États exerçaient gratuitement ces fonctions délicates, en liaison d'une part avec le Bureau Central, de l'autre avec des agents de village, qu'on défrayait de leurs dépenses et qu'on récompensait par de menus privilèges : n'ayant ni salaires ni statuts ni sécurité, il est certain que ces agents étaient dans la main des États et pouvaient à l'occasion servir leur politique.

Les États qui s'ouvrirent en décembre à Dinan, commencèrent par refuser le vote du don gratuit avant d'avoir examiné la situation financière. Montesquiou les cassa après quatre jours de session. Son idée est que c'est « une troupe de mutins infatuée de droits imaginaires », mais que d'ailleurs les Bretons deviennent « souples comme des gants quand ils trouvent une autorité ferme qui veut être obéie ». Des lettres de cachet, des soldats, voilà ses moyens. Cette tactique simpliste lui valut d'abord les joies de la quarantaine. Il vécut isolé dans son hôtel de Blossac, sans personne à sa table et dans ses salons. Puis on le chansonna. D'ailleurs, comment percevoir des impôts qui n'étaient ni votés ni enregistrés ? Un arrêt du Conseil, du 21 décembre, voulant passer outre, le Parlement différa l'enregistrement jusqu'au 5 mai 1718.

Montesquiou convoqua les États — toujours à Dinan — pour le 1<sup>er</sup> juillet. Il commença par exclure quelques « cabaleurs » : leurs collègues les réclamèrent. Il exigea le vote des droits sur

l'entrée des boissons : les députés en votèrent la suppression. Ce furent les Bureaux diocésains qui furent supprimés, par un arrêt du Conseil, le 30 juillet. La noblesse, qui représentait à elle seule presque toute la résistance, mais aussi le nombre, s'allia au Parlement. Des « courriers » faisaient la navette entre Dinan et Rennes. Le Parlement interdit par arrêt la perception des taxes non votées. Et 62 députés de la noblesse publient un acte contre « toutes bannies, enchères, adjudications, levées de deniers ». Le Régent, tout en renonçant aux droits d'entrée, exile 12 parlementaires, fait expulser de Dinan les 62. Leurs collègues, par solidarité, s'en vont. C'est la guerre.

Elle allait prendre à Paris un caractère équivoque. Des députés et des conseillers « mandés », Talhouët-Bonamour, Keralio, Du Groësquer, Lambilly, Laran de Rochefort, etc..., y ont des entrevues avec l'intrigante duchesse du Maine et l'ambassadeur Cellamare. Il s'agit, en haine du Régent, de lier partie avec l'Espagne de Philippe V. Le lit de justice du 26 août, cassant le testament du feu roi, pouvait être regardé par de bons Français comme un coup de force inique. Comment des gentilshommes bretons liaient-ils à cette opinion leur propre cause ? Le 15 ou 16 septembre, à Rennes, dans la maison du Vert-Bois, ils s'engagent, par l'Acte d'Union, « à maintenir leurs privilèges et à délivrer la patrie du joug tyrannique des gens d'affaires » — comme Montaran — « sans toutefois prétendre, ajoutent-ils, déroger en rien en aucune façon à l'obéissance que nous reconnaissons devoir à notre légitime souverain et à ceux qui gouvernent sous son autorité ». En somme, une déclaration de loyalisme rédigée par des conspirateurs.

D'octobre à décembre, l'Acte se promène de châ-

teau en château, quêtant des signatures. Il ne fallait rien attendre de la haute noblesse, rien des Rohan, des La Trémoille, des Coëtquen, profiteurs du régime, bénéficiaires des belles pensions et des sinécures lucratives. Mais l'abondante noblesse sédentaire, très ancienne, et point riche, ex-officiers sans pension, petits propriétaires accablés par les arriérés du dixième (qu'on vient de supprimer cette année), ne demande qu'à secouer « le joug tyrannique des gens d'affaires ». A part le conseiller Lambilly, tête romanesque du complot, et qui lui sacrifia sa fortune, la plupart des adhérents furent d'assez pauvres sires, à commencer par les frères Jean-Baptiste et Jean-Louis de Rohan, branche déchue d'un arbre illustre, et à terminer par celui qui donna son nom à toute l'entreprise, le marquis de Pontcallec, réduit à faire la contrebande du tabac pour tenir son rang.

Remarquons aussi que presque tous appartiennent à l'un des futurs terroirs de la Chouannerie, au pays de landes et de bois qui court à travers le Morbihan actuel jusqu'au vieux Poher. La terre de Pontcallec est sur le moyen-Scorff. Lantivy, Kerlérec, Montlouis, Talhouët-Lemoyne habitaient dans les environs. Lambilly avait son château de Remungol près de Locminé. Mellac, Talhouët-Boisorhand étaient ses voisins. Par exception, Du Couëdic, Kéranguen, Kersulguen, nous mènent dans la Cornouaille. Talhouët-Bonamour, de Nivillac près La Roche-Bernard, est l'un des rares qui nous fassent franchir la Vilaine. Plus près de la côte, voici, du côté d'Auray, le Gouvello de Kerantrec'h et Salarun ; dans le pays de Rhuys, Lantillac. Il y a peu de prêtres dans l'affaire : les plus actifs sont des voisins de Pontcallec, Bourguillot, recteur de Kernascléden, Brandonnier, recteur de

Berné, Couëssin de Kergal, recteur de Lignol. Le haut clergé ne bougea pas. Le peuple, à peine plus. Deux ou trois émeutes contre des percepteurs, l'une à Lamballe, une autre à Laniscat, furent spontanées et sans lien avec l'Union. Si les fermiers de Pontcallec s'armèrent, ce fut pour obéir à leur seigneur, et sans entrain.

Il fut évident, dès l'assemblée de Lanvaux, (13 avril 1719), où se présentèrent en tout 16 conjurés sur 300 ou 400 signataires, que la conjuration ne tiendrait pas. A Lanvaux même, le jeune Larlan de Kercadio se retire, dès que Lambilly propose l'alliance espagnole : la France était depuis trois mois en guerre avec l'Espagne. C'était se mettre dans un mauvais cas. Circonstance atténuante : Philippe V était un Bourbon. On envoya Hervieu de Mellac lui offrir la régence et l'alliance bretonne. Mellac revint avec 30.000 livres, les illusions d'Alberoni et une lettre de Philippe V. Entre temps avait eu lieu, le 24 juin, l'assemblée de Questembert, où l'on se trouva 150 ou 200 hommes armés, nobles et paysans, et où l'on passa trois jours et trois nuits en forêt, à fourbir ses armes, à organiser des dépôts et des couchettes (c'était la belle saison). L'intendant Feydeau n'en ignora rien. Et le régiment de Champagne n'était pas loin, à Vannes.

Le 27 juillet, à Remungol, avec Lambilly, on rédigea la réponse à Philippe V. On lui offrait 22.000 fantassins, 2.000 cavaliers, 4.000 gentilshommes. On lui demandait 100.000 écus, 20.000 fusils, un complément de deux bataillons et un général. Certains avouèrent plus tard à Duclos une autre « folie », dit-il : « ils comptaient enlever le roi à un voyage de Rambouillet, le conduire en Bretagne, et, de là, faire la loi au Régent. » Quatre-

vingts ans plus tard, Cadoudal imaginait la même folie contre la personne du Premier Consul : elle faillit réussir.

L'assemblée suivante eut lieu dans la forêt de Kerlein, en Priziac, et Pontcallec, un peu plaisanté par Talhouët-Lemoine, y distribua en idée les commandements et les grades. Cependant les régiments du roi, nullement illusoires, ceux-ci, se massaient en Bretagne. Pontcallec met en état de défense son château, qui pouvait faire une belle forteresse. Mais les paysans armés se dispersent. Au bois de Lanouée, le 15 octobre, 1.500 conjurés étaient attendus : il en vint quinze. Tandis que Berwick occupait la Biscaye, une frégate espagnole se présentait devant Rhuys, débarquait 300 hommes et 6.000 pistoles. Salarun prit peur, fit aussitôt rembarquer les troupes, non l'argent : on le distribua à raison de 5.000 livres par diocèse, le reste mis en dépôt chez Lantillac. C'était le 30 octobre : le même jour s'installait à Nantes une Chambre royale, sous la présidence de Châteauneuf, et, le 2 novembre, Montesquiou prenait son poste de commandement à Vannes.

La chasse à l'homme commença. Un ancien ami de Pontcallec, Miannes, lieutenant du roi au château de Nantes, s'établit à Guéméné, fit parler des gens, et arrêta le conspirateur au presbytère de Lignol, le 28 décembre; 130 autres arrestations furent opérées; Du Couëdic se livra le 30 décembre; Montlouis, le 1<sup>er</sup> janvier 1720; Talhouët-Lemoine, le 10. On mit la main sur une boîte de plomb et sur une cassette contenant des papiers. D'ailleurs Pontcallec avouait et révélait tout. Le complot contre la sûreté de l'Etat était patent. Malgré sa faiblesse habituelle, le Régent était décidé à la rigueur, et son ministre d'Argenson encore plus. A Nantes, le

procès fut vite expédié. Il n'y eut pas de séance publique, pas de défenseurs. Le verdict fut rendu le 26 mars. De nombreux inculpés, qui avaient pu prendre la mer, furent condamnés par contumace. Parmi les présents, la plupart furent bannis; quatre, exécutés le soir même, aux flambeaux, place du Bouffay : c'étaient, dans l'ordre, Montlouis, Talhouët, Du Couëdic, Pontcallec. Trois semaines plus tard, la Chambre était dissoute, après une amnistie qui ne réservait que dix cas.

« Acte sévère de justice », écrivit Dom Lobineau. Duclos, dans ses *Mémoires secrets sur la Régence*, a été plus explicite : « J'ai vu le procès de ceux qui furent exécutés à Nantes... On sacrifia les plus innocents, ou du moins les plus excusables. L'amour de ma patrie ne me rendra point partial, ni ne me fera trahir la vérité; mais je rendrai justice à une province noblement attachée au roi et qui réclamait contre la violation de ses privilèges<sup>1</sup>. » Privilèges de classe, il faut l'avouer. Mais Duclos a raison, et l'honnêteté, même politique, repose d'abord sur l'observation des contrats.

En somme, les nobles de Bretagne, les parlementaires de l'opposition, tous ceux qui furent malmenés, exilés, condamnés en 1720, souffrirent pour une cause qu'ils avaient lieu de croire juste. L'Acte de 1532 n'avait jamais été abrogé. Une déclaration d'Henri IV autorisait même la résistance en cas de « lettres ou édits préjudiciables aux libertés du pays ». A cela que répondait-on? « Le roi veut être obéi. » Montesquiou, vieux militaire pour qui un ordre était un ordre, ne sortait pas de là.

1. C'est à peu près ce qu'écrivait Sully au sujet de l'exécution de La Fontenelle (v. plus haut, p. 237). De nos jours, Dom Leclercq a prétendu infirmer le témoignage de Duclos en disant : « Duclos était Breton, c'est dire qu'il avait plus d'ambition que de moyens et la prétention à une éminente vertu » (*Histoire de la Régence*, t. I. p. IX).

Toutes les protestations, il n'y voyait qu'indiscipline et « malin vouloir ». Le premier président de Brilliac le poussait d'ailleurs à la manière forte. Mais Feydeau, La Vrillière, d'Argenson, le Régent ne voyaient pas non plus d'un autre œil. Tout le régime se fondait sur l'arbitraire royal. Deux principes étaient aux prises, dont l'un excluait l'autre. Qu'est-ce à dire, sinon que la doctrine du droit divin, qui se confondait pratiquement avec celle de l'absolue souveraineté de l'Etat, s'était établie par omission des droits antérieurement reconnus? A Versailles on les avait oubliés : on ne les oubliait pas dans les manoirs bretons.

Mais cela, il est peu probable que les conspirateurs de 1719 aient su le dire. Ce qui a frappé Duclos, c'est la naïveté de ces hommes : « Je n'ai jamais vu, écrit-il, de complot plus mal organisé. Plusieurs ne savaient pas exactement de quoi il était question. Beaucoup avaient donné leur parole et leur signature sans entrer en plus d'examen. » Ce fut l'effet d'un mirage imputable surtout à cette tête folle de Lambilly et à Pontcallec, qui n'était pas plus un chef qu'un héros. Les relations de voisinage, le point d'honneur, la gêne pécuniaire, l'exaspération contre le fisc avaient fait le reste. Mais enfin les assemblées-fantômes et les simulacres d'armements n'avaient amené aucun coup d'épée ni de fusil. Il n'y eut que les coups de hache du bourreau. Parmi les quatre décapités, ni Du Couëdic, ni Montlouis, ni Lemoyne n'avaient assisté à l'assemblée de Remungol ni coopéré à la rédaction de la lettre au roi d'Espagne. Lemoyne était un vieil officier très pauvre, adorant sa jeune femme, et à qui une blessure reçue au service du roi n'avait valu aucune gratification. François du Couëdic de Kerbleizec avait été, en 1709, à Lille, le seul officier survivant de sa

compagnie. La rigueur gouvernementale contre de tels hommes prenait un air de noire ingratitude. L'opinion générale, hors même du pays, fut celle de Duclos, qu'ils payaient pour les hauts et puissants coupables de Paris. La surprise sincère des condamnés, la pieuse humilité de leurs dernières heures, la dignité simple de leur attitude sur l'échafaud (seul Pontcallec protesta un peu) émurent le peuple breton, et une *gwerz* commémora leur fin.

Après la répression, ce fut d'abord, comme en 1675, le silence. Le gouvernement tâcha de se montrer bienveillant. Montesquiou fut remplacé par le comte d'Estrées, qui était un académicien, un lettré, un esprit libéral et désireux de plaire. Les Etats d'Ancenis se caractérisèrent par une grande émulation de diners et de réceptions. Le don gratuit, de 3 millions cette fois, fut voté sans larmes. On pensa — timidement — aux condamnés de Nantes et à leurs femmes. On protesta — doucement —, au nom de la coutume de Bretagne, contre les confiscations opérées. Les rancunes se tinrent provisoirement satisfaites par le congé de Montaran, à qui on racheta sa charge pour la donner, sous forme de fonction politique, à La Boissière, lequel devait la garder quarante-trois ans. L'entrée solennelle du comte d'Estrées à Rennes, le 13 novembre, eut lieu dans une atmosphère de réconciliation.

Cinq semaines après, le 22 décembre, le feu prenait à un quartier de la ville. L'incendie dura six jours : 400 morts, 850 maisons brûlées, 8.000 familles à la rue, une perte de 8.855.000 livres (estimation approximative), tel fut le bilan du sinistre. Les secours vinrent de partout. La ville fut bientôt rebâtie sur le plan de Robelin, grand urbaniste, puis de Jacques Gabriel, architecte du roi. Ils

firent entrer, autant que la municipalité s'y prêta, l'ordre, la lumière, le confort. Le jeton des Etats de 1728 montre Rennes remettant un plan à Louis XV, avec cette devise : *Urbs Rhedonum incensa resurgens*.

La politique des diners et des fêtes triompha à Nantes dans l'hiver de 1722-1723. Mais déjà il y avait aux Etats des réfractaires, qui, par bravade, se formaient en groupe de « la Soupe aux choux ». D'après discussions s'engageaient sur certains droits déjà rachetés, tels que pied-fourché et contrôle des boissons. On finit par les racheter encore : les précédents emprunts ayant été remboursés en papier-monnaie Law, les Etats pouvaient se montrer larges.

L'opposition se manifesta davantage après la mort du Régent. Le duc de Bourbon, d'humeur casante, remplaça d'Estrées par le maréchal d'Aligre, autre Montesquiou : même âge, même raideur. Aux Etats de Saint-Brieuc (novembre-décembre 1724), un amnistié, le comte du Groësquer, réchauffa le zèle protestataire. Mais le cardinal Fleury remplaça le duc de Bourbon, et le retour du comte d'Estrées fut celui de la douceur. Aux nouveaux Etats de Saint-Brieuc (octobre-novembre 1726), on s'entendit aisément, sauf sur un point : les Etats voulaient qu'on leur rendit la Commission permanente octroyée en 1715, supprimée en 1718. Le roi maintint cette suppression, sauf pour les Grands Chemins et les Etapes. Mais il finit par leur sacrifier Feydeau, devenu à leurs yeux impossible : Gallois de la Tour le remplaça (février 1728). Ils n'en réclamèrent pas moins leur Commission permanente en 1728, en 1730, en 1732. Les esprits se montaient. Le greffier d'Etat Guillaies, emprisonné pour avoir refusé de communiquer leur registre, écrivait super-

bement à La Tour : « Je suis prêt de souffrir jusqu'à la mort inclusivement pour l'amour de ma chère patrie. » On voit le ton.

L'esprit d'indépendance n'inspirait pas seulement des mots. Sans parler du pur brigandage, incarné alors dans une femme, Marion du Faouët<sup>1</sup>, le pillage des épaves et la contrebande étaient pratiqués autant pour le plaisir que pour le profit. La ferme des tabacs avait son siège à Morlaix, où était aussi une manufacture. Mais, paysans et seigneurs, c'était à qui passerait du tabac en fraude. Le 18 août 1723, 6.000 livres en étaient déchargées à la côte de Pléhérel et cachées dans le bois de la Hunaudaye. Des commis de la Ferme suivent les fraudeurs. Un combat a lieu : cinq commis sont tués. Les coupables furent condamnés par contumace, douze à la pendaison, huit aux galères. Châtiment théorique qui n'arrêta rien, non plus que la déclaration royale du 27 janvier 1733 contre la contrebande du tabac, de la toile peinte, etc. Quant à la chasse aux épaves, elle était de tradition sur la côte bretonne. Une lettre du 16 décembre 1714, adressée par Messire Le Gallo, « curé de l'île des Saints (*sic*), par Brest », au contrôleur général des finances, dit de son île : « Les étrangers qui y ont été une fois périraient plutôt en mer que d'y rentrer. J'ai vu rompre le pont d'un anglais pour le piller, j'ai vu dégrader un irlandais, lui couper ses manœuvres, porter ses appareux à terre et l'équipage en danger d'être égorgé. » Il y a peut-être exagération dans ces doléances d'un prêtre qui fut bientôt suspect de participation à ces vols. En général, les naufragés étaient traités humainement sur ces grèves. Il y eut

1. Née au Faouët en 1715, trois fois arrêtée, elle fut jugée et pendue à Quimper en 1755.

des sauvetages pénibles, tout à l'honneur des rive-rains. Mais il est exact que le bateau et sa cargaison étaient généralement pillés sans vergogne, sous l'œil parfois indifférent, parfois complaisant, des officiers de l'Amirauté.

Roscoff était le centre d'une autre contrebande : celle du vin, de l'eau-de-vie et du thé, qu'on débarquait secrètement en Angleterre. On la tolérait pour n'en pas laisser le monopole à Jersey. Les eaux-de-vie étaient transportées en barillets fabriqués à Roscoff et mouillés par un câble dans les eaux anglaises, où des affidés venaient les chercher la nuit.

En 1734, les Etats de Rennes remportèrent une victoire : on venait d'instituer pour deux ans le *divième*, impôt de deux sous par livre de revenu sur les fermages. Non seulement ils obtinrent de l'abonner à 1.500.000 livres annuelles, mais encore, pour le répartir et le percevoir, ainsi que pour répartir et percevoir la *capitation*, que le gouvernement en passât par leur *Commission intermédiaire*. Un bureau de neuf membres fut créé à cet effet dans chaque diocèse. Le gouvernement prit sa revanche, en 1736, sur un autre point : il arrêta que nul gentilhomme ne siégerait aux Etats s'il n'avait au moins vingt-cinq ans d'âge, et sa famille cent ans de noblesse. C'était écarter bien des opposants. Le Parlement de Rennes jugea cette mesure « contraire aux privilèges et anciens usages de la province » et ne l'enregistra qu'après trois lettres de jussion.

La Tour, estimant son autorité réduite par l'extension des pouvoirs de la Commission intermédiaire, avait quitté Rennes en 1735. Il fut remplacé par Pontcarré de Viarmes, un intendant lucide et ferme. Le 1<sup>er</sup> décembre de la même année mourait le gou-

verneur de Bretagne, comte de Toulouse, et, le 29 du même mois, le maréchal d'Estrées. Le duc de Penthièvre, qui avait douze ans, reçut la succession de son père, ses titres de gouverneur de Bretagne et d'amiral de France, la dotation et les revenus qui y étaient attachés. Discret et serviable comme le feu comte, il gouverna — généralement de loin — jusqu'à la Révolution. Le maréchal de Brancas, qui succéda à d'Estrées, hérita de sa bienveillance. Une bonne volonté mutuelle anima les Etats et les commissaires royaux, aux tenues de 1738 et 1740. Et la province serait alors sans histoire, si la guerre n'était survenue. Comme toujours, elle gêna le trafic et exigea des subsides. L'impôt du dixième fut rétabli le 29 août 1741. Les Etats convoqués à Rennes en assemblée extraordinaire obtinrent une fois de plus l'abonnement, à raison de 4.800.000 livres par an, et se firent confirmer le privilège de la Commission intermédiaire. Le bureau diocésain de Rennes comprit 18 membres. Recrutés dans la noblesse résidente, le haut clergé, les sénéchaux, les maires, les notables, ces bureaux donnèrent à la province, jusqu'en 1789, toute l'autonomie compatible avec la centralisation monarchique. En cela d'ailleurs, nulle pensée d'hostilité au roi. Les Etats de 1744, heureux de sa guérison après une maladie qui avait alarmé toute la France, envoyèrent l'un des leurs, brillant écrivain et maire de Dinan, Duclos, traiter avec un sculpteur le prix d'une statue du Bien-Aimé, qui, fixé à 30.000 livres, passa successivement à 60.000, 130.000 et 139.250 (plus 6.600 pour la gravure) jusqu'au jour de l'inauguration à Rennes, en 1752.

La guerre de Succession de Pologne avait donné à un gentilhomme rennais, le comte de Plélo, héroïque défenseur de Dantzic, l'occasion d'incar-

ner le dévouement breton. Celle de Succession d'Autriche fit valoir d'autres vertus du pays en la personne du Quimpérois Olivier de Kermellec, que l'histoire a presque oublié, et injustement. Il s'était fait une spécialité du coup de main. En 1746, il obtint du ministre de la Guerre l'autorisation de lever un régiment de volontaires bretons — 900 fantassins, 300 cavaliers —, déserteurs repentis, têtes brûlées, qui firent d'excellents soldats. Les cadres étaient également bretons. Ces « enfants perdus », ces « Kermellec », comme on les appelait, formèrent une troupe extrêmement mobile que Lowendal employa avec succès aux Pays-Bas contre les Pandours et Croates de l'armée impériale. Dans une rencontre inégale avec 1.500 husards, Kermellec fut tué. Lowendal déplora la mort de cet « excellent officier » et « très bon serviteur du Roi ».

Mais la Bretagne avait elle-même à se garder des entreprises britanniques. Un règlement de 1716 avait réparti le service des milices entre 450 paroisses littorales formant 31 capitaineries. Cela faisait un total de 87.000 hommes, sans grande valeur militaire, utilisables pourtant. On les employa mollement dans l'affaire de Lorient, en 1746. Lorient, depuis la transformation de la Compagnie des Indes, vendue en 1718 à Law, était en pleine prospérité. Sa population atteignait 14.000 habitants. La devise de la Compagnie, *Florebo quocumque ferar*, et celle de la ville, *Ab oriente refulget*, se complétaient fièrement. Les Anglais méditèrent de ruiner cette jeune fortune. En octobre 1746, la flotte de l'amiral Lestock jette sur la grève du Pouldu 4.800 hommes, commandés par Sinclair. 3.000 miliciens, en tiraillant, retardèrent un peu leur marche. Les Lorientais firent en hâte des ter-

rassements pour remédier à l'inachèvement des remparts. Ils y traînèrent 80 canons de la flotte. Des milliers de paysans vinrent s'enfermer dans la ville, réclamant la bataille. Mais le gouverneur Volvire manquait de confiance en ces bandes. La capitulation fut décidée. Comme on allait en informer les assiégeants, on constata qu'ils étaient partis. Eux aussi, ils avaient manqué de confiance, et surtout d'artillerie. Les Etats de 1741, que présida le jeune duc de Penthièvre, fêtèrent ce succès inespéré. Mais l'année suivante, sous Belle-Île, la flotte de L'Étandière, qui n'était que de 8 vaisseaux, fut surprise et défaite par les 23 de l'amiral Hawke. Notre marine était alors très déchuë. Les corsaires bretons furent encore à l'ouvrage. C'est l'un d'eux, un Malouin, qui débarqua à Roscoff, le 17 septembre 1746, le prétendant Charles-Edouard. La paix de 1748 avec les Anglais ramena la liberté sur les côtes. Car, écrit Duclos, « lorsqu'elle est faite avec eux, c'est pour les marins bretons comme si elle l'était avec l'univers ».

La même année, malgré les plaies de la province, et « pour donner de nouvelles marques de leur obéissance aux ordres de Sa Majesté », les Etats réunis en assemblée extraordinaire acceptèrent un nouveau *dixième*. Cette bonne entente ne devait pas durer. Machault d'Arnouville, contrôleur général depuis 1745, était un absolutiste décidé : un roi, une loi. Point d'exception ni de privilège. Son édit de mai 1749 impose à tous, nobles et roturiers, la taxe d'un sou par livre de revenu, connue sous le nom de *vingtième*. Et la perception en devait être faite par les agents du Trésor, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1750. C'était renverser l'édifice si laborieusement construit du Grand Bureau des Etats et des Bureaux diocésains. Le Parlement fit des remon-

trances. L'assemblée extraordinaire de Rennes, où siégèrent seulement 176 gentilshommes, n'accorda son vote qu'à contre-cœur, après un tableau un peu poussé au noir des conséquences régionales de la dernière guerre : « Les terres, écrivit-elle, demeurent incultes faute de laboureurs, la milice a enlevé une grande partie des habitants, les matelots ont presque tous péri dans les combats ou dans les prisons ennemies; le commerce est totalement anéanti; dans les villes et les campagnes il y a des milliers de personnes à peine vêtues de toile durant les saisons les plus dures, qui seraient heureuses si elles pouvaient s'assurer comme subsistance le pain le plus grossier. » Dans l'automne de 1750, les Etats de Rennes revinrent sur ce fâcheux vingtième. Vains efforts : Machault et ses commissaires, Viarmes et le duc de Chaulnes (petit-neveu de l'autre), regardaient l'affaire comme réglée. Elle fut reprise pourtant, et avec vivacité, par les Etats de 1752. Ils voulaient au moins l'abonnement et la perception autonome. Ils firent un accord avec le duc sur le principe d'une commission mixte. Viarmes le compromit en dressant une liste de 12 noms où les Etats en choisiraient trois. Le Tiers et le Clergé proposèrent un accommodement : la Noblesse n'en voulut pas. Une vingtaine de « mutins » furent emprisonnés ou exilés. Mais Viarmes fut rappelé à Versailles, et le duc de Chaulnes s'en alla.

Telle fut cette affaire du vingtième, qui ranima les flammes mal éteintes par trente ans de concessions mutuelles. Désormais, plus de complot comme en 1719 ni d'insurrection comme en 1675; mais, avec de rares et courtes trêves, un état permanent de guerre entre deux légalités qui s'excluent. La Bretagne s'entraîne à la Révolution, sans y penser et dans un tout autre esprit, puis-



qu'elle combat pour ses seuls privilèges. Séparatisme? Non : elle est fidèle à son roi et ne manque pas une occasion de le déclarer. Mais elle tient à son statut spécial. D'ailleurs, pas de front unique contre les exigences du pouvoir. Les intérêts se traversent et se nuisent, et l'opposition s'affirme parfois à contre-sens. La raison n'est pas ce qui gouverne le plus ces passionnés, ces imaginatifs. Les lieutenants-généraux et les intendants, étrangers, sauf le cas d'un mariage, à la province, ne comprennent pas plus que Montesquiou cet état d'esprit. Ils se choquent, s'indignent, s'irritent et frappent — quand ils ne cèdent pas.

Les plus acharnés protestataires sont, jusqu'à la fin, les gentilshommes campagnards qui viennent aux Etats en veste de berlinge, avec leur pipe et leurs grosses façons, les « épées de fer », comme on les appelle, tous férus des privilèges de leur « nation », c'est-à-dire surtout de leurs propres droits, braves gens sensibles à un geste généreux, dévoués au souverain, mais toujours prêts à se croire brimés. Les parlementaires, qui sont tous nobles et relativement riches, les méprisent un peu, mais acceptent leur alliance contre l'ennemi commun. Rennes est plus que jamais la ville du Parlement, depuis que de semestriel il est devenu ordinaire, avec trois mois de vacances seulement (1724). Vers 1750, dans leur palais dont la décoration intérieure est toute fraîche, ces rois sont au nombre de 110 : 10 présidents à mortier, 6 présidents aux enquêtes, 94 conseillers, dont 34 pour la Grand'Chambre, 60 pour les deux autres. Il y a une diminution légère par rapport aux 122 de 1716 et aux 117 de 1735. Le recrutement est devenu moins facile. Le prix des offices, en hausse sous Louis XIV, a baissé. Il valait de 50.000 à 150.000 livres : il

ne sera plus, en 1765, que de 40.000 pour les conseillers, de 80.000 pour les présidents. Les gages, depuis la réforme de 1724, ont un peu augmenté : ils sont de 1.200 livres par an pour les conseillers non originaires, de 900 pour les originaires (au lieu de 1.000 et de 750), à quoi s'ajoutent les gratifications des Etats, des pensions royales, des vacations, des épices. Les non originaires, appelés aussi Angevins (comme étaient les Des cartes, les Farcy, les d'Armaillé, les Jacquolot), beaucoup moins nombreux que les originaires, sont devenus aussi bretons de cœur. A la différence des marins, c'est surtout en Haute-Bretagne qu'ils sont fixés. D'ailleurs, les originaires aussi. Originaires ou non, ils composent un monde assez fermé, pointilleux sur l'étiquette et les préséances, flairant vite la roture chez les intendants et les évêques, et n'admettant pas n'importe qui dans leurs beaux hôtels de Rennes, où, pendant les Etats qui s'y tiennent de plus en plus, c'est le régime des fêtes, des bals, des concerts, de la table ouverte. Beaucoup de jeunes magistrats, nés dans la robe et pouvant à vingt-cinq ans la revêtir, manquent d'expérience juridique. Il en est de travailleurs et de zélés, comme Pélage de Coniac, qui fut sénéchal de Rennes et président du Tiers. Il en est de franchement incapables, qui n'en sont que plus enclins à faire prédominer la politique sur le droit. Les robinnes, très agitées, les y poussent. En fait, les absences sont fréquentes, et il n'y a souvent qu'un tiers des conseillers pour assurer l'expédition des affaires : d'où la lenteur désespérante des procès. Mais l'esprit de corps et de caste est toujours là.

En face se trouvent, les uns rogues, les autres souples et séduisants, les agents du Pouvoir. D'un côté ou d'autre, le jeu ne varie guère. La grosse

discussion, aux Etats, est celle du budget. Quand les députés sont opposés à une taxe ou à autre chose, ils recourent à l'obstruction, se réfugient dans l'inertie. Là-dessus le commandant entre en séance, exige et obtient les signatures. C'est alors le tour du Parlement, qui refuse d'enregistrer et rédige des remontrances. Versailles répond par des lettres de jussion et des lettres de cachet. Le commandant est le bras qui exécute : souvent aussi, avec l'intendant et même davantage, la tête qui inspire. On peut s'étonner de voir ce noble aux prises avec des nobles. C'est pourtant ainsi. Le temps des grands féodaux est passé. Aucun de ces ducs, comtes ou marquis ne pense à jouer les Mercœur ou seulement les Vendôme. Ils sont tous dévoués au monarque, au ministre, à leur charge. Ils la remplissent avec zèle, un d'Estrées comme un La Meilleraye, et Chaulnes le petit-neveu comme Chaulnes le grand-oncle. Ce n'est certes pas avec le duc d'Aiguillon que cette tradition déjà vieille de plus d'un siècle changera.

Il venait d'arriver à Rennes comme mourait à Paris le grand Malouin Mahé de La Bourdonnais. Gouverneur de l'Île de France et de Bourbon depuis 1735, il avait supérieurement organisé ces colonies dont il fut vraiment « le fondateur et le père », combattu les Anglais dans la mer des Indes, débloquent Mahé, pris Madras. Après quoi, brouillé avec Duplex, désavoué par ses chefs de la Compagnie des Indes, il revenait en France, où trois ans de prison et une fin misérable étaient la récompense de ses services. Vingt ans plus tard on le réhabilitait.

## XIV

LE DUC D'AIGUILLON  
ET L'AFFAIRE DE BRETAGNE

*L'activité du nouveau commandant. — Les grands chemins et la corvée. — La guerre : bataille de Saint-Gast. — La Commission des domaines et contrôles. — Le désastre des Cardinaux. — Les Jésuites en Bretagne : les comptes rendus de La Chalotais. — Le Bastion et le Parlement de Rennes en lutte ouverte contre le duc d'Aiguillon et la Cour. — Iffs et Démis. — Démission du duc et procès. — Le retour de La Chalotais.*

Le duc d'Aiguillon fut nommé commandant de Bretagne le 20 avril 1753. Il avait épousé une Plélo<sup>1</sup>. Il était neveu du ministre Saint-Florentin. C'était un petit homme impérieux, mais agréable et intelligent. L'un de ses premiers soins fut d'améliorer les routes bretonnes : les charrois nécessaires au service des ports étaient meurtriers pour les meilleures. Il fit accepter aux Etats d'automne 1754 son règlement des grands chemins, inspiré surtout de considérations stratégiques. Au printemps suivant, il entreprit l'inspection militaire du littoral, qui aboutit à l'ordonnance du 22 février 1756 : les capitaineries gardes-côtes étaient réduites à vingt, chacune de 500 hommes, qui servaient cinq ans. Ceci sans compter la milice des paroisses

1. Chaulnes, son prédécesseur, une Beaumanoir.

non riveraines — 6 bataillons de 710 hommes, recrutés par tirage au sort pour six ans.

En juin 1756, Louis XV déclarait la guerre à l'Angleterre. Pour la soutenir, il demanda un second *vingtième*. Or la Bretagne ne se résignait pas encore au premier. Aux États de Rennes, réunis en décembre, l'opposition fut vive. Le coup de canif de Damiens, donné le 5 janvier 1757 à six heures du soir et connu à Rennes cinquante heures après, eut beau y provoquer une manifestation de loyalisme, les débats n'en furent pas adoucis. D'Aiguillon et l'intendant Lebret proposèrent l'abonnement à 1.400.000 livres, et finirent par le faire accepter. Mais alors c'est sur la question des chemins qu'on les entreprit. La Commission intermédiaire entendait n'être pas exclue d'une gestion qu'elle assurait depuis 1715. D'autre part, les travaux d'exécution étaient impopulaires, malgré l'intérêt général : c'est qu'ils se faisaient par le moyen de la corvée, sorte de service militaire gratuit, odieux aux paysans. Le duc la réglementa par son ordonnance du 30 octobre, qui la rendait exigible, à raison de deux jours par mois, entre le 18 mars et le 15 juillet, entre le 15 octobre et le 15 décembre. Ainsi furent refaites ou achevées les routes Rennes-Brest, Vitré-Fougères, Rennes-Nantes, Rennes-Saint-Malo, Rennes-Vitré. La guerre donnait à ces améliorations un caractère d'urgence que prouva l'événement.

Elle se manifestait sur les côtes et dans les ports de plus d'une façon. A Brest, d'où Montcalm et Bougainville étaient partis en 1756 pour le Canada, la flotte de Dubois de la Motte rapporte de Louisbourg le typhus dans l'automne de 1757. L'épidémie y causa 10.000 morts, et ravagea une partie de la Basse-Bretagne. Naturellement, les croisières

anglaises gênaient le trafic maritime et la pêche. Les Anglais ne s'en tinrent pas là : une fois de plus, ils voulurent prendre Saint-Malo. Marlborough débarqua avec 14.000 hommes à Cancale, et se borna à brûler dans le port de Saint-Servan 80 bateaux de course. Mais, le 3 septembre 1758, ils récidivèrent, cette fois, par l'Ouest. Hawke commandait la flotte, Bligh les troupes. L'attaque fut encore abandonnée. Le rembarquement fut difficile. Un gentilhomme du pays, Rioust des Villes Audrains, avec une centaine de volontaires, arrêta quelque temps les Anglais au Guildo. Ceux-ci, grâce à un traître, trouvèrent un gué plus au Sud, gagnèrent Matignon, puis obliquèrent au Nord, sur Saint-Cast. Cependant le duc, qui se trouvait le 8 à Saint-Mathieu, avait fait diligence, mobilisé les garnisons et les milices, organisé une concentration rapide à Lamballe. Attaqués le 11 sous le canon de leurs vaisseaux, les Anglais, qui se défendirent bien, laissèrent après eux 2.400 tués, noyés ou prisonniers. Nous y perdîmes en morts et blessés 500 hommes. Ce succès, qui rappelait celui de Camaret en 1694, souleva l'enthousiasme à Paris et en Bretagne. Les États qui se réunirent en décembre à Saint-Brieuc votèrent une médaille commémorative. A la faveur de la joie publique, ils firent des affaires : ils rachetèrent, soit pour un temps, soit à titre définitif, pour une somme de 40 millions qu'ils empruntèrent au denier 20 — 5 p. 100 — grâce à leur bon crédit, des droits domaniaux : taxes d'enregistrement, billots, francs-fiefs, papier timbré, péages, landes, forêts, et le territoire de Belle-Ile. Le commandant lui-même avait favorisé le contrat, qui fut signé le 18 février 1759 et enregistré à Rennes en avril. Une Commission des domaines et contrôles vint s'ajouter à celles qui existaient déjà.

Elle comprenait 12 membres, siégeant — gratis — trois fois par semaine. Elle avait sous elle 3 directions ou recettes générales — à Rennes, à Nantes et à Morlaix — et 178 bureaux. Le tout fonctionna parfaitement jusqu'à l'an 1771, où Terray, cynique, reprit la concession, en oubliant de rendre l'argent.

Mais la victoire de Saint-Cast fut sans lendemain. D'Aiguillon devait à son tour débarquer avec une armée en Angleterre. La flotte et son chef, le maréchal de Conflans, étaient alors à Brest, où des vents contraires les retenaient, et où des rivalités intempestives éclataient entre officiers rouges et officiers bleus. Le Grand Corps, où il y avait de la science, mais aussi de la morgue et du désordre, jalousait surtout le corsaire morlaisien Cornic, qui avait eu le tort de trop bien réussir. Enfin Conflans appareilla, non pour l'Angleterre, mais pour Quiberon, fut atteint au moment d'y arriver par Hawke et subit le 20 novembre 1759, dans les parages des Cardinaux, un désastre. Beaucoup de Bretons y périrent. La première conséquence fut un blocus étroit de la côte. Brest n'a plus de vaisseaux. L'Académie de Marine qu'y avait fondée en 1752 le ministre Rouillé a interrompu ses travaux. L'arsenal est sans vie. Le chevalier de Mirabeau, en tournée d'inspection des garde-côtes, se trouvant dans ce port désert le 4 juin 1760, écrit à son frère : « L'air de mort et de désolation qui y règne me fait frémir : un silence affreux ! une solitude dévastée ! » Belle-Ile, abandonnée à elle-même, capitule le 7 juillet 1761, après une belle défense de trois mois.

C'est l'époque que choisit le contrôleur Bertin pour établir de nouveaux impôts, doubler la capitation, lever un troisième vingtième. Aux Etats de 1760, à Nantes, la noblesse refusa de voter. Elle sentait derrière elle la masse des paysans, qu'exas-

pérait la politique des grands chemins, poursuivie avec ténacité par le duc d'Aiguillon. Ils subissaient tout le poids de la corvée, dont étaient exemptés les prêtres, les nobles, leurs gens, les bourgeois, les collecteurs d'impôts. Les ingénieurs et les commis étaient durs pour les défallants. Et personne en haut lieu ne se souciait de leurs chemins de traverse, dont ils avaient le plus besoin et qui demeuraient impraticables. Les seigneurs terriens, représentant leurs intérêts, n'étaient que trop portés à faire de leur situation des tableaux pathétiques. Le duc s'irritait. C'est sur un fond d'aigreur qu'éclata l'affaire de La Chalotais, appelée bientôt l'affaire de Bretagne.

Elle apparaît d'abord comme une incidence imprévue de la vieille querelle des Jansénistes et des Jésuites, si âpre ailleurs. Nous savons qu'en Bretagne le Jansénisme avait peu d'adeptes, et que les Jésuites y étaient puissants. Les principaux collèges, sauf Saint-Clément de Nantes, oratorien, étaient à eux. Ça et là pourtant, ils rencontraient des résistances. Ils avaient eu des difficultés à Brest avec le clergé paroissial, qui leur disputait l'église Saint-Louis. Il leur fallait compter, de temps à autre, avec un évêque janséniste : Desmarêts, neveu de Colbert, à Saint-Malo; Antoine Fagon, fils du médecin, à Vannes; Jégou de Kerlivio à Tréguier; Gouyon de Verdurand à Saint-Pol. Enfin, le Parlement se fit janséniste par esprit de corps, comme toutes les Cours souveraines du royaume. En 1754, le défunt recteur de Carnac, René le Picart, un « appelant », ayant été enterré sans pompe, il osa intervenir contre le clergé de la paroisse et les vicaires généraux de l'évêché, fait saisir et vendre leurs meubles. Vers le même temps, l'évêque de Nantes est condamné à une

amende de 12.000 livres pour avoir refusé les sacrements à un curé janséniste. Singulières immixtions en des cas de discipline ou de doctrine. Survient l'affaire La Valette, la banqueroute des Antilles, le recours des prêteurs marseillais contre la Société présumée solidaire, la remise spontanée de sa Constitution au Parlement de Paris, les découvertes qu'y fait le rapporteur Chauvelin. A son tour, le Parlement de Rennes demande aux Jésuites de la ville communication de leurs statuts, et charge du rapport son procureur général, Louis René Caradeuc de la Chalotais. C'était un magistrat âgé — soixante ans —, réputé pour son intégrité et son sérieux. Il ne passait pas pour ennemi déclaré de la Compagnie. Cependant son *Compte rendu*, lu au Parlement avec le plus grand succès, tiré à 12.000 exemplaires, répandu dans tout le royaume, aboutit à l'arrêt du 23 décembre 1761, qui condamnait les Jésuites de Bretagne pour illégalité, et ordonnait la fermeture de leurs collèges à l'expiration de l'année scolaire, le 2 août 1762. Un deuxième *Compte rendu*, en mai, provoqua l'arrêt de dissolution, prononcé le 27 du même mois.

Ces arrêts, en d'autres circonstances, eussent peu réjoui la noblesse bretonne. Elle envoyait ses enfants aux collèges des Jésuites, qui étaient alors en pleine prospérité (2.800 élèves à celui de Rennes). Elle estimait leurs professeurs, dont plusieurs, enfants du pays, avaient acquis de la réputation au dehors : par exemple, le P. Morvan de Bellegarde, né à Piriac, qui commenta indistinctement saint Basile, Horace, *l'Imitation*, Ovide, Epictète; les deux frères Théophile et Henri Ansquer, quimpérois; le P. Bougeant, de Quimper aussi, historien et théologien, qui enseigna à Louis-le-Grand et colla-

bora au *Journal de Trévoux*; le P. Tournemine, rennais, qui en eut la direction; le P. André, de Châteaulin, qui fut professeur aux collèges d'Amiens, de Rouen, d'Alençon, d'Arras, de Caen, philosophe, mathématicien, helléniste, correspondant de Fontenelle, après l'avoir été de Malebranche. Elle reconnaissait chez plusieurs d'entre eux son humeur frondeuse, une belle indépendance d'esprit. Mais le duc d'Aiguillon était du parti du Dauphin, favorable aux Jésuites. Il n'en fallut pas davantage pour retourner contre eux les gentilshommes les plus exaltés des Etats. A Rennes, on appelait leur groupe le *Bastion*, à cause de la terrasse où ils avaient pour habitude de raisonner philosophie avec les dames. L'arrêt royal du 12 octobre 1762, en vertu duquel les délibérations des Etats pourraient désormais se poursuivre à la majorité de deux ordres contre un, était un coup mortel à l'obstruction : les Bastionnaires en firent porter la responsabilité au duc. La conduite de la guerre n'était pas pour augmenter le prestige du Pouvoir. La Bretagne ressentit cruellement les abandons du traité de Paris, la perte de plusieurs Antilles et du Sénégal, qui lésait surtout des intérêts nantais, celle du Canada découvert par Jacques Cartier, de Terre-Neuve si fréquentée par ses pêcheurs de morues. Saint-Servan et Saint-Malo s'emplirent d'Acadiens qui commencèrent par y vivre misérablement d'une maigre allocation. Bougainville et l'armateur Dubois les emmenèrent, le 15 septembre 1763, coloniser les Malouines, que trois ans plus tard s'approprièrent les Anglais de lord Byron. Le peu d'union que maintenait l'état de guerre disparut avec le retour de la paix. La Cour de Rennes, entrant dans les vues du Bastion, agissant aussi par solidarité avec les Cours de Rouen,

Grenoble, Toulouse, fit en février 1764 des remontrances hardies contre le despotisme du duc d'Aiguillon. Le 5 juin, elle prétendit révoquer l'arrêt royal du 12 octobre 1762 et les mesures du commandant sur les corvées, les garde-côtes, les embellissements urbains. Mandés à Versailles, le procureur général et quatre des opposants les plus fougueux, Robien, Kersalaün, Picquet de Montreuil et Charette de la Gâcherie, durent entendre de la bouche même du roi une forte semonce (9 juillet) Les trois derniers, n'ayant pas gardé le secret de cet entretien, malgré l'ordre reçu, furent exilés pour dix mois.

La longue session de Nantes, qui dura du 1<sup>er</sup> octobre 1764 au 1<sup>er</sup> avril 1765, fut dans l'histoire des Etats une des plus agitées. La noblesse obtint le retrait de l'arrêt du 12 octobre 1762 et refusa le vote d'un nouveau subside. Le contrôleur général voulut passer outre, ordonna au Parlement de l'enregistrer. Le Parlement refusa. L'édit voyagea tout l'automne entre Versailles et Rennes. Les conseillers finalement firent grève : 14 d'entre eux furent mandés à la Cour pour le 20 février, tout le Parlement pour le 15 mars. Il emprunta 60.000 livres pour ce voyage. Sa doctrine juridique était qu'il appartient aux Etats de consentir ou de refuser l'impôt, aux Chambres de recevoir leur opposition : il restait donc dans la légalité, qu'on violait à Versailles. Le roi, à l'entrevue du 18 mars, lui fit de vifs reproches. Par contre, il soutenait mal d'Aiguillon contre les Etats. « Nous aimons mieux agir en père qu'en maître », lui écrivait-il. Touchés, ils finirent par accorder 500.000 livres, qu'ils empruntèrent. Le Parlement montra plus de rancune. De retour à Rennes, il décida de démissionner pour protester contre la réception de Versailles, écrivit

au roi une lettre qui le fit rougir de colère, et interdit le paiement des impôts. Il y eut 85 magistrats à suivre le mot d'ordre, 12 à lui résister. Ce furent les douze *I/s* — calembour sur les initiales injurieuses *J... F...* Une gravure parut, qui les montrait groupés autour d'un if symbolique. Il s'ensuivit une guerre de salons, beaucoup de propos blessants, des chansons satiriques. Les *démis*, comme on disait, furent retenus tout l'été à Rennes, quatre d'entre eux embastillés. Ce qui envenima les choses, ce fut l'envoi de billets grossiers à Saint-Florentin. Des experts en écritures les attribuèrent à La Chalotais, si invraisemblable que parût la chose. Arrêté, emprisonné avec son fils au château du Taureau, jugé par une Commission de 15 membres siégeant à Rennes, puis à Saint-Malo, rigoureusement tenu au secret, il parvint (avec de la suie et un cure-dents, dit la légende) à rédiger un premier *Mémoire* qui ridiculisa l'accusation. Tous les Parlements prirent son parti. Le 17 février 1766, la Commission fut dissoute, le procès renvoyé à la Cour de Rennes, que le commandant reconstituait à effectif réduit : ce fut le *Bailliage d'Aiguillon*. La Chalotais en récusé les membres — anciens collègues, — demande pour tribunal le Parlement de Bordeaux. Le Conseil du roi préféra juger lui-même et se fit remettre la procédure. Le Parlement de Paris, pour avoir réclamé contre cette évocation, fut semoncé. Mais le 22 décembre le roi, après avoir entendu le rapport, « ordonna d'éteindre tous délits et accusations ».

La Chalotais et son fils Caradec n'en restèrent pas moins exilés à Saintes, d'autres à Angers, Autun ou le Mans. Les Etats de Rennes, au début de 1767, demandèrent leur retour et celui du Parlement. Les *Mémoires* du procureur général (il en

parut deux autres) agitaient l'opinion rennais, ainsi que les libelles contre les Jésuites. Nous en avons un écho pittoresque dans les lettres que M<sup>me</sup> de Coniac adressait de la Préalaye à sa fille, la conseillère de Bourgneuf, alors au manoir de Restmeur, en Guingamp, avec son mari. A Rennes, il n'était question que des *Ifs*, des *Orangers* ou *démis*, des *Cèdres* ou raliés, des *Platanes*, membres du nouveau Parlement. Tout ce monde se reçoit, se tourne le dos, se déchire, les femmes surtout, tandis que le conseiller aux champs gémit sur le temps maussade, la diligence en retard, les chemins odieux, les visiteurs importuns, qu'il plante lui-même ses choux, fait battre son blé noir, envoie chercher des poulets à la foire de Saint-Quay, mange et offre de la simple bouillie. Un diptyque de la vie des parlementaires bretons au xviii<sup>e</sup> siècle.

Le duc se raidissait. Il savait qu'on méconnaissait toute son œuvre, l'amélioration des routes, l'embellissement des villes, tant de quais, de cours, de promenades, tant de travaux d'hygiène, qu'il avait entrepris, inspirés ou encouragés; qu'on lui contestait jusqu'à sa valeur militaire; qu'on l'accusait de s'être caché à Saint-Cast. De son côté, il pressait Versailles d'en revenir à l'arrêt d'octobre 1762, de réduire le nombre des députés nobles, d'étendre ses propres pouvoirs. A Lebrét avait succédé Flesselles, puis d'Agay. En août 1768, excédé, il démissionna.

Il fut remplacé par le maréchal de Duras, qui avait épousé une Coëtquen, et qui était sympathique. Les Etats de Rennes, dans l'hiver de 1768-1769, furent calmes. Piré, président de la noblesse, ouvrit le bal avec M. de Duras. Le Parlement, dont le Bailliage même demandait le retour, rentra dans sa bonne ville le 15 juillet. On lui fit fête. Il

restait pourtant six exilés, dont le procureur général. Leurs collègues réclamèrent leur réintégration et le procès des « vrais coupables ». Le roi répondit par une déclaration d'arbitraire. Il avait ses raisons : « Je n'en dois compte, dit-il, à personne. » Maupeou envoya le Dinanais Duclou à Saintes en mission conciliatrice. Mais d'Aiguillon comme La Chalotais voulait des juges. Le procès s'ouvrit à Versailles devant le Parlement de Paris et les Pairs (juin 1770). L'avocat Linguet avait rédigé pour le duc un éloquent mémoire. Mais Maupeou, au nom du roi, défendit au Parlement de poursuivre l'affaire. Le Parlement n'en jugea pas moins le duc « déchu de la pairie jusqu'à ce qu'il se soit purgé des soupçons et des faits qui entachent son honneur » : il y aurait eu de sa part corruption de témoins contre La Chalotais. Le Parlement de Rennes, faisant écho à celui de Paris, flétrit en 70 pages in-4<sup>e</sup> l'administration de l'ancien commandant, malgré les réprimandes royales et l'emprisonnement de deux des siens. Les Etats de Rennes, en automne 1770, publièrent une *Réponse* au Mémoire de Linguet, lequel d'ailleurs, ne recevant pas les 12.000 livres promises comme honoraires, se retourna contre son illustre client. Seul un coup de force pouvait — momentanément — avoir raison de telles résistances. Le triumvirat Maupeou-Terray-d'Aiguillon réduisit le Parlement de Bretagne à 40 membres, nommés et appointés par le roi (1771). C'était, là et ailleurs, devancer la Révolution, et la majorité des plaideurs se fût bien accommodée de la mesure. Mais rien ne prévaut contre l'impopularité. Quand, en mai 1772, le futur Philippe-Égalité, duc de Chartres, à ce moment en disgrâce, vint visiter Brest, ce fut pour les Bretons une occasion de froncer Versailles en

multipliant, le long de sa route à travers la province, les ovations à son adresse. Les Etats de Morlaix, en octobre, s'élevèrent contre le Parlement Maupeou, réclamèrent en faveur des exclus et des proscrits. L'exil prolongé de La Chalotais paraissait d'autant plus inhumain, que ce vieillard de soixante-dix ans venait de perdre deux filles, une belle-fille, sa femme. Il tint à conduire le deuil et revint au pays : on l'emprisonna à Loches. Il fallut la mort de Louis XV et la chute des triumvirs pour le rendre à la liberté.

## XV

## LA RÉVOLUTION EN MARCHÉ

*Le duc de Penthièvre et ses successeurs. — La guerre de 1778-1783 et la participation bretonne. — Thiard et Moleville. — Les lettres, la philosophie, l'opinion. — Les sociétés intellectuelles. — La province la plus difficile à gouverner. — Incidents à Paris et à Rennes : victoire éphémère du Bastion. — Progrès du Tiers : gazettes et libelles. — Les 26 et 27 janvier 1789 à Rennes. — Ajournement des Etats. — Situation générale : le diptyque du mal et du bien. — Ceux qui firent la Révolution. — Mécanisme des élections aux Etats généraux. — Les cahiers des assemblées primaires et diocésaines. — L'abstention du Haut Clergé et de la Noblesse.*

Le duc de Duras ne fit que passer en Bretagne. Fitz-James, son successeur, n'y réussit pas et partit. Le duc de Penthièvre, gouverneur en titre, voulut l'être en fait. Il était plein des meilleures intentions et comptait sur la grâce de sa belle-fille, la princesse de Lamballe, pour l'aider. Les Etats de Rennes le déçurent amèrement : « un enfer », écrivait-il. Turgot, surintendant des finances, voulait établir en Bretagne la régie. « Pas de régie ! » criaient les Etats ou du moins le Bastion. Une fêerie allégorique de l'avocat Gohier, le futur révolutionnaire, jouée à Rennes le 28 janvier 1775, pleine d'audacieuses allusions et, sous couleur d'amabilité, de conseils au nouvel Henri IV qu'on saluait en Louis XVI, dut être interdite. Le duc fut trop heureux de céder la place, en mars, au marquis



d'Aubeterre, qui vint avec son secrétaire nantais François Cacault et le nouvel intendant, Caze de la Bove.

Ils ne furent pas plus heureux. Aux Etats de 1776 et de 1778, entre autres sujets de querelle, il y eut d'abord la suppression ou la réduction par Turgot des frais de la table ouverte chez les commissaires du roi et les présidents des trois ordres : car le même gouvernement qui bataillait, à chaque tenue, pour quelques centaines de mille livres, en dépensait de 500.000 à 800.000 pour ces agapes. Puis, ce fut la nomination d'un trésorier. Puis, celle des trois députés en Cour. La place était bonne : 15.000 livres par an et le séjour à Paris. Les Etats avaient leurs préférés, le roi les siens. L'opposition au pouvoir se doubla de discordes intestines. Le Tiers trouvait la capitation mal répartie : elle faisait payer 1.250.000 livres aux paroisses, 350.000 aux villes, 400.000 seulement aux nobles. Ceux-ci même se disputèrent : Desgrées du Lou, accusé d'avoir reçu en 1769, quoique bastionnaire, 1.500 francs du duc de Duras pour servir les intérêts de la Cour. se battit en duel avec Trémargat dit Jambe-de-Bois. C'était en septembre 1778. Depuis mai, une autre guerre, plus sérieuse, intéressait la Bretagne avec toute la France.

Délibérément provoquée par l'Angleterre, on la sentait venir depuis au moins deux ans — depuis que Franklin, cherchant l'aide française, avait accosté à Auray. Elle n'avait jamais complètement cessé aux colonies. Dans l'Inde, le Quimpérois René Madec, ancien mousse devenu après la guerre de Sept ans nabab de première classe, mari d'une princesse indienne et généralissime du Grand Mogol, avait repris d'une façon plus aventureuse et plus personnelle les projets de Dupleix. La Ma-

rine française désirait sa revanche. Elle s'était rapidement relevée sous l'impulsion des deux Choiseul. En 1761, deux ans avant le traité de Paris, les Etats de Bretagne offraient au roi un vaisseau de premier rang qui reçut le nom de leur province. Après le traité, Brest redevint le grand port qu'il devait être. Autour de l'Académie royale de Marine ressuscitée en 1769, de quelques marins savants et des ingénieurs-dessinateurs les frères Ozanne, renaissaient la fierté, le goût des manœuvres, des voyages, des explorations. Comme compensation aux pertes dans l'Inde et en Amérique, on y entretenait le mirage d'un continent austral. Déjà, en 1738, le Breton Bouvet de Lozier, naviguant pour la Compagnie des Indes, avait découvert au S.-E. du cap de Bonne-Espérance une falaise qu'il appela cap de la Circoncision. En 1771, le lieutenant de vaisseau Kerguelen de Trémarec partait à son tour de Lorient sur le *Berryer* et découvrait aux confins de la mer antarctique une terre où l'on pensa voir un nouveau monde, une nouvelle France, peuplée, cultivable, riche en métaux précieux, mais qui n'était qu'un groupe d'îles désertes, les îles de la Désolation, comme les appela en 1776 l'Anglais Cook. Entre temps, une seconde expédition de Kerguelen, partie de Brest en 1773, mais compromise par un peu d'imprudence et beaucoup de malchance, avait abouti à la condamnation de son chef.

On se préparait aussi à la guerre. Comme exercice d'entraînement, Du Chaffault allait en 1765 bombarder Salé et Larache, repaires des pirates marocains, et perdait malheureusement 300 hommes dans ce dernier port, gens du Léon pour la plupart, avec eux Jonathas de Kergariou, surnommé l'Audacieux. Dix ans plus tard, le duc de Chartres faisait son apprentissage de marin comme chef d'une divi-

sion d'escadre, avec l'aide de Du Chaffault et du Rennais La Motte-Picquet. Le comte d'Artois, en 1776, passait huit jours à Brest ; le duc de Chartres, huit autres en 1777. Il y retournait comme inspecteur-général. Le voyage de Brest, ainsi recommandé, devenait une mode. Une carte en relief du port et de la rade était envoyée à Versailles. Ce fut de l'enthousiasme, quand on y apprit le vaillant combat de la *Belle-Poule* contre l'*Aréthuse* (17 juin) sous la côte de Plouescat. Les 27 et 28 juillet se livrait la grande bataille d'Ouessant, où d'Orvilliers, bien secondé par Du Chaffault et Guichen, eût écrasé la flotte de Keppel, sans l'impétuosité du duc de Chartres.

La Bretagne était naturellement intéressée à une guerre où se dépensèrent tant de savoir et de sang bretons : Guichen, La Motte-Picquet, Du Chaffault étaient bretons — ce dernier avec un mélange de sang vendéen. Bretons encore, le commandant de la *Surveillante*, Du Couëdic, qui força héroïquement la victoire sur le *Québec*, le chevalier de Lanidy et l'officier auxiliaire Bonvallet, qui, l'un à bord de l'*Hébé*, l'autre sur le *Sévère*, empêchèrent une capitulation honteuse. Quant aux équipages, c'est une des fonctions de la Bretagne que d'y pourvoir. Chateaubriand a dit en termes magnifiques, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, la grande impression que fit sur lui, en 1783, l'arrivée de la flotte victorieuse à Brest.

Mais d'autres luttes occupaient la province : dé mêlés d'argent entre la Noblesse et le Tiers ; conflits d'autorité avec la Cour. Necker était populaire partout, sauf en Bretagne. D'une part il prétendait lui faire payer des dépenses militaires qui incombaient à toute la nation. De l'autre, étatiste comme tous les contrôleurs généraux, il voulait réduire les

libertés provinciales et ne comprenait pas que la Bretagne payât moitié moins au Trésor que la moyenne des généralités. Les Etats de Rennes, en 1780, allèrent jusqu'à le citer devant leur Parlement comme ennemi de la constitution bretonne. Ceux de 1782 refusèrent longtemps le don gratuit. Bégasson, l'un des bastionnaires, s'écriait : « Nos privilèges n'existent plus, le contrat entre la province et le roi n'est plus qu'un papier rongé par les rats. » Quand Necker publia, en janvier 1785, sa brochure sur l'*Administration des finances*, les Etats la dénoncèrent comme attentatoire aux droits de la Bretagne.

L'arrivée aux finances de Calonne, un des juges — mais bienveillant — de La Chalotais, le remplacement des commissaires royaux par Montmorin et Bertrand de Moleville parurent amener une détente. Quelques affaires pendantes furent réglées à l'amiable. On vota l'érection à Brest d'une statue du roi. Mais cette détente fut éphémère. Les Etats de 1786-1787, qui durèrent quatre mois, furent remplis par d'aigres discussions sur les impôts. Et l'on en voulait à la ferme des tabacs de vendre du tabac en poudre (on le râpait jusque-là soi-même), de remplacer le Virginie par du Maryland. Tout était prétexte à disputes. C'est à ce moment que fut nommé à Rennes Bissy de Thiard, un gentilhomme libéral, prêt d'avance à toutes les concessions : Vergennes étant mort, Montmorin était allé le remplacer aux affaires étrangères, un peu avant que Calonne lui-même cédât la place à Loménie de Brienne.

Mais il n'y avait plus de concessions utiles. Si toute la France marchait à la Révolution, la Bretagne y courait. Cela tenait d'abord aux maladresses du pouvoir central, qui se fit plus exigeant, plus

brutal, plus oublieux de la lettre et de l'esprit des contrats, à mesure qu'il devenait plus faible. Comparé à la politique prudente, aux égards d'un Richelieu, l'absolutisme des ministres de Louis XV et de Louis XVI, leur complète fermeture aux traditions de la province, expliquent sa perpétuelle révolte. Mais, plus ouverts et plus équitables, auraient-ils mieux réussi? L'opinion publique, aux dernières années de l'Ancien Régime, est curieusement caractérisée par un attachement réel et même tendre au roi et par une hostilité de parti pris à son gouvernement. Au fond de ces dispositions contradictoires, qu'y a-t-il?

Si l'on cherche du côté de la culture intellectuelle, les renseignements se heurtent : les collèges sont florissants; on a ouvert, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup>, de nombreuses écoles primaires, dues surtout à l'initiative privée. Des inventaires, des livres de raison témoignent d'un goût grandissant de la lecture. Le président de la Bourdonnaye-Montluc est un des souscripteurs de l'*Encyclopédie*. Mais aucune bibliothèque n'est mentionnée au manoir de Kerminihy en Elliant. Beaucoup de nobles, même officiers de marine, maltraitent cruellement l'orthographe. Certains faits dénotent dans les études un provincialisme assez accusé. Fidèles à une excellente tradition, les États favorisent les travaux qui contribuent à la connaissance de leur pays : ils donnent 3.000 livres, en 1720, pour l'établissement d'une carte de Bretagne; ils font une pension annuelle de 300 livres à Dom Lobineau, « historiographe de la province »; ils accordent 6.000 francs à Dom Morice, 11.000 à l'abbé Desfontaines, 7.200 à Dom Taillandier pour leurs recherches historiques; 10.000, en 1750, au géographe Le Roy pour une nouvelle carte. Si, en 1778, ils refusent une subvention à Ogée pour

l'impression de son *Dictionnaire historique et géographique*, c'est qu'ils craignent que la Cour n'y trouve les éléments d'un cadastre plus rigoureux et d'une imposition plus stricte. Ils n'oublient pas la vieille langue bretonne, et votent successivement 1.200 francs pour le *Dictionnaire français-breton* du P. Grégoire de Rostrenen, capucin, 1.000 francs en 1736 pour sa *Grammaire*. Ils encouragent les juristes Poullain du Bel-Air et Poullain du Parc dans leurs commentaires de la coutume bretonne. Rien d'essentiellement nouveau dans ces encouragements.

Rien de nouveau non plus dans les recueils de *Cantikou*, dans les *Gwerziou*, les *Soniou* — chants épiques ou lyriques — qui se publient principalement à Tréguier, ni dans les nombreuses *Tragédies* ou *Vies de Saints* dialoguées que composent des poètes obscurs en un breton affreusement francisé. Rien de nouveau dans les œuvres d'un Le Brigant, d'un La Tour d'Auvergne, d'un Le Cléc'h, sinon pourtant l'ambition sans mesure de ces celtisants doctrinaires, pour qui la science est à base de foi, qui voient dans le bas-breton la langue mère parlée par Adam et Eve, par les anges, par Dieu en personne. Il y a là une outrance de nationalisme linguistique qui est la forme probablement la plus ancienne du panceltisme.

Mais ce n'est pas ce nationalisme innocent qui a pu inspirer la résistance bretonne au pouvoir. Demanda-t-elle des armes à ceux de ses écrivains que Paris ou l'Europe adoptait? Si breton que reste un Alain Lesage par son humeur indépendante, quelques souvenirs qu'on puisse trouver de son enfance à Sarzeau ou à Vannes dans le *Gil Blas* ou les *Aventures de Beauchêne*, il a quitté de bonne heure sa terre natale, et paraît s'en être

aussitôt désintéressé. Duguay-Trouin, qui ne renie certes pas Saint-Malo, paraît étranger à tout préjugé de terroir dans cette *Vie écrite de ma main* qui obtint si justement, en 1730, un vif succès. Ni les *Relations* de Kerguelen, qui sont d'une prose alerte et chaleureuse, ni les publications de l'Académie de Marine ne témoignent d'un régionalisme agressif. Rien d'ostensiblement breton ou malouin chez l'économiste Gournay, le propagateur du nouveau principe : « Laissez faire, laissez passer », ni chez ses compatriotes La Mettrie et Maupertuis, ces lumières de l'Académie de Berlin. Fréron, qui fut fidèle à son Quimper et à son Pont-l'Abbé; Duclos, qui fut maire de Dinan et député aux États de Bretagne, c'est à Paris, aux deux pôles de l'opinion et de la pensée, l'un du côté de l'autorité qui l'abandonne, l'autre parmi les démolisseurs, mais comblé des faveurs officielles, qu'ils fondent également leur réputation. Aucun des deux ne se réclame comme écrivain de son origine bretonne, et il faudrait beaucoup de bonne volonté pour en retrouver le souvenir dans le mémoire de Duclos *Sur les druides*. Citons du même auteur un autre mémoire, d'ailleurs très superficiel, *Sur les langues celtique et française*. S'il a exercé une influence en Bretagne, ce n'est pas comme Breton, mais comme philosophe.

Voilà le point à retenir, et d'ordre général, français et européen, ce qui prouve bien que la Bretagne ne vivait pas à part du reste du monde : le progrès de ce qu'on appelait alors la philosophie. Ses officines, vrais bureaux de réception et de diffusion des idées les plus mortelles au régime, présentaient des dehors assez anodins. La plus ancienne fut la *Société d'agriculture, de commerce et des arts*, fondée en 1757 avec le concours des

États de Bretagne. Elle avait son siège social à Rennes, 8 bureaux diocésains. On y fit quelque travail utile et conforme à l'enseigne, mais on y agita surtout des principes pendant une dizaine d'années, au bout desquelles la société tomba en léthargie.

Vinrent ensuite les *Chambres de lecture*, dont la première, celle de la Fosse, à Nantes, datait de 1759. La seconde fut, en 1774, celle de Rennes, interdite dès sa naissance pour se reconstituer aussitôt après la mort de Louis XV, sous le patronage de La Chalotais. Il s'en fonda ensuite à Morlaix, à Quimper, à Landerneau, à Lesneven, à Saint-Pol, à Lorient (six dans la seule Basse-Bretagne), à Saint-Brieuc, à Machecoul, à Saint-Malo. Ce sont ces Chambres de lecture qui, par tout le royaume, formaient la plus claire clientèle des gazettes, pamphlets, libelles répandus par la propagande encyclopédiste, et, naturellement, de l'*Encyclopédie* elle-même, trop volumineuse et trop coûteuse pour beaucoup de lecteurs. On y venait non seulement lire, mais causer et « s'encourager ». Là se filtrent et s'altèrent dans le sens désiré les nouvelles. Là s'entraînent à la parole et à la tactique révolutionnaire les futurs chefs.

En 1769, la *Société patriotique* est fondée par Georgelin, sénéchal de Corlay, et par un gentilhomme ruiné, gouverneur de Rhuys, le marquis de Sérent. Le siège en est encore à Rennes. Elle a dans toute la province des « Comités de correspondance », et elle est affiliée au *Musée parisien de Pilastre* du Rozier, le futur *Lycée*. Le but est le bien public. On construit la cité future avec des souvenirs de la cité antique. Les adhérents sont reçus *citoyens*, ont des *agapes fraternelles*, un *tribun du peuple*. C'est déjà le langage de la Révolution.

Ces Sociétés opèrent au grand jour. Il en est de secrètes : ce sont les différentes loges de la *Franc-Maçonnerie*. Depuis la création du Grand-Orient à Paris, en 1773, elles sont devenues combattives. A la veille de la Révolution, la Bretagne en compte 39, dont 7 militaires. Sartine avait dissous sur le papier celle de la Marine, à Brest : mais de tels ordres sont exécutés rarement. En 1774, l'évêque de Quimper, Conan de Saint-Luc, était sollicité par le recteur d'Elliant d'agir contre la nomination imminente comme sénéchal de Kervélégan, « franc-maçon outré et notoire ». Kervélégan n'en fut pas moins nommé, et, en 1776, l'évêque, ayant accusé publiquement d'escroquerie, sans pourtant la nommer, la loge la *Parfaite Union*, reçut une assignation à comparaître dès le lendemain devant le lieutenant civil et criminel du présidial, maçon lui-même. Le roi étouffa l'affaire. Quelques nobles bretons appartenaient à la Franc-Maçonnerie : mais elle se recrutait surtout dans le Tiers, chez les commerçants et les hommes de loi.

Dans les dernières années de la monarchie se forme à Rennes la Société des *Jeunes Gens* : elle se compose principalement d'étudiants en droit, animés par des professeurs libéraux tels que Lanjuinais. Comme toutes les associations similaires, elle joint à l'inexpérience simpliste de la jeunesse la confiance issue d'un savoir tout neuf. A côté d'elle, la Société des *Jeunes Citoyens*, recrutée dans la population ouvrière, se prépare à l'émeute.

Or, que voient à Rennes, ville officielle, ces sociétés diverses ? Des corps constitués qui leur donnent l'exemple de l'indiscipline ; un Parlement jaloux de ses prérogatives et prodigue de remontrances au pouvoir ; une Commission intermédiaire sans cesse aux prises avec l'intendant, organisation

reconnue du « patriotisme » breton ; au sein même des Etats, le Bastion, minorité agissante et frémissante, où les deux Bédée, La Rouërie, Becdelièvre, Montmuran, Guer, Trémargat, Bothérel, etc. se signalent contre les commissaires du roi. Ce sont des nobles, des privilégiés furieusement attachés à leurs privilèges, tournés résolument vers le passé : et voilà qu'ils se font les pionniers de la Révolution qui les abattra. Pourquoi ? Parce qu'au service de leur cause juridiquement inattaquable, mais périmée pratiquement, ils emploient un vocabulaire, une méthode, des manœuvres révolutionnaires. Il y eut en Bretagne ce paradoxe, d'une noblesse constituant par le moyen de ses Etats périodiques une démocratie en lutte avec la monarchie, imbuë d'ailleurs des principes de Rousseau, attaquant ou se défendant au nom du peuple opprimé, de la liberté primitive, fourbissant en conscience les armes qu'allait retourner contre elle l'armée des chicaneaux de village et des juristes accrédités en ville. C'est elle qui a le plus fait pour rendre incomfortable aux représentants du roi le séjour d'une province qui, dira dans ses mémoires l'avant-dernier de ses intendants, Bertrand de Moleville, « avait toujours été regardée comme la plus difficile du royaume à gouverner ».

La lutte suprême, on le sait, se mena autour du déficit. Comment le combler, si les privilèges des provinces d'Etats telles que la Bretagne gênaient le plein rendement de l'impôt ? L'Assemblée des notables réunie au début de 1787 par Calonne, et où figurèrent six Bretons, n'avait donné aucun résultat. Brienne, en créant dans les provinces sans Etats des Assemblées provinciales, qui l'aideraient à faire accepter par les Parlements de nouvelles taxes, devenait fédéraliste par esprit centra-

lisateur. Vaine tactique : tous les Parlements s'entendirent avec celui de Paris, exilé en août 1787 à Troyes. Le jeune Kersalaün, suspect de faire le courrier entre Troyes et Paris, fut mis en prison. Cependant le Parlement de Rennes rédigeait en faveur des exilés remontrances sur remontrances : trois, puis douze conseillers rennais furent mandés à Versailles et semoncés. Quand, d'accord avec Brienne, Lamoignon de Malesherbes entreprit de réformer l'administration de la justice, d'y introduire l'uniformité en créant, sous l'autorité d'une Cour plénière, 47 tribunaux d'appel, et en réduisant à 48 conseillers l'effectif de chaque Parlement, la Bretagne reçut pour sa part les trois bailliages de Rennes, Nantes et Quimper. Le lit de justice du 8 mai 1788 sanctionna la réforme. Mais les provinces s'insurgèrent contre ce mépris des pactes particuliers et des différences traditionnelles. Le roi de France n'était pas encore le souverain d'un pays unifié, il était aussi roi de Navarre, comte de Provence, duc de Bretagne, etc. On vit à Rennes se renouveler les scènes de 1675. Le 11 mai, Thiard et Moleville, chargés à leur corps défendant de faire enregistrer les édits, tombèrent dans une émeute organisée par le Bastion avec le concours des Jeunes Citoyens et des Jeunes Gens, et furent accueillis par des huées et des pierres. Le 30 mai, 1.900 soldats, concentrés d'urgence à Rennes, furent logés non chez l'habitant, comme de coutume, mais dans les couvents. Les troupes étaient peu sûres; des officiers bretons démissionnaient. Le 2 juin, Thiard fit porter aux magistrats des lettres d'exil : ils se réunirent nonobstant à l'hôtel de Cuillé et là — ce fut leur suprême arrêt — déclarèrent « criminels de lèse-majesté et de lèse-nation les auteurs de projets qui tendent à anéantir les lois

de la monarchie ». Les troupes cernèrent l'hôtel. Elles furent débordées par les Jeunes Gens; leur chef, d'Hervilly, bousculé. Moleville faillit être lapidé en voulant rejoindre Thiard. Bloqué dans son logis, injurié, menacé, il s'enfuit le 9 juin et ne revint plus.

En vain l'arrêt royal du 20 juin cassait-il ces délibérations interdites et déclarait-il illégales les assemblées de nobles qui se tinrent à Saint-Brieuc le 13 juin, à Vannes les 19 et 20. Assemblées vraiment révolutionnaires, puisqu'elles se tenaient en dehors des États régulièrement convoqués par les représentants du pouvoir. Chacune avait envoyé au roi six députés réclamer contre les édits du 8 mai. Ces douze gentilshommes, formant à Paris un noyau auquel la colonie bretonne adhéra, siégeaient à l'hôtel d'Espagne où ils étaient descendus, allaient faire leurs visites en douze carrosses aux armes de Bretagne et, ne pouvant se faire recevoir par le roi, se désignaient hautement comme victimes d'un arbitraire honni. Ils étaient pour la capitale en effervescence « les braves Bretons ». Le 14 juillet, au retour d'un banquet de 80 couverts, vers deux heures du matin, un exempt et deux archers vinrent arrêter chacun d'eux et les conduire à la Bastille, un an juste avant la ruine de cette forteresse, symbole du despotisme. Ils y restèrent jusqu'au 12 septembre. Doux martyre, que leur allégèrent les visites, les cadeaux de vin fin, de fauteuils, d'un billard. Cependant le Parlement déchu de Bretagne scellait un pacte d'union avec ceux d'Artois, de Provence, de Languedoc, du Dauphiné. La réunion spontanée des États dauphinois à Vizille provoquait l'enthousiasme breton. Brienne, vaincu, était congédié le 26 août, Necker rappelé, les Parlements aussi. Celui de Rennes entra le 8 octobre. On illu-

mina. Consciente du rôle qu'elle venait de jouer dans les événements du royaume, la noblesse de Bretagne triomphait : ce fut pour peu de temps.

Un arrêt du Conseil en date du 5 juillet avait annoncé des Etats généraux. Un arrêt du 8 août les convoquait pour le 1<sup>er</sup> mai 1789. Dès ce moment, le Tiers breton, d'accord avec celui des autres provinces, organise une campagne en vue d'obtenir : 1<sup>o</sup> le doublement, c'est-à-dire autant de députés à lui seul que les deux premiers ordres réunis; 2<sup>o</sup> le vote par tête et non par ordre, sans quoi ce doublement était vain. Ce qui favorisait l'agitation, c'était le renchérissement anormal des grains depuis le début de l'été. Le boisseau de froment et le boisseau de seigle qui, dans la sénéchaussée de Quimper, valaient en 1750 respectivement 6 fr. 50 et 3 fr. 50, se vendaient en septembre 1788 9 et 5 francs; l'avoine, l'orge et le blé noir étaient passés de 2 fr. 20 ou 2 fr. 50 à 4 francs. Aussi quand, avant la rentrée du Parlement, le procureur syndic des Etats, Botherel, fit une grande tournée de propagande en faveur des magistrats suspendus, ne reçut-il point partout le meilleur accueil. A Quimper, il fut positivement hué et poursuivi, non par des sujets zélés du roi, mais par les partisans du populaire sénéchal Le Goazré de Kervélégan. Le règne du Bastion était fini: celui de la basoche commençait. C'était dans l'ordre de récolter la tempête, ayant semé le vent. Aussi bien les bastionnaires, bons agitateurs, manquaient-ils de compétence politique. Les vrais rédacteurs des pamphlets qu'ils avaient signés étaient des hommes du Tiers, des avocats, un Lanjuinais, un Gohier, un Livec de Lanzay. Ce que leur plume avait fait valoir, ce n'étaient pas des privilèges haïs, des garanties ne protégeant que des privilégiés, mais des principes abstraits que la philosophie en vogue avait répan-

du. A Rennes, cité du droit, le renouvellement de l'Hôtel de ville, le 3 novembre, y installait des hommes d'avant-garde, Tréhu, maire, Gandon, procureur-syndic, Le Chapelier, Tual, Glézen, Tronjolly, etc. A Nantes, ville de négoce, les maîtres de l'heure s'appellent Cottin et Baco de la Chapelle, riches bourgeois que leur richesse même rend hostiles aux supériorités de classe. Douze députés nantais vont à Versailles porter une pétition du Tiers et la remettent au roi, le 15 novembre, dans la Galerie des Glaces. Les 12 deviennent 18 à la fin du mois, par l'adjonction de 6 députés de quatre autres villes, Auray, Paimpol, Quimper et Saint-Brieuc. Ces 18 « patriotes » centralisent à Paris les nouvelles de l'agitation provinciale, communiquent à la province l'impulsion du centre par un bulletin à peu près bi-hebdomadaire. Cette action est secondée sur place par des brochures et des périodiques. Dès août, le *Mémoire Secret*, œuvre probable d'un bourgeois d'Uzel, le Deist de Botidoux, réclamait pour le Tiers l'égalité de l'impôt et celle du vote : les recteurs, qu'ils flattaient, aidèrent à le répandre. En novembre, la *Sentinelle du Peuple*, adressée « aux gens de toute profession composant le Tiers-Etat de la province de Bretagne, par un propriétaire de la dite province » — en réalité Volney — attaque la noblesse avec une verve corrosive. En décembre, Mangourit, vénérable de la loge *l'Égalité à Rennes*, commence une campagne analogue dans le *Héraut de la Nation sous les auspices de la Patrie*. Avec ces feuilles coopèrent le *Flambeau du Tiers*, qui se publie à Saint-Brieuc, la *Lettre d'un solitaire philanthrope sur les Troubles de Bretagne* (encore de Volney, semble-t-il), une pluie de protestations et pétitions rédigées en un style déjà révolutionnaire, alternant de même le mode indigné et le mode

mystique. Ainsi, une minorité militante, parlant au nom du Peuple comme le Bastion lui en donnait l'exemple, prend en mains l'organisation de la Révolution en Bretagne.

Les derniers États se réunirent à Rennes le 29 décembre, à 4 heures, au réfectoire des Cordeliers. Ils comprenaient 34 ecclésiastiques, 900 députés de la Noblesse, 49 du Tiers. Les séances se déroulent selon le cérémonial accoutumé, sous le double signe des lys et des hermines. Mais les tribunes sont garnies de Jeunes Gens et de Jeunes Citoyens, et c'est sous la menace de leurs cris, voire de leurs pistolets, que les députés délibèrent : l'aspect de la Convention, déjà. Le 5 janvier 1789 arrive à Rennes la nouvelle de l'arrêt royal du 27 décembre : le doublement est accordé au Tiers. Des cris de « Vive le Roi ! » éclatent dans toute la ville. Le 7, un autre arrêt est signifié aux États : c'est celui de leur suspension jusqu'au 3 février.

La noblesse résiste. Elle jure à l'unanimité, sur la proposition de Guer, de ne jamais consentir à aucun changement « dans la constitution de la province, de ne participer à aucune assemblée, à aucune administration par laquelle on voudrait remplacer les États » (8 janvier). Le même jour, le Parlement de Bretagne interdisait les assemblées illégales : c'était frapper du même coup les Jeunes Citoyens, les Jeunes Gens, toutes les Sociétés révolutionnaires. La réponse est une vive agitation dirigée par le prévôt des étudiants, Moreau — le futur général. Les récalcitrants du Tiers (il y en avait), les tièdes sont dénoncés, hués, poursuivis dans les rues à coups de boules de neige, accablés d'arrêtés qui font le tour de la province, en breton aussi bien qu'en français. Les recteurs des paroisses favorisèrent encore cette propagande.

Le Bastion voulut réagir. Le matin du 26 janvier, une manifestation de gens de maison et de petits commerçants, organisée par lui, se produit au Champ de Montmorin. Ils crient : « Vive le Parlement ! Vive la noblesse ! » et vont au Palais porter un placet. Ils se heurtent à une contre-manifestation. On échange des coups de poing, des coups de bûches. Le lendemain, vers trois heures, sur le bruit erroné qu'un garde-malade qui se dit teinturier a été attaqué par des partisans de la Noblesse et laissé pour mort, le tocsin sonne, une troupe de 700 à 800 Patriotes armés de pistolets et d'épées force les Cordeliers où étaient quelques nobles, tue dans la rue les jeunes Boishue, Saint-Riveul, Vignon, fait une trentaine de blessés. Thiard appelle des grenadiers, et le calme se rétablit. Mais le même jour, à Nantes, des agitateurs déclarent la Patrie en danger, flétrissent les aristocrates au nom de la Liberté et de l'Humanité, rédigent un arrêté dans le style qui sera deux ans plus tard celui des clubs parisiens. « Que l'on ôte à ce discours l'écorce de la civilisation, dit le *Héraut de la Nation* en commentaire, on y verra le type de l'éloquence mâle de la nature : éloquence de ces nations de l'Amérique, douces mais guerrières, appelées par de paisibles Hurons contre des tribus anthropophages et carnassières. » Dans les *Troubles de Bretagne*, le même auteur écrit d'une plume moins idéologique — et ceci quatre ans après la mort de La Chalotais : « C'est le Parlement surtout qu'il faudrait museler ; c'est là le foyer de l'aristocratie : tyrans en simarre, marchands de justice, farsis d'orgueil et d'ignorance, sujets rebelles, mauvais citoyens, ils font depuis trois siècles le malheur de la France. »

A la nouvelle des journées de janvier, 250 pa-



triotés nantais, ayant enlevé des armes et reçu de l'argent de Cotin, marchent au secours des patriotes rennais. Châteaubriant, le 2 février, offre des volontaires qui se disent « habitants des forêts, familiarisés aux exercices les plus pénibles, endurcis à pouvoir braver les injures du temps et soutenir toute espèce de fatigue ». L'Anjou, la Normandie, le Poitou font les mêmes offres. Une diète patriotique se tient à Rennes du 1<sup>er</sup> au 5 février. Thiard a d'avance fait droit à ses demandes en ajournant *sine die* les Etats. Il prévoyait des désordres, espérait ainsi les éviter. Sans doute ignorait-il que c'était la condamnation à mort du vieil organisme qui, après avoir participé au gouvernement des ducs, avait été, pendant deux siècles et demi de monarchie théoriquement absolue, le dépositaire du statut breton, le symbole de l'autonomie provinciale. Mais la province, dans sa grande majorité, le comprit-elle mieux? L'eût-elle compris, qu'elle ne s'y fût pas opposée.

Au moment où toute l'ancienne complexité française, fondée sur la diversité des pays et les particularités de leur histoire, va disparaître dans une sorte de raison nationale, faisons un tour rapide de l'horizon breton. Rien de plus facile que de pousser au noir le tableau de la Bretagne à la veille de la Révolution. Les lettres officielles, les correspondances privées, les gazettes, les mémoires, le journal de voyage d'Arthur Young, par-dessus tout les Cahiers des paroisses et des sénéchaussées, dont la préparation fut la grande affaire du pénible hiver de 1789, fourniraient abondamment les touches sombres. L'inégalité sociale est partout. Elle est au sein même de la noblesse, où de grands seigneurs pour la plupart invisibles sont richement pourvus, où un duc de Penthièvre

possède à lui seul l'étendue d'un futur département, un Rohan guère moins, où un marquis de Châteaugiron touche annuellement 124.000 livres de redevances, mais où une fourmière de petits seigneurs vivote médiocrement, où les cadets de famille nombreuse sont trop heureux d'ajouter à leur modeste part de la succession paternelle soit une pension — parfois impayée — d'ancien officier de l'armée ou de la marine, soit le revenu d'une menue charge de judicature, tandis que leurs sœurs mal dotées peuplent les couvents. Même contraste entre les revenus d'un évêque de Dol ou de Saint-Malo, d'un abbé commendataire de Prières ou de Redon, ou encore de certains curés qui ne résident pas, et la situation gênée du prolétariat paroissial, recteurs et vicaires respectivement réduits à la *portion congrue* de 500 et de 250 livres : car l'édit de 1786, qui la portait dans le royaume à 700 livres et à 350, n'avait été ni accepté par les Etats de Bretagne ni enregistré par le Parlement de Rennes. Mais plus dure encore apparaît la condition des cultivateurs, c'est-à-dire de la grande masse de la population bretonne, qui paient à la fois au roi et au seigneur : au roi, comme tout le monde, plus que tout le monde (car il y a bien des exemptions), les impôts prétendus généraux — *capitation, vingtièmes, droits d'enregistrement, franc-fief, devoirs* ou taxes sur les boissons, et puis, à titre roturier, le *fouage ordinaire et extraordinaire*, sans compter la corvée royale pour les Grands Chemins, la milice provinciale ou la milice garde-côtes ; au seigneur, la *corvée extraordinaire*, qui peut toujours interrompre le travail des champs pour une réparation urgente du château, du moulin, du canal, de la chaussée, etc., les *banalités*, qui sont de vrais monopoles, les *péages* aux bacs et aux ponts, les

*droits de marchés et de foires.* Ajoutons la *dîme ecclésiastique*, frappant le grain, le vin en pays de vignes, le chanvre, le bétail, d'ailleurs selon des tarifs très divers, puisqu'ils vont, pour le blé, de la 8<sup>e</sup> à la 36<sup>e</sup> gerbe. Ajoutons les droits irritants de *pêche*, de *colombier*, de *garenne*, de *chasse*, et certaines brimades pittoresques qui ne seraient que plaisantes si elles ne rappelaient la féodalité disparue, tels que les *devoirs des nouveaux mariés*. La propriété roturière n'est pas encore complètement autonome, puisque à chaque mutation ou succession elle doit l'*aveu* à la seigneurie et qu'elle est soumise, tous les vingt ou trente ans, à une procédure de *réformation*, source abondante de litiges. Quant aux tenanciers, leurs redevances, payées à Pâques, en août et à la Noël, sont légères en argent, assez lourdes en nature. Redevances et charges féodales, toutes augmentent sensiblement sous Louis XVI. Les terriers et chartriers sont refaits, les prétentions des bailleurs accrues. Ce qui rend cette fiscalité plus pénible, ce sont les exigences des traitants qui les prennent à ferme, les tracasseries des régisseurs qui opèrent sous le nom de *procureurs fiscaux*; mais surtout l'avidité d'une menuaille de robins — *sénéchaux, notaires, sergents* — d'origine généralement paysanne, souvent ignorants, brutaux, ivrognes, décidés à obtenir le meilleur rendement de la charge qu'ils ont achetée au seigneur, entendus à provoquer les affaires et à les faire trainer : la Bretagne est de toutes les provinces celle où les juridictions seigneuriales sont le plus nombreuses.

On fera encore observer, et avec raison, que le paysan de Bretagne cultive un sol souvent ingrat, où abondent les landes et les tourbières; que le rendement des cultures est resté médiocre, faute

d'instruments de labour, de bêtes de somme et de fumier; que le système de la jachère et de l'écobuage, partout usité, laisse les champs en friche de trois à six ans; que les semences sont trop mélangées; que les prairies naturelles sont mal drainées, mal irriguées; que les prairies artificielles sont encore rares; que le mauvais état des ponts et surtout celui des chemins de traverse (14 pieds de large entre les bourgs, 8 entre les villages), accroissent l'éparpillement, le cloisonnement imposés par l'architecture du terrain et, réduisant les débouchés, réduisent d'autant le progrès rural. On invoquera la nourriture médiocre, à base de soupes, châtaignes, navets, choux, bouillies et crêpes de blé noir, de mil ou d'avoine, le froment et le seigle servant surtout à acquitter les redevances; le mauvais logement, la chaumière à peine éclairée et aérée, les émanations de l'étable proche; le vêtement hailonneux, de toile plus souvent que de laine, les pieds nus, les sabots de bois, la pauvre hygiène, les puits souillés, les épidémies fréquentes, la gale endémique, la phtisie, la scrofule, la disparition progressive des vieilles aumôneries et l'augmentation des décès, la mendicité — plaie immense —, l'épuisement par le travail, par le besoin et aussi par l'ivrognerie, les gloses du médecin Bagot sur la race de l'arrière-pays briochin, « petite, maigre, abâtardie et d'un jaune olivâtre », celles d'Arthur Young sur les femmes de Landivisiau, qui, « même jeunes, sont tellement ridées par la fatigue qu'elles perdent l'air de douceur naturel à leur sexe ». Si nous passons au littoral, ce seront les rues délabrées des ports de pêche, les quais éboulés, la rareté des tours à feu, la fréquence des naufrages, les exodes de marchands, l'élévation du prix de la rogue depuis la perte de Terre-Neuve, l'entrée

des sardines espagnoles en France depuis l'autorisation royale de 1784, etc. qui assombriront le tableau.

Mais, outre que ce tableau, dans l'ensemble, conviendrait à d'autres époques ou à d'autres régions, outre aussi qu'il faut, dans l'appréciation de la vie populaire — surtout rurale —, se méfier des préjugés bourgeois, il ne serait guère plus difficile de puiser dans la masse des documents les éléments d'un tableau contraire. On y ferait figurer, d'après un inventaire de 1777, les quatre armoires à deux battants et les 57 coiffes de Gillette Courtin, cultivatrice du pays rennais; à l'article santé, les cent trente ans du Léonard Jean Causeur et son protrait par Caffieri, maître-sculpteur au port de Brest, avec les vers qui le commentaient :

Le temps se fatigua sur ce vieux Bas-Breton.  
Sa faux, qui détruit tout, s'ébrécha sur son front;

la disparition de la taille et le maintien, au profit du laboureur, des vieux droits *d'émonde* dans les bois, de *vaine pâture* sur les landes; les progrès réalisés dans la culture du sol dans le second tiers du siècle, les assèchements de marais à Savenay et à Dol, sous la direction de l'économiste Graslin; les 130.895 arpents défrichés de 1768 à 1778, au témoignage de l'enquête ordonnée par Necker; les encouragements donnés à plusieurs reprises par les Etats à l'élevage des chevaux, dont l'exportation, sous Louis XVI, passe annuellement de 20.000 têtes à 28.000; les expéditions à Paris, à Bordeaux, du bon beurre de Rennes, de Hédé, de Lannion; celles des cires et miels de Ploërmel et de Malestroit; toute la province bruissante d'abeilles; la culture des primeurs dans les terres heureuses de Roscoff et

de Pont-l'Abbé; les essais de plantations de mûriers et, après 1770, l'introduction de la pomme de terre, sa pleine réussite à Belle-Ile, la création, déjà notée, de la Société d'agriculture, l'impulsion qu'elle donne, malgré ses tendances trop philosophiques, aux chercheurs, les 72.500 livres qu'elle souscrit en 1772 pour remédier à la disette après une mauvaise récolte; la subvention des Etats à Des Cognets de Correc — 15.000 livres — pour l'amendement de terres froides; la libre circulation des grains à l'intérieur de la province et — grâce, il est vrai, à la grande sobriété des paysans — l'exportation d'un excédent notable par les bateaux de Morlaix, de Quimper, d'Auray; l'avantage, pour la consommation du sel, d'être un pays franc, c'est-à-dire de ne payer qu'un sou la livre qu'on paie 13 sous dans le Maine; le développement de quelques industries comme celles de la poterie à Rieux, de la faïencerie d'art à Locmaria-Quimper; la poudrière royale du Pont-de-Buis, les mines de plomb et d'argent de Poullaouën, celles de Châteaudren et de Pontpéan, les forges de Paimpont et de Martigné, la fonderie de canons d'Indret; les nombreuses tanneries et papeteries le long des rivières, en amont du point terminus de la marée; et encore, à travers bien des vicissitudes, la prospérité du tissage, industrie familiale, industrie rurale par excellence, la production des *noyales* ou grosses toiles à voile dans la région rennaise, des *bretagnes* dans celle de Saint-Brieuc, des *roscones* dans celle de Morlaix et de Saint-Pol, des *crèzes* dans le reste du Léon, à quoi l'on ajouterait les *berlinges* de Guingamp, en laine, fil et poil de vache, les tricots de Vitré, les draps de Josselin, les toiles imprimées de Nantes. On dirait l'activité de la Bretagne maritime, les 300 bateaux sardi-

niers de Concarneau et les 400 de Douarnenez; les petits caboteurs remontant la rivière de Pont-l'Abbé jusqu'à y être 120 à la fois; la grande prospérité de Paimpol, celle de Morlaix, de Nantes, de Saint-Malo; en temps de guerre, les périls, mais aussi les profits de la course; les hôtels et les *malouinières* ou villas des armateurs malouins: les hôtels des armateurs nantais dans l'île Feydeau et sur le quai de la Fosse; la Bourse de Nantes, œuvre de Crucy, sa Cour des comptes, son Théâtre Graslin, construit en 1788; le théâtre de la Marine à Brest, l'un des plus beaux de France, et les embellissements de notre grand port militaire par Choquet du Lindu et Dajot; çà et là, de nouveaux châteaux et manoirs, dont celui de Lorges, en pleine forêt, résidence des ducs de Quintin, est le plus important spécimen; et partout, ville ou campagne, malgré la diffusion des idées nouvelles, les soins attentifs aux églises, une fidélité touchante et qui ne marchande pas.

Assurément, la douceur de vivre que Talleyrand attribuait à la France d'alors n'a pas été ignorée non plus en Bretagne, ni dans les villages où le cidre coulait facilement, où les cabarets n'étaient que trop nombreux, ni dans les villes où les nobles du voisinage ont volontiers leur maison d'hiver, où les bourgeois enrichis, les officiers de la garnison, ceux de la Marine, en congé régulier six mois sur douze, rivalisent avec eux d'entrain. Par exemple, Quimper nous apparaîtrait, non seulement comme une petite capitale pleine de vie, avec son évêché, son présidial dont la juridiction, depuis Maupeou, s'est bien étendue au N.-E., son amirauté, son collège, ses marchés, son port, mais encore comme un pays de Cocagne où abondent le gibier, le poisson, le beurre exquis, les fêtes, les diners, la danse, le

jeu, la musique, les spectacles (une salle leur est destinée à partir de 1784), où une société idyllique adore les promenades sur l'Odéon, les parties de crêpes, les petits vers de Laënnec le père et l'esprit d'Anne-Marie Audouyn de Pompery, la Sévigné cornouaillaise. On objectera que la joie des uns cache la misère des autres, si même elle n'en est pas faite largement. Mais le bailli de Mirabeau, étant allé en 1760 du côté de Tréguier, était si peu frappé du contraste, qu'il écrivait ceci: « C'est le paradis terrestre pour les mœurs, la simplicité, la vraie grandeur patriarcale. Des paysans dont l'attitude devant leurs seigneurs est celle d'un fils devant son père; des seigneurs qui ne parlent à ces paysans, dans leur langage dur et grossier, que d'un air bon et riant... » Comme on est loin, semble-t-il, de la Révolution!

En somme le bien et le mal se compensent, et le diptyque conviendrait, avec quelques changements, à bien d'autres dates de l'histoire de Bretagne. On ne peut même pas dire que la Bretagne ait beaucoup souffert du poids des impôts sous Louis XVI. Une *Statistique financière des diverses généralités*, dressée alors, évalue le total de ses contributions au fisc à 24.530.929 livres pour une population évaluée peu après à 2.437.731 habitants<sup>1</sup>. Cela fait par habitant moitié moins qu'en pays d'élection, et la moyenne la plus faible pour les pays d'Etats. Ce qui est choquant, ce n'est pas la lourdeur de l'impôt, c'en est la mauvaise répartition. Le paysan est le plus frappé: mais est-ce donc lui qui a fait la Révolution? Ceux qui l'ont faite, aussi bien en Bretagne que dans le reste de la France, furent des bourgeois, des marchands, des avocats, des pro-

1. D'après l'enquête de 1791, publiée par A. Young dans ses *Voyages en France*.

priétaires, ceux qui avaient personnellement le moins à se plaindre du régime, ceux qui en avaient au contraire le mieux profité par le négoce, les charges lucratives, les lettres de noblesse, etc. Il faut leur adjoindre la grande légion des robins de village, vivant dans l'aigreur et la suffisance, et maint recteur de paroisse, porté par la conscience de son savoir, de son autorité, de son sacerdoce, à ne point révéler béatement et indistinctement les décimateurs. Mais les dirigeants se recrutèrent pour la plupart dans un monde de citadins prospères ou même riches, parvenus du commerce ou de la procédure qui mariaient leurs filles à des hobereaux moins fortunés, dépossédaient les nobles, champ par champ, de leurs terres grevées d'hypothèques. Il reste que l'intérêt proprement dit compta peu dans cette Révolution, sinon l'intérêt de prestige, et qu'elle fut surtout le fait d'une idéologie, peut-être d'une terminologie.

Une lettre du roi, datée du 24 janvier 1789, donnait le règlement des élections aux Etats Généraux. Mais la noblesse bretonne ne voulait voter que « dans l'assemblée nationale de la Province ». Un règlement spécial, en date du 16 mars, convoqua les deux premiers ordres à Saint-Brieuc pour le 16 avril. C'est aussi en avril que se réunirent les *assemblées primaires* ou paroissiales, composées des *citoyens actifs*, c'est-à-dire de ceux qui avaient au moins 25 ans et payaient des contributions. Avant le vote, elles rédigèrent leurs *Cahiers de doléances*. Ces cahiers des paroisses étaient-ils sincères ? Il est certain que des modèles circulaient, entre autres une déclaration rédigée à l'Hôtel de Ville de Rennes le 19 janvier. Il est certain aussi que, beaucoup de paysans étant illettrés, ce sont le recteur, le procureur fiscal, le notaire, qui ont

le plus souvent tenu la plume, exprimé leur propre opinion : on y sent par endroits le style du siècle des « lumières ». Thiard écrivait : « S'il y a des choses ridicules dans leurs cahiers, ce sera uniquement l'ouvrage des curés ou des gens de loi. » Mais en général les plaintes furent très modérées. Une grande confiance dans le roi : « Notre bon roi... notre père ». Les réclamations prévues, sans rien de subversif, contre la hausse des fermages et redevances diverses ; contre le domaine congéable, unanimement détesté ; contre les vingtièmes, les francs-fiefs, la rigueur de certaines dîmes, l'inégale répartition des taxes, les mauvais chemins, les cabarets trop nombreux, la dureté non seulement des seigneurs, mais des négociants, des « capitalistes » (le mot est dans les cahiers de Plouescat). D'assez vives attaques contre les monastères, « propres à fomenter l'indolence et la mollesse » ; mais une bienveillance générale envers le clergé paroissial, leurs « bons pasteurs », leurs « vertueux ministres ». On souhaite l'amélioration de leur sort, leur accession aux hautes dignités, et aussi des constructions ou réparations d'églises, de chapelles, de presbytères, en même temps que des fondations d'écoles publiques — « où l'on apprendrait le pilotage », précisaient des cahiers de paroisses maritimes. En somme, les signes de sincérité ne manquent pas, y compris la discrétion exemplaire du cahier de Loudéac, dont les rédacteurs ne réclament rien, se fondant, disent-ils, sur « notre ignorance et notre pauvreté..., notre incapacité de siéger comme députés ». Aucune opposition de principe au régime. Et, un peu partout, comme un refrain, quelques mots sur « l'obligation de conserver à la province ses droits, immunités, libertés, franchises et privilèges, suivant le contrat de mariage de la

duchesse Anne et autres titres. » (Ainsi s'exprime Saint-Thégonnec.)

Les assemblées secondaires au chef-lieu de la sénéchaussée eurent lieu le même mois. Le Clergé du second ordre tint en même temps son assemblée diocésaine pour élire ses propres députés. De son côté, le haut Clergé et la Noblesse s'étaient réunis à Saint-Brieuc : mais ce fut seulement pour protester contre l'irrégularité des assemblées diocésaines et autres. Ils réussirent à disloquer celle de Saint-Pol, qui, par 12 voix contre 8, vota l'abstention aux Etats Généraux. Ailleurs, les prêtres marchèrent à peu près d'accord avec le Tiers. En vain les députés de Saint-Brieuc rappelèrent-ils le contrat de la duchesse Anne. Kervélégan espérait que « ces bonnes gens » — les recteurs — seraient « assez instruits pour déchirer ce vieux parchemin ». Et c'est bien ce qui se produisit : ils se séparèrent après avoir demandé dans leurs cahiers l'égalité devant l'impôt, la restitution des dimes aux pasteurs des paroisses, la nomination plus fréquente des recteurs âgés aux canonicats, et autres revendications conformes à celles du Tiers — mais aussi le maintien du *don gratuit* et, quelques-unes, le rappel des Jésuites. Le 20 avril, les députés de Saint-Brieuc s'engagèrent, par contre, à « désavouer formellement tous ceux qui, n'ayant pas été nommés par les Etats de Bretagne, prétendaient représenter aux Etats Généraux la province ». Eux-mêmes ils s'abstinrent d'y envoyer personne. Ainsi la Bretagne ne fut-elle représentée à Versailles que par son bas Clergé et son Tiers.

1. Lettre du 3 avril à l'intendant.

## XVI

## LA BRETAGNE ET LA RÉVOLUTION

*Le Club breton. — L'abolition des privilèges. — Les 5 départements. — La fin du Parlement de Rennes. — Les municipalités ; la fédération de Pontivy. — Le problème alimentaire. — Première émigration. — Assermentés et réfractaires. — L'émigration à l'étranger. — Le complot de la Rouërie. — Vandahisme. — Les Girondins. — La Chouannerie. — La Terreur. — Le fanatisme anti-chrétien et la recrudescence de la Chouannerie. — Décadence de la Marine. — La Jaunaie et La Mabilais. — Quiberon. — La pacification. — L'expédition d'Irlande. — Après Fructidor.*

Les députés bretons — Tiers et bas Clergé — furent à Versailles au jour dit, le 27 avril. Plusieurs, entre autres les Rennais Le Chapelier et Lanjuinais, les Nantais Baco et Cottin, l'abbé Siéyès, du diocèse de Tréguier, Palasne de Champeaux, élu de Saint-Brieuc, prirent aussitôt une part importante aux délibérations. En juin, ils constituent entre eux une petite société très libérale, qui tient ses réunions au café Amaury : c'est le *Club breton*. Il devait s'élargir, une fois à Paris, sous le nom de *Société des Amis de la Constitution* ou sous celui, plus connu, de *Club des Jacobins*, avec des filiales partout.

Cependant, à Rennes, le Parlement de Bretagne protestait, après l'assemblée de Saint-Brieuc, par des remontrances d'un style peu nouveau, mais que

la gravité des circonstances a solennisé après coup. Elles disaient : « La réunion de la province en corps d'Etats pour former une délibération légale est la base de la constitution bretonne. C'est dans l'assemblée des trois Etats réunis, et ce n'est que dans cette assemblée composée des trois Ordres, que réside essentiellement et exclusivement le droit d'obliger la province entière et de donner force de loi nationale à tout ce qui concerne son administration. Ce fut aux trois Ordres assemblés dans la même manière et dans la même forme que nous réclamons aujourd'hui, que François I<sup>er</sup>, en recevant le serment de la Bretagne entière, prêta celui de la maintenir dans tous ses droits, privilèges, franchises et libertés. C'est sur la foi de cet engagement authentique que la Bretagne est devenue province de France. » Mais, par suite de l'abstention votée à Saint-Brieuc, aucun député breton ne se trouvait à Versailles pour rappeler cet engagement. La majorité de la représentation bretonne, loin de prétendre assurer ces droits, franchises et libertés, ne pensait qu'à les faire disparaître dans l'uniformité nationale. La nuit du 4 août sonna le glas des exceptions collectives aussi bien qu'individuelles. « Tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour et demeurent confondus dans le droit commun de tous les Français. » Tel est le texte du décret du 11 août. Il est entièrement conforme au vœu des députés bretons, qui se sont déclarés prêts « à confondre les droits antiques et révéchés de la Bretagne dans les droits plus solides encore que les lumières de l'Assemblée assurent en ce moment à l'empire français tout entier ». Les bastionnaires, s'ils avaient été là, eussent-ils accepté

le sacrifice qu'acceptèrent les privilégiés présents? Auraient-ils pu résister à la contagion de l'exemple, à la logique de leur attitude pendant trente ans, à leur propre générosité? N'avait-on pas vu, à Rennes même, un jeune conseiller, Duplessis de Grénedan, renoncer hautement à ses droits nobiliaires, brûler ses titres en public, ce qui lui valut d'être couronné de chêne par le peuple et porté en triomphe dans la rue? Mais enfin aucun ne se trouvait, en cette nuit mémorable du 4, dans la salle du Jeu de Paume; aucun ne jura ni ne signa; aucun, plus tard, ne fut tenu de se croire engagé. Ce ne fut même pas l'esprit des paroisses — la plupart de leurs représentants étaient des citoyens — qui put se reconnaître dans ce triomphal abandon : ce fut l'esprit des villes, celui de leurs minorités entraînées à l'action politique. Le Chapelier étant sur ces entrefaites élu président de l'Assemblée nationale, la Chambre de lecture de Rennes lui adresse des félicitations, et il répond en ces termes significatifs : « Vous avez beaucoup influé par vos opinions sur celle d'une ville dont vous formez la partie la plus éclairée, et toutes les cités de Bretagne se sont fait un devoir d'imiter celle que vous habitez » (10 août).

L'obstacle des privilèges provinciaux étant levé, il devenait plus facile d'organiser l'unité et l'indivisibilité françaises. Répondant aux suggestions de Necker, Siéyès, le 7 septembre, déclarait que « la France n'est point une collection d'Etats, mais un tout unique, soumis uniformément, dans toutes ses parties, à une législation et à une administration communes ». Le 29, un rapport du Normand Thouret préconisait le partage de la France en 80 départements, selon une géométrie déjà recommandée par Condorcet. Contre cette géométrie, il y avait l'histoire, et il ne s'agissait pas de pur sentiment : la

Bretagne avait exécuté des travaux d'utilité publique, routes, canaux, ponts, quais, bassins, et contracté des emprunts à cet effet. Le Nantais Pellerin demanda comment se répartiraient les charges entre les cinq ou six territoires administratifs qu'on allait découper sur son sol. Il osait ajouter, malgré le décret du 11 août, que la province tenait à ses États, « plus anciens dans l'Armorique, disait-il, que l'établissement des Francs dans les Gaules ». Au dernier moment, la force de la tradition autonomiste combattait la doctrine unitaire chez ceux-là même qui la professaient. Siéyès écrivit, le 20 octobre, que l'Assemblée pouvait « très facilement respecter les frontières de la Bretagne et se conduire avec elles comme avec celles de la mer ». On les respecta en effet, au mépris de la ligne droite. Le 11 novembre, le Comité de Constitution partagea les anciennes provinces en deux groupes, le premier comprenant les onze dont le partage n'abolissait pas les limites : la Bretagne était de celles-là. Les députés intéressés, ceux des provinces limitrophes, furent invités à travailler de concert, 4, place Vendôme. Il y eut conflit entre la Bretagne et le Poitou pour l'attribution de 29 paroisses, concurrence entre quelques villes pour la désignation des chefs-lieux. Le décret définitif du 26 février 1790, qui divisait la France en 83 départements, en donnait 5 à la Bretagne : Saint-Malo en aurait voulu un sixième, strictement maritime, dont il eût été le chef-lieu. Pour les noms, on hésitait entre ceux qui sont restés, de caractère géographique, et ceux des chefs-lieux désignés. Reconnaissons que si celui de Côtes-du-Nord convenait mal « à tout le défini et au seul défini », celui de Finistère était une trouvaille. L'un des membres du Comité, Rabault de Saint-Etienne, avait déclaré : « Il n'y a plus de provinces. » Administrativement

tout au moins, à partir du 26 février 1790, il n'y eut plus de Bretagne.

Il n'y en avait déjà plus judiciairement. Le Parlement de Rennes, dépositaire des lois qui régissaient la province, se refusait depuis la réunion des États Généraux à enregistrer des édits qui méconnaissaient ces lois. Cette opposition n'était pas toute platonique : par exemple, le décret du 6 octobre 1789 sur la contribution du quart du revenu n'ayant pas été enregistré à Rennes, des paroisses en avaient refusé le paiement : celle de Bannalec, travaillée par les Tinténiac, avec ce considérant, « que la province de Bretagne est absolument indépendante de la France ». Le 8 décembre, l'Assemblée constituante recevait une plainte nantaise contre le Parlement réfractaire. Le président de La Houssaye, mandé à Paris, comparait le 8 janvier 1790, invoque une fois de plus, non sans courage, l'acte de 1532, fait valoir le texte même des Cahiers bretons, les prérogatives reconnues de la Cour de Rennes. Barnave et Mirabeau se dressèrent contre cette argumentation juridique. Ils remontrèrent durement à cet homme d'autrefois que l'opposition parlementaire à la monarchie avait été une opposition de privilégiés, et qu'elle n'était plus de saison. Les collègues, après son retour, firent la grève de la justice. Vieille tactique, qui se retourna contre eux. La municipalité rennaise dénonça à l'Assemblée ces magistrats « coupables de désobéissance et de révolte envers la Nation, la Loi et le Roi ». Appuyée par le député de Rennes Defermont, la plainte fut efficace : le 3 février, l'Assemblée nationale prononçait la déchéance du Parlement breton, sept mois avant la suppression de tous les Parlements du royaume (6 septembre).

L'organisation municipale contribua encore à



transformer la Bretagne. Jusque-là, les villes s'y administraient chacune à sa façon. Entre le système électoral nantais, qui admettait au vote tous les habitants de 25 ans au moins, mais leur imposait des listes d'éligibles, et le système de Morlaix, où il n'y avait que 32 électeurs, s'échelonnaient des variétés nombreuses. La Constituante uniformisa tout cela. Elle fit la commune (qui généralement se superposa à la paroisse), le canton, le district. Elle régla le nombre et les attributions des administrateurs nouveaux. Mais, sans attendre les décrets législatifs, les villes bretonnes s'étaient déjà donné une administration provisoire, un *Comité permanent*, où les Patriotes, sauf exception, prirent très vite le dessus. La communauté des tendances et des périls se traduisit par un vif désir d'union et un effort d'assistance mutuelle. Après la prise de la Bastille, il y eut de l'agitation en Bretagne, comme partout. Ce qu'on a appelé la Grande Peur y sévit moins qu'en d'autres pays : à l'Est, on parla de brigands; sur les côtes, de vaisseaux de guerre anglais. Mais des paysans s'armaient, attaquaient des châteaux, inquiétaient les villes. Dans les villes mêmes, la cherté des vivres, jointe, dans plusieurs, au chômage, aigrissait le peuple. Le 24 juillet 1789, le Comité permanent d'Audierne, sous l'inspiration du futur député à la Convention Guezno, décide qu'« en ces moments de trouble il est instant de pourvoir à la sécurité publique et d'établir une garde bourgeoise ». Cet exemple est aussitôt suivi par six paroisses du Cap-Sizun : chacune se donne une milice de 20 à 25 jeunes gens, armés par Brest. Ils se réunirent le 10 août à Audierne pour former la première fédération finistérienne. Telle fut peut-être l'humble origine des fédérations interurbaines qui

devaient aboutir à la grande Fédération du 14 juillet 1790 à Paris, au Champ de Mars. Entre temps la plupart des villes angevines et bretonnes, sur l'invitation de Moreau, devenu capitaine d'une compagnie de volontaires rennais, faisaient, le 21 février 1790, la fédération de Pontivy, juraient de rester unies, de défendre la Constitution de l'Etat, de se prêter mutuellement secours, et disaient, une fois de plus : « Nous déclarons solennellement que, n'étant ni Bretons, ni Angevins, mais Français, nous renonçons à tous nos privilèges locaux et particuliers ». Le 22 mai, une autre fête de fédérés se donnait à Rennes, avec la coopération nantaise : un repas de 6.000 couverts en fut le chef-d'œuvre. Thiard, toujours prêt aux concessions, avait fourni l'armement de la milice rennaise en faisant venir 600 fusils du château de Nantes, 800 de la citadelle de Port-Louis. Le mysticisme révolutionnaire multipliait les fêtes de ce genre. On en célébrait dans les moindres villes, selon des rites qui changèrent peu : processions, défilés, salves, *Te Deum*, plantations d'arbres de la Liberté, serments sur l'autel de la Patrie, musique (après le 10 août 1792, les fanfares locales exécutent le « cantique des Marseillais »), danses sur la place et illuminations par ordre — « sous peine d'amende », lit-on dans un arrêté de la municipalité de Saint-Pol, en date du 13 décembre 1792.

Ainsi la Bretagne, dont la Révolution, avant d'éclater, s'était fait un admirable champ de manœuvres, affirmait sa foi en l'ordre nouveau, lui sacrifiait allègrement sa propre histoire. Cependant le passage d'un régime à l'autre ne s'y faisait pas sans à-coup, et il fallait vivre. La récolte de 1789 fut encore mauvaise, le pain rare et cher. La disette causa de vifs remous à Nantes : on calma le peuple

nantais en achetant du grain qu'on lui revendit à perte. Partout, ceux qui avaient le blé répugnaient à s'en dessaisir. Brest, qui devait nourrir une armée de marins en plus de sa population civile, conclut des marchés au Trégor : Tréguier et Lannion en interdirent l'exécution. Il fallut une expédition de troupes brestoises et de volontaires des villes fédérées pour venir à bout des récalcitrants. Elle eut lieu en octobre, quelques jours après celle du peuple parisien à Versailles — cette émeute de la faim. L'approvisionnement des villes en blé, en charbon, en bois, fut un des cauchemars de la Bretagne pendant les années révolutionnaires.

Certaines violences n'eurent pas d'autre origine. En tout cas, les difficultés de la vie matérielle furent un perpétuel aliment au sectarisme des Comités permanents et des clubs. La position des ci-devant nobles dans les villes devint très vite peu enviable. L'Assemblée nationale, par un décret du 19 juin 1790, supprimait les armoiries sur les monuments publics et sur l'extérieur des maisons particulières. Il y en eut qu'on martela de force, comme celles du marquis de Châteaugiron, à Rennes, quoiqu'il eût pris soin de les masquer (18 septembre). Le même jour et dans la même ville, était arrachée l'enseigne de l'Hôtel des Gentilshommes, où l'on instruisait la noblesse pauvre. C'est au temps que venait de Nancy la nouvelle de la révolte du régiment suisse de Châteauneuf, qui coûta la vie au lieutenant Desiles, un Malouin. Les fréquentes interventions des Comités entre les soldats des garnisons et leurs chefs, la fraternisation des gardes nationales et des militaires, l'indiscipline, les mutineries, et notamment celles qui, par cinq fois dans le seul mois de septembre 1790, secouèrent la flotte et l'arsenal de Brest, tout cela

rendait odieux aux nobles le séjour des villes. Beaucoup d'entre eux se confinèrent à leur campagne, bien que la non plus la sécurité ne fût pas entière, et que, depuis l'abolition des privilèges, délibérément ignorée des châtelains bretons, deux bonnes douzaines de châteaux eussent été brûlés par les paysans, et un bien plus grand nombre de charriers. Ce fut une première forme de l'émigration.

La politique religieuse de la Constituante provoqua des troubles d'une gravité plus immédiate. Un Comité ecclésiastique avait été créé au sein de l'Assemblée le 12 août 1789. L'un de ses membres influents fut Lanjuinais. Un décret du 28 octobre suspendit provisoirement les engagements par vœux dans les monastères, celui du 13 février 1790 les interdit définitivement : ni l'un ni l'autre ne pouvaient beaucoup contrister les paroisses bretonnes, après ce qu'elles avaient dit des moines dans leurs Cahiers. D'ailleurs, si les couvents de femmes restaient florissants en Bretagne, les congrégations d'hommes y subissaient une décadence qui était générale dans le royaume. Les abbayes, les prieurés jadis célèbres n'abritaient plus qu'un très petit nombre de religieux — quelques unités —, dont les droits intangibles pesaient sur le tenancier, sans contre-partie suffisante d'institutions ou d'occupations charitables, comme autrefois. Enfin, la Révolution commença par user de tolérance envers les moines antérieurement engagés : elle regroupa ceux qui persévérèrent, et l'évacuation des monastères déjà dépeuplés se fit généralement sans fracas.

Il n'en fut pas de même pour le clergé séculier, si respecté en général, si consulté, si vraiment près du cœur des paysans. Le projet de Constitution

civile, adopté le 12 juillet 1790 malgré la protestation d'un Breton, le député Boisgelin, archevêque d'Aix, ne reçut la sanction royale que le 30 novembre. Mais déjà s'était manifestée l'hostilité de l'épiscopat breton envers une législation qui, lui supprimant 4 diocèses sur 9, lui paraissait au surplus hérétique et schismatique, selon les termes du plus militant de tous, l'évêque de Léon, Jean-François de la Marche. A Brest, on le brûle en effigie, pour n'être pas venu officier à la fête du 14 juillet. Il n'en continue pas moins à diriger le diocèse et quand, en octobre, le directeur du district de Morlaix lui notifie la suppression de son siège dans une lettre adressée « à M. l'ancien évêque de Léon », il renvoie le pli sans le décaçeter, affirmant qu'il n'en saurait être le destinataire, puisqu'il est toujours en fonctions. Des commissaires vinrent de Brest, en décembre, lui signifier les décrets : la réception que leur firent les habitants de Saint-Pol fut telle, qu'ils s'en retournèrent sans insister.

Cependant l'évêque Conen de Saint-Luc, qui gouvernait avec beaucoup de sagesse le diocèse de Cornouaille depuis plus de trente ans, était mort le 30 septembre. Il fallait pourvoir à sa succession : c'était pour la Constitution civile la première grande épreuve, non seulement en Bretagne, mais en France. Le chapitre élit, selon les règles canoniques, le curé de Kerfeunteun. L'assemblée légale élit le Brestois Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, qu'on savait dévoué aux idées nouvelles. La majorité du clergé finistérien ne le reconnut pas, le déclara intrus. Mais le décret du 27 novembre, qui obligeait les ecclésiastiques, comme fonctionnaires, au serment d'« être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir

la Constitution », allait précipiter dans les rangs des réfractaires non seulement la majorité du clergé finistérien, mais celle du clergé breton.

Expilly finit, non sans peine, par trouver un évêque qui voulût bien le sacrer : ce fut Talleyrand. La cérémonie eut lieu le 24 février 1791. Ce même mois fut élu évêque de Rennes l'abbé Le Coz, ancien principal du collège de Quimper, homme très instruit, très intelligent, très tolérant. Mais l'ancien évêque, Bareau de Girac, qui avait refusé le serment, prétendit rester à son poste. L'Assemblée nationale venait de mander à sa barre les évêques de Léon, de Vannes et de Tréguier dont le siège était aboli, et qui s'obstinaient. Ils ne se présentèrent pas. M<sup>rs</sup> de la Marche s'enfuit, pendant qu'on le cherchait à Saint-Pol, sur un bateau contrebandier de Roscoff, aborda le 3 mars dans un port du Cornwall après quatre jours d'une dure traversée, gagna Londres et là, non seulement continua à diriger les affaires de son diocèse, mais encore centralisa celles de la contre-Révolution dans le clergé français. L'évêque de Tréguier, M<sup>rs</sup> Le Mintier, dont le mandement contre la *Déclaration des droits de l'Homme* avait été un des premiers actes de cette contre-Révolution ecclésiastique, trouva un asile à Jersey. René de Herce, évêque de Dol, fut proscrit. Saint-Malo avait chassé le sien.

Les prêtres qui refusaient le serment étaient considérés par la loi comme démissionnaires. En 1791, ils composaient les trois quarts du clergé breton. Rien que dans l'ancien diocèse de Saint-Pol, on en comptait 282 contre 27 assermentés. Or les autorités constituées étaient tenues de faire appliquer la loi. Quelques-unes y mirent du zèle. Le Directoire de Quimper, anticipant sur les décisions de

l'Assemblée nationale, édicta par l'arrêté du 21 avril 1791 des mesures d'interdiction de séjour contre les réfractaires du département, et, par celui du 2 juillet, les condamna à la prison. L'ancien couvent des Carmes, à Brest, s'emplit de ces prisonniers. Des prêtres émigrèrent. Mais la plupart restèrent au pays, en se cachant de leur mieux. Leur résistance se fondait avant tout sur des considérations spirituelles et de discipline. Mais on peut ajouter que les raisons d'ordre matériel n'étaient pas de nature à les rallier. Le traitement des recteurs était de 1.200 livres à 2.400, selon la population des paroisses, supérieur donc à l'ancienne portion congrue : mais point d'autre avantage. L'élévation rapide du coût de la vie, la dépréciation du papier-monnaie émis depuis 1790 leur faisaient perdre plus que gagner au change. Cette déception s'accordait avec leurs répugnances.

Quelle fut à leur égard l'attitude de la population ? Les villes, où dominait l'esprit jacobin, où la Révolution avait sa clientèle, étaient pour l'assermenté contre le réfractaire. Encore pas toutes, ou pas totalement : les anciennes villes épiscopales, entre autres, Saint-Pol, Tréguier, Dol et même Saint-Malo, se voyaient avec amertume diminuées dans leur activité et leur prestige. Privées de leur évêque, de leur chapitre, de leur séminaire, elles ressemblaient à Rennes sans Parlement. Mais là les intentions et les vœux restent discrets. Au contraire les insermentés eurent aussitôt et presque ouvertement pour eux la grande masse de la population rurale. Les paysans n'étaient nullement des ennemis de la Révolution. La suppression des privilèges faisait très bien leur affaire. Mais ils tenaient à leurs prêtres, seuls qualifiés, selon eux, pour exercer leur ministère, puisque le vieil épiscopal

et le pape répudiaient les autres. Aussi leur furent-ils merveilleusement dévoués, les hébergeant, les nourrissant, les dérochant aux perquisitions, usant contre les « jureurs » et leurs patrons de toutes les ruses, de toute la fausse ingénuité paysanne, ne répugnant pas non plus aux coups de force, surtout quand ils avaient avec eux leur seigneur. On peut dire que la Chouannerie commença avant d'avoir un nom le jour où les villageois de Plémy, dans les Côtes-du-Nord, expulsèrent, fourche en main, le prêtre assermenté qu'on leur imposait. Le sous-lieutenant Lenepvou de Carfort les commandait et fut blessé dans cette affaire. Le 13 février 1791, 3.000 paysans s'avancèrent sur Vannes en réclamant leurs prêtres : il y eut bataille, et 13 morts parmi les insurgés.

L'alliance des prêtres réfractaires et des ci-devant nobles fut favorisée par des violences jacobines. A Brest, notamment, où l'on se souvenait de la pétulance des gardes-marines et de la morgue du Grand Corps, la situation devenait intenable pour les officiers. Les mutineries recommencent en février 1791. Le 27 novembre, le capitaine de La Jaille, commandant du *Duguay-Trouin*, est presque assommé dans la rue. Successivement, les commandants de la Marine d'Hector, Bernard de Marigny et Bougainville renoncent à ramener la discipline. Cette anarchie atteint son point culminant quand les Suisses du régiment de Châteaueux sont conduits au bain. Les Patriotes brestois protestèrent en leur faveur. Ils furent le symbole du droit méconnu jusqu'à leur libération, le 15 avril 1792 : c'est en leur honneur, on le sait, que les Jacobins adoptèrent le bonnet rouge des galériens, qui était aussi l'emblème antique de l'affranchissement.

Beaucoup de gentilshommes bretons émigrèrent

à l'étranger. On peut se faire une idée de leurs aventures à travers ce que Chateaubriand a conté des siennes à Thionville et à Londres. Mais beaucoup aussi restèrent au pays, les uns donnant des gages à la Révolution, la plupart tâchant de se faire oublier, quelques-uns attendant l'heure de la revanche. De ces derniers le plus entreprenant fut le marquis de la Rouërie, une tête chaude et romanesque, mais non dénuée d'expérience. Il avait combattu avec éclat en Amérique, aux côtés de Washington et de La Fayette, sous le nom de colonel Armand. Il alla voir les Princes et Calonne à Coblenz, en rapporta de maigres subsides, de bonnes paroles et une vague mission. Dans l'été de 1791, son château de la Rouërie, dans l'Ille-et-Vilaine, devint le quartier général d'une conjuration qui s'appela l'*Association bretonne*, et dont le territoire allait du pays fougérais aux environs de Moncontour. On y trouve déjà quelques-uns des futurs chefs de bandes ou agents de liaison avec les émigrés, Tinténiac, les deux La Haye Saint-Hilaire, Boishardy, Picot de Limoëlan, Botherel, beaucoup de petite noblesse, quelques bourgeois, mais surtout des paysans, dont bon nombre d'anciens soldats. On distribua des armes, on en fabriqua. Le but? Restaurer le pouvoir du roi et le statut breton. Le plan de campagne? Prendre à revers la Révolution qu'allait attaquer de front l'armée des Princes. La tactique? Utiliser les avantages que présente le pays, avec ses bois, ses landes, ses talus, ses traverses, ses hameaux dispersés, pour une guerre d'embuscades et de coups de main. Tout cela fut envisagé dans la nuit du 26 au 27 mai 1792, au château de La Rouërie, où l'on jura fidélité au roi et à la patrie — mais à la patrie bretonne. Quelques semaines plus tard, le 25 juillet, d'autres

patriotes, les 150 hommes, en majorité brestois, de Pierre Desbouillon, formant la *division du Finistère*, arrivaient à Paris, en avance de cinq jours sur les Marseillais; ils allaient, le 10 août, participer à la prise des Tuileries. Ainsi se développaient en Bretagne deux patriotismes contraires. Danton fut instruit du complot par un de ses agents, le médecin fougérais Chévetel, qui avait la confiance de La Rouërie, et il est possible qu'à ce moment il ait misé sur les deux jeux, le jeu royaliste et le jeu révolutionnaire. L'insurrection n'attendait pour éclater que la marche de Brunswick et des émigrés sur Paris. Mais, le 20 septembre, à Valmy, l'artillerie du Brestois d'Aboville — un des nombreux officiers techniciens restés en France — dominait l'artillerie prussienne, et Brunswick ordonnait la retraite. La République était sauvée, et la conjuration frappée à mort.

La guillotine s'essaya à Rennes dès le 29 octobre 1792 contre deux modestes conspirateurs, Charles Eliot et René Malœuvre, condamnés pour réunions clandestines. La Rouërie, au début, ne se cachait guère : il battait la campagne avec sa cousine, la belle amazone Thérèse de Moëlien. Trahi par Chévetel, traqué par les autorités locales, les gardes nationaux et les troupes, malade, il mourut au château de la Guyomarais dans la nuit du 29 au 30 janvier 1793, et ce qui précipita sa fin, ce fut d'avoir surpris, dans un journal, la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. On l'enterra secrètement dans un coin du bois de la Hunaudaye. Des sans-culottes, ayant appris le lieu de sa sépulture, l'exhumèrent, le décapitèrent, promènèrent sa tête au bout d'une pique, la jetèrent par une fenêtre dans la chambre de M<sup>me</sup> de La Guyomarais. Tous les complices qu'on put arrêter, en tout 27, furent

emprisonnés à Saint-Malo, puis à Paris : 12 furent condamnés à mort, dont trois femmes, Thérèse de Moëlien, M<sup>me</sup> de La Guyomarais et M<sup>me</sup> de La Fonchais, qui se sacrifia pour une belle-sœur chargée de famille. L'exécution de ces 12 Bretons fut la première grande journée de la Terreur parisienne.

En Bretagne, la victoire de la République exalta les passions populaires, déjà excitées par les bruits de complots, l'obstination des insermentés, l'alternance des fêtes patriotiques et des jours sans pain. Très tôt, la Révolution s'y était montrée iconoclaste, brûlant des statues de saints, à commencer par celle de Sainte Anne d'Auray, lacérant des tapisseries (comme celles de la Grand' Chambre à Rennes), envoyant à la fonte — du moins ceci s'explique-t-il par des nécessités militaires — des statues de rois et des cloches, violant des sépultures pour retirer le plomb des cercueils. Cela ne fit que croître. Les actes de vandalisme se multiplièrent. Toutes les municipalités, après la proclamation de la République, se firent naturellement un devoir de rebaptiser les rues, places et édifices : un peu partout, le nom de Sans-Culottes remplaça ceux d'Augustins, Récollets, Ursulines, etc. A Rennes, les rues Du Guesclin, de Clisson, de Beaumanoir, de l'Herminie devinrent les rues de la Liberté, Jean-Jacques, des Jeunes Romains, de la Justice. Rien ne montre mieux que ces menus faits à quel point la Bretagne des villes reniait sa propre histoire pour s'anéantir dans un être de raison qui restait cependant la France. Certes cela n'allait pas sans de pénibles déchirements. La politique divisait bien des familles bretonnes, comme on le voit par l'exemple des Fréron, d'ailleurs installés à Paris. Le fils du publiciste qui avait combattu Voltaire et les philosophes, Stanislas, ancien condis-

ciple de Robespierre et de Desmoulin, avait fondé l'*Orateur du peuple*, journal montagnard, et demandé la mort du roi, qu'effectivement il vota — non pas sans phrases — comme député à la Convention. Et de ses oncles maternels, l'un, Thomas Royou, fondait l'*Ami du roi et de la vérité*, mourait proscrit en juin 1792, tandis qu'un autre, Claude, dit Guerneur, devenu l'un des fidèles de Marat, organisait avec lui les massacres de septembre, avant d'aller pour le compte de Danton révolutionner le Finistère.

La représentation bretonne à la Convention était dans l'ensemble assez modérée : 14 députés sur 37 votèrent la mort du roi — un peu plus du tiers, au lieu de la moitié pour toute la France. Lanjuinais osa le défendre<sup>1</sup>. Le Nantais Fouché crut prudent, au dernier moment, de faire le républicain. Beaucoup de députés bretons étaient girondins, et prirent une part active à la lutte suprême contre la Montagne. Le directoire de Quimper, présidé par l'ancien maître de camp Kergariou, mais inspiré surtout par l'ancien sénéchal Kervélégan, fut un des rares qui, répondant à l'appel de la Gironde, armèrent une troupe pour la protéger. Il écrivait, le 19 octobre 1792, aux sections de Paris : « Nous voulons que nos députés jouissent d'une pleine indépendance, et nous sommes prêts à marcher pour la leur assurer. » Retour imprévu du sentiment breton. Le 13 avril 1793, les députés du Finistère Blad et Quéinnec votaient — bien dangereusement — la mise en accusation de Marat. La Commission des Douze, nommée le 18 mai pour enquêter sur les usurpations de la Commune de Paris, comprenait les Finistériens Kervélégan et Gomaire, un ex-

1. Kersaint, député breton de Seine-et-Oise, fit plus : il démissionna, en guise de protestation, et fut guillotiné.

abbé. Cassée le 27 sous la pression de l'émeute, elle est rétablie le 28 sur une motion de Lanjuinais, pour être à nouveau supprimée le 31 : Lanjuinais, Kervélégan, Gomaire étaient aussitôt arrêtés avec 26 autres Girondins. Blad, Quéinnec et Bohan furent au nombre de 75 protestataires et payèrent de leur propre incarcération cet acte de courage. Kervélégan et Lanjuinais purent s'enfuir.

En Bretagne, on fut révolté de ce coup de force. A Rennes, les sections décidèrent de former une troupe départementale de 200 hommes, qui rejoignit à Caen l'armée de Buzot. Le directoire du Finistère, cessant de reconnaître une Convention mutilée, envoya un bataillon à Paris délivrer les prisonniers. Il se borna à recueillir en chemin une quinzaine de fugitifs, qu'il ramena, déguisés en gardes nationaux, jusqu'à Dinan. Là, des dénonciations obligèrent les proscrits à déguerpir. Ils arrivèrent comme ils purent dans le Finistère. Du nombre étaient Buzot, Barbaroux, Guadet, Pétion, Louvet, ce dernier attendu à Quimper par sa maîtresse devenue sa femme, Marguerite Denuelle, à qui il avait donné le surnom romanesque de Lodoïska. Des Quimpérois se partagèrent ces hôtes compromettants. Louvet et Lodoïska trouvèrent à Penhars une « délicieuse retraite », des « lieux » qu'ils souhaitèrent de rendre « chers aux vrais amants ». D'autres furent hébergés près de Douarnenez, au manoir de Kervénargan. L'Arcadie cornouaillaise ménageait cette trêve d'idylle à la tragédie girondine. Quelques semaines plus tard, ils s'embarquaient à Lanvéoc pour la Gironde, presque tous pour la mort. Quant aux administrateurs du Finistère, ils payèrent cruellement leur audace : décrétés d'accusation le 19 juillet 1793, ils furent emprisonnés à Brest, pour y être exécutés le 22 mai

1794, au nombre de 26, et parmi eux l'évêque Expilly.

Cependant une partie de la campagne bretonne s'insurgeait. Pourquoi? Elle avait contre la Révolution de graves griefs : l'Église constitutionnelle, les assignats dépréciés, les réquisitions. Elle lui devait aussi quelques avantages : la suppression des redevances annuelles que ne justifiait pas « une concession primitive de fonds » (or, bien des titres avaient été perdus ou détruits), l'abolition du domaine congéable, le 27 août 1792, à la demande de Palasne de Champeaux. Ce qui provoqua l'explosion, ce fut le décret de levée des 300.000 hommes (25 février 1793). Le paysan breton, dans l'ensemble, avait toujours répugné au service militaire. Tout au plus l'acceptait-il dans la milice paroissiale et dans la garde-côtes. Mais aller se battre aux frontières, il ne s'y résignait pas. La première révolte fut celle du Léon. Il fallut que Canclaux, un ci-devant, qui commandait à Brest l'Armée des Côtes, marchât en personne sur Saint-Pol et forçât le passage de deux rivières. Battu, le Léon se tint désormais tranquille, de même que le reste du Finistère, où il n'y a guère à citer, après une émeute fouesnantaise en 1792, que l'affaire des conscrits de Bannalec, le 23 octobre 1793 : ces jeunes gens, d'eux-mêmes, sans chef, se voyant appliquer le décret du 23 août sur la levée en masse, se mettent à crier : « Vive le Roi ! » et abattent un arbre de la Liberté. Jugés à Quimperlé avec une indulgence qui parut coupable, ils furent expédiés à Paris, livrés à Fouquier-Tinville qui en fit envoyer trois à la guillotine, sans qu'ils eussent rien compris au jugement, ne connaissant pas un mot de français.

Les terroirs de la Chouannerie bretonne furent

surtout l'ancienne marche, le pays gallot et la partie morbihannaise de la Bretagne bretonnante, là où le paysan écoutait davantage ses châtelains, là où La Rouërie avait déjà organisé la résistance, là où les conspirateurs de 1719 avaient trouvé le plus de facilités. Son parrain ne fut pas un Breton, mais un faux-saunier du bas-Maine, Jean Cotte-reau, dit Jean Chouan, avec qui La Rouërie s'était rencontré. Les chefs furent les Picquet du Boisguy en pays fougèrais, Boishardy entre Moncontour et Lamballe, Silz dans la lande de Lanvaux, Charette aux confins de la Vendée, un peu plus tard Georges Cadoudal, fils d'un cultivateur de Kerléano près d'Auray, bien d'autres encore, des paysans, des soldats déserteurs, des prêtres réfractaires, d'anciens moines. Peu de discipline, peu de batailles rangées, mais une mobilité extrême, de brusques attaques suivies d'une dispersion déconcertante. Vannes, Pontivy, Fougères furent immédiatement menacés, de nombreuses bourgades emportées, ainsi que deux petites villes, Rochefort-en-Terre et la Roche-Bernard. A Rochefort, trois patriotes furent égorgés. A la Roche-Bernard, on supplicia le président du district Sauveur et Le Floc'h, procureur syndic. Beaucoup d'opérations tournèrent au simple brigandage. Nulle alliance n'était possible avec les proscrits girondins, tous républicains et — quelques-uns — régicides. Mais il n'en fut même pas conclu avec la Vendée. L'expédition vendéenne contre Granville ne fut que très peu soutenue par les Chouans. Ils laissèrent Marceau écraser, le 23 décembre, à Savenay, les débris de l'armée royaliste.

La Révolution se défendait par la Terreur. Elle installa en Bretagne des commissions militaires, des tribunaux révolutionnaires, la guillotine. Parfois les

coupables — ou les suspects — sont envoyés à Paris. Mais on opère beaucoup sur place. Les représentants en mission, munis de pouvoirs illimités, viennent réchauffer le zèle des autorités locales. Deux Bretons qui se signalèrent par leurs cruautés, l'un, Fréron, à Toulon, l'autre, Fouché, à Lyon, ont de dignes émules en Bretagne : Billaud-Vareannes, Jullien, Prieur de la Marne, Jean Bon Saint-André, Pocholle, et surtout Carrier, qui, à Nantes, jusqu'à son rappel en février 1794, fit couler à flots le sang des Vendéens prisonniers, des prêtres réfractaires, des suspects, et inventa ou favorisa les fameuses *noyades*. Plus tard, ayant à se défendre lui-même, il reconnut qu'on avait fusillé « 150 à 200 prisonniers par jour » : on en noya près de 5.000 en tout, dont le vieux Du Chaffault entendait les cris de sa prison de Luzançay, avant d'y mourir de misère. Prieur de la Marne, dont le Comité de Salut public louait l'« âme de feu », l'« éloquence militaire », le « patriotisme prononcé », commença, pour répondre à ces éloges, par faire fusiller les 1.200 Vendéens qui s'étaient rendus à Savenay. A Rennes, pour la Noël, l'échafaud fit tomber 90 têtes. A Brest, le tribunal révolutionnaire fut installé le 5 février 1794. Il avait pour accusateur public le propre substitut de Fouquier-Tinville, Donzé-Verteuil. On guillotina dans les villes, on fusilla dans de simples bourgades. Le régime affreux des prisons, l'entassement dans les châteaux confisqués, dans les couvents désaffectés, la vermine, le typhus, la dysenterie firent encore plus de ravages. Cela dura jusqu'au 9 thermidor et au-delà. La ruine des Robespierristes, dont Fréron fut l'un des agents et Fouché le principal inspirateur, n'arrêta pas en Bretagne le fonctionnement de la guillotine. Quand la nouvelle y parvint, on dansa,



on illumina, on eut des défilés de troupes et de citoyens, mais on continua à décapiter. À Rennes, les deux demoiselles de Renac, coupables d'avoir donné asile à leur confesseur, un vieillard, sont exécutées le 16 thermidor. À Brest, le juge Moreau, pendant que son fils conquiert la Flandre, paie de sa vie le crime d'être resté l'homme d'affaires d'un émigré, le marquis du Liscouët.

La Terreur rencontra, en dehors de la Chouannerie, des résistances plus ou moins ouvertes. Des notables comme Leperdit à Rennes, Boulay-Paty à Nantes, osèrent s'opposer à Carrier. Un décret de novembre 1793 ordonnait la démolition des tours et châteaux qui pouvaient favoriser les entreprises des *Blancs* contre les *Bleus* : ainsi la République en revenait-elle aux mesures de Louis XI, d'Henri IV et de Louis XIII. Cela n'empêcha point la dernière et vieille châtelaine de Kerjean, Marie-Anne de Coatanscours, veuve depuis 1767 et sans enfants depuis 1768, de se tenir en son château sur le pied de guerre, d'y garder aux remparts des coulevrines, de relever chaque soir, au son de la cloche, ses ponts-levis, de mettre sous son chevet les clefs de la porte d'entrée, d'être ainsi la vivante protestation de l'Ancien Régime contre le Nouveau, cela jusqu'à ce qu'enfin elle fût arrêtée avec sa sœur, pour périr avec elle sur l'échafaud, à Brest, l'une à soixante-quinze ans, l'autre à soixante-cinq.

Dans la Bretagne française, la Chouannerie, qui semblait domptée dès l'été de 1793, se réveille en 1794. Ce réveil répond au paroxysme de la Terreur, et surtout aux excès du fanatisme anticatholique. Une religion nouvelle était née, avec ses rites, ses saints, ses martyrs, son apostolat et ses hypocrisies. Fouché, l'ex-oratorien de Nantes, était-il un hypocrite ou un apôtre ? Si quelque chose en lui

paraît sincère, c'est la fureur de son athéisme. À Nevers, où lui naît une fille, il la fait baptiser laïquement sous le nom de Nièvre, pour ne pas recourir aux patronnes du calendrier romain, et il veut qu'on grave sur la porte du cimetière : « La mort est un sommeil éternel. » À Lyon, il organise une procession-parodie, dans laquelle un âne affublé des ornements sacerdotaux boit à même un calice. Royou-Guermeur entre à cheval dans les églises du Finistère, et Lequinio dans celles du Morbihan. On se fait gloire de convertir la vieille abbaye de Beauport en fabrique de « poudre tyrannicide ». Les tombeaux jumeaux de saint Yves et du duc Jean V à Tréguier, l'autel des Sept Saints à la cathédrale de Quimper sont démolis, la statue de Notre-Dame du Roncier à Josselin est brûlée. On ne distingue plus entre réfractaires et assermentés. Le décret du 20 octobre 1793 condamne à la déportation tout prêtre qui réunit contre lui dix témoignages d'incivisme. L'ère nouvelle, ou *ère des Français*, impose un calendrier nouveau, et le culte décadaire, avec celui de la déesse Raison, se célèbre dans les églises catholiques. L'évêque constitutionnel Le Coz ne s'y étant pas conformé, Lecarpentier l'emprisonne à Saint-Malo.

En représailles, c'est une série d'attentats où se distinguent les chefs de 1793, Aimé de Boisguy, Charles de Boishardy, La Haye Saint-Hilaire, et leurs émules de 1794, Boulainvilliers, La Bourdonnaye, Solilhac, Tromelin, Pont-Bellanger, mari de la belle et infidèle Louise du Grégo, le marin Prigent, qui fait la navette entre Jersey et la côte malouine, Cadoudal, qui opère entre la rivière d'Auray et celle d'Étel, Guillemot surnommé le roi de Bignan, Mercier dit la Vendée, etc. Tout l'hiver et tout le printemps, au plus fort de la Terreur, la

Chouannerie sévit des confins du Maine aux landes du Méné. Aux approches de l'été, les troupes républicaines, les gardes nationales — *les Patauds* —, plus nombreuses et mieux armées, paraissent en avoir une seconde fois raison. Le jour même où est arrêté Robespierre, Jean Chouan est tué. C'est alors que survient Puisaye, gentilhomme normand qui semble avoir hérité des qualités organisatrices de La Rouërie. Plein de confiance en lui-même et dans les événements, Puisaye parvient à donner quelque cohésion à ces mouvements sporadiques, à entretenir avec l'Angleterre des relations suivies. A Londres, il ouvre une fabrique de faux assignats dont M<sup>re</sup> de la Marche, plus scrupuleux, exige la fermeture. Il obtient des Princes le commandement des troupes royalistes en Bretagne, et des ministres anglais Pitt et Wendham qu'ils s'intéressent à ses projets.

L'Angleterre était en effet devenue la grande animatrice de la coalition contre la France. Ses vaisseaux bloquaient la côte bretonne. Il lui fallait se contenter de ce blocus, sans tenter de débarquement : car les grèves et les ports étaient bien gardés. Des batteries hérissaient les points vulnérables, entre autres les abords de Saint-Malo. De plus, la Convention avait formé une *Armée des Côtes de la Manche* dont son seul tort était d'avoir donné d'abord le commandement à l'une des créations de Prieur, l'inepte Rossignol. Ce général de clubs avait à Brest un digne lieutenant, le gouverneur Tribout, qui se faisait appeler Tribout-Libre, et dont le principal exploit fut d'épouser en grande pompe, devant l'arbre de la Liberté, la Fleury, première chanteuse du théâtre. C'est lui qui se fit battre à Pontorson, le 18 novembre 1793, par les Vendéens, avant l'arrivée de Marceau.

Depuis l'installation des Anglais à Toulon, non point sollicitée, comme on l'a dit, mais acceptée par le vice-amiral breton Trogoff, Brest était le seul grand port militaire de la République. Mais les mutineries, l'émigration en avaient bien réduit la puissance. Pour remplacer les disparus, on s'adressa à la marine marchande, aux corsaires, aux cadres subalternes, on réintégra des officiers cassés, on promut aux grades supérieurs : c'est ainsi que Corentin de Leissègues et Kerguelen de Trémarc, nommés capitaines de vaisseau en 1793, obtiennent le grade de contre-amiral la même année. Mais beaucoup de ces promotions, il va sans dire, furent précipitées. L'armée de terre pouvait sans trop de danger, souvent même avec avantage, recruter ses chefs parmi des civils, des avocats, engagés dans la garde nationale ou enrôlés volontaires : les deux Aubrée, de Rennes, Hervo, de Quimperlé, Bellanger, du Faouët, Bigarré, de Belle-Ile, Cambronne, de Nantes, et celui qui les domine tous, le Morlaisien Moreau, ont montré de quoi ils étaient capables. Mais l'improvisation dans la Marine est moins facile : il faut, pour conduire au feu un vaisseau, et à plus forte raison une escadre, une science manœuvrière que tous ces officiers n'avaient pas. D'ailleurs, l'indiscipline était grande parmi les équipages. Une stérile et monotone station de la flotte brestoïse dans la baie de Quiberon aboutit, les 12, 13 et 14 septembre 1793, à un commencement de révolte. Il fallut revenir à Brest. Là, les officiers payèrent pour les matelots. Jean Bon Saint-André, conventionnel en mission, chargé d'un rapport sur cette affaire, écrivit : « La première mesure à prendre doit être l'épure de la Marine, et la destitution pleine, complète, absolue, de tous les ci-devant nobles qui servent

sur l'escadre. » Par contre, il donnait toute autorité à Sané, directeur des travaux et chantiers de l'arsenal. Mais que pouvaient faire les admirables vaisseaux de Sané, si leurs capitaines n'étaient pas dignes d'eux ? A la fin de mai 1794, Brest attendait du blé américain : c'était le paiement en nature d'une dette des Etats-Unis. La France menacée de famine préférait ce blé aux espèces. La flotte régénérée de Villaret-Joyeuse, battant pour la première fois pavillon tricolore, sortit de la rade pour rejoindre et protéger le convoi. Howe aussi se trouvait dans les parages. Les forces étaient numériquement égales. La bataille se livra les 28 et 29 mai ; d'abord indécise, elle reprit le 1<sup>er</sup> juin. Le blé d'Amérique put entrer à Brest. Mais la Marine française perdit en ces journées 5.000 hommes, 7 vaisseaux, dont le *Vengeur*, qui sombrèrent, sans parler des 9 qui furent désemparés ou fortement avariés. Les pertes des Anglais étaient deux fois moindres. Les nôtres étaient dues en partie à l'inexpérience. La même inexpérience, jointe à l'impatience des bureaux, nous valut, six mois plus tard, la funeste sortie du 19 nivôse : 35 vaisseaux livrés en plein hiver, pour une vaine démonstration, pour rien, à la tempête qui les engloutit dès le goulet. Nos victoires sur terre masquaient ces désastres sans les compenser, puisque l'Anglais, notre principal ennemi, restait maître des mers.

La Terreur, à la fin de 1794, ne sévit plus. Tandis que Carrier monte sur l'échafaud, Baco, Boullé, Le Coz, Lanjuinais, Lesage reprennent leur siège à la Convention. Une mission comme celle du Lorientais Cambry, chargé d'établir le *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, est un signe du changement*

d'esprit. En septembre 1794, Hoche, tiré de la prison où il a contracté une maladie d'yeux et celle qui l'emportera trois ans plus tard, est appelé au commandement des troupes de Bretagne. Les représentants Guezno et Guermeur — non pas Royou —, par l'arrêté du 13 janvier 1795, rapportant toutes mesures précédentes, restaurent le libre exercice du culte : le décret du 3 ventôse n'en fut que l'extension à toute la France. De tous les coins de la Bretagne, ils reçurent des lettres de félicitations. Ils étaient à Quimper quand ils apprennent qu'à la Jaunaie, près de Nantes, Charette vient de traiter avec la République (17 février). « Il n'y a plus de Vendée ! » proclament-ils. Ils veulent qu'il n'y ait plus de Chouannerie, et organisent des conférences à la Mabilais, près de Rennes, avec les chefs chouans. Elles durèrent du 30 mars au 20 avril. Cormatin, un nouveau venu, muni d'un pouvoir des Princes, donna sa signature. Une vingtaine d'autres fit comme lui. Mais il y en eut bien cent à s'abstenir. Les décrets pacificateurs des 14 mars, 27 avril et 9 mai accordaient aux Blancs, outre la liberté religieuse, leur incorporation dans les armées de l'Ouest, à l'exclusion de toutes autres, le remboursement des bons par eux émis et, naturellement, l'amnistie. Hoche ne se fit pas à cette réconciliation. Le 23 mai, pour justifier sa défiance, on lui remettait une correspondance secrète de Cormatin. Le 25, Cormatin, Solilhac et d'autres étaient arrêtés à Rennes en plein banquet. Le 27, Silz était sabré à Penhouët. Le 15 juin, Boishardy était surpris près de Moncontour, blessé, puis fusillé et décapité. Mais Lantivy poussait, à travers deux départements, jusqu'au Pont-de-Buis et revenait avec un chargement de poudre. Ravitaillés, les Chouans répondirent à l'attaque. Et, le 25 juin, les émigrés

débarquaient à Quiberon, sous la protection des vaisseaux anglais qui les avaient pris à leur bord.

Puisaye avait obtenu cela de Pitt, malgré l'évêque de Léon, qui jugeait cette coopération néfaste : « M. de Puisaye, écrivait-il au régent — le futur Louis XVIII — ne connaît ni l'esprit ambitieux des Anglais ni celui des Bretons mes compatriotes. Il ignore ce que c'est que de voir un drapeau étranger flotter sur ses rivages. Les Anglais sont en exécration à tous les gentilshommes et à tous les paysans bretons. » On passa outre à ces sages avis. La flotte anglaise était commandée par Borlase Warren. Une escadre sortie de Brest sous le commandement de Villaret-Joyeuse, assisté du contre-amiral Kerguelen (on venait de le réintégrer) se heurta à cette force entre Belle-Ile et Groix, et dut faire demi-tour après avoir perdu trois vaisseaux. Le débarquement s'opéra sur la plage de Carnac, le matin du 25. M<sup>sr</sup> de Hercé, qui était de l'expédition, bénit ces 4.000 hommes, presque tous anciens officiers, que rejoignirent 10.000 Chouans et tout un peuple du pays d'Auray, avec bétail, charrettes et mobilier. Hoche, surpris, n'avait sur place que quelques centaines d'hommes. Auray arbore le drapeau blanc. Les canons des vaisseaux réduisent les forts de la presqu'île de Quiberon. Le plus puissant, Penthièvre, rebaptisé Sans-Culotte, capitule. Mais Wendham avait eu le tort de partager le commandement entre Puisaye et d'Hervilly. Au lieu de foncer sur Rennes, comme s'y attendait Hoche, et comme le voulait Puisaye, d'Hervilly resta immobile. Il avait d'ailleurs pour les bandes chouannes le mépris des militaires de carrière, et ne les soutint pas contre la pression des Bleus renforcés. Bientôt les Blancs se trouvèrent enfermés dans la presqu'île « ainsi que des rats », écrivait Hoche.

Cependant, le 11 juillet, 3.500 Chouans et une compagnie d'émigrés purent s'évader de la ratière et gagner par mer la presqu'île de Rhuys. Ils avaient pour chef Tinténiac, secondé par Pont-Bellanger. Ils devaient rejoindre une autre colonne, débarquée au Pouldu sous les ordres de Lantivy et Jean Jan, et se rabattre avec elle sur les derrières de l'armée bleue. Trompé par de faux rapports ou gêné par des forces supérieures, Tinténiac, après avoir enlevé Elven, poussa au nord, et fut tué, le 17 juillet, dans le parc du château de Coëtlogon. La veille, les émigrés de la presqu'île et leurs auxiliaires chouans manquaient une attaque des lignes républicaines. Le 20, ils perdaient le fort Penthièvre. Avancé sur trois colonnes, les troupes de Hoche les repoussèrent jusqu'au bout de la presqu'île, avec la paysantaille — une cohue. Puisaye et 1.800 royalistes purent se rembarquer. Sombreuil, qui arrivait d'Angleterre, se rendit à Hoche avec les derniers défenseurs. Il crut, et l'on crut autour de lui, que la mort leur serait épargnée. Mais les représentants Blad et Tallien, qui accompagnaient les Bleus, firent appliquer la loi contre les émigrés : Sombreuil, M<sup>sr</sup> de Hercé, près de 800 prisonniers furent fusillés à Vannes et à Auray.

Après ce coup, Hoche veut revenir à la politique de conciliation. Il est humain, il observe, il compatit. De son quartier général de Lesneven, il lance des proclamations pacifiques qu'il n'omet pas de faire traduire en breton. Parfois il s'échappe et va d'une course au château de Trévarez, près de son amie Louise du Grégo, qui trahit en sa faveur son mari, ses traditions et leurs derniers défenseurs. Le comte d'Artois devait reprendre au pays de Retz ou sur le littoral vendéen l'opération manquée à Quiberon : il se contenta de paraître à l'île d'Yeu

(2 octobre). C'en est fait de la grande stratégie. Charette, surpris par le général Travot, est fusillé à Nantes le 29 mars 1796. Le 25, Pont-Bellanger avait été tué à Merdréac. Cadoudal se résigne à la soumission le 14 juin. Le 30, entre deux attentats auxquels il échappe, l'un, du 19 avril, dans les landes du Méné, l'autre, du 16 octobre, à Rennes, Hoche écrit : « La guerre est finie, j'ose le dire. »

Dès lors il médite un grand projet : c'est de porter la Chouannerie en Angleterre. Des forçats, des prisonniers seraient débarqués à cette intention sur la côte du Cornwall. Mais voici mieux : l'Irlande s'est révoltée, elle appelle à l'aide la Révolution. En juillet, à Paris, Hoche, Clarke et Carnot confèrent avec le chef des Irlandais-Unis, Wolf-Tone. Une expédition est décidée, Hoche nommé général en chef de l'armée d'Irlande. Mais la Marine républicaine est en piètre état. A Brest, les préparatifs prirent l'été, puis l'automne. La flotte, commandée par Morard de Galles, appareilla le 16 décembre par une nuit obscure, perdit un vaisseau dès le 17, fut disloquée par la tempête le 18. Le rendez-vous était fixé dans la baie de Bantry. Le contre-amiral Bouvet, un Lorientais, y arriva avec 17 vaisseaux, n'y vit point le vaisseau-amiral et revint, chassé par le gros temps et par les Anglais. Hoche avec Morard de Galles y arriva à son tour et, n'y trouvant plus la flotte, regagna la France, désespéré. Bonaparte, au retour de sa campagne d'Italie, fut nommé au commandement de l'armée des côtes, et, devant l'impuissance de notre marine, renonça au projet de débarquement : c'est sur la route des Indes qu'il pensait frapper l'Angleterre, en Egypte.

Depuis plus d'un an, la Bretagne jouissait — ou presque — de la paix intérieure, quand le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) y

ramena le terrorisme et la persécution religieuse. Les prêtres réfractaires, jusque-là tolérés, sont arrêtés par milliers et déportés à Cayenne. L'athéisme redevient officiel, ou du moins la *théophilanthropie* chère au directeur Laréveillère-Lepeaux, avec le culte décadaire et les fêtes allégoriques qu'il comporte. Cependant le pain est à 60 francs la livre, et les salaires varient de 40 à 20 francs. Les campagnes grondent. A Londres, Puisaye veut organiser une nouvelle armée royaliste. Mais la République a fait la paix avec la coalition. Cadoudal, qui passe aussi la Manche, n'obtient rien de plus qu'une autorisation du comte d'Artois de se battre pour la cause, avec le titre de général en chef dans la Basse-Bretagne. En Haute-Bretagne, c'est Thiéry de la Prévalaye qui commande. Le 14 septembre 1799, 200 chefs s'entendent à la Jonchère pour recommencer la Chouannerie. Ils débutent par de rapides succès : le 6 octobre, une bande surprend Saint-Aubin-du-Cormier et, le 12, renforcée d'une autre, menace Rennes ; le 20, Châtillon entre à Nantes et délivre les prisonniers du Bouffay ; Cadoudal échoue le 25 devant Vannes, mais prend la Roche-Bernard et Sarzeau, où une escadre anglaise lui fait parvenir des milliers de fusils, six canons, de la poudre et de l'or ; le 26, Mercier prend Saint-Brieuc et en ouvre la prison ; le 30, Guillemot prend Locminé ; le 10 novembre — 19 brumaire —, Sol de Grisolles s'empare de Redon, gros centre d'approvisionnements militaires : c'est le jour même où Bonaparte instaure le Consulat.

## XVII

### SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

*Les souffrances de la Bretagne. — Témoignage de Cambry. — Bonaparte et la Chouannerie. — La Tour d'Auvergne. — La machine infernale. — Les préfets. — Réfractaires, assermentés et concordataires : le Génie du Christianisme. — Lycées bretons. — Moreau et Cadoudal. — Adaptations et résistances à L'Empire. — La Bretagne maritime : nouvelle décadence. — Les lettres. — Moreau en 1813 et Chateaubriand en 1814. — Ganclaux et le recrutement. — La Fédération bretonne de 1815. Insurrections. — Cambronne et Piré.*

Si le Consulat s'annonçait comme un régime d'ordre et de paix, quel pays de France pouvait le mieux accueillir que la Bretagne? Les saignées de la Terreur et de la Chouannerie, l'émigration, la disette, la misère en avaient sensiblement réduit la population : Cambry, en 1795, l'évalue à 2.211.250 habitants. Certaines villes sont, à cet égard, en pleine décadence, à commencer par l'ancienne capitale, Rennes, qui n'a plus que 25.800 habitants en 1801 au lieu de 40.000 en 1786. A Saint-Malo, dans le même temps, le total est passé de 16.700 à 9.000. La proscription des ordres hospitaliers a été une catastrophe pour quantité de malades. Les campagnes ont été « horriblement maltraitées sous la tyrannie au nom de la République », écrit, en 1795, le conventionnel Guezno. Les réquisitions les épuisent. Le bois manque. « Brest a tout

consommé », dit Cambry, qui ajoute que Lorient est un autre « gouffre ». Les charrois ont défoncé les grandes routes, qui valent à peine mieux que les traverses, et le blocus anglais désorganise le trafic par mer. Il y a dans les cinq départements 3.006.000 journaux de terres incultes contre seulement 2.000.000 qui rapportent. Les loups, n'étant plus chassés (car on interdit le port d'armes), pullulent dans les fourrés, menacent les villages. Le domaine congéable, supprimé en 1792 par la Législative, est rétabli en 1797 par le Directoire. Les digues du marais de Dol sont endommagées. Les biens nationaux n'ont guère profité qu'à des citadins, porteurs de gros paquets d'assignats. Les petites industries sont pour la plupart en sommeil. Des métiers se sont arrêtés à Locronan, Saint-Pol, Loudéac, Quintin, Fougères, parce que les toiles ne s'exportent plus. Les mines de Châtelaudren ont été abandonnées en 1790, celles de Pontpéan en 1795. La suppression de la Compagnie des Indes, l'abolition brusque de l'esclavage, la décadence générale de la Marine ont frappé la Bretagne maritime. Le mouvement des quais de Nantes, qui était de 266.000 tonnes en 1790, ne sera plus que de 80.000 en 1802. Nantes, Saint-Malo surtout, et quelques autres ports se réfugient une fois de plus dans la pratique hasardeuse de la Course. Les corsaires malouins, de 1793 à 1801, avec 131 bateaux de tonnage très inégal (il y en a un de 6 tonnes, un autre de 450), ont fait 120 prises. C'est l'époque où se distinguent Debon, Dufresne, Verron, Le Mème et le fameux Surcouf. Mais les profits ne compensent pas toujours les pertes : au cours de l'an VIII, l'Angleterre, qui a enfin trouvé la bonne tactique, capture presque toute cette flotte.

La Bretagne avait eu ses terroristes et ses

chouans. Mais, dans l'ensemble, elle était républicaine avec mesure. Un bon témoignage sur son état d'esprit à cette époque est le *Voyage dans le Finistère* de Cambry. Cambry ne se promenait pas en touriste : il accomplissait une mission. Son rapport, rédigé sans doute en 1794 et en 1795, n'a été publié qu'en 1799, à la veille même du Consulat. Il est probable que plusieurs des réflexions qu'il contient se rapportent mieux à cette dernière date. Le ton est d'une cordialité générale qui suppose la confiance de l'auteur en son public : c'est sans doute que le public pense comme l'auteur. On entrevoit dans ce livre combien la Révolution oscille, dans ses efforts de transformation spirituelle, entre ce qu'elle veut garder et ce qu'elle veut abolir du passé. Cambry est lui-même un vivant exemple de ces contradictions. Il s'indigne des histoires de revenants que des paysannes content aux enfants, et il se demande : « Comment atteindront-ils à cette pureté d'idées, de principes et de raison, qui doit achever la révolution philosophique que nous avons entreprise ? » Mais plus loin, devant les dilettantes du XIX<sup>e</sup> siècle, il regrette les superstitions émouvantes et pittoresques. A voir les gens « partout languissants sur le pas de leurs portes, oisifs, ennuyés », il écrit : « La raison peut suffire aux sages, elle ne suffit pas encore à nos bons paysans. » Et : « Chaque pays a sa folie : notre Bretagne les a toutes. » Il ne songe pas à l'en blâmer. Il dit encore : « On a eu soin de priver ce peuple infortuné de toute instruction, de lui conserver sa langue particulière pour le maintenir dans un état d'asservissement. » Étrange erreur, prévention fâcheuse. Mais voici la contrepartie : « Il est barbare d'anéantir, de négliger la langue des Bretons. » Et il exprime son admiration pour Le Brigant, il expose en détail le singulier

système du celtisant Le Clec'h, de Plougasnou. Passant à Saint-Pol et à Lesneven, voyant l'évêché supprimé, les couvents fermés, les collèges en décadence, les bibliothèques dispersées, il se lamente sur les progrès de l'ignorance, sur « la dégradation où les sciences sont arrivées dans le Finistère » ; et il malmène indistinctement les nouveaux maîtres qu'on donne aux écoliers : « Un stupide instituteur leur traduit en mauvais breton des décrets peu récréatifs.... Le mot instituteur est pour moi le synonyme d'ignorant et d'ivrogne. »

Ce qui est partout dans les interlignes, c'est le souhait d'un gouvernement à la fois révolutionnaire et restaurateur. Le Consulat était donc le bienvenu. Mais était-il seulement stable ? Le matin du 18 brumaire, le Rennais Gohier, directeur, injurait le Nantais Fouché, ministre de la police, pour sa négligence envers le gouvernement menacé. Fouché attendit, le soir du 19, qu'il y eût un vainqueur certain, avant de se déclarer pour lui en faisant placarder sa célèbre affiche. En Bretagne, on se réserva. Le plébiscite de nivôse an VIII y est caractérisé par le nombre des abstentions : il réunit dans l'Ille-et-Vilaine 9.600 votes en tout — soit un cinquième du collège électoral. C'est aussi que la Chouannerie sévit.

Malgré ses succès de surprise, elle n'était pas très forte. Les villes occupées furent toutes évacuées le jour même ou le lendemain. Le général Hédouville, un ci-devant noble, d'humeur conciliante, négociait avec La Prévalaye. Bonaparte, redoutant la même duperie qu'à la Mabilais, se décida pour la manière forte. Il lui fallait « une campagne courte et bonne » qui le débarrassât des « brigands ». Brune remplaça Hédouville, établit la loi martiale, procéda au désarmement des communes. Boisguy se sou-

mit. Cadoudal, après de furieux combats à Grandchamp et à Elven, en fit autant, le 14 février 1800. Le lendemain, le chef de la Chouannerie normande, Frotté, était arrêté arbitrairement : on le fusillait le 18. Le Premier Consul crut pouvoir, le 2 mars, accorder une amnistie générale. Le 5, il recevait Cadoudal, que Brune avait décidé à cette visite. « C'est un gros Breton, dit-il après, dont il sera peut-être possible de tirer parti ». En réalité, Georges sortit de là mécontent et buté. Il s'éclipsa le 8 avril, sans laisser d'adresse.

La nouvelle coalition, qui mit en péril le Consulat, rendit aux royalistes quelque espoir. Tandis que Bonaparte était en Italie, Cadoudal était en Angleterre, et c'est un vaisseau anglais qui l'amena le 4 juin à Houat. Mais, le 14, éclatait le coup de foudre de Marengo. Moreau, vainqueur en Allemagne, s'était amputé de 45.000 hommes pour l'armée d'Italie, et n'en battait pas moins Kray à Hochstaedt et à Neubourg. C'est près de cette dernière ville, à Oberhausen, que périt, le 30 juin, d'un coup de lance au cœur, La Tour d'Auvergne. Fils d'un avocat de Carhaix, il s'était appelé Corret jusqu'à trente-six ans — jusqu'à ce que le duc de Bouillon l'adoptât. Ancien capitaine dans l'armée royale, croix de Saint-Louis, il refusa en 93 le grade de chef de bataillon. Il édifiait par son civisme et son héroïsme. Le contraire d'un sabreur, il consacrait à l'archéologie ses loisirs. Le Premier Consul distingua d'une façon originale cet « homme de Plutarque » en le nommant premier grenadier de la République et en lui décernant un sabre d'honneur. Le sabre aida à faire passer le titre, dont La Tour d'Auvergne, égalitaire jusqu'au bout, ne voulait pas. Il venait, quand il fut tué, de reprendre du service comme simple volontaire. Si bien que la

Bretagne, au temps précis où elle opposait des Chouans à l'armée républicaine, lui donnait aussi, à condition de simplifier un peu l'homme, le modèle du soldat citoyen. Elle lui donnait encore, en la personne de Moreau, un stratège de premier ordre, le seul qui pût, après la mort de Hoche, se mesurer avec Bonaparte. Le 3 décembre il remportait sur les Autrichiens la grande victoire de Hohenlinden, qui le mena à vingt lieues de Vienne.

En Bretagne, on tirait encore. La bande des frères Bobon était détruite près de Fougères, en mai. Mais au Mont-Dol, en juillet, il y eut une cruelle méprise : des soldats déguisés en Chouans furent tenus pour Chouans authentiques et massacrés. La mauvaise récolte de l'an 1800, due à la sécheresse, eut pour effet de donner aux bandes chouannes un sérieux renfort de mendiants, de vagabonds. Ils attaquaient les diligences. Le 21 novembre, l'évêque constitutionnel du Finistère, Yves-Marie Audrein, ancien conventionnel, jacobin notoire et régicide, fut exécuté sur la route de Quimper à Morlaix, près de Briec, par Lecat et une douzaine de ses hommes. Le 5 janvier 1801, la diligence de Rennes à Nantes était attaquée par une autre bande près de Bourg-les-Comptes. Le 31, c'était celle de Rennes à Brest, près de Montauban. Dans l'arrondissement de Montfort, la bande à César Morin coupait les routes. La gendarmerie, fortement réorganisée, se chargea du nettoyage. Mais elle ne put mettre la main sur Georges : deux traitres, qu'il surprit, furent exécutés. Réfugié au Locoal, sur la rivière d'Étel, il méditait contre le Consul un coup de main — « le coup essentiel », disait-il, — dans sa pensée un enlèvement. Quelques-uns de ses lieutenants comprirent : un assassinat. Le soir du 24 décembre, à Paris, comme



Bonaparte allait à l'Opéra entendre un oratorio de Haydn, rue Saint-Nicaise explosa une « machine infernale » : elle l'épargna, mais il y eut des morts et des blessés. Le Consul et son entourage accusaient les jacobins : Fouché prouva que le coup venait des royalistes. Saint-Regeant et Carbon furent guillotins le 24 avril 1804 en place de Grève; Limoëlan se sauva, alla en Amérique, s'y fit prêtre et y vécut jusqu'en 1826.

Pour appliquer sa politique dans les départements, Bonaparte eut les préfets, qu'il choisit de préférence parmi les sages de la Révolution, anciens constituants ou conventionnels modérés. Borie reçut l'Ille-et-Vilaine, dont il avait présidé le directoire en 1791, et y fut remplacé en 1802 par Mounier, ex-émigré; Letourneur, un des collègues de Barras, eut la Loire-Inférieure; Boullé, ancien avocat au Parlement de Rennes, les Côtes-du-Nord; Jullien, le Morbihan; Miollis, le Finistère. Ce sont eux et le Consul qui se partagent la nomination des maires, adjoints et conseillers municipaux, des conseillers généraux et d'arrondissement. L'administration départementale n'échappe donc pas au maître. La réforme judiciaire rendit à Rennes un peu de son prestige de capitale : la Cour d'appel installée au Palais de justice était une pâle réplique du Parlement de Bretagne, avec ses 29 juges nommés à vie, appointés à 3.000 francs par an. L'un d'eux, un seul, Audoin de Keriner, avait siégé sous Louis XVI.

D'ailleurs, la politique du Consulat se fit rassurante et conciliante. Elle ménagea les conscripts défailants et les prêtres insermentés qui revenaient de Jersey ou d'Angleterre. Ce retour était illégal. Mais la plupart des habitants le favorisaient. Une enquête préfectorale de Borie en 1804 établit que sur 332 prêtres officiants 237 sont des réfractaires,

et quelques-uns des Chouans. Ils n'ont rien abdiqué, faisant des processions interdites, répandant une brochure contre la déclaration qu'on leur demande. En mai 1804, Claude Le Coz présida à Rennes une assemblée de prêtres constitutionnels et invita les revenants à la concorde. Il en présida une autre à Paris, du 21 juin au 17 août. De leur côté, les insermentés se réunirent à l'ancienne abbaye de Paimpont : la réunion fut dispersée par les gendarmes. Cependant Cacault, l'ancien secrétaire du commandant de Bretagne, nommé ministre plénipotentiaire à Rome, négociait les préliminaires du Concordat. L'arrêté du 4 octobre 1804 fermait aux théophilanthropes les églises. Le 18 avril 1802, jour de Pâques, se célébrait à Notre-Dame, devant les consuls et les corps constitués, la première fête religieuse du régime concordataire. On venait de signer avec les Anglais le traité d'Amiens : le Rennais Boisgelin, qui avait parlé au sacre de Louis XVI comme archevêque d'Aix, prononça comme archevêque de Tours un sermon sur la paix religieuse et politique. Le général Moreau ne parut pas à la cérémonie. Mais, ce jour même, le *Moniteur*, journal officiel, reproduisait un article publié trois jours plus tôt dans le *Mercur* sur l'ouvrage d'un autre Breton, *Le Génie du Christianisme*. Dans sa préface, Chateaubriand disait la genèse émouvante de son livre, et il ajoutait : « Tout homme qui peut espérer quelques lecteurs rend service à la société en tâchant de rallier les esprits à la cause religieuse; il est obligé en conscience de joindre sa force, toute petite qu'elle est, à celle de cet homme puissant qui nous a retirés de l'abîme. » C'était donner publiquement le suffrage de l'ancienne noblesse au régime nouveau. La paix revenait avec les cloches. Pendant la Révolution,

celles de Bretagne avaient été envoyées à fondre aux arsenaux de Brest et de Lorient. Mais on ne les avait pas toutes fondues : Brest à lui seul en renvoya 262 aux églises ou aux descendants des donateurs, dont le nom était gravé dans le bronze. L'adhésion fut générale chez les prêtres et leurs ouailles, non pas unanime : de Londres, M<sup>sr</sup> de La Marche adressa au pape une lettre désolée qui, communiquée à Bonaparte, l'exaspéra au point de lui faire exiger de Pitt — vainement — l'expulsion de l'irréductible. Des dissidents, assez nombreux dans le diocèse de Vannes, se groupèrent et formèrent la *Petite Église*.

La réforme de l'enseignement était d'autre part entreprise. Les écoles centrales de la Convention, qui avaient remplacé les collèges, furent à leur tour remplacées par des lycées. Au printemps de 1803, Marie-Joseph Chénier vint avec l'inspecteur Despeaux organiser ceux de Bretagne. On recruta comme on put administrateurs et professeurs dans le personnel des écoles centrales et des vieux collèges, parmi les anciens bénédictins. Quant à l'enseignement primaire, en partie privé, il resta médiocre, faute de maîtres. Son insuffisance favorisa le retour des congrégations enseignantes, notamment des Frères des Écoles Chrétiennes.

Vigoureusement pourchassé par Bernadotte, successeur de Brune, le « brigandage » se mourait. La dernière fusillade eut lieu le 3 janvier 1802. L'Armée de l'Ouest fut supprimée le 21 mai. Mais la veille même, et avant la dislocation des troupes, quelques-uns de ses chefs organisaient, à Rennes, le complot dit des *libelles*. Le général Simon, chef d'État-Major de Bernadotte, envoyait aux quatre coins de la France un factum contre Bonaparte, « ce Cromwell », lui reprochant le retour des

émigrés, le rétablissement de l'Église, etc. « Bientôt un Bourbon sera sur le trône, ou Bonaparte lui-même se fera proclamer empereur. » Le trop bon prophète fut arrêté à Rennes le 24 juin, et l'on étouffa l'affaire. Mais les républicains de l'armée trouvèrent leur homme dans Moreau. Ce grand général, fort honnête et que ses victoires n'avaient pas enrichi, autrefois pressenti pour un coup d'État qu'il avait laissé faire à un autre, boudait cet autre, d'autant plus qu'il y avait grande zizanie entre sa jeune femme — créole comme Joséphine — et les sœurs du Premier Consul. Excité aussi par Bernadotte et Lecourbe, il se laissa aller à comploter avec Pichegru, dont les desseins étaient troubles. Pichegru avait partie liée avec les royalistes, et notamment avec Cadoudal. Celui-ci, après un dernier voyage en Angleterre, voulut ressusciter la Chouannerie expirante, avec La Haye Saint-Hilaire et Querelle. Le 28 janvier 1804, l'ancien prévôt des Jeunes Gens de Rennes et le paysan de Kerlano eurent une entrevue à Paris, boulevard de la Madeleine. Pichegru en était. L'entente ne se fit pas entre eux. Mais la police eut vent de la tentative. Un complice, Bouvet de Lozier, torturé, révéla tout. Moreau et Pichegru furent arrêtés; puis, le 9 mars, après une poursuite mouvementée, Cadoudal. Le procès dura du 28 mai au 9 juin. Condamné à deux ans de prison, grâcié par Bonaparte, Moreau s'exila en Espagne, d'où il passa en Amérique pour y attendre son heure. Cadoudal et quelques autres furent guillotins. Il avait été assisté à sa dernière heure par ce curieux abbé de Keravenant, ancien prêtre réfractaire qui, en plein Paris, en pleine Terreur, avait béni le second mariage de Danton, et qui devait, quinze ans plus tard, extrémiser l'Elvire de Lamartine.

Le 4 janvier 1805, Guillemot, lieutenant de Cadoudal, était pris dans le Morbihan et fusillé. Le 6 octobre 1807, c'était le tour de La Haye Saint-Hilaire. Le 20 février 1809, celui d'Alphonse de Chateaubriand, cousin de l'auteur du *Génie*. Boisguy avait refusé un grade de général dans l'armée consulaire. Mais la gloire de Napoléon entraîna plus d'un gentilhomme de Bretagne, un Talhouët, un Boishamon, un Coëtlosquet, un Piré : Piré se battit à son service pendant quinze ans, gagnant un à un tous ses grades, depuis celui de maréchal des logis dans les hussards volontaires jusqu'à celui de général de division.

Le 8 mai 1802, au Sénat, Lanjuinais se déclara contre toute prorogation du pouvoir consulaire, ce qui n'empêcha pas son département d'Ille-et-Vilaine de se prononcer pour le Consulat à vie par 40.794 voix contre 72 : on avait voté avec plus d'empressement qu'en l'an VIII. Le sénatus-consulte de l'an XII, créant l'empire héréditaire, fut encore combattu par Lanjuinais, mais le plébiscite qui le ratifia ne réunit dans les cinq départements bretons que 35 non, sur les 2.569 qui s'opposèrent en tout aux 3.521,675 oui. Napoléon n'aimait ni les idéologues ni les démagogues. Parmi ceux de Bretagne, les uns se firent oublier, comme Blad, dont il n'est plus question; Le Deist de Botidoux, girondin devenu royaliste, qui traduit Horace et Cicéron; Bachelier, ancien auxiliaire de Carrier à Nantes, qui compose des cantiques; Bohan, qui est avocat à Rennes; Guezno, qui est receveur des douanes à Audierne. D'autres, et non des moins enragés jadis, sont plus domesticables : Charles Duval, de Rennes, ancien rédacteur en chef du *Journal des hommes libres*, surnommé le *Journal des Tigres*, adresse au maître des vers enthousiastes; Lequinio, l'auteur

furibond des *Préjugés détruits*, le proconsul terroriste du Poitou, le flatte et n'obtient rien de mieux qu'un poste de fonctionnaire commercial aux Etats-Unis. Aux modérés, Bonaparte se montre accueillant : Blin, qui aux Cinq-Cents avait été de ses adversaires, est nommé directeur des Postes; le Dinanais Baslay et Kervélégan sont membres du Corps législatif, Defermon est fait ministre d'Etat et, comme directeur des finances, défend avec ardeur le Trésor contre les entreprises des banquiers comme Ouvrard — natif du pays de Clisson; Bigot de Préameneu, né à Rennes, chargé avec Portalis et Tronchet de rédiger le *Code civil*, devient conseiller d'Etat, ministre des Cultes, grand officier de la Légion d'honneur; Lanjuinais, malgré son franc parler, sera comte de l'Empire, comme tous les sénateurs. Parmi d'autres Bretons qui gardèrent leur indépendance, citons Boulay-Paty et Toullier, à Rennes. C'étaient des républicains. Chateaubriand, redevenu royaliste après l'exécution du duc d'Anguien, osa, en 1807, dans un article du *Mercur*, faire reconnaître l'Empereur sous les traits de Néron; en 1814, dans son discours de réception à l'Académie, prodiguer des allusions si offensantes que la réception fut interdite. Il fera plus en 1814.

Napoléon n'était pas l'empereur des mers. Il aurait voulu l'être. Le 27 avril 1800, le Consulat créait six préfectures maritimes, dont Brest et Lorient. Le 12 décembre 1801, le général Leclerc, premier mari de Pauline Bonaparte, sortait de Brest avec 24 vaisseaux et 23.000 hommes, pour aller faire le despote à Saint-Domingue, capturer Toussaint-Louverture et provoquer la révolte des nègres. Le 28 mai 1803, un arrêté organisait en France 100 compagnies de canonnières gardes-côtes. La Bretagne était à l'abri d'un coup de main. Mais

le blocus anglais l'asphyxait. Saint-Servan, devenu port militaire, avec des chantiers aménagés sur la grève de Solidor, envoya des frégates, des corvettes et des canonnières à Boulogne. Mais, en 1805, la flotte de Gantheaume fut embouteillée à Brest par Cornwallis, et tout espoir était perdu le 21 octobre, à Trafalgar, où le Châteaulinois Cosmao fut de ceux qui sauvèrent l'honneur. L'amiral Rosily, nommé au commandement de la flotte franco-espagnole à la place de Villeneuve, ne put, malgré sa hâte à traverser l'Espagne, arriver que le lendemain du désastre. Trois ans plus tard, assailli par des forces supérieures et dans l'impossibilité de manœuvrer, il capitulait à Cadix. Linois, pris par les Anglais en 1806, resta leur prisonnier huit ans. Ce furent pour la Bretagne maritime de dures années. Le sucre des Antilles n'arrivait plus à Nantes, qui eut cette douleur de voir des raffineries de sucre de betteraves s'installer à ses portes. L'industrie du tissage, qui avait repris, retomba en décadence, surtout quand la guerre d'Espagne lui eut fermé le marché espagnol. Une partie du grain récolté se perdait dans les greniers, faute de débouchés. C'est pour empêcher l'étouffement que l'Empereur veut faire creuser le canal de Nantes à Brest. Brest, où il a nommé préfet l'énergique Cafarelli, continue donc à l'intéresser, malgré sa prédilection pour Anvers. Les travaux commencèrent par l'Érdre, en 1806, et Napoléon put les voir, quand il vint en 1808 à Nantes. Pontivy, sur le canal à mi-distance des deux ports, devait être, au centre de la Bretagne, son chef-lieu commercial et stratégique. L'Empereur lui donna un tribunal, un lycée, des casernes, une prison, et ce fut Napoléonville. Le canal d'Ille-et-Rance, vieille pensée des États de Bretagne, reprise par

la Législative, devint d'autre part une réalité. Comme toujours en cas de détresse navale, les corsaires remplacèrent les escadres. Napoléon les encouragea. Il attribua la Légion d'honneur aux plus heureux capitaines, une solde aux grands blessés, une pension aux veuves. De 1803 à 1813, 157 corsaires malouins et servannais, montés par 9.400 officiers et matelots, prirent 170 navires anglais. C'est surtout dans les mers de Chine et de l'Inde que Surcouf accomplit ses exploits. Ils coûtèrent très cher aux Anglais, mais ils n'empêchèrent pas leur victoire finale.

La Bretagne, ranimée par le Consulat, n'eut sous l'Empire qu'une vie réduite. Impuissant à la rendre prospère, il ne lui demanda plus que des sujets et des soldats. Le commentaire des listes de notables rédigé en 1809 par le préfet Miollis montre que chacun a sa fiche. Les expressions « moral et attaché au gouvernement » y semblent inséparables. C'est d'ailleurs un fonctionnaire zélé et bienveillant. Sur un paysan de Lanriec, ancien maire, relevons cette note : « Glémarec est un de ces sujets distingués par infiniment de capacités naturelles qu'on rencontre parfois en ce département dans la classe des simples cultivateurs ». Par contre, certaines de ses circulaires sont très pessimistes. Il signale la rareté des écoles, celle des médecins, la foule des illettrés, des mendiants, des ivrognes, des scrofuleux, des estropiés. Et il s'en désole à cause de la conscription : car, dit-il, « aujourd'hui tous les citoyens naissent militaires ». Les rapports des intendants de l'autre siècle n'étaient pas si désespérants. Encore omet-il les méfaits des *Chauffeurs*, voleurs associés qui ravageaient les hameaux.

Un signe de vitalité : les écrivains bretons, les

études bretonnes. Loaisel de Tréogate, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle a deviné la mélancolie romantique, est un pourvoyeur des scènes parisiennes. Le Rennais Alexandre Duval en est un autre. Son drame *Edouard en Ecosse ou la nuit d'un Proscrit*, qui avait eu les honneurs de la suspension (1802), en avait fait un écrivain dangereux. L'attachement à la patrie bretonne inspire les amateurs d'archéologie et de pittoresque régional. L'Académie celtique, fondée à Paris en 1805, est en partie composée de Bretons. La *Galerie des mœurs, usages et coutumes des Bretons d'Armorique*, texte du Pont-l'Abbiste Mareschal, dessins du Quimpérois Perrin, paraît en 1808. La *Grammaire celto-bretonne* de Le Gonidec est de 1807.

En 1813, Moreau, qui avait combattu pour la France tant de coalitions, traversait l'Atlantique à l'appel des Alliés : un boulet français l'emportait à Dresde. L'année suivante, Chateaubriand se vengeait d'une longue contrainte en écrivant dans l'ombre son célèbre pamphlet, *De Buonaparte et des Bourbons*, qu'il publia le 5 avril, un mois avant l'entrée de Louis XVIII à Paris. Une fois de plus, la Bretagne républicaine et la Bretagne royaliste s'unissaient contre Napoléon. Mais la majorité des Bretons lui restait fidèle, comme au symbole de la patrie en danger. Les quatre départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan appartenaient à la 13<sup>e</sup> Division militaire. Le vieux Canclaux vint en qualité de commissaire extraordinaire dans ce pays où, quoique noble, il avait, en 93, bien conduit les affaires de la République. Le 4 janvier 1814, il était à Rennes. Le 9, il lançait une proclamation pour exciter le zèle des recrues : « N'êtes-vous plus là, brave nation bretonne ? » Si fait, elle était là.

prête à répondre à l'appel, bien plus docile qu'au temps de la levée en masse. Le 12, il envoie des estafettes aux préfets pour accélérer le départ des gardes nationales et la réquisition des chevaux. Lui-même il fait le tour des départements. Les côtes lui paraissent bien défendues, « garnies de places, hérissées de batteries ». A Brest, on construit cinq vaisseaux. Sauf dans le Morbihan, où il y a de 800 à 900 déserteurs, l'esprit est excellent. Dans le Finistère cinq conscrits en tout font défaut. « Ce département, note-t-il, quoique voisin des foyers d'insurrection, a toujours su se préserver de ce venin. » Ni déserteurs ni réfractaires dans les Côtes-du-Nord, « ce qui, selon lui, arrivera toujours quand le Breton croira être engagé pour rester dans son pays ». Par contre, il se plaint de la pauvre mine des hommes et des chevaux. Autour de Nantes, compris dans la 12<sup>e</sup> Division, la révolte, au contraire, grondait. Les Anglais cherchaient des points de débarquement ; il y eut à Chateaubriant une émeute, un appel en faveur de Louis XVIII, un pillage du magasin d'armes de la gendarmerie. Au Sénat, Lanjuinais demandait la déchéance de l'Empereur. Et ce fut le départ pour l'île d'Elbe.

Aussitôt après le retour, toute la Bretagne patriote se retrouva derrière Napoléon. On revit à Rennes et à Nantes des scènes de 1789. La colère contre certains nobles, les craintes des acquéreurs de biens nationaux, le projet d'un monument aux victimes de Quiberon, l'anoblissement de la famille Cadoudal, etc., y furent sans doute pour quelque chose. Dans une adresse nantaise aux Rennais, se trouvaient ces mots explicites : « Napoléon vient nous réintégrer dans nos droits. Déjà sa présence a consolidé les propriétés. » Mais de hauts sentiments

se mêlaient à ces pensées d'intérêt. A Rennes, le 23 avril 1815, habitants et Nantais réunis, bientôt rejoints par des Vannetais, rédigèrent un *Pacte fédératif* renouvelé du serment de Pontivy en 1790, et le proposèrent aux cinq départements. La Fédération bretonne comportait, comme en 1790, des obligations militaires; comme en 1791, elle servit de modèle à toute la France : « Aussi grands que nos frères de Bretagne, écrivirent les Bourguignons, fédérons-nous, assurons-nous la paix intérieure, et jurons encore aujourd'hui de vaincre ou mourir pour la patrie. » Fouché montra le texte de Rennes à Napoléon, qui dit : « Ce n'est pas bon pour moi, mais c'est bon pour la France. » Le ci-devant marquis Le Mintier de Léhélec, conseiller municipal de Vannes, remit à la mairie de sa ville 150.000 francs pour l'équipement et la solde du premier bataillon de fédérés. Il y eut toutefois des mouvements insurrectionnels près de Vannes même, ainsi qu'autour de Gourin, Loudéac, Saint-Brieuc, Dinan, Fougères. Sol de Grisolles, à la tête de 2.500 révoltés, se rendit maître de Questembert, Josselin, Ploërmel, Malestroit, Redon. Le général baron Bigarré, un Bellilois, le battit le 21 juin à Auray. Les fédérés de Quimper et de Brest capturèrent une bande qui avait occupé Carhaix. Le général Travot, comme en 1795, partit de Nantes et fit la police des environs. Mais déjà l'Empire s'écroulait à Waterloo, où le Nantais Cambronne, avec la garde, héroïsaient la défaite. Ce ne fut pas la dernière bataille : le 1<sup>er</sup> juillet 1815, à Roquencourt, dans la Seine-et-Oise, le marquis de Rosnyvinen de Piré, ancien émigré, général de l'armée impériale, gouverneur des Tuileries, sabrait ou capturait jusqu'au dernier homme les deux régiments de Brandebourg et de Poméranie.

## XVIII

## LA BRETAGNE CONTEMPORAINE

*Sous la Restauration: Chateaubriand, Lamennais, M<sup>r</sup> de Quélen. — Après la Révolution de Juillet: la duchesse de Berry. — La II<sup>e</sup> République. — Stagnation politique et économique jusqu'en 1851. — Activité spirituelle: la Bretagne romantique. — Sous le second Empire. — La guerre de 70. — Les partis sous la III<sup>e</sup> République. — La vie économique. — Art et Tourisme. — La vie intellectuelle. — La guerre. — Régionalisme et Séparatisme. — Le nivellement. — Prospérité économique. — Natalité et santé.*

On pourrait arrêter ici l'histoire politique de la Bretagne. On pourrait même l'arrêter à 1790, sans la Chouannerie, qui eut en 1815 un réveil bref. Désormais la vie bretonne serait toute fondue dans la vie française, si la politique faisait seule la personnalité d'un pays.

Le retour des Bourbons produisit en Bretagne les changements qu'on pouvait attendre. De Paris, Fouché donnait l'exemple de l'adaptation en épousant une Castellane et en devenant — pas pour longtemps — ministre de Louis XVIII. Dans sa ville de Nantes règne la Terreur blanche, et Carville de Nantes rappelle Carrier. Tandis qu'Aimé de Boisdailiac rappelle Carrier. Tandis qu'Aimé de Boisguy est fait maréchal de camp, et Lenepvou de Carfort major général, Travot est conduit devant la cour prévôtale de Rennes et condamné à mort. « La clémence même, s'indignait le réquisitoire,

fut un de ses moyens de succès! » Le roi commua la peine en une détention de vingt ans, réduite effectivement à quatre. Cambronne, jugé à Paris, fut par miracle acquitté. Piré fut sauvé de la mort par le tsar Alexandre. Lanjuinais resta pair de France; mais Defermon fut exilé et resta quatre ans à Harlem; Guezno, qui avait vécu en solitaire pendant quinze ans, expia par quinze autres années de proscription, à Alost, le crime de régicide. On destitua des grands et des petits : Blin, directeur des Postes, et son compatriote Dubois, simple professeur à Guérande : il était de ceux qui s'étaient armés contre les insurgés de 1815. C'est ce Dubois qui, neuf ans plus tard, fondait *le Globe*.

La Bretagne accepta sans trop se forcer l'ordre nouveau. Les municipalités tour à tour girondines, jacobines, impérialistes, se firent doucement légitimistes, arborèrent le drapeau blanc, fêtèrent le 25 août la Saint-Louis, commémorèrent le 21 janvier « le meilleur et le plus infortuné des souverains », applaudirent au sacre en 1825 et n'eurent d'ailleurs aucune activité politique, du moins celles des petites villes et villages, restant des années entières sans délibérer. Le préfet, création consulaire, servit la royauté en réglant tout dans les communes. Les départements demeurèrent, la province ne fut point rétablie. Il y eut, çà et là, quelques demandes de révision territoriale : Carhaix, en 1818, voulut remplacer Châteaulin comme sous-préfecture et proposa le rattachement au Finistère de Gourin, Maël et Callac. Le duc d'Angoulême vint en Bretagne et y fut décemment accueilli.

Cependant la tradition républicaine y était trop forte pour ne point se manifester, au moins dans les principales villes. La Charbonnerie s'y propage. L'association des *Chevaliers de la liberté*, dont le

foyer était Saumur, y recrute des adhérents. Le « fanatisme républicain » est signalé à Nantes, Rennes, Pontivy, Brest, Quimper, surtout dans la magistrature et l'armée. Au 13<sup>e</sup> de ligne, à Nantes, on conspire contre le général Despinois. Arrêtés, les conspirateurs sont acquittés, faute de preuves. Un journal se fonde, qui s'intitule *l'Ami de la Charte*. A Rennes, à une revue, le commandant criant : « Vive le roi! », les étudiants crient : « Vive la Charte! » et reçoivent les compliments des étudiants de Grenoble, Toulouse, Caen, Poitiers. Les députés de droite Corbière et Bellart sont insultés, l'un à Rennes, l'autre à Brest.

Ces incidents semblent à peine impressionner l'opinion, soit officielle, soit publique. Ce qui prévaut, c'est l'idée d'une Bretagne vouée à la défense du trône et de l'autel, figée dans une fidélité têtue et sentimentale au passé. C'est cette Bretagne chevaleresque et croyante que veulent symboliser l'obélisque de Mi-Voie, érigé en 1823 au lieu où complotèrent les Trente, et le monument d'Auray, construit de 1823 à 1829 à la mémoire des prisonniers de Quiberon. Il y a, en plus du souvenir de la Chouannerie, bien de la littérature dans cette conception, mais certains actes sont pour l'autoriser. A la Chambre, Duplessis-Grenédan, député d'Ille-et-Vilaine, le même qui, en 1789, renonçait solennellement à ses privilèges de classe, est pour la restitution de leurs anciennes terres aux émigrés. D'autre part, les prêtres bretons ne sont plus ce qu'ils étaient quand ils rédigeaient les Cahiers de doléances. La persécution des réfractaires a porté ses fruits. Des missions, comme au temps de Michel Nobletz et du P. Maunoir, parcourent la Bretagne. La Société des *Frères de l'Instruction chrétienne* se fonde à Ploërmel. Notons que, si Nantes

reste dans la circonscription ecclésiastique de Tours, les quatre autres départements obtiennent enfin une métropole bretonne, qui n'est pas Dol, mais Rennes.

Trois hommes incarnent alors éminemment la Bretagne : Chateaubriand, Lamennais et l'archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> de Quélen. L'auteur du *Génie du christianisme* est de ceux qui veillent avec zèle et chagrin sur la santé du vieux régime restauré, sur son intégrité, sa pureté, son prestige. Ministre de France à Berlin, puis à Londres, c'est lui qui, comme ministre des Affaires étrangères, fait décider en 1823 l'expédition d'Espagne en faveur des Bourbons.

Lamennais, malouin comme lui, n'a été ordonné prêtre qu'à trente-quatre ans. Il avait longuement hésité : son parti pris, il s'y dévoue avec toute son intransigeance et sa fougue. L'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qu'il publie à partir de 1817, est un appel passionné en faveur d'une théocratie antiprotestante, antiphilosophique, anticoncordataire.

M<sup>sr</sup> de Quélen était né à Paris, mais de sang cornouaillais et trégorrois. Choisi en 1814 pour faire l'oraison funèbre de Louis XVI, en 1820 pour faire celle du duc de Berry, il devient archevêque de Paris en 1821 et sacre Charles X à Reims en 1825. Pair de France, il est le vivant symbole de la foi catholique unie à la foi monarchique.

Mais l'esprit breton est rarement d'une seule venue. Il est coutumier des contrastes imprévus, des voltes brusques. M<sup>sr</sup> de Quélen lui-même, personnage officiel, caractère mesuré, cause la surprise de se proposer, un peu avant d'être nommé archevêque, pour aller à Sainte-Hélène, où l'Usurpateur réclamait un prêtre français. Chateaubriand, brutalement révoqué le 6 juin 1824, pour avoir trop

déconcerté le président du Conseil, entre aux *Débats*, où il mène ainsi qu'à la tribune le combat libéral contre les ultras dont il était jusqu'alors. En 1825 il s'élève — avec M<sup>sr</sup> de Quélen — contre la loi sur le sacrilège, qui est votée. En 1826, quand Peyronnet dépose son projet de loi sur la Presse, il fait tirer à 300.000 exemplaires sa protestation des *Débats* contre cette « loi vandale » que Keratry, député du Finistère, appelle « une loi de déception et de ruse », et Lamennais « un monument peut-être unique d'hypocrisie et de tyrannie ». Aussi bien, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* commençait à se faire redouter des tenants de sa propre cause. Champion de l'autorité comme Chateaubriand, il est comme lui un indépendant.

Chateaubriand s'était prononcé pour l'honneur national, peut-être aussi pour des intérêts bretons, pour sa propre tradition de famille, en combattant avec Kergorlay l'abandon définitif de Saint-Domingue (1825). Il s'était montré l'un des premiers et des plus résolus philhellènes. Le relèvement de notre marine sous la Restauration est un fait qui intéresse la Bretagne. L'École navale est installée à Brest en 1829. Lorient, après vingt-cinq années de décadence, prend comme arsenal une valeur nouvelle. On y crée une cale couverte, des bassins de carénage, une fonderie, des forges ; il devient le premier port français de construction. Après la bataille de Navarin, il fallut nettoyer de pirates les mers qu'on venait d'affranchir. C'est au cours de cette opération que l'enseigne lorientais Bisson, attaqué sur le brick *Panayoti*, avec 16 Français, par 140 Grecs, fit sauter son navire à Stampalia, l'une des Sporades (4 novembre 1827). Le pilote Trémintin, de l'île de Batz, sauvé de l'explosion, fut décoré le 9 mars suivant par Charles X.



En 1828, Chateaubriand est nommé ambassadeur à Rome par le ministère libéral Martignac, où son compatriote le marquis de la Ferronnays a le portefeuille des Affaires étrangères. Mais le ministère Polignac, ultra-royaliste, se constitue en 1829, et Chateaubriand démissionne. Sur l'initiative du député des Côtes-du-Nord Beslay, se fonde contre le ministère de combat une *Association bretonne* ayant pour objet d'indemniser ceux qui seraient poursuivis en Bretagne au cas où ils refuseraient le paiement d'un impôt non voté par les Chambres. C'était exactement la vieille tactique d'opposition des Etats et du Parlement de Bretagne, et, comme s'il en avait conscience, Beslay écrivait, dans le manifeste que reproduisirent le lendemain la plupart des journaux : « Si la Bretagne a pu trouver dans ces garanties » — celles de la Charte — « la compensation de celles que lui assurait son contrat d'union à la France » etc. Donc, après trente ans d'intime fusion avec la nation une et indivisible, le souvenir des privilèges provinciaux restait opérant. L'Association bretonne fut aussitôt prise comme modèle par toute la France libérale, comme en 1790 et en 1815 la Fédération bretonne par la France patriote. Et la menace de cette grève des contribuables fut une des grandes alarmes du gouvernement condamné.

Quand la nouvelle de la révolution de juillet arriva, le 30, à Nantes, elle y provoqua une émeute où périt une dizaine d'insurgés. Le général Despinnois, très impopulaire, put s'enfuir. A Paris, Chateaubriand, porté en triomphe le même jour pour avoir défendu la liberté de la Presse, résigna le 7 août son titre et sa pension de pair, fidèle sans illusion aux Bourbons. L'autre grande voix bretonne, Lamennais, allait prêcher l'union de

l'Eglise et du Peuple dans le journal *l'Avenir*, dont le premier numéro est du 16 août 1830. Séparation de l'Eglise et de l'Etat, indépendance spirituelle du clergé, liberté de la Presse et de l'Enseignement, tel est l'essentiel de son programme. Une filiale de *l'Avenir* parut en 1831 à Nantes sous un autre titre, *l'Union*. L'apostolat de Lamennais est une entreprise presque traditionnelle en Bretagne pour rendre le catholicisme populaire. Sans être uniquement breton, il rappelle l'effort organisateur des Saints au VI<sup>e</sup> siècle, les missions du XVII<sup>e</sup>, l'esprit des recteurs en 1789. Et l'indépendance d'Abélard semble revivre en Lamennais. Quoique *l'Avenir* n'ait jamais eu un fort tirage, il ne fut pas sans action sur les masses. Mais, condamné par les évêques, puis, le 10 septembre 1832, par le pape, « M. Féli » quitta Paris et alla en Bretagne, dans sa maison de la Chênaie, près de Hédé, bientôt rejoint par un petit groupe de fidèles dont le plus touché fut Maurice de Guérin. Le 14 février 1831, une émeute parisienne s'était produite contre l'un de ses principaux adversaires, M<sup>re</sup> de Quélen : le palais archiépiscopal fut assailli et pillé, sans que le gouvernement y mit grand obstacle. Par contre, il intervint activement dans les troubles que provoqua ou voulut provoquer en Bretagne Marie-Caroline de Naples, duchesse de Berry. Romanesque, elle croyait encore aux chouans (*les Chouans* de Balzac sont de l'année précédente), à la vitalité du légitimisme breton. Elle arriva déguisée en Vendée, parcourut en costume d'amazone, comme les belles amies de la Rouërie et de Charette, les chemins du pays nantais, invoqua sainte Anne, mère des Bretons. Au Nord de la Loire, les trapnistes de la Meilleraye s'entremirent en sa faveur. Près de Chateaubriant, Achille Guibourg, grand

admirateur de la duchesse, souleva pour elle quelques paysans. La Trappe de la Meilleraye fut dissoute. Quelques insurgés se firent tuer. Réfugiée à Nantes, avec Guibourg, elle s'y tint cachée, jusqu'à ce que le Juif Deutz les eût livrés l'un et l'autre. Chateaubriand, impliqué dans le complot, fut arrêté le 20 juin à Paris.

Aucun événement d'importance ne signala plus la vie bretonne sous ce règne bourgeois. Le cens électoral — 200 francs — retranchait de l'action politique, dans un pays de petite fortune comme la Bretagne, la grande majorité des citoyens. En 1840, quand la question de la réforme électorale fut posée à la Chambre, sans aboutir à l'élargissement demandé, un banquet de protestation eut lieu à Nantes. En 1847, quand le Lorientais Jules Simon se présenta comme candidat à Lannion, il n'y trouva que 300 électeurs qu'il lui fallut visiter un à un, battant à cheval la campagne environnante, pour échouer au scrutin faute de deux voix. Dans le peuple, malgré les réels efforts de la Restauration en faveur de l'enseignement dit mutuel, l'ignorance se joignait à l'indigence pour diminuer le sens de la vie publique. Renan et Jules Simon nous ont dit ce qu'était alors un collège en Bretagne. En somme, les études y étaient bonnes, mais l'instruction primaire restait négligée. Dans beaucoup de villages, elle est donnée par le curé, tel celui d'Arzano qui instruisit Brizeux. Quand Mathieu Guezno revint enfin à Audierne, il constata que 300 enfants n'y recevaient aucune instruction, faute d'instituteurs. Sur 66.000 enfants d'âge scolaire, les écoles finistériennes, en 1830, n'en instruisaient que 5.600. Guizot ne put remédier que très imparfaitement à une telle carence, par sa réforme de 1833.

Faut-il signaler une protestation nantaise à la Chambre contre le droit de visite exercé par des croiseurs français et surtout anglais, en vertu des conventions de 1833 et 1842, sur les navires suspects de faire la traite? ou les petites émeutes de Rennes, en 1846 et en 1847, au sujet de la circulation des denrées, après deux mauvaises récoltes? Beaucoup plus agricole qu'ouvrier, le pays breton se prêtait mal à la propagande socialiste, si active ailleurs. Chose remarquable, les dernières pages des *Mémoires d'outre-Tombe* nous montrent un Chateaubriand tout près de se convertir à la démocratie, prophétisant la diffusion de l'instruction, l'émancipation par la science et les grandes découvertes, le régime de l'égalité. Dans les dernières années de sa vie, il ne se mêle plus aux luttes des partis : à peine tient-il encore un drapeau, avec plus de fidélité que de foi. Lamennais, au contraire, ne cesse de combattre, armé de son mysticisme révolutionnaire. Les *Paroles d'un croyant*, le *Livre du Peuple* sont des œuvres de militant. Il a ainsi contribué à la chute de la Monarchie de juillet, que soutint au contraire le directeur du *Globe*, devenu en 1840 directeur de l'École normale, — Dubois « de la gloire inférieure », comme l'appelait un homme d'esprit, — et que tenta de défendre, en février 1848, le général nantais Lamoricière, sans aboutir à d'autre résultat qu'à se faire capturer par l'émeute.

La proclamation de la République secoua un instant la torpeur bretonne. A Pontivy la ville bleue, la cavalerie et la garde nationale fraternisèrent comme aux beaux jours de la Révolution. L'histoire se répète : un vieil enthousiasme se sentit rajeunir à Rennes, Dinan, Saint-Brieuc, Morlaix, etc. Des arbres de la Liberté se dressèrent sur les places.

D'ailleurs, nul désordre. Fait notable, le Clergé et la Noblesse, hostiles à la branche d'Orléans, accueillent volontiers le régime, espérant s'y faire leur place. La loi électorale de 48 établit le suffrage universel. Même amendée par celle de 49, elle va rendre aux provinces, dans une nation très centralisée, une puissance perdue depuis cinquante ans au moins. Au scrutin d'avril 1848, les légitimistes remportèrent en Bretagne quelques succès, ce qui prouva la justesse de leurs calculs : dans les campagnes où ils faisaient figure de chefs, on votait selon leurs instructions. Ils eurent pour eux Vitré, Montfort, Ploërmel, la région nantaise. Mais la plupart des villes ont des majorités républicaines. Sur six journaux, deux seulement, *la Bretagne*, de Vannes, et *l'Hermine*, de Nantes, sont monarchistes. A Nantes, *le National de l'Ouest* est d'un républicanisme modéré. Mais le mouvement ouvrier se propage aussi à cette grande ville. Elle a comme Paris des ateliers nationaux, qu'on y appelle les chantiers. Ailleurs, le socialisme est mal vu. A Lesneven, le général le Flô, un enfant du pays, le dénonce avec une rudesse toute militaire. Des Bretons de la garde nationale prirent le chemin de Paris, où sévissait l'insurrection ouvrière, comme leurs pères avaient fait en 1793. Ils n'allèrent pas jusqu'au bout, ayant appris en route la répression. Cavaignac, qui l'avait menée, eut pour cette raison beaucoup de voix bourgeoises en Bretagne, quand il se présenta à la présidence, le 10 décembre 1848. Il y obtint aussi beaucoup de voix paysannes, surtout dans le Morbihan, grâce aux prêtres et aux nobles qui comptaient sur lui. Le comte de Chambord croyait, comme autrefois sa mère, que la Bretagne était prête à se soulever en sa faveur. Le duc des Cars lui parlait de 200.000 Bretons.

Falloux alla à Venise, en 1851, le détromper. La stagnation politique de la Bretagne, jusqu'à ces événements, s'est accompagnée d'une stagnation économique. Ou du moins les progrès, à cet égard, furent-ils très lents dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Lorient avait sa Chambre de commerce depuis 1807 ; Saint-Brieuc eut la sienne en 1819, Morlaix en 1833. La Banque de Nantes fut une des trois banques départementales créées en 1818. Son capital initial était de 600.000 francs. Mais le public se méfiait du papier-monnaie : elle ne commença à prospérer qu'à partir de 1830. La crise de mévente qui alarma l'Angleterre en 1826 et 1827, toucha Nantes, parmi d'autres villes françaises. L'abolition de la traite en 1815, l'abandon de Saint-Domingue en 1825, la disparition effective de la Course — officiellement supprimée en 1856, au Congrès de Paris, — ne furent pas sans bouleverser l'économie de la ville la plus commerçante de toute la Bretagne. Mais l'élasticité nantaise a toujours été remarquable. Le sucre des Antilles ne venant plus aussi abondamment, Nantes étendit son trafic avec Bourbon. Ses quatre raffineries de 1815 sont devenues quinze en 1840. Elle recevait en 1788 17.500 tonnes de sucre : elle en reçoit 20.000 en 1847. Le mouvement du port, de 269.000 tonnes en 1829, est de 307.000 en 1839. Et l'industrie se développe, se renouvelle : celle du noir animal à partir de 1820, celle des conserves alimentaires, procédé Colin, à partir de 1828 ; celle de la savonnerie, celle des cotonnades, et, en aval, à Indret, la métallurgie. Un premier bateau à vapeur, la *Loire*, circule en 1822 entre Nantes et Paimboeuf.

La plupart des autres ports sont peu actifs. Une Bretagne sans négriers ni corsaires, sans rencon-

tres avec les vaisseaux anglais, était une anomalie. Jusqu'aux expéditions de Navarin et d'Alger, elle ne connaît qu'une paix morne. Au point de vue agricole, elle piétine. Les années 1816 et 1817, furent très mauvaises pour le seigle et le sarrasin. En 1822, les députés du Finistère signalent le « déperissement de l'agriculture et de l'industrie » dans leur département. On ne défriche pas. Un acte de 1679 attribuait au manoir de Kerminihy en Elliant 86 journaux de garennes sur 160 composant le domaine proche : en 1840, ces 86 journaux sont toujours incultes. Même système routinier de rotation des cultures, avec jachère de six à dix ans. En 1803 il y avait 132.000 hectares de friches en Loire-Inférieure : il y en a 129.000 en 1840. L'élevage est timidement encouragé : le haras de Lamballe, fondé en 1826, supprimé en 1834, est restauré en 1842.

Les routes ont été peu augmentées, peu améliorées. Les Messageries, qui ont remplacé en 1809 la régie de 1797, mettent quatre jours à franchir la distance Paris-Nantes ou Paris-Rennes. La malle-poste est plus rapide : 87 heures pour aller de Paris à Brest en 1816, 62 seulement en 1830. Mais elle est coûteuse. Le canal de Nantes à Brest, commencé en 1806, n'est achevé qu'en 1842. Le programme ferroviaire de 1837 prévoyait une ligne Paris-Nantes. Mais il n'est adopté qu'en 1842, et Nantes n'a le rail qu'en 1845.

Dans l'ensemble, nous voyons un pays stationnaire, et qui s'accommode d'une vie réduite, hors du siècle.

Bretagne, ne sois pas un peuple de marchands, s'écrie Brizeux. Mais ceci est la contre-partie de l'ambition la plus noble. Détachée des biens vul-

gaires, la Bretagne se recueille, rêve, étudie autant qu'elle le peut. Elle a un grand savant, le Quimpérois Laënnec. En 1819 il publie son *Traité de l'Auscultation médiate*. Cette date est au moins aussi importante dans l'histoire de la médecine que 1820, date des *Méditations* de Lamartine, dans l'histoire de la poésie. Il est à noter que le plus vif contradicteur de Laënnec fut le Malouin Broussais, un grand médecin lui aussi, mais qui s'inspira en l'occurrence de raisons politiques plus que scientifiques : il était de tradition jacobine, Laënnec avait de la dévotion.

Quant à la littérature, la Bretagne s'y fait une place telle, qu'on a pu parler d'hégémonie. Un critique qui n'était pas breton, Pierre Lasserre, après avoir constaté, en simplifiant un peu les choses, qu'elle n'avait point aux siècles classiques d'« expression propre », continue ainsi : « Mais soudain, quel changement ! Le xix<sup>e</sup> siècle approche ou commence, et voici que, dans un espace de moins de soixante années, elle nous donne coup sur coup Chateaubriand, Lamennais, Renan, trois hommes en qui toute la pensée de ce siècle a tenu, trois hommes, trois œuvres d'une importance, d'une influence telles, que je n'hésite pas, pour en donner la mesure, à me servir de l'hyperbole suivante : supposons que, de tous nos auteurs célèbres depuis cent ans, on fit deux groupes, l'un ne comprenant que ces trois Bretons, l'autre formé de tout le reste, et que l'on nous mit dans l'obligation d'ignorer l'un des deux, à notre choix, lequel vaudrait-il mieux que nous choisissions, je ne dis pas pour le plaisir de la lecture ou pour l'instruction générale de notre esprit, mais pour la connaissance de tous les mou-

1. *La Jeunesse d'Ernest Renan*, 1925.

vements d'idées poétiques, philosophiques, politiques, religieuses, propres à ce siècle, l'un des plus agités de l'*Histoire*? Le groupe breton, sans aucun doute ».

Il est très vrai que l'esprit breton a, par Chateaubriand et Lamennais, largement alimenté le romantisme, et que chez Renan on a pris, lui-même a pu prendre pour du germanisme ce qui était d'abord du celtisme. Mais, quelle que soit dans leur œuvre la part de l'origine bretonne, cette œuvre échappe à la Bretagne par son ampleur même, par sa portée, par son rayonnement. Quant à certains écrivains mineurs tels que le Lorientais Auguste Le Bras, la Nantaise Elisa Mercœur, morts trop jeunes l'un et l'autre pour avoir donné leur mesure, et le Rennais Hippolyte Lucas, c'est surtout par le lieu de leur naissance qu'ils appartiennent à leur province. Bien différent est le cas d'Auguste Brizeux et d'Emile Souvestre. L'auteur de *Marie* (1832) et celui des *Derniers Bretons* (1836), l'un Lorientais, le second Morlaisien, se sont résolument voués à la défense et illustration de la Bretagne, et l'on ne peut dire sans injustice qu'ils aient manqué de succès ni de talent. Autour d'eux, dans le domaine de la linguistique, de l'archéologie, de l'histoire et du folk-lore, se produit une poussée d'une puissance et d'une hardiesse toutes nouvelles. Jamais encore, du temps de son indépendance ou de son unité provinciale, la Bretagne n'avait aussi hautement affirmé sa personnalité spirituelle. C'est l'époque où se fondent le *Lycée armoricain*, la *Revue de l'Ouest* et la Société Polymathique de Vannes. Le *Dictionnaire celto-breton* de Le Gonidec est de 1821. La science des antiquités armoricaines recrute des amateurs passionnés, surtout dans le monde de la noblesse, tels que l'imaginatif Miorcec de Ker-

danet, le comte de Penhouët et le chevalier de Fréminville. Le jeune Le Huérou, romantique professeur qui finira, comme Auguste Le Bras, par un suicide, publie ses *Origines celtiques*; Aurélien de Courson, son *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles Britanniques*; Pitre-Chevalier, *La Bretagne ancienne et moderne*<sup>1</sup>. Un vif sentiment de la fraternité celtique s'affirmait en 1838 au pays de Galles à l'*eisteddfod* ou assemblée solennelle d'Abergavenny, que Lamartine célébra en des vers vibrants. Il est aujourd'hui reconnu que la part de l'hypothèse et du mirage fut large chez beaucoup de celtisants de cette époque. Le type même du truquage littéraire nous est offert par le *Barzaz-Breiz* (1839), du vicomte Hersart de la Villemarqué, qui se donnait pour de l'authentique poésie populaire, comme jadis en Ecosse l'*Ossian* de Mac-Pherson. Comme Mac-Pherson, La Villemarqué est un authentique poète, et l'on comprend que George Sand, après avoir lu la *gwerz* de *Leis-Breiz*, l'ait trouvée plus belle que l'*Iliade*. Mais il fallait toute la complaisance et l'illusion romantiques pour attribuer au ix<sup>e</sup> siècle armoricain un poème dont l'original, intitulé *Les Aubrays*, est du xvii<sup>e</sup>, et que l'auteur du *Barzaz* a audacieusement transformé, démarqué, vieilli, avec la collaboration de deux prêtres plus entendus en langue bretonne, les abbés Henry et Guéguen. L'œuvre célèbre de La Villemarqué, significative entre toutes, est le produit d'une belle imagination personnelle, d'un enthousiasme alors général pour la poésie réputée primitive, et d'un patriotisme péninsulaire qui ne regarde pas trop aux détails.

1. Daru, qui n'était pas breton, publia son *Histoire de Bretagne* en 1826.

Or, c'est à cette époque également que la littérature française paraît découvrir la Bretagne. Balzac vient à Fougères chercher la documentation des *Chouans*, comme plus tard à Guérande il trouvera celle de *Béatrix*. En août 1831 Michelet fait rapidement le tour de la côte, le temps de prendre quelques notes pour le *Tableau* qu'il publiera en 1833. En 1832 Maurice de Guérin est avec Lamennais à la Chénaie, avec Hippolyte de La Morvonnais au Guildo, où il découvre la mer. En 1834 Victor Hugo poursuit jusqu'à Brest la belle Fougèraise Juliette Drouet et revoit avec elle la Bretagne en 1836. George Sand s'y promène en 1835, Stendhal en 1837. Mérimée, nommé en 1834 inspecteur des monuments historiques, vient inspecter l'année suivante les monuments bretons, qu'à vrai dire il n'aime guère. Le naturaliste Quatrefages est en 1843 à Bréhat, dont il publie une description très sincère dans la *Revue des Deux Mondes*. En 1847, Flaubert, avec Maxime du Camp, vient demander à la Bretagne de l'air, du vent, des émotions panthéistiques et du pittoresque local. Plusieurs de ces voyageurs illustres apportent dans leur visite des préjugés qui faussent leur observation. Mais l'exemple est donné, et la Bretagne va devenir terre de tourisme.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, s'il valut l'exil au républicain Le Flô et au royaliste Lamoricière, ne provoqua aucun trouble notable dans leur pays. Le plébiscite du 21 novembre 1852 rencontra de nombreuses abstentions dans le Morbihan, toujours légitimiste. Deux ans plus tard, à Paris, les obsèques de Lamennais étaient l'occasion d'une manifestation républicaine. Aux élections de 1857, Lorient et la partie bretonnante des Côtes-du-Nord donnaient également des gages au parti de la

République. Beaucoup de nobles, qui auraient pu prendre part à l'administration des communes, s'isolent, restent oisifs et passifs, pour obéir à l'ordre du comte de Chambord, qui était de refuser tout concours à l'Empire. L'Empire cependant devint brusquement populaire en Bretagne, quand l'empereur et l'impératrice s'y rendirent en 1858. A Brest, à Quimper, où elle se montra au couple impérial dans ses costumes locaux, avec ses binious, partout la Bretagne répondit par une confiance entière à la courtoisie qu'on lui témoignait. Du coup elle obtint son archevêché.

Mais en 1860, quand la question romaine oppose l'Empire et la Papauté, le journal *la Bretagne* se fait interdire pour avoir publié la lettre de trois députés catholiques auxquels Napoléon III n'avait pas voulu donner audience. Et c'est le Breton Lamoricière, l'un des adversaires de l'empereur, qui va commander à Rome l'armée du Saint-Père, où tant de zouaves pontificaux étaient bretons. Les *Conférences de l'Ouest*, œuvre de propagande catholique, sont suspendues : suspendu également, d'ailleurs, le cours de Renan au Collège de France sur la vie de Jésus.

Aux élections de 1863, l'opposition triomphe à Nantes avec 10.000 voix contre 6.000; à Brest, avec 5.700 contre 1.300. Le républicain Glais-Bizoin, de Quintin, est élu dans les Côtes-du-Nord. Le *Phare de la Loire* est un des rares journaux de province à tendances nettement républicaines. Aux élections de 1869, l'opposition libérale est encore victorieuse à Nantes et à Brest, qui élit Keratry, ancien officier, ancien aide de camp de Bazaine au Mexique. Un Breton, le marquis de Talhouët, figure dans le ministère Emile Ollivier. Au plébiscite de 1870, la Bretagne, ralliée cette

fois à l'Empire par son clergé, lui donne 530.000 *oui* contre 48.000 *non*. Minorité faible en apparence, avec laquelle il faut cependant compter. Elle s'est recrutée surtout dans les villes, les plus peuplées, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Lorient, Brest, Quimper. Elle comprend aussi, notamment dans le Vannetais, des légitimistes intransigeants. Comme en 1814, l'Empire, encore puissant à la veille de la chute, voit se dessiner en Bretagne les deux pinces de la tenaille, l'une républicaine et l'autre royaliste.

Il méritait à plus d'un titre la reconnaissance bretonne. Il avait contribué à ranimer dans la péninsule des forces de production endormies. On y défriche sérieusement, entre 1852 et 1870. Les plantes fourragères, trèfle, betterave, y sont largement cultivées. En 1856 la *Compagnie des Polders de l'Ouest* entreprend la récupération de milliers d'hectares sur la baie du Mont Saint-Michel et sur le lit mal fixé du Couësnon : l'île sainte y a perdu de sa solitude, mais la richesse des Marais de Dol s'en est accrue. Brest obtient sa Chambre de Commerce en 1851, Rennes en 1858, Fougères en 1870. Les travaux du port marchand de Brest sont commencés en 1859, et ceux de la ligne Paris-Brest suivent aussitôt. Rennes devient un centre ferroviaire et industriel important. Le bassin de Saint-Nazaire est achevé en 1857. Les forges d'Hennebont s'ouvrent en 1863. La concession des mines de Trémuson est accordée en 1865. La décadence de certains ports terre-neuviens, tels que Le Légué, qui armait 29 bateaux en 1845 et qui n'en aura plus que 13 en 1875, est compensée d'un côté par le développement de l'ostréiculture, d'un autre par celui de l'industrie sardinière. La première *friture* de sardines, appliquant à la conservation du poisson

dans l'huile de nouveaux procédés de stérilisation, est fondée à Douarnenez en 1854. Grâce à cet exemple, les petits ports sardiniens doublent et triplent en une quinzaine d'années leur population. Des ports nouveaux sont aménagés, des industries et activités connexes s'exercent. De Camaret aux Sables, c'est une chaude coulée de vie. D'une façon générale, la population a considérablement augmenté. A la fin de l'Empire, il y a 112.000 habitants à Nantes, 49.000 à Rennes, 80.000 à Brest, 38.000 à Lorient; en 1872, 2.950.000 dans l'ensemble des cinq départements.

L'Empire capitule à Sedan, où l'épisode des dernières cartouches, dans une maison de Bazeilles, eut pour acteurs les « marsouins » du capitaine Lambert, compatriote de La Tour d'Auvergne. La Révolution du 4 septembre plaça au premier plan des Bretons, et d'abord Keratry, qui la facilita en mettant le Corps législatif à la discrétion de la garde nationale, et qui reçut la préfecture de police; Glais-Bizoin, qui prononça la dissolution des Chambres; Le Flô, qui fut ministre de la Guerre; Trochu, qui avait le gouvernement de Paris depuis le 16 août, et qui présida le gouvernement de la Défense Nationale. Auteur d'un livre retentissant, *l'Armée française en 1867*, où il critiquait la mauvaise méthode de mobilisation, la mauvaise intendance, — et les événements ne lui donnaient que trop raison —, ce Bellilois était un général réputé, mais l'homme le moins fait pour les cas extrêmes, le militaire le plus défiant à l'égard des masses armées. Il fit venir à Paris des marins et des mobiles bretons, et bien lui en prit : ce furent des mobiles d'Ille-et-Vilaine, introduits en hâte par un passage souterrain, qui délivrèrent, un jour, à l'Hôtel de Ville, le gouvernement prisonnier de

l'émeute. Les troupes bretonnes se distinguèrent vainement à Châtillon, au Bourget, à Buzenval, de même qu'à Patay et à Châteaudun. Keratry, qui s'entendait mal avec Trochu, démissionna, alla former une armée en Bretagne : Gambetta lui confiait cette mission. De Nantes, il fit appel à tous les Bretons. L'appel fut entendu. Le camp de concentration et d'instruction de Conlie, dans la Sarthe, reçut d'octobre à fin décembre 80.000 d'entre eux. Le général Le Bouëdec commandait le camp. Mais les armes ne venaient pas. Les recrues s'exerçaient au bâton, dans une boue épaisse, mal protégées contre un automne rigoureux. Il fallut en renvoyer le plus grand nombre, hâves, fiévreux et faméliques, dans les dépôts des cinq départements. Quelques mauvais Snider et Remington, furent enfin distribués. Mais la seule troupe solide qu'on pût former, et encore grâce aux villes bretonnes qui se chargèrent de leur armement, ce furent les 12.000 hommes de la division Gougeard. Il paraît établi que Gambetta et Freycinet redoutèrent pour la République naissante le danger chimérique d'une armée exclusivement bretonne, vouée par hypothèse au Sacré-Cœur et aux fleurs de lys. Il est en tout cas singulier que Gambetta ait pu écrire à Keratry : « Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton, pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français. » Il est étrange aussi que le communiqué officiel de la bataille du Mans oubliât les sacrifices et les succès de la division Gougeard dans la reprise du plateau d'Auvours, et ne mentionnât que la panique des mobilisés d'Ille-et-Vilaine à la Tuilerie, où on les avait mis imprudemment, avec des fusils dont les coups rataient. Après la bataille, Gambetta et Freycinet accueillirent fort mal Keratry, qui démissionna une fois de plus, et reçut la préfec-

ture de Toulouse, où il dompta la Commune. Trochu démissionnait après la défaite de Buzenval (16 janvier 1871), mais le Morbihannais Jules Simon devenait ministre de l'Intérieur, en conflit aussitôt avec Gambetta, qui démissionna à son tour, le 6 février. La Commune de Paris prit pour président Charles Beslay, de Dinan, qui employa surtout son autorité à protéger la Banque de France. Ce qui prouve à quel point elle partageait, malgré cette présidence, les méfiances de Gambetta envers la Bretagne, ce sont certains termes de sa proclamation du 2 avril : « Les Chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu ont engagé la guerre civile ». Sous le canon des Prussiens, le péril était donc à l'Ouest. L'absurde légende, exploitée par une démagogie ignorante, assassinait la France vaincue.

Ce qui aurait pu, rétrospectivement, excuser cette erreur, ce fut le succès relatif des légitimistes bretons aux élections de 1871. La République, une fois de plus, leur donnait espoir. Le paysan breton voulait la paix. On la promettait s'il votait blanc : il le fit. Sur une soixantaine de députés que la Bretagne élut, 50 appartenaient à la droite. Elle fournissait au parti son orateur, Audren de Kerdel. La loi du 29 août 1871, qui étendait un peu la compétence des Conseils généraux, fut complétée par la loi Trévèneuc, du 23 février 1872, qui aurait aidé à la décentralisation, si elle avait jamais été appliquée : elle portait qu'au cas où l'Assemblée nationale serait illégalement dissoute, les Conseils généraux délégueraient chacun deux membres pour administrer la France à sa place. D'origine réactionnaire, ce n'en était pas moins une loi sage. Mais, sous le régime de l'Ordre moral, une loi de Broglie rendit au Gouvernement la nomination de tous les



maires : la centralisation chassée par la porte revenait par la fenêtre.

Tandis qu'un ambassadeur breton, le général Le Flô, défendait à Saint-Petersbourg la cause française contre la politique de Bismarck (1875), la majorité des députés bretons, à la Chambre, luttait contre la République. Mais les élections de 1876 donnaient la victoire aux républicains, et un ministère républicain Jules Simon se constituait en décembre : Mac-Mahon le congédia brusquement, le 16 mai 1877. Ce fut son tour, deux ans après, de se démettre. La victoire républicaine de 1879 eut en Bretagne des conséquences dont les principales ne furent pas immédiates. On a dit que les positions des partis n'y ont pas sensiblement varié entre 1870 et 1913, que la géographie politique de la Bretagne se retrouve au début du xx<sup>e</sup> siècle à peu près la même qu'à la fin du xviii<sup>e</sup><sup>1</sup>. C'est beaucoup dire, et ce n'est pas donner l'aspect vrai des choses. Pour s'en tenir à l'ère de la III<sup>e</sup> République, on peut assurer que là où l'esprit conservateur dominait au début, il a fait dans la suite bien des concessions ; que là où l'esprit républicain existait, il n'a guère cessé d'étendre ses conquêtes. La mort du comte de Chambord, en 1883, laissait son parti en l'air. Dès 1880, le scrutin du 10 décembre sur la loi de laïcité montrait l'équilibre des forces en Bretagne. Les terroirs de moyenne et grande propriété — celles qui rassemblent plus de 10 ou plus de 40 hectares — forment assez généralement les fiefs des conservateurs : un Rioust de Largentaye à Lamballe, un Rohan à Ploërmel, un Lanjuinais à Pontivy, un Legonidec de Traissan, suivi en 1912 d'un marquis de Keriner, à Vitré.

1. A. Siegfried, *Tableau politique de l'Ouest*, 1913.

Les circonscriptions bretonnantes, sauf le Léon et une partie de la campagne morbihannaise, où domine un clergé d'origine paysanne, élurent longtemps des républicains modérés, mais très solides, un Hémon à Quimper, un Arnoult à Pont-l'Abbé, un Kerjégu à Quimperlé : la vieille tradition girondine, bien représentée par la *Dépêche de Brest*, qui se fonde en 1886 après avoir déjà vécu une dizaine d'années sous le nom d'*Union républicaine*.

L'épisode boulangiste, en 1887, eut du retentissement en Bretagne. Le général Boulanger, qui était de Rennes, y fut à la fois très populaire et très combattu. Peu sectaire de tempérament, en dépit d'un préjugé répandu, le Breton est volontiers pour les vaincus et les opprimés. De là vint le succès partiel de la presse d'*Action libérale* en Bretagne, même auprès de francs républicains : ils appuyaient volontiers des réactionnaires qui agitaient le drapeau de la liberté. Quant à l'affaire Dreyfus, qui fit de Rennes, en 1899, un des centres nerveux de la France et du monde, il va sans dire qu'elle secoua fortement la Bretagne : la fondation du grand régional *l'Ouest-Eclair* par des républicains catholiques date de ce temps. Rappelons que le président du ministère de défense républicaine était un Nantais, élu par les Rennais en 1879, Waldeck-Rousseau. Le ministre Combes, qui ordonna en 1902 la fermeture des écoles non autorisées, provoqua dans le Léon une pittoresque résistance. Le Léon n'est ni pour la monarchie ni pour la noblesse, il est catholique et clérical. En 1897, quand, après M<sup>sr</sup> d'Hulst qui avait succédé à M<sup>sr</sup> Freppel, l'abbé Gayraud — étranger comme eux au pays — s'y présenta contre le comte de Blois, il fut élu en janvier par 7.326 voix contre 5.976, en août par 7.987 contre 5.706. A Saint-Pol, le comte de Mun a pu réussir non parce

qu'il était noble, mais parce qu'il était candidat du clergé et rallié à la République, selon les instructions du pape Léon XIII. Les paysans qui voulaient en 1902 garder leurs couvents et leurs écoles libres, agissaient exactement comme ceux qui, en 1793, voulaient garder leurs prêtres. A côté d'eux, les petits cultivateurs de l'Arrhée ont toujours été animés d'un esprit radical, et le canton du Huelgoat est celui qui a voté, de 1877 à 1910, le plus « à gauche » du Finistère.

Le ministère Combes faillit faire contre lui l'unanimité de la Bretagne bretonnante en interdisant l'usage du breton à l'église, pour gêner la prédication catholique. Sa circulaire, dont le député républicain Louis Hémon n'eut pas de peine à démontrer l'hérésie, reposait sur l'éternelle méconnaissance des réalités bretonnes, dont la première, politiquement parlant, est que la Bretagne française est beaucoup plus conservatrice que la bretonnante. Mais il est certain que la politique combiste trouva, grâce au ministre de la Marine Pelletan, de forts points d'appui à Lorient et à Brest, aux dépens de la discipline militaire. Le 13 septembre 1903, le président du Conseil vint en personne à Tréguier inaugurer la statue de Renan : c'est une date importante dans l'histoire politique de la Bretagne contemporaine. La Société des *Bleus de Bretagne*, qui venait de se fonder, se donnait pour tâche de régionaliser une idéologie et une activité répandues dans toute la France. En 1905, l'homme qui sanctionne le triomphe de la laïcité est un Breton de Saint-Nazaire, Aristide Briand.

Il y a des légendes tenaces : celle qui soumet la Bretagne entière à ses nobles et à ses prêtres ne date guère que de la Restauration. Au début du *xx<sup>e</sup>* siècle, la noblesse bretonne est encore l'une

des plus nombreuses et des plus anciennes. En 1897, elle comptait 47 familles remontant aux Croisades : le Languedoc venait après avec 19. Mais cette noblesse, politiquement, est divisée. En 1906, M. de Kerguézec, dans les Côtes-du-Nord, donne l'exemple non pas du ralliement, comme M. de Kerjégu ou M. de Mun, mais de l'avance. Quant au clergé, l'école laïque lui a fait depuis 1881 une rude guerre. Notons d'autre part les succès alternés de la propagande socialiste, surtout dans les villes à forte population ouvrière, dans les ports marchands, dans les ports militaires. Brest passe en 1904 au drapeau rouge. Les successives crises sardinières qui frappent, après 1881, les ports de pêche du littoral sud-ouest, en font autant de terrains propices à la nouvelle semence, et l'on voit Contarneau d'abord, Douarnenez ensuite, opter pour la Révolution. Le développement de la pêche hauturière et du chalutage à vapeur compense un peu le mécompte sardinier.

Economiquement, cette Bretagne d'avant-guerre travaille plus qu'elle ne s'enrichit. Ou du moins ne connaît-elle la prospérité que par endroits. Elle défriche beaucoup. Les engrais marins ou chimiques transforment son sol. La région nantaise, celles de Dol, Tréguier, Roscoff, Plougastel, Pont-l'Abbé sont largement exportatrices. Des cargaisons de pommes de terre traversent la Manche, des trains de pommes partent pour l'Allemagne. L'Ille-et-Vilaine est le premier département français pour le cidre. La main-d'œuvre nombreuse fait que le champ, du moins sur la côte, est cultivé comme un jardin. Les machines agricoles se répandent, bien que, çà et là, on batte encore l'orge et le blé noir au fléau. Mais la condition des fermiers, des petits propriétaires, des journaliers, est générale-

ment médiocre, les salaires infimes à la campagne. On émigre au port de pêche, au port de guerre, au port de commerce, aux mines de Courrières, à celles de Trélazé, au Havre, à Paris, à Toulon, à Saint-Jean-de-Luz, en Afrique du Nord, au Canada.

Le tourisme est venu mettre en valeur une des richesses de la Bretagne : celle qu'elle tient de ses grèves, de ses sites, de sa beauté. A l'origine de cette vogue, nous avons signalé d'illustres visiteurs romantiques. Des artistes y ont également contribué. Ceux du pays, le sculpteur Suc, le dessinateur Penguilly, les peintres Jules Noël, de Quimper, Yann Dargent, de Saint-Malo, Jules Dupré et Luminais, de Nantes, ont, soit par leur notoriété, soit par le choix de leurs sujets, fait une véritable publicité à leur pays. Cette publicité a commencé par attirer d'autres artistes, d'autres peintres : les frères Leleux sous Louis-Philippe et, plus près de nous, Gauguin, le maître de Pont-Aven, les impressionnistes Claude Monet et Mauffra, la « bande noire », Cottet, Lucien-Simon, Dauchez, une foule d'autres, français, étrangers, qui se sont rués sur la Bretagne comme des chercheurs d'or sur un inépuisable *placer*. Les touristes ont suivi les artistes. Il est constant que beaucoup de stations estivales ont commencé par avoir leur colonie de peintres : Douarnenez, Concarneau, Pont-Aven, Bréhat, Camaret, Belle-Ile, Rochefort-en-Terre, Penmarc'h, etc. Ce n'est guère que vers l'Est, à Dinard, Paramé, le Pouliguen, Pornichet, la Baule, que le palace et la villa se sont établis d'emblée, sans partage avec l'atelier. Quoi qu'il en soit, la Bretagne est l'une des régions de France et du monde où l'attrait d'un pittoresque réel ou rêvé, parfois arrangé, a le plus profité à l'industrie hôtelière. Reste à savoir si — moralement et même matériellement — tout

est bénéfique pour le pays visité dans cette affluence de visiteurs. Il semble bien que la plage ait, çà et là, grignoté le port.

Alors que tant de forces de nivellement s'exercent sur la Bretagne, il est à noter que son existence provinciale s'est d'autre part fortifiée par l'érection de Rennes en capitale judiciaire, militaire, ecclésiastique, universitaire. Elle avait, en 1840, une Faculté de Droit, une des Lettres : Victor Cousin lui donne une Faculté des Sciences et une Faculté de Médecine. De 1840 à 1860 s'y construit un premier palais de l'Université ; de 1886 à 1892, un second pour les Sciences. En 1910, elle se donne une Ecole de Médecine, à laquelle ont été rattachées celles de Nantes et d'Angers. Elle possède depuis 1895 une Ecole nationale d'Agriculture. Capitale intellectuelle, elle est devenue une capitale artistique depuis la fondation de son Conservatoire de musique en 1881, de son Ecole régionale des Beaux-Arts en 1891, de son Ecole d'Architecture en 1906. Quelques-uns des artistes formés à Rennes ont activement contribué à faire du groupe artistique breton l'un des plus vigoureux qui soient actuellement en France.

En littérature, après avoir rappelé que Renan a travaillé jusqu'à sa mort (1892), que l'un de ses derniers ouvrages, le plus breton, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, en est aussi l'un des plus populaires, nous dirons que c'est surtout depuis 1870 que son relativisme et son dilettantisme ont régné. A côté de cette grande influence, le spiritualisme de Jules Simon (1814-1896) manque un peu de souffle. Mais son compatriote Ernest Hello (1828-1885) est une figure originale, nimbée de mysticisme, dont la séduction a opéré sur quelques esprits choisis. Et Félix le Dantec (1869-1917), venu à la philosophie

par le chemin de la science, nettement opposable à Hello, peut lui être uni pour prouver que la pensée bretonne n'a pas qu'une face. Mais Renan à lui seul y suffit.

Dans les œuvres d'imagination, notons la contribution de la Bretagne au roman d'aventures avec Paul Féval, de Rennes, Jules Verne, de Nantes, et Zénaïde Fleuriot, de Saint-Brieuc.

Deux Bretons d'une forte personnalité font figure d'initiateurs près du symbolisme littéraire : Tristan Corbière, l'auteur des *Amours Jaunes*, le solitaire excentrique de Roscoff, le « poète maudit » que Verlaine a révélé, un peu par reconnaissance, et Villiers del'Île Adam, né à Saint-Brieuc, l'auteur de *Tribulat Bonhomet*, d'*Axel* et des *Contes cruels*.

Après eux, en dehors d'eux, qui furent par excellence des indépendants, le *Parnasse breton*, fondé à Rennes par le poète Tiercelin, visait à grouper dans une même ferveur bretonne les talents bretons. L'*Hermine de Bretagne* fut l'organe du groupe. Le *Clocher breton*, fondé à Lorient, s'inspirait du même esprit. Du flot des écrivains disparus qui collaborèrent à ces revues ou travaillèrent dans leur sens, il en est deux qui ont émergé, poètes, romanciers et essayistes l'un et l'autre, Anatole Le Braz, l'auteur d'*Au pays des pardons*, de la *Chanson de la Bretagne*, du *Gardien du Feu*, et Charles Le Goffic, l'auteur d'*Amour breton*, de l'*Âme bretonne*, de la *Payse*, de *Dixmude*, avec qui la Bretagne rentra pour quelques mois à l'Académie française. Le romancier de *Maria Chapdelaine*, Louis Hémon, mort avant que naquit sa jeune gloire, a ignoré la « matière de Bretagne ».

L'érudition bretonne, depuis 1850, n'a pas chômé. Elle a quitté les façons aventureuses qu'autorisait le romantisme pour chercher le document authentique,

la vérité exacte. Prosper Levot et ses collaborateurs de la *Biographie bretonne*, y compris La Villemarqué, rallié à des méthodes positives, furent de ces patients investigateurs qui rendent l'histoire possible. A leur suite ont travaillé René Kerviler, Trévidy, Sébillot, du Cleuziou, de la Lande de Calan, etc., sans parler des archivistes départementaux. La *Société archéologique* du Finistère, fondée en 1889, les *Annales de Bretagne*, la *Revue celtique*, ont centralisé quantité de trouvailles. Dans le champ du folk-lore, Luzel a fixé de façon sûre — en dehors d'une ou deux méprises<sup>1</sup> — un grand nombre de chants épiques et lyriques, *gwerziou* et *soniou*, qui nous montrent à l'œuvre l'imagination du peuple bas-breton. Son collaborateur et continuateur Anatole Le Braz a publié la *Légende de la Mort en Basse-Bretagne*, recueil de récits également populaires, écrits sous la dictée des paysans et traduits en français, répertoire unique de mythologie spontanée. Joseph Loth, l'auteur de l'*Émigration bretonne en Armorique du v<sup>e</sup> siècle au vii<sup>e</sup> siècle* (1894), a longtemps occupé à l'Université de Rennes la chaire de celtique, qu'il céda à Charles Dottin pour venir poursuivre au Collège de France l'œuvre du celtisant d'Arbois de Jubainville. Enfin Arthur de la Borderie, en s'aidant d'une érudition immense, a pu entreprendre son *Histoire de Bretagne*, monument grandiose et solide que dépasse quelquefois un ton de prévention difficilement tolérable chez un historien. La mort l'a empêché d'aller au delà du Moyen Âge : son collaborateur Pocquet a mené l'ouvrage jusqu'à 1789, avec le même zèle, le même savoir et plus de modération.

La politique coloniale de la France a trouvé en

1. Exemple, la *gwerz* intitulée *Bleizi mor*, contrefaçon avérée.

Bretagne de nombreux exécutants, marins, soldats, fonctionnaires, missionnaires, explorateurs, dont l'œuvre généralement obscure n'en a pas été moins utile. C'est seulement en ces derniers temps que l'attention a été fixée sur le nom d'Auguste Pavie, de Dinan, qui fit tant pour établir pacifiquement au Laos la souveraineté française. Dans la crise de Fachoda, Brest se tint sur le qui-vive, et l'on travailla nuit et jour dans l'Arsenal, à plein rendement.

Vint la grande guerre. La participation de la Bretagne y fut glorieuse et coûteuse. Il faut ici regarder non pas seulement le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> corps, mais l'infanterie coloniale, les fusiliers marins, la marine, la flotte régulière et la flotte auxiliaire. La population bretonne était, en 1911, de 3.271.635 habitants, soit une augmentation d'un grand million depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. La France a puisé largement dans ce réservoir humain : elle y a trouvé des chefs, tels que le général de Langle de Cary et l'amiral Ronarc'h, et des centaines de milliers de soldats, qui ne se sont pas ménagés : les pertes bretonnes entre 1914 et 1918 représentent plus d'un dixième du total des pertes françaises, pour un territoire qui n'est que la quinzième partie du territoire français.

La Bretagne ne pouvait donner un plus grand témoignage de son attachement à la France et de l'importance qu'elle y a prise. Cependant il y a un séparatisme breton, qui est autre chose que le régionalisme. En 1898 se fondait à Morlaix l'*Union régionaliste bretonne*. Un mouvement « panceltique » suivit, qui se donnait pour but l'union des diverses communautés bretonnes : Ecosse, Galles, Irlande, Armorique. Le *Sinn Féin* irlandais tenta en Bretagne quelques imitateurs. Des erreurs officielles comme la proscription combiste du breton,

renouvelée depuis, les encouragèrent dans leur attitude. En 1911, l'inauguration du monument de la réunion de la Bretagne à la France, œuvre du sculpteur Jean Boucher, le même qui avait sculpté la statue de Renan, provoqua des protestations vives : l'artiste avait représenté la Bretagne à genoux, ou presque. Toute cette effervescence fut abolie par la guerre. L'un des plus mécontents, Jean Calloc'h, de Groix, mort sur le front en 1916, a chanté, en dialecte de Vannes, le total dévouement du Breton dans la tranchée :

*Je suis le matelot au bossoir, le guetteur. La France  
M'a appelé ce soir.*

Après la guerre, on a de nouveau parlé séparatisme, maudit la France oppressive, rappelé la victoire de Nominoë sur Charles le Chauve, le débarquement de Jean de Montfort à Dinard.

La masse de la population bretonne n'y prête qu'une faible attention. Deux ordres de constatations s'imposent à l'observateur qui regarde vivre la Bretagne depuis la guerre : d'abord, l'affaiblissement rapide des signes extérieurs de sa personnalité, l'abandon au moins partiel des costumes locaux, le progrès du français parlé, la désertion de l'église par les hommes en de nombreux villages<sup>1</sup>, l'adjonction de fêtes laïques aux anciens « pardons », l'oubli de la musique, des chansons et des danses traditionnelles, la substitution de l'esprit citadin et de la mentalité ouvrière aux façons patriarcales qui s'étaient maintenues jusqu'au seuil du nouveau siècle ; ensuite, l'importance de

1. De pêcheurs surtout. Par contre, une propagande protestante, entreprise dès avant la guerre par des pasteurs gallois, a eu quelque succès à Pont-l'Abbé, Lechiagal, Lesconil.

l'essor économique, favorisé par le développement des moyens de transport, la réfection des routes, la construction de ponts, dont celui de Plougastel, inauguré en octobre 1930 par le président Doumergue, n'est que le plus fameux, l'augmentation du roulage, les travaux d'électrification, etc. De 1918 à 1926, la Bretagne a connu une prospérité dont elle n'était pas coutumière. Nantes, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Lorient, Brest ont fait des travaux importants pour faciliter leur trafic. Le port de pêche de Lorient-Keroman a été construit de toutes pièces. La pêche du thon, de la langouste, de la sardine devenant plus rémunératrice, la flotte des dundees s'est augmentée, les voiles des sardiniers se sont annexé le moteur. Les compagnies lorientaises de chalutage ont parallèlement accru le nombre de leurs vapeurs et leurs débouchés. Mais, après la stabilisation du franc, les usines de conserves ont été tenues à une prudence qui s'est généralement traduite par une baisse des prix d'achat. Une grève a éclaté en 1927 à Penmarc'h et à Lesconil. Et le malaise de l'industrie sardinière dure encore, de plus en plus alarmant. Quant à la pêche de la morue, les Paimpolais avaient presque cessé de la pratiquer, et elle était en décadence à Saint-Malo. Les primes à l'exportation l'ont sensiblement ranimée.

Mais la Bretagne est avant tout un pays agricole et l'agriculture, sauf quelques récents mécomptes, y reste florissante depuis la guerre. Pauvre en bois, riche en blé, elle en a produit en 1930 6.579.000 quintaux, soit un dixième de la production française : or elle n'en consomme que 4 millions. Elle reste également grande productrice de pommes de terre et de primeurs. Le pays de Saint-Pol, qui expédiait en 1913-1914 16.900 tonnes de choux-

fleurs, en a expédié en 1930-1931, par mer ou fer, 54.000 : sans préjudice des expéditions d'artichauts. Quant aux fraises de Plougastel, il en a été exporté plus de 363.000 cageots en 1929, sans compter ce qui a été consommé sur place ou traité à l'usine. La politique douanière du Royaume-Uni risque de réduire cette activité. En Cornouaille, dans la région de Lorient, dans celle de Nantes, la culture des pois pour la conserve a pris une importance considérable. Enfin, l'élevage, sauf celui du mouton, qui n'est important qu'autour de Dol, donne les meilleurs résultats : pour le cheval, le Finistère vient de loin en tête de tous les départements français, avec 130.000 chevaux, suivi par les Côtes-du-Nord, avec 90.000. Le total des bovins, pour les cinq départements, dépasse 1.600.000. Cependant la légende d'une Bretagne infertile et pauvre, retirée du monde, tient aussi dur que celle de sa dévotion totale à l'autel, au château, au trône.

La principale richesse de la Bretagne, c'est sa population. Toutes les autres en dépendent, quoiqu'un grand nombre de bouches à nourrir ne soit pas non plus un petit problème. La population de la Bretagne, grâce à une natalité forte, a pu augmenter d'un large tiers en un siècle, malgré de nombreux exodes, une hygiène souvent défectueuse et des épidémies, le choléra de 1832 à 1834, celui de 1884, les assauts longtemps fréquents de la variole et de la typhoïde. La grippe espagnole, jointe aux hécatombes de la guerre, l'émigration, une natalité réduite ont produit un recul du total : de 1872 à 1911, l'accroissement était de 324.287 habitants ; de 1911 à 1926, le déficit est de 209.185, le total n'étant plus que de 3.062.840. Comme on nait moins, il importe qu'on ne meure plus autant. Les mesures d'hygiène et d'assistance publique se

sont bien développées depuis la guerre. La lutte contre la tuberculose, avec création de laboratoires de bactériologie, de dispensaires et de sanatoria, est menée avec vigueur, notamment dans le Finistère, qu'on a pu citer à la Chambre comme un modèle sous ce rapport. Mais, hélas! c'est aussi que la tuberculose a fait de ce département l'un de ses domiciles de choix. Elle a pour collaborateur l'alcoolisme, fléau sans cesse dénoncé, mais officiellement favorisé ou du moins toléré, et d'autant plus agissant, d'autant plus nuisible, qu'une sobriété par ailleurs excessive porte le Breton du peuple à manger peu et mal. La guérison est affaire de volonté, de charité. Elle apparaît facile, car la race est pleine d'endurance. Or l'expérience du passé, celle des cent dernières années surtout, a dû apprendre à la nation combien lui importe la santé d'une province qui est plus que jamais, dans tous les domaines une de ses meilleures forces, lui donnant à la fois le nombre et — naturelle conséquence — des élites<sup>1</sup>.

1. Le recensement de la population a donné pour 1936 :

Côtes-du-Nord..	531.850.	Excédent de naissances	723
Finistère.....	756.793.	— — —	2.603
Ille-et-Vilaine..	565.766.	— — —	925
Loire-Inférieure.	659.428.	— — —	247
Morbihan.....	542.248.	— — —	naissances 2.039

Soit un total de 3.057.075 et, en dix ans, un déficit général de 5.765.

Quant aux pertes causées par la guerre 1914-1918, elles ont été, pour les 5 départements, non pas de 240.000, comme on l'a dit et répété sans vérification, mais environ de 150.000, ce qui déjà est énorme. D'après une enquête provisoire, elles se répartissent ainsi :

Côtes-du-Nord.....	30.039 (1931)
Finistère.....	30.166 (1933)
Ille-et-Vilaine.....	25.877 (1934)
Loire-Inférieure env.	25.000 (1923)
Morbihan.....	25.581 (octobre 1919).

Il y avait encore des émigrés, dont le décès a pu n'être pas transcrit dans la commune d'origine, et des fils d'émigrés.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	v
I. — Les Origines.....	1
II. — L'Immigration bretonne.....	36
III. — La Monarchie bretonne.....	62
IV. — L'Époque féodale.....	91
V. — La Maison de Dreux.....	114
VI. — La Guerre de Succession de Bretagne.....	128
VII. — La Maison de Montfort.....	165
VIII. — Le Roi contre le duché.....	194
IX. — Les Étapes de la réunion.....	210
X. — La Ligue en Bretagne.....	239
XI. — Accalmie.....	261
XII. — La Révolte de 1675 et ses suites.....	284
XIII. — Le Réveil de la résistance bretonne.....	303
XIV. — Le duc d'Aiguillon et l'affaire de Bretagne.....	315
XV. — La Révolution en marche.....	343
XVI. — La Bretagne et la Révolution.....	374
XVII. — Sous le Consulat et l'Empire.....	391
XVIII. — La Bretagne contemporaine.....	391

Achévé d'imprimer le 28-10-83  
sur les presses  
de l'Imprimerie du Marin  
au Guilvinec.

N° Editeur : 38  
N° Editeur : 1  
N° Imprimeur : 76 A 295  
ISBN : 2903258384  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1983

Cet ouvrage a paru en 1932  
aux Editions BOIVIN.



BRITANNIÆ TABULA AD USUM SERENISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS.  
LE CANAL DE FRANCE OU LA MANCHE



**REMARQUES**

Les lieux Communes de France  
Les lieux de Province et de Languedoc & de Languedoc  
Les lieux Communes d'Allemagne

Les lieux de France  
Les lieux de Province  
Les lieux de Languedoc & de Languedoc  
Les lieux Communes d'Allemagne

**LA BRETAGNE**  
DIVISEE EN SES NEUF EVESCHES  
QUI SONT AUSSI LE TENDU DES RECVETTES DE LA  
GENERALITE DE NANTES

PRESENTE A MONSIEUR  
LE DUC DE  
**BOURGOGNE**

PAR  
M. HALLUET  
A PARIS  
1700

